Le Monde

93167

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15790 – 7 F

MERCREDI 1er NOVEMBRE 1995

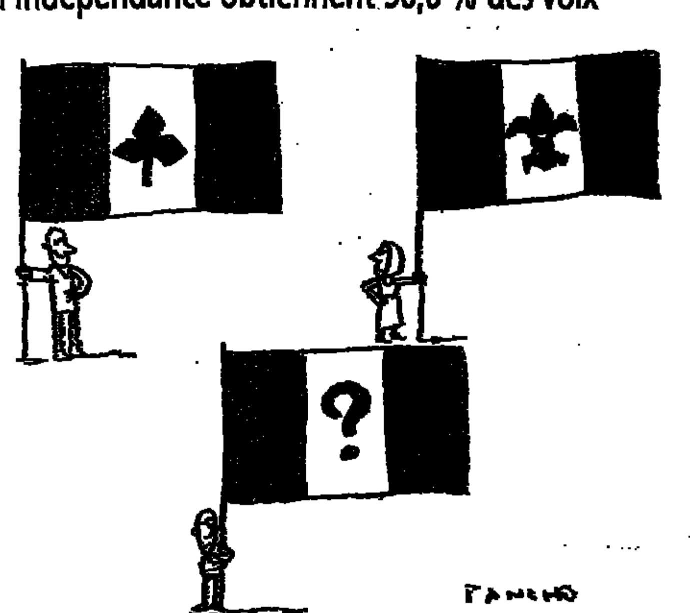
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Québec : la courte victoire du « non » ébranle la fédération canadienne

Les adversaires de l'indépendance obtiennent 50,6 % des voix

LE « NON » L'A EMPORTÉ d'extrême justesse, tard dans la nuit du lundi 30 au mardi 31 octobre, lors du référendum sur l'indépendance du Québec. Seuls quelque 40 000 suffrages ont fait la différence : les partisans du maintien de la province francophone dans l'ensemble canadien recueillent 50,6 % des voix, leurs adversaires « souverainistes », menés par le premier ministre provincial, Jacques Parizeau, 49,4 %. La mobilisation a été massive : 93 % des cinq millions d'électeurs Québécois sont allés aux urnes, convaincus que le destin de la Belle Province, ainsi que celui des vingt-sept millions de Canadiens, était en jeu.

La force du courant indépendantiste est telle que le premier ministre fédéral, Jean Chrétien, a reconnu qu'Ottawa ne pourrait pas éviter d'en tirer une leçon. La période qui s'ouvre doit donner lieu à d'amples discussions sur une réforme du système fédéral canadien. « *Il nous faut envisager des solutions innovatrices pour ne plus jamais tomber dans pareille crise existentielle* », a déclaré M. Chrétien.



Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 13

Le chômage a augmenté fortement en septembre

Les moins de 25 ans sont les plus touchés

APRÈS un mois d'août déjà médiocre, le chômage a fortement augmenté en septembre (+ 28 200), pour retrouver le niveau qu'il avait au printemps, selon les données publiées mardi 31 octobre par le ministère du travail. La France compte 2 952 100 chômeurs (+ 1 % par rapport au mois précédent). Si l'on ajoute les demandeurs d'emploi qui ont une activité réduite de plus de soixante-dix-huit heures par mois, le chômage frappe 3 218 100 personnes soit, selon les critères retenus par le Bureau international du travail, 11,5 % de la population active (11,4 % en août). La reprise du chômage des hommes de moins de 25 ans, qui se sont massivement inscrits à l'ANPE en septembre (+ 5,1 %), explique en partie ce mauvais résultat. En revanche, le chômage de longue durée continue de reculer (- 8 300 personnes). Le gouvernement y voit les premières retombées du contrat initiative-emploi (CIE) créé en juillet. Fin octobre, 92 000 personnes avaient été embauchées grâce au CIE (dont 70 % sur des contrats à durée indéterminée). Le ministre du travail, Jacques Barrot, qui devait défendre ses crédits à l'Assemblée nationale, mardi, plaide pour une *« croissance encore plus riche en emploi »* en utilisant trois leviers : la baisse des charges, l'aménagement et la réduction du temps de travail, le développement des emplois de service.

Cette aggravation pourrait s'accélérer, les instituts de conjoncture étant de plus en plus nombreux à prévoir un ralentissement de l'activité économique. Cette situation complique la tâche du gouvernement qui, de plus, va devoir annoncer, les 13 et 14 novembre, des mesures douloureuses pour redresser les comptes de la Sécurité sociale. Alain Juppé entend engager à cette occasion la responsabilité de son gouvernement devant l'Assemblée nationale.

Lire page 7

L'écorché vif du cinéma français



MAURICE PIALAT

MAURICE PIALAT a fait de son fils, Antoine, un des protagonistes de son onzième film, *Le Garçu*, pour lequel il a retrouvé son complice attitré, presque son *alter ego*, Gérard Depardieu, qui côtoie Géraldine Pailhas et l'inattendu Dominique Rocheteau. C'est l'occasion pour lui de sonder, à soixante-dix ans, les plaies d'un homme en rupture de couple, qui ne croit plus aux sentiments mais ne supporte pas de vivre éloigné de son enfant. L'homme est bouleversé par la mort de son père et semble vouloir courir toujours plus vite pour contrarier la marche du temps et oublier une solitude qu'il a pourtant recherchée. Cinéaste unique, écorché vif perpétuellement en colère, autant contre lui-même que contre les autres, Pialat démontre qu'il peut tout se permettre, faire éclater le récit, révéler à l'écran tout ce que les autres réalisateurs s'appliquent à cacher, jouer à entremêler à l'infini la réalité et la fiction. Ce film tranche dans le vif et n'épargne personne. Après, entre autres, *Loulou*, *A nos amours* et *Van Gogh*, *Le Garçu* confirme, avec une force impressionnante, que Maurice Pialat est bien aujourd'hui l'un des plus grands cinéastes français.

Lire page 23

Le nouveau visage de la criminalité américaine

DALLAS
de notre envoyée spéciale

A première vue, les chiffres étaient encourageants : le taux d'homicides a baissé l'an dernier de 8 % aux Etats-Unis, confirmant une tendance observée depuis trois ans. Selon une série de données que vient de publier le Centre national de statistiques de la santé publique, 23 730 meurtres ont été commis dans le pays en 1994, contre 25 470 en 1993. La plupart des grandes villes, y compris celles qui jouissent de la pire réputation dans ce domaine, Detroit, Los Angeles, Chicago, ont enregistré une nette diminution. New York escompte, en 1995, parvenir à une baisse de 48 % des homicides par rapport à l'année record de 1990.

A y regarder de plus près, il n'y a pas vraiment matière à réjouissance. Le taux de suicides des hommes jeunes, par exemple, a triplé par rapport aux années 50. Mais surtout, les criminalistes relèvent une tendance inquiétante : les victimes et les auteurs de la criminalité violente sont de plus en plus jeunes. L'homicide est la deuxième cause de mortalité pour les Américains âgés de 15 à 24 ans, et la troisième pour les enfants de 5 à 14 ans. L'âge moyen du meurtrier arrêté, selon le FBI, est passé de 32 ans en 1965 à 27 ans aujourd'hui ; les meurtres commis par des gangs de jeunes ont plus que quadruplé entre 1980 et 1993. Or, dans le même temps, en raison de la structure démographique de la population, les Etats-Unis enregistraient une diminution du nombre d'habitants dans la tranche d'âge 16-17 ans ; cette tendance devrait, selon les démographes, s'inverser au début des années 2000, ce qui veut dire que, à moins d'un redressement de la situation, la criminalité juvénile explosera d'ici dix ou vingt ans.

La nature des homicides s'est elle aussi profondément modifiée. Il y a trente ans, près d'un meurtre sur trois était commis par un membre de la famille de la victime ; aujourd'hui, la prolifération des armes à feu, le trafic de drogue et la montée de la criminalité juvénile favorisent une criminalité de hasard, et seul un meurtre sur dix a désormais des ramifications familiales. Dans 90 % des cas, le meurtrier est inconnu de la victime, ce qui signifie, pour les enquêteurs, des affaires beaucoup plus longues à résoudre et des assassins plus difficiles à identifier.

A l'échelle d'une ville comme Dallas – un million d'habitants environ –, on retrouve toutes ces tendances. Le nombre de meurtres y a considérablement baissé de 1991 (500 homicides) à 1994 (294), en partie, dit le sergent James Chandler, de la police de la ville, grâce à la mise en œuvre de programmes spécifiques de lutte contre la criminalité violente, tels que l'augmentation de la présence policière dans les zones chaudes ou la concentration des efforts sur les prisonniers en libération conditionnelle, les gangs, les revendeurs de drogue.

Et pourtant, ces derniers mois, *« sans raison apparente »*, la courbe des homicides est soudain remontée à Dallas. *« Oui,* reconnaît le sergent Chandler, *les victimes et les meurtriers sont de plus en plus jeunes, c'est extrêmement préoccupant. Il faut repenser la législation, car notre système n'a pas été conçu pour la criminalité juvénile. »* Pour le *Fort Worth Star Telegram*, le quotidien d'une ville toute proche, il faut chercher des solutions ailleurs, *« pas dans les lois, mais dans les valeurs : reconstruire la famille américaine, s'assurer que nos enfants comprennent la valeur de la vie, la leur et celle des autres. »*

Sylvie Kauffmann

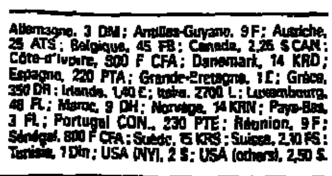
Une paix au goût de cendres

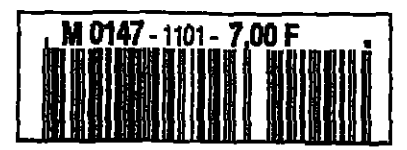
VIENT UN JOUR où la guerre s'arrête. Quatre ans et demi ont passé depuis les premiers combats entre l'armée fédérale yougoslave et ceux qui, dans les républiques fédérées, avaient décidé de se libérer du joug de Belgrade. Quatre ans et demi d'une guerre itinérante, qui déserta après quelques semaines une Slovénie dont la chance était d'être peuplée uniquement de Slovènes ; d'une guerre qui s'absenta de Croatie au bout de quelques mois, sans y faire place pour autant à la paix entre Croates et Serbes ; d'une guerre qui, depuis, n'a cessé de déchirer la Bosnie. Non seulement une guerre entre armées, mais la guerre d'une armée (serbe) contre des civils ; des populations persécutées, des villages brûlés, des villes assiégées, affamées, bombardées, des enfants massacrés, des dizaines de milliers de morts, trois millions de personnes déplacées... Quatre ans et demi, ou presque, d'atermoiements de l'Occident face à l'outrage.

La guerre est suspendue depuis que le cessez-le-feu s'est finalement imposé dans l'ensemble de la Bosnie, il y a deux semaines à peine. Si tout se passe selon le voeu des Occidentaux, un nouveau chapitre de l'histoire de l'ex-Yougoslavie devrait s'ouvrir le 1er novembre en terre américaine, sur une base militaire de l'Ohio où seront accueillis en fanfare les trois principaux protagonistes du drame et leur suite : en premier, le président serbe Slobodan Milosevic, encore récemment thuriféraire du projet de « Grande Serbie » et criminel de guerre en chef, mais devenu, du fait de sa responsabilité dans les conflits et de son intérêt nouveau pour la paix, le pivot d'un règlement « global » (engageant les trois républiques de Serbie, de Croatie et de Bosnie) ; en deuxième, le président croate Franjo Tudjman, bardé de ses succès militaires et électoraux, mais dont les convictions démocratiques pour le moins contestables ont fini par éveiller la méfiance jusque chez les Américains ; en troisième enfin, le pâle Alija Izetbegovic, représentant de ceux qui ont le plus souffert de la guerre, mais aussi, paradoxalement, celui des trois acteurs du drame qui a le moins intérêt à la paix telle qu'elle se dessine, et qui ne saura pas, à son arrivée aux Etats-Unis, de quoi exactement il est le président.

Claire Tréan

Lire la suite page 13


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 1101 - 7,00 F

NON Les Québécois se sont prononcés, lundi 30 octobre, pour la deuxième fois en quinze ans, contre la souveraineté de leur province. Après dépouillement de près de 98 % des bulletins de vote, le « non » l'emporte avec 50,6 % des suffrages exprimés, contre 49,4 % au « oui », avec une participation record de 93 %. ● LUCIEN BOUCHARD, le chef de file des indépendantistes, a reconnu la défaite de son camp. « *La démocratie a parlé* » a-t-il dit à la foule de ses partisans à Montréal, alors que le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a lancé un appel à la réconciliation du Canada et déclaré qu'il fallait « *envisager des solutions innovatrices* » pour sortir de la crise existentielle qui touche la fédération. ● LES INDÉPENDANTISTES ont échoué de si peu dans leur recherche de l'accession à la souveraineté que le scrutin risque de diviser la fédération canadienne, pendant des années, si Ottawa ne propose pas des réformes.

Le Québec reste canadien d'extrême justesse après le référendum sur l'indépendance

Le scrutin s'est soldé par une courte victoire du « non », qui a remporté 50,6 % des suffrages. La faible défaite du « oui » obligera à une réforme du système fédéral

MONTRÉAL
de nos envoyées spéciales

Les Québécois ont massivement voté... et personne n'a vraiment gagné. Seuls les opposants à l'indépendance du Québec rassemblés dans la discothèque Métropolis de Montréal ont brièvement exulté lorsque les résultats presque définitifs du référendum ont été annoncés, lundi 30 octobre vers 22 heures locales. Deux heures riches en suspens s'étaient écoulées depuis la fermeture des bureaux de vote, au début desquelles quelque 8 000 « souverainistes » réunis au palais des congrès de la ville avaient touché du doigt leur rêve de voir naître le premier pays francophone d'Amérique du Nord : le « oui » a longtemps mené d'une courte tête. Avant que le « non » ne rassemble, *in fine*, 50,6 % des suffrages.

La mobilisation des Québécois fut presque totale, puisque le taux de participation a atteint le record de 93 %. Il avait déjà atteint plus de 82 % au référendum de 1980 sur la souveraineté, à l'issue duquel le « non » l'avait emporté par 59,5 % des voix. Les Québécois sont encore plus divisés, dans un climat quasiment schizophrénique, sur leurs conceptions de l'avenir, après le dexième exercice du genre. A peine 42 000 voix (sur quelque 5 millions de votes exprimés) séparent les deux camps. Le « non » ne s'impose que d'extrême justesse. Les deux principaux chefs indépendantistes ont reconnu cette défaite de manière très différente, tout en promettant, de concert, un troisième référendum sur la même question dans un proche avenir...

Lucien Bouchard, dont le Bloc québécois souverainiste est le premier parti d'opposition à la Chambre des communes d'Ottawa, a dit sa douleur de voir « *la victoire se dérober à l'instant où on croyait la saisir* ». Mais la tonalité générale de son discours fut plutôt à l'apaisement « *dans la dignité* ». « *Nous devons nous incliner devant la volonté exprimée, notre premier devoir est de nous comporter comme des démocrates* », a-t-il déclaré en acceptant le premier grave revers politique de sa carrière.

Le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, a, en revanche, opté pour un ton beaucoup plus agressif et vindicatif, retenant, d'abord et avant tout, que 60 % des francophones de la province (contre un peu moins de 50 % au référendum de 1980) se sont exprimés en faveur de la souveraineté. « *Nous étions si proches d'avoir un pays, on a été battu par l'argent et le vote ethnique* », a-t-il scandé, créant immédiatement un profond malaise parmi les quelque 850 000 Québécois anglophones ou immigrés, qui ont voté, dans leur grande majorité, contre son option. Le « non » a été majoritaire dans la région de Montréal, très cosmopolite, atteignant 97,2 % dans une circonscription de l'ouest de la métropole et 91,5 % à Westmount, quartier huppé et anglophone proche du centre-ville. Le « oui » a enregistré des résultats comparables dans la région nordique du lac Saint-Jean, d'où est originaire M. Bouchard.

En évoquant les « *puissances de l'argent* », M. Parizeau, l'air épuisé de celui qui mène une de ses dernières batailles, visait apparemment le milieu des affaires, aussi bien francophone qu'anglophone, dont les ténors avaient pris publiquement position pour le « non ». « *Ils vont nous en faire baver, on va se faire injurier* », a poursuivi le chef du gouvernement québécois, se référant cette fois aux réactions anticipées du reste du Canada. « *Les trois cinquièmes de ce que nous sommes ont voté oui. Notre pays, on l'aura et on n'attendra pas quinze ans cette fois* », a-t-il affirmé. Et de conclure : « *Vive l'espoir ! Vive le Québec !* » Des personnalités de l'entourage du premier ministre ont immédiatement fait savoir à la presse qu'ils allaient se dissocier publiquement des propos les plus amers de leur chef.

« *Monsieur le premier ministre du Québec, je vous tends la main : travaillons ensemble sur la voie du changement et pour le bien être des citoyens* », lui a répondu, une heure plus tard, Jean Chrétien, le premier ministre canadien, un Québécois francophone qui fut l'un des lieutenants de Pierre Elliott Trudeau. « *Les divisions ne sont jamais sans douleur, mais nous pouvons en sortir plus forts : il nous faut envisager des solutions innovatrices pour ne plus jamais tomber dans paraille crise existentielle au Canada* », a-t-il déclaré dans son discours prononcé tour à tour en français et en anglais.

Jean Chrétien a lancé un appel à ses homologues des autres provinces et aux Canadiens venus à Montréal ces derniers jours clamer leur attachement à la Belle Province, leur demandant « *de ne pas laisser tomber* » les Québécois, après cette très courte victoire du « non ».

> Cela constitue un revers pour M. Chrétien, qui avait minimisé l'importance de ce scrutin

Le premier ministre canadien a réitéré son appui à la reconnaissance d'un statut de « *société distincte* » pour le Québec, mais n'a pas donné de précisions sur les changements entrevus, laissant beaucoup de Québécois sur leur faim. D'autant qu'il s'est borné à énoncer, à titre de priorité pour l'avenir à court terme, « *l'emploi et la croissance économique* ». « *Continuons à bâtir le pays qui fait l'envie du monde entier et retournons au travail* », a-t-il déclaré.

Les résultats du référendum constituent aussi un revers pour M. Chrétien, qui avait minimisé l'importance de ce scrutin et assuré au Canada anglais que les indépendantistes enregistreraient une défaite claire et nette. Il a sous-estimé la force et la pérennité d'un sentiment nationaliste québécois, que Lucien Bouchard a su raviver, menant le Canada à un cheveu de l'éclatement. « *Le régime fédéral n'a jamais été aussi fragile que ce soir, et le problème canadien se pose de manière plus exacerbée*, a estimé M. Bouchard. *Le projet souverainiste n'a pas été déraciné, cette idée habite trop de Québécois pour qu'ils se taisent.* »

Tard dans la nuit, des échauffourées ont opposé, à Montréal, des partisans du « oui » et des partisans du « non », que la police anti-émeutes, avec d'importants effectifs, s'efforçait de maîtriser.

Martine Jacot et Sylviane Tramier

La fédération canadienne

Source : Statistique Canada

PIB 1994 (en millions de dollars canadiens) : 1 000-10 000 ; 10 000 - 50 000 ; 50 000 -100 000 ; 100 000 - 250 000 ; 250 000 - 310 000

POPULATION 1994 (en milliers d'habitants)

La seconde consultation en quinze ans

POUR LA DEUXIÈME FOIS en quinze ans, les Québécois se sont prononcés contre l'accession de leur province au rang d'Etat souverain en Amérique du Nord. La question posée lors du référendum du lundi 30 octobre était la suivante : « *Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signé le 12 juin 1995 ?* »

Lors du précédent référendum, en mai 1980, la question posée par le gouvernement provincial du premier ministre René Lévesque ne portait pas directement sur la souveraineté. Les Québécois avaient à décider s'ils accordaient à leur gouvernement provincial le mandat de négocier avec Ottawa une réforme du fédéralisme, faisant du Québec un Etat souverain, associé économiquement avec le reste du Canada.

La question référendaire se lisait ainsi : « *Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples ; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures – ce qui est la souveraineté – et en même temps de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie ; aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum ; en conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ?* »

Le débat avait été dominé par l'affrontement entre les deux politiciens québécois les plus populaires – le premier ministre provincial René Lévesque et son homologue fédéral Pierre Trudeau –, qui incarnaient les aspirations contradictoires de leurs compatriotes. Le 20 mai 1980, les Québécois avaient refusé, à 59,5 %, d'accorder au gouvernement de René Lévesque le mandat qu'il sollicitait.

Veillée d'espoir, déçu, à Paris

« ***EST-CE QUE MON PASSEPORT** canadien est encore valable ?* », lance ironiquement une jeune femme devant les portes encore fermées de la délégation générale du Québec à Paris. Le ton est donné. Il est 1 heure passée, mardi 31 octobre, et les Québécois ne cessent d'affluer au 66, rue Pergolèse, dans le16e arrondissement. Bientôt la foule s'engouffre dans les escaliers de la délégation, elle envahit le premier étage, où l'attendent trois postes de télévision.

Chacun s'agrippe, se mêle des conversations de son voisin. Hélène, une « *Québécoise de cœur* », qui possède la double nationalité française et canadienne, ne peut s'empêcher d'intervenir avec passion lorsqu'elle entend par hasard qu'un jeune Français « *aimerait* » un succès du « oui », mais pense que « *la peur l'emportera au dernier moment* ». « *Mais non, jamais, c'est avec le cœur et la raison que l'on votera "oui", même s'il y a des sacrifices à faire* », s'exclame-t-elle.

Les langues se délient rapidement. Les Anglais ? « *Ça veut dire fric.* ». Le Canada ? « *L'arrière-cour des Etats-Unis* », entend-on au détour de conversations. « *Et la langue française ?* » Là, le regard de Jean-Pierre Bérubé, chanteur depuis trente ans, se met à pétiller. Ce vieux défenseur de la francophonie, venu avec sa guitare, n'en démord pas : « *C'est fragile, une langue, alors il faut la défendre ; ce sont nos racines profondes.* » Pour lui, ce référendum représente des années d'espoir, après celui de 1980, où il se souvient « *avoir eu le cœur dans la flotte* ». Mais pas question aujourd'hui d'employer le mot « séparation » : Jean-Pierre désire juste que le Québec « *devienne un pays à l'intérieur d'un pays qui n'a jamais été tout à fait le sien* ».

LA REMONTÉE DU « NON »

Les premiers résultats tombent. Chaque avancée du « oui » est ponctuée par une explosion de joie. Mathieu, étudiant québécois : « *On est peut-être en passe de rétablir l'histoire et d'en terminer enfin avec ce complexe d'infériorité.* » Las, pour Mathieu, les écrans de télévision, si euphorisants quelques minutes auparavant, n'annoncent plus, maintenant, qu'une forte remontée du « non ». Crispation des visages, plus personne ne parle. Entre 3 h 30 et 4 heures, le « oui » et le « non » alternent en tête : l'écart n'est que de quelques dixièmes de point... pour se fixer de façon définitive à plus de 50 % en faveur du « non ».

Lisette, qui se présente comme « *une Québécoise pure laine* », refuse de perdre espoir. Elle dit avoir vécu un beau rêve : « *Au moins, notre communauté s'affirme : ça fait toujours du bien.* »

V. D.

Un débat vieux de deux siècles

● **1534** : Jacques Cartier découvre le Canada.
● **1763** : le Canada passe sous domination britannique (traité de Paris).
● **1837-1838** : écrasement de la « révolte des patriotes » québécois.
● **1867** : le Canada devient une fédération (Acte de l'Amérique du Nord britannique) qui regroupe le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. S'y ajoutent ensuite le Manitoba (1870), la Colombie-Britannique (1871), l'Ile-du-Prince-Edouard (1873), la Saskatchewan et l'Alberta (1905) et Terre-Neuve (1949).
● **1960** : le Parti libéral de Jean Lesage arrive au pouvoir à Québec et inaugure la « révolution tranquille ».
● **25 juillet 1967** : le général de Gaulle lance son « *Vive le Québec libre !* » à Montréal.
● **25 juin 1968** : le Parti libéral du Canada remporte les élections fédérales, Pierre Elliott Trudeau devient premier ministre.
● **14 octobre 1968** : création du Parti québécois (indépendantiste) de René Lévesque.
● **Septembre à décembre 1970** : « crise d'octobre », actions terroristes du Front de libération du Québec. Ottawa proclame la « loi des mesures de guerre » dans la province.
● **15 novembre 1976** : le Parti québécois arrive au pouvoir au Québec.
● **26 août 1977** : le Parlement québécois adopte la « charte du français » ou « loi 101 », qui impose la francisation de l'administration, de la justice, de l'enseignement et du monde du travail. ● **20 mai 1980** : les Québecois refusent à 59,5 % le projet de « souveraineté » assortie d'une association économique avec le Canada.
● **17 avril 1982** : la Constitution canadienne est modifiée et rapatriée de Londres, sans que le Québec ne la ratifie.
● **4 septembre 1984** : le Parti conservateur de Brian Mulroney remporte une victoire écrasante aux élections fédérales. ● **2 décembre 1985** : le Parti québécois perd les élections au profit du Parti libéral de Robert Bourassa.
● **3 juin 1987** : accords du lac Meech, destinés à permettre le retour du Québec dans le giron constitutionnel canadien, notamment par le statut de « société distincte » qu'il lui accorde.
● **22 juin 1990** : échec du processus de ratification par les provinces canadiennes de l'accord du lac Meech.
● **28 août 1991** : nouvelle tentative de réforme de la Constitution (accords de Charlottetown).
● **26 octobre 1992** : soumis à référendum, les accords de Charlottetown sont rejetés par les Canadiens à 54 % contre 42 % ; les Québécois votent à 55,4 % contre.
● **25 octobre 1993** : le Parti libéral remporte les élections fédérales avec 42 % des suffrages. Jean Chrétien devient premier ministre.
● **12 septembre 1994** : le Parti québécois de Jacques Parizeau remporte les élections provinciales avec 45 % des suffrages. Il promet un référendum sur la « souveraineté », organisé le 30 octobre 1995.

Les anglophones ont peur d'être les boucs émissaires

MONTREAL
de notre envoyée spéciale

Les quelque 850 000 anglophones ou immigrants du Québec (environ 10 % de la population de la province) ont presque tous voté contre la souveraineté. « *Depuis plusieurs jours, la moitié d'entre eux ont des insomnies et l'autre moitié fait des cauchemars* », dit Josh Freed, écrivain et humoriste de Montréal, dont les ancêtres vivent au Québec depuis plus d'un siècle. Lundi 30 octobre au soir, ils avaient peur d'être accusés d'avoir « *volé* » le pays des Québécois. Déjà, des éditorialistes francophones les ont assimilés, ces derniers jours, à une « *minorité de blocage* » sur la route de l'indépendance.

Plusieurs des amis de Josh Freed ont, depuis la mi-octobre, quand les sondages ont anticipé une victoire du « oui », inscrit leurs enfants dans des écoles de la province voisine de l'Ontario, au cas où... D'après plusieurs enquêtes récentes, environ 350 000 anglophones ou allophones (dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français) auraient quitté le Québec s'il était devenu indépendant. Et les francophones fédéralistes, ou inquiets des répercussions économiques de la souveraineté, auraient songé à en faire autant, en aussi grand nombre.

« MONTRÉAL, VILLE MODÈLE »

Les résultats du référendum laissent Josh Freed incrédule, même s'il s'attendait à un score serré. « *Avant 1976*, dit-il, *les problèmes des francophones étaient réels et Montréal était trop anglophone. Mais aujourd'hui, la majorité francophone a gagné toutes les batailles linguistiques et les anglophones sont bilingues. D'ailleurs, jusqu'à l'entrée en lice de Lucien Bouchard début octobre, le « non » était sûr de l'emporter clairement.* » Comment explique-t-il l'évolution de la fin de la campagne ? « *Lucien Bouchard a touché le psyché du peuple, il a ravivé, sur le mode émotif, le souvenir des vieilles humiliations. Le registre est le même que celui du clergé catholique qui demandait aux francophones de faire beaucoup d'enfants pour garder la foi, la race et la langue.* » Josh Freed avait été refusé dans les écoles francophones et catholiques (elles sont restées confessionnelles) parce que ses parents étaient de confession juive.

Représentatif de l'opinion de son groupe linguistique, l'écrivain estime que « *les Québécois se trompent d'ennemis en désignant le Canada anglais. L'oncle Sam, dont les francophones affirment ne pas craindre l'influence culturelle, les regarde et sourit* ». Depuis quatre ans, à ses yeux, les tensions linguistiques avaient disparu. « *Montréal est devenue une ville-modèle, ouverte et cosmopolite, où les communautés coexistent et se respectent. Ce référendum*, conclut-il, *est la victoire du Québec rural sur une métropole multiculturelle qui continue de faire peur, c'est la victoire des quadragénaires et des quinquagénaires qui ont fait de l'indépendance le combat de leur vie.* » Josh Freed restera au Québec quoi qu'il arrive, mais il ne souhaite pas un troisième référendum.

M. J.

Les résultats imposent un r[ecul] du pouvoir d'Ottawa

Après 30 ans de négociations, deux conceptions du pays s'opposent toujours. Le premier ministre, Jean Chrétien, devra convaincre sa propre formation de la nécessité d'importantes réformes

MONTREAL
de notre envoyée spéciale

Si les Québécois ont repoussé de justesse, lundi 30 octobre, l'option de l'indépendance de leur province – la seule à large majorité francophone du Canada – rien n'est réglé pour autant sur le fond. Les gains du camp du « oui » – environ 10 points par rapport au référendum de 1980 sur le même thème – ne font que souligner l'urgente nécessité de procéder à d'importants aménagements au sein de la fédération canadienne, pour que les Québécois s'y sentent plus à l'aise, pour répondre aux revendications des autres provinces et à celles des 600 000 Amérindiens qui réclament depuis des lustres leur *« autonomie gouvernementale »*. Comment réussir cette entreprise quand plus de trente années de négociations sur tout ou partie de ces problèmes ont été infructueuses ? A la fin de la campagne référendaire – et devant la panique des marchés à la perspective d'une victoire du « oui » annoncée par les sondages –, le premier ministre fédéral, Jean Chrétien, a vaguement promis deux types de changements. Certaines mesures relèvent de sa seule compétence et de celle du Parlement d'Ottawa.

Elles concernent la décentralisation de pouvoirs, détenus exclusivement ou en partie par l'échelon fédéral, comme la formation de la main-d'œuvre (souvent évoquée) ; certains programmes sociaux qu'Ottawa n'a plus les moyens de financer sans aggraver l'endettement du pays ; l'immigration (le Québec a déjà toute latitude dans ce domaine) ; les forêts, les mines, le tourisme, les affaires urbaines et municipales etc.

Ottawa pourrait se contenter de fixer des « normes nationales » minimales dans ces domaines, et la fédération canadienne évoluerait alors vers une « confédération » plus lâche, et « à la carte », chacune des provinces pouvant accepter ou refuser l'exclusivité des pouvoirs dans chacun des domaines concernés.

La première tâche de M. Chrétien sera alors de convaincre sa propre formation de l'absolue nécessité de ce « recul fédéral » pour sauver l'unité du pays. Le Parti libéral est traditionnellement opposé à cette évolution *(lire ci-contre)*.

Le second type de changements envisageables relève d'amendements à la Constitution de 1982, que le Québec n'a toujours pas ratifiée, faute d'y avoir, notamment, obtenu la reconnaissance d'un statut de *« société distincte »* pour protéger sa langue et sa culture.

Ce processus de réforme de la loi fondamentale est lourd, compliqué et exigeant, en particulier pour les clauses qui requièrent l'unanimité au sein de la « famille canadienne ». En 1987, tous les premiers ministres – fédéral et provinciaux – s'étaient entendus sur une plate-forme de changement ; mais les Parlements de deux petites provinces ont refusé de ratifier le texte trois ans plus tard. En 1992, un autre accord a échoué parce que, soumis à référendum, il a été rejeté par une majorité de Canadiens, dont une majorité de Québécois.

Comment rouvrir cette « boîte de Pandore » constitutionnelle, sans donner des maux de tête à toute la population, encore lasse des débats passés et des arguties juridiques, sur fond de sempiternels clivages entre anglophones et francophones ou de défilés indiens ?

Un rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour 1997 : les membres de la famille canadienne (sauf le Québec) étaient convenus en 1982, lorsque la Constitution a été rapatriée de Londres et amendée, de se retrouver quinze ans plus tard, pour examiner d'éventuels ajustements.

En filigrane, deux grandes conceptions s'affrontent dans cet immense pays à plusieurs faces. Le Canada anglais, fort de l'héritage constitutionnel britannique, se contenterait d'une loi fondamentale minimale garantissant le même traitement à chacune des provinces, quitte à ce que la jurisprudence de la Cour suprême s'accommode des évolutions et des particularités.

Les Québécois veulent, eux, que leurs différences soient couchées sur le papier (pour leur langue, leur culture, mais aussi leur code civil d'inspiration napoléonienne et nombre de leurs institutions « distinctes ») de manière à garantir leur pérennité et à se protéger des menaces d'assimilation.

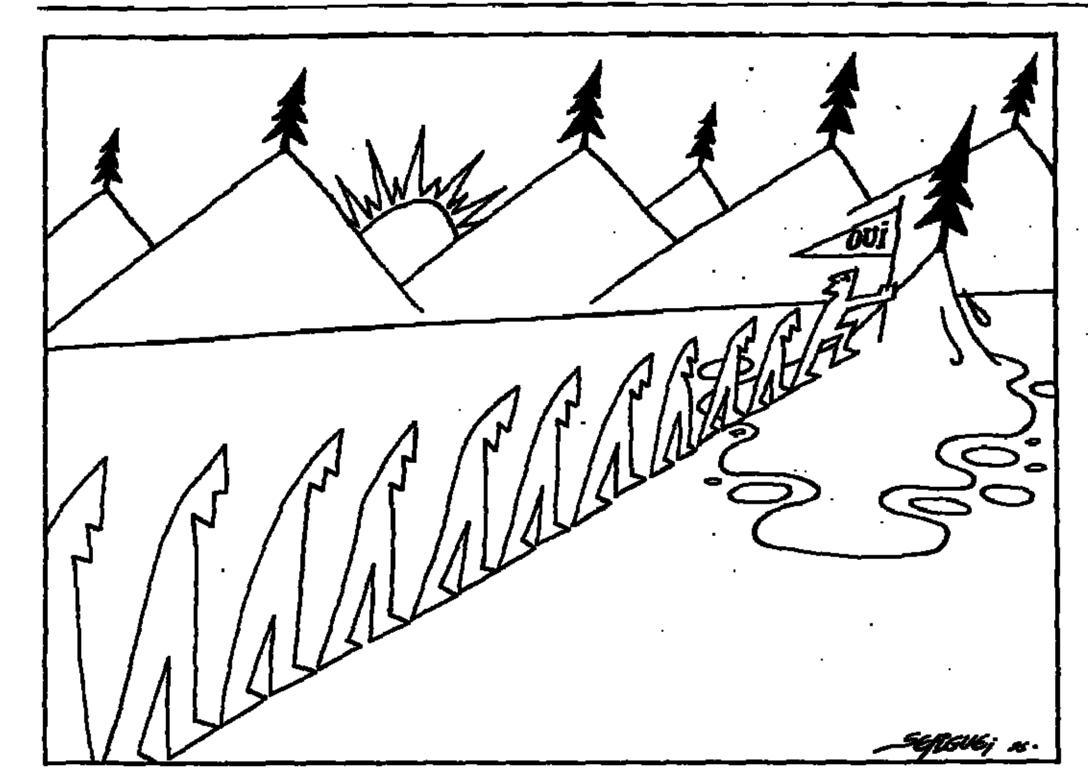
> **Seule lueur entrevue au bout de ce tunnel : la reconnaissance du statut de société distincte pour le Québec qui requiert l'accord de sept provinces, représentant plus de 50 % de la population canadienne**

Seule lueur entrevue au bout de ce tunnel : la reconnaissance du statut de société distincte pour le Québec (à titre de *« clause interprétative de la Constitution »*) ne requiert pas l'unanimité mais l'accord de sept provinces représentant plus de 50 % de la population canadienne. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick semblent y être favorables quand l'Ouest paraît y demeurer opposé. Reste à savoir si le gouvernement souverainiste québécois de Jacques Parizeau acceptera lui-même cette clause.

M. Chrétien s'est contenté de déclarer qu'il l'appuyait désormais clairement (ce n'était pas le cas en 1990) et qu'il défendait aussi l'idée d'un droit de veto accordé au Québec sur les changements constitutionnels l'affectant. Mais ce dernier point nécessite l'unanimité des provinces.

Quelques voix s'élèvent, devant l'impasse de nouveau redoutée, pour suggérer de reprendre tout à zéro avec l'élection d'une Assemblée constituante. Le Canada serait alors non plus divisé en provinces d'un poids très inégal mais en cinq grandes régions plus équilibrées : le Québec, l'Ontario, les provinces atlantiques, celles du centre (Manitoba Saskatchewan) et celles de l'ouest (Alberta, Colombie-Britannique).

Martine Jacot



L'échec du fédéralisme centralisé et du rêve de Pierre Elliott Trudeau


ANALYSE

À SOIXANTE-SEIZE ANS, le dernier des grands « monstres sacrés » de la politique canadienne, l'ancien premier ministre fédéral Pierre Elliott Trudeau, a choisi le mutisme durant cette campagne référendaire. Il porte pourtant une lourde responsabilité, à plus d'un titre, dans l'actuelle crise de la fédération canadienne. Nourrissant le plus grand mépris pour le nationalisme québécois, *« défensif et obscurantiste »*, il avait réussi à convaincre une bonne partie de l'élite de la Belle Province que le véritable défi à relever était la conquête du pouvoir à Ottawa, et dans les institutions fédérales, plutôt que de briller dans les limites étroites du Québec. Son *« Canada à la portée de tous »* s'opposait alors au *« Maîtres chez nous »* des leaders de la Révolution tranquille.

En réalité, lorsqu'il s'installe à Ottawa en 1968, porté par une vague d'euphorie sans précédent, ce sémillant intellectuel né d'une mère d'ascendance écossaise et d'un père francophone québécois, impose avec lui un *French Power* libéral. Mais son ambition, voire son obsession, de faire de l'immense Canada un pays bilingue, dont les dix provinces, aux droits égaux, seraient unies autour d'un pouvoir central fort, est resté un rêve utopique. Toute la fonction publique fédérale, *« d'un océan à l'autre »*, devient officiellement bilingue à partir de 1969 mais, dans les faits, les anglophones restent réfractaires à l'apprentissage d'une langue parlée par 2 % de la population nord-américaine. Seules les classes supérieures accepteront d'envoyer leurs enfants dans les classes d'immersion en français.

Persuadé que *« l'espoir de l'humanité réside dans le multinationalisme »*, il fait adopter en 1971 un ensemble de mesures visant à favoriser le développement des différentes communautés culturelles et ethniques du Canada, à un moment où l'immigration cesse définitivement d'être majoritairement européenne. Cette loi sur le *« multiculturalisme »* contribue à banaliser le fait français, disent, non sans raisons, ses détracteurs : les francophones deviennent une *« ethnie parmi d'autres »* au Canada. Après l'échec du référendum de 1980 sur la souveraineté du Québec, Pierre Elliott Trudeau réussira aussi à faire du Québec, en théorie du moins, une *« province comme les autres »*. Sans l'accord du Québec, il obtient la modification de la Constitution de 1867 et la suppression de la notion de *« peuple-fondateur »* reconnue aux Canadiens français, au même titre qu'aux descendants de colons anglais. L'égalité des deux langues officielles est consacrée sur le papier mais le Québec se voit refuser tout droit particulier pour défendre sa langue et sa culture.

L'ACCORD DU LAC MEECH

L'enfant terrible de la politique canadienne quitte le pouvoir en 1984, sous les huées. Il ne sortira de sa réserve que pour condamner, au vitriol, la conclusion d'un accord, dit du Lac Meech, accordant au Québec le statut de *« société distincte »*, condition *« minimale »* de son adhésion à la nouvelle Constitution. Convaincu que cet accord mènerait à la *« balkanisation »* du Canada et réduirait le gouvernement fédéral *« à l'impuissance totale des eunuques »*, il travaille activement à faire échouer son processus de ratification. Ses manœuvres sont couronnées de succès en 1990. Les souverainistes ont pu, eux, capitaliser sur le sentiment des Québécois – qui s'estiment de nouveau *« humiliés »* et *« rejetés »* par le reste du Canada – pour organiser le référendum de lundi.

Autre grande responsabilité : sous les mandats de Pierre Elliott Trudeau, qui n'a pas brillé par son sens de la gestion, l'Etat-providence atteint son apogée. L'inflation s'est envolée à la fin des années 70 et la dette s'est considérablement alourdie. Ses successeurs ont difficilement composé avec ce lourd héritage, dont les Canadiens n'ont pas tout de suite mesuré les implications, persuadés que le retour d'années de forte croissance leur permettrait de cesser de vivre au-dessus de leurs moyens.

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral est contraint de songer à décentraliser une partie importante de ses pouvoirs (l'assurance-chômage et les retraites notamment) parce qu'il n'a plus les moyens de financer ces programmes. Et le fédéralisme centralisé de Pierre Elliott Trudeau est contesté d'est en ouest du pays, parce qu'en période de vaches maigres, la solidarité des provinces les plus riches vis-à-vis des plus pauvres devient frileuse. Avec son incomparable éloquence, Pierre Elliott Trudeau avait su persuader que le fédéralisme tel qu'il l'imaginait était l'*« outil génial pour façonner la civilisation de demain »*. Nul ne sait si son mutisme actuel est à interpréter comme un aveu d'échec.

M. J.

Les relations entre Paris et Montréal : du « Québec libre » aux liens « privilégiés »

INVITÉ EN DIRECT du « Larry King Show » sur la chaîne de télévision CNN, lundi 23 octobre, Jacques Chirac s'était exprimé avec une extrême réserve, comme l'ensemble des dirigeants français, sur le référendum au Québec. *« Le gouvernement français ne veut pas interférer dans les affaires canadiennes »*, avait affirmé le président de la République. Cette position de *« non-ingérence, non-indifférence »*, vis-à-vis de la province canadienne francophone, n'était pas celle du général de Gaulle, qui, lors de son voyage au Canada, en juillet 1967, provoqua la plus grande crise de l'histoire diplomatique des deux pays.

Son arrivée à Montréal, le 25 juillet 1967, s'était faite dans une explosion d'enthousiasme indescriptible. Le chef d'Etat, qui venait de Québec, est accueilli sous les ovations de la foule. Lorsqu'il entre dans l'hôtel de ville, la foule le rappelle : *« Un discours, un discours. On veut de Gaulle ! On veut de Gaulle. »* Lorsqu'il apparaît enfin au balcon de l'hôtel de ville, les acclamations redoublent. On apporte un micro, parce qu'aucune allocution n'était prévue, mais seulement un simple entretien avec le maire de Montréal, Jean Drapeau, et les personnalités locales.

Le général parle. Les mots et les expressions défilent : *« atmosphère de libération »*, *« affranchissement »*, *« Français canadiens »*, *« votre ville, qui est aussi la nôtre »*... Chaque phrase est littéralement hachée par les applaudissements. Le Général va jusqu'à comparer l'accueil inouï qu'il reçoit à celui de Paris, à la Libération. Et il conclut : *« Vive le Québec ! »*, puis *« Vive le Québec libre, vive le Canada français, vive la France ! »*.

> **La France prend acte du résultat de cette consultation chez un partenaire essentiel du monde francophone**

Les bras s'agitent, les pancartes sont brandies encore plus haut, les hurlements redoublent, la police, un moment débordée, réussit difficilement à refouler les manifestants à quelques mètres.

A la suite du communiqué du gouvernement fédéral canadien, déclarant *« inacceptables »* certaines de ses déclarations, le général de Gaulle décide d'annuler la visite qu'il devait faire à Ottawa, où il devait rencontrer le premier ministre Lester Pearson, et écourte son séjour de deux jours.

Aujourd'hui, dans un communiqué publié par le Quai d'Orsay, mardi 31 octobre, Paris, plus sobrement, se contente de réaffirmer sa fidélité aux relations *« privilégiées »* qui l'unissent au Québec : *« La France prend acte du résultat de cette consultation. Elle entend tout naturellement confirmer et développer les relations directes et privilégiées qui l'unissent au Québec, partenaire essentiel du monde francophone. »* Le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, a annoncé qu'Alain Juppé se rendrait au Québec l'an prochain : *« La visite qu'accomplira le premier ministre au Québec en 1996, dans le cadre des rencontres alternées des premiers ministres français et québécois*, a précisé M. de Charette, *sera l'illustration de cette fidélité aux liens tissés par l'histoire. »*

A. A.

Le récit des atrocités commises à Srebrenica embarrasse la communauté internationale

La Croix-Rouge évalue à 6000 le nombre de disparus lors de la conquête de l'enclave bosniaque

Plusieurs dirigeants occidentaux ont été contraints de se défendre lundi 30 octobre devant la multiplication dans la presse internationale des récits des événements de Srebrenica en juillet et la mise en cause de leur responsabilité. Américains et Néerlandais incriminent pour leur défense l'ONU et son système de double clé, qui a fait obstacle à l'intervention aérienne de l'OTAN pour prévenir la chute des enclaves de Bosnie orientale.

ALORS que vont s'ouvrir, mercredi 1er novembre à Dayton (Ohio), des pourparlers entre les présidents serbe, croate et bosniaque dont les Occidentaux attendent un règlement des conflits dans l'ex-Yougoslavie, les témoignages publiés ces dernières semaines (*Le Monde* du mardi 17 octobre) sur les exactions commises par les Serbes dans l'enclave musulmane de Srebrenica, en Bosnie orientale, embarrassent la communauté internationale. De nombreux témoignages concordants – rassemblés d'abord par le Polonais Tadeusz Mazowiecki, alors chargé de mission par la commission des droits de l'homme de l'ONU, puis par diverses organisations humanitaires, dont Médecins sans frontières – sur la chute de l'enclave, en juillet, font état des atrocités commises par les forces serbes, à la fois sur les populations qui fuyaient l'enclave pour tenter de se réfugier à Tuzla et sur les hommes retenus à Srebrenica par les Serbes et dont la plupart auraient été exécutés.

La Croix-Rouge internationale évalue aujourd'hui à 6000 le nombre des disparus. C'est à la suite de cet épisode, parmi les plus monstrueux de la guerre en Bosnie, que M. Mazowiecki avait démissionné de son poste l'été dernier, en mettant en cause l'inertie de la communauté internationale.

Les accusations redoublent, alors que les récits se multiplient dans la presse américaine et européenne. Les premières mises en cause visaient le bataillon de « casques bleus » néerlandais stationné à Srebrenica, puis le gouvernement des Pays-Bas ; elles touchent aujourd'hui l'ensemble des gouvernements occidentaux, qui n'ont rien entrepris pour prévenir la chute de l'enclave ni les crimes qui allaient y être perpétrés, l'Organisation des nations unies, son représentant spécial dans l'ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi et, tout particulièrement, le général Janvier, commandant de la Forpronu. On rappelle que le général Janvier, lors d'une réunion au Conseil de sécurité de l'ONU à New York le 24 mai, avait prôné le retrait des « casques bleus » de toutes les enclaves de Bosnie orientale (*Le Monde* du 21 octobre) ; on rappelle aussi qu'il s'est à plusieurs reprises refusé à l'intervention de l'aviation de l'OTAN, alors que l'étau serbe se refermait sur Srebrenica.

Le Conseil de sécurité des nations unies a de nouveau demandé une enquête et un rapport sur les événements de Srebrenica, lundi 30 octobre. Le médiateur américain Richard Holbrooke comme le porte-parole du département d'Etat Nicholas Burns ont rejeté la faute sur l'ONU et sur le système de « double clé » qui prévalait en Bosnie. Dès la découverte des intentions serbes contre l'enclave, les Etats-Unis ont *« insisté avec vigueur à Bruxelles, dans d'autres capitales européennes, à Zagreb et à Sarajevo, pour une réponse aérienne vigoureuse de l'OTAN. Nous n'avons pas reçu le soutien escompté des Nations unies »*, a déclaré Nicholas Burns. Richard Holbrooke avait peu auparavant indiqué que Srebrenica avait illustré *« la double-clé dans ce qu'elle a de pire »*. En vertu de ce système, une intervention alliée n'était possible que si la Forpronu et les Nations unies en faisaient la demande. *« Le problème n'a pas tant eu lieu avec les Néerlandais qu'avec les Nations unies »*, a poursuivi le porte-parole du département d'Etat.

UNE LISTE DE NOMS

Le ministre de la défense néerlandais, Joris Voorhoeve, a de son côté présenté à la presse, lundi, un rapport basé sur les entretiens avec 460 casques bleus néerlandais présents à Srebrenica entre le 6 et le 21 juillet ou impliqués dans les événements, nous rapporte notre correspondant à La Haye, Alain Franco. Il a conclu lui aussi que cette *« atroce tragédie »* est la conséquence de *« la politique que mènent les Nations unies depuis 1991 »*. Le ministre a insisté sur la demande néerlandaise de frappes aériennes, à cinq reprises, à partir du 6 juillet. Il a estimé que tous les Etats membres de l'ONU, qui ont approuvé la création des « zones de sécurité » en Bosnie sans fournir les troupes nécessaires à leur défense, sont responsables de ce qui s'est passé.

Les « casques bleus » néerlandais ne sont cependant pas à l'abri de toute critique. Malgré l'ordre donné par la hiérarchie onusienne, le 11 juillet, de *« prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger les populations »*, ils ne se sont pas opposés aux forces serbes qui leur réclamaient la liste des hommes de Srebrenica en âge de porter une arme. Une liste de 239 noms a ainsi été remise, après qu'un officier eut prévenu qu'*« une copie sera envoyée à Genève et à La Haye »*. Depuis, ces personnes ont disparu. La hiérarchie du bataillon néerlandais a en outre signé une déclaration selon laquelle l'*« évacuation »* des musulmans s'était déroulée *« de façon correcte »*.

A Londres, Jacques Chirac et John Major ont assez mal pris, lors de leur conférence commune, lundi, de voir leurs pays mis en cause. D'un ton sec, le premier ministre britannique a rappelé que *« les soldats britanniques et français ont joué un rôle très important pour atténuer le massacre et sauver des vies »*. M. Chirac a abondé dans son sens, en ajoutant que ces événements s'étaient produits alors qu'il prenait ses nouvelles fonctions.

Les scénarios européens de Jacques Delors

L'ancien président de la Commission prône l'union politique pour faire face aux grandes échéances de cette fin de siècle

GENSHAGEN
de notre envoyé spécial

« Il nous faut une véritable union politique de l'Europe. C'est le seul instrument pour maîtriser la mondialisation » : cet appel de Jacques Delors intervient alors que, selon lui, *« l'Europe traverse une phase de désenchantement et se voit parfois tentée de reléguer au musée les pères fondateurs de l'Europe : Adenauer, de Gasperi, Jean Monnet »*.

L'ancien président de la Commission européenne s'exprimait, les 27 et 28 octobre, à l'occasion d'un colloque de l'institut de Berlin-Brandebourg pour la coopération franco-allemande en Europe, qui avait invité des économistes des deux pays à réfléchir aux contours d'un « modèle économique européen » pour demain.

Du côté des experts français présents à Genshagen, une certaine inquiétude se fait jour sur les lendemains de l'union monétaire : la création d'une banque centrale européenne pourrait se traduire par la *« mise sous tutelle du pouvoir politique par le pouvoir monétaire »*, en totale contradiction avec la tradition républicaine française.

L'enjeu, pour lui, est simple : il s'agit de « la survie ou du déclin » de l'Europe

L'idée d'un « gouvernement économique européen », avancée jadis par Pierre Bérégovoy, pourrait-elle aider à résoudre cette contradiction ? Cette formule *« ressemble furieusement »* à celle des dirigeants actuels de la Bundesbank, note Jacques Delors.

Mais surtout, à l'occasion du colloque de Genshagen, l'ancien président de la Commission européenne a dessiné « cinq scénarios pour l'Europe » afin de mettre en évidence les différentes alternatives qui se présentent à la veille des grandes échéances européennes de cette fin de siècle.

Premier scénario : en 1996, les dirigeants européens estiment que les pays de l'Union ne sont pas prêts à adapter de manière ambitieuse les institutions de Bruxelles et remettent à l'an 2000-2001 une nouvelle conférence intergouvernementale.

« Ce serait une catastrophe pour l'Europe », souligne Jacques Delors, en mettant le doigt sur le danger qu'il y aurait à engager des négociations d'élargissement avec les pays d'Europe centrale et orientale sans avoir, au préalable, adapté des institutions conçues, au départ, pour six pays (*« faudra-t-il louer un palais des sports pour faire siéger le conseil européen ? »*).

Deuxième scénario : une Europe élargie, mais « à la carte », qui serait organisée comme un « self-service » en fonction de la *« spontanéité des faits »*. *« Ce serait la fin de l'Europe politique, voire de l'Europe tout court »*.

Troisième scénario : une Europe élargie avec *« un seuil minimum acceptable d'objectifs, de devoirs et de droits »*. Une solution qui aurait le mérite de la cohérence, mais qui équivaudrait à noyer la personnalité de l'Europe, voire son poids sur la scène mondiale.

Le quatrième scénario est celui d'une Europe élargie *« avec une avant-garde et une différenciation entre les pays membres »*. Cette solution permettrait aux plus volontaristes des pays de l'Union de continuer à avancer sans en être empêchés par les autres.

Quant au cinquième et dernier scénario, c'est celui de la coupure entre *« deux Europes »* : d'un côté une Europe large, sous forme de grand espace économique et de sécurité, et de l'autre une plus petite Europe fidèle à l'esprit des fondateurs du traité de Rome.

Les préférences personnelles de Jacques Delors devraient l'amener à pencher pour le quatrième scénario. Quoi qu'il en soit, l'enjeu, pour lui, est simple : il s'agit de *« la survie ou du déclin »* de l'Europe.

Lucas Delattre

Nouvelle controverse en Allemagne

« Populisme », « nationalisme monétaire », « isolationnisme allemand » : **telles ont été quelques-unes des très vives réactions enregistrées à Bonn après que Rudolf Scharping, président du Parti social-démocrate (SPD), et Gerhard Schröder, ministre-président SPD de Basse-Saxe, ont critiqué l'Union économique et monétaire européenne. Rudolf Scharping avait dit, à propos de la monnaie unique, qu'*« il serait faux d'abandonner le deutschemark au profit d'une idée qui ne se traduise pas par la stabilité économique et monétaire »*. Gerhard Schröder, pour sa part, avait annoncé une *« immense controverse »* à l'approche des élections de 1998 au sujet de ce *« thème national »* (*Le Monde* du 31 octobre). Le ministre des finances, Theo Waigel, déplore que *« le SPD essaie de faire oublier ses querelles internes aux dépens de l'Union monétaire »*. Les propos de Rudolf Scharping et de Gerhard Schröder ont aussi été critiqués au sein de la frange la plus européenne du SPD.**

Les Quinze pressent le Parlement européen de ratifier l'accord d'union douanière avec la Turquie

LUXEMBOURG
(Union européenne)
De notre correspondant

L'Union douanière entre l'Europe et la Turquie n'attend plus que le feu vert du Parlement européen pour entrer en vigueur au 1er janvier 1996, conformément à l'accord politique intervenu en mars dernier, conformément d'ailleurs aussi à ce que prévoyait déjà l'accord d'association conclu entre la Communauté et la Turquie en 1964 !

Comme en a pris acte le Conseil d'association avec la Turquie, réuni lundi 30 octobre au niveau ministériel, l'Union européenne (UE) a adopté, depuis mars, les textes nécessaires, notamment en matière de coopération financière. Les Turcs, de leur côté, ont harmonisé, chaque fois qu'il le fallait, leur législation avec celle de l'Union. Si l'Assemblée de Strasbourg donne son feu vert, les barrières qui subsistent dans les échanges entre les deux parties seront complètement éliminées et la Turquie appliquera le tarif douanier commun de l'UE.

Appréciant les efforts consentis par le gouvernement de Tansu Ciller pour améliorer la situation en matière de droits de l'homme, les Quinze n'ont pas caché leur souhait très vif de ne pas voir le Parlement européen faire obstruction au projet d'union douanière. L'Assemblée de Strasbourg doit en principe se prononcer lors de sa session plénière de décembre. *« Il ne faut pas prendre le risque d'un vote négatif qui aurait des conséquences dommageables à long terme. Les signaux encourageants adressés par Ankara doivent recevoir une réponse positive »*, a ainsi déclaré Michel Barnier, le ministre français des affaires européennes.

Deux des parlementaires kurdes emprisonnés viennent d'être libérés par la Cour suprême mais quatre restent encore internés. Par ailleurs, le gouvernement vient de proposer d'amender, pour le rendre moins sévère, l'article 8 de la loi antiterroriste. Pauline Green, la présidente du groupe socialiste du Parlement européen, a estimé que ces efforts étaient insuffisants pour que l'Assemblée puisse donner son feu vert.

Les pressions exercées par les Quinze ne se limitent pas au Parlement européen, et les autorités d'Ankara sont invitées à ne pas s'arrêter en si bonne voie. *« Nous vous rappelons l'importance que le Parlement européen attache à la libération de tous les députés du DEP. Nous espérons que le processus de réformes démocratiques en cours permettra de trouver des solutions rapides à cet égard »*, a souligné Javier Solana, le président en exercice du conseil de l'Union.

Coskun Kirca, le ministre turc des affaires étrangères, a répliqué que si l'intention de son gouvernement, en proposant la révision du fameux article 8, était bien de favoriser l'élargissement des prisonniers, *« leur libération était une décision qui incombait aux tribunaux »*. M. Kirca a souligné combien il serait dangereux que le Parlement européen *« s'engage dans la voie de la surenchère »*.

Ph. L.

Un nouveau gouvernement de coalition

Voici les principaux ministres du nouveau gouvernement turc qui a été présenté lundi 30 octobre après la formation d'une coalition entre le Parti de la juste voie (DYP, droite) du premier ministre Tansu Ciller et le Parti républicain du peuple (CHP, social-démocrate) de M. Deniz Baykal :

- **premier ministre,** Mme Tansu Ciller (DYP) ;
- **vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères,** Deniz Baykal (CHP) ;
- **ministre de la défense nationale,** Vefa Tanir (DYP) ;
- **ministre des finances,** Ismet Atilla (DYP) ;
- **ministre de la santé,** Dogan Baran (DYP) ;
- **ministre de l'agriculture et des affaires rurales,** Nafiz Kurt (DYP) ;
- **ministre du travail et de la sécurité sociale,** Mustafa Kul (CHP) ;
- **ministre de l'industrie et du commerce,** Fuat Cay (CHP).

Les ministres de la justice, de l'intérieur, des communications et des transports, qui en période électorale doivent être choisis parmi des personnalités n'appartenant à aucun parti, devaient être nommés ultérieurement. – *(AFP.)*

Londres et Paris s'engagent sur un « partenariat global » en matière de défense

LONDRES
de nos envoyés spéciaux

Le dix-huitième sommet franco-britannique s'est achevé, lundi 30 octobre à Londres, dans une atmosphère de nouvelle Entente cordiale, sur une conférence de presse commune du président Jacques Chirac et du premier ministre, John Major. Pendant ce temps, aux abords du Foreign Office, deux ou trois cents manifestants protestaient contre les essais nucléaires français et le soutien que leur a apporté M. Major.

Par contraste avec ce brouhaha, les deux dirigeants ont employé, l'un à l'égard de l'autre, des termes particulièrement chaleureux et se sont efforcés de monter en épingle leurs points de convergence aux dépens de ce qui les sépare. Ils se rejoignent par exemple sur la subsidiarité, sur une Europe plus proche des citoyens, mais pas sur le sujet brûlant du moment, la monnaie unique. On ne s'y est donc pas appesanti outre mesure. Ce qui a permis à Jacques Chirac de déclarer qu'au terme d'un tête-à-tête de deux heures et demie son hôte *« cherchait avec peine quelque chose qui puisse nous opposer »*.

MIRACLE DE LA DIPLOMATIE

C'est sans doute sur les questions de défense que Britanniques et Français sont les plus proches (*Le Monde* du 29-30 octobre). Ce rapprochement a été symbolisé par l'inauguration du Groupe aérien européen franco-britannique (GAEFB) (même si M. Major a omis, dans son discours, l'adjectif « européen »). Sur cette base de l'OTAN, M. Chirac a remis au général Sir Michael Rose les insignes de commandeur de la Légion d'honneur, et John Major a fait le général Bertrand de Lapresle commandeur honoraire de l'Empire britannique.

En honorant deux officiers qui ont eu leurs heures de gloire dans l'ex-Yougoslavie, ils ont voulu saluer une coopération exemplaire *« dans une zone de la plus haute complexité politique et militaire »*, selon les termes du premier ministre britannique.

En réaffirmant son « soutien » à la décision de Paris de reprendre ses essais nucléaires, M. Major s'est mis en porte-à-faux avec son opinion publique (voir ses déclarations dans *Le Monde* du 29-30 octobre). M. Chirac lui en a su gré, rappelant au passage que cet appui relevait aussi de la solidarité entre les pays de l'Union européenne, une solidarité pourtant chichement mesurée à la France par ses autres partenaires. Après avoir répété ses arguments traditionnels, le président français a affirmé que *« le problème des essais ne se pose plus »*, étant donné que Paris, comme Londres, est en faveur de l'option zéro et s'apprête à signer les protocoles du traité de Rarotonga sur la dénucléarisation du Pacifique sud.

M. Major parle désormais, avec un lyrisme dont il n'est pas coutumier, de *« partenariat global »* – y compris nucléaire – entre deux pays aux structures et aux intérêts très comparables en matière de défense. A tel point, affirme-t-il, que *« nous ne concevons pas de situation où les intérêts vitaux de l'un puissent être menacés militairement sans que ceux de l'autre le soient aussi »*. Ces déclarations d'intentions manquent néanmoins de substance et ce nouveau partenariat reste très loin de celui qui lie Paris à Bonn autour de l'Eurocorps. Les Anglais, en particulier, sont toujours aussi éloignés d'une coopération concrète dans le domaine de l'armement. Ils demeurent farouchement attachés à l'OTAN et réticents envers une défense européenne dont le propre ministre de la défense de M. Major ne veut pas entendre parler.

On attendait les fausses notes sur l'Europe, elles ne sont pas apparues. Miracle de la diplomatie, les divergences se sont exprimées dans des termes étonnamment consensuels, surtout si l'on se rappelle les philippiques anti-européennes de tant de dirigeants conservateurs. M. Major a rappelé sa position officielle sur la monnaie unique : *« Si celle-ci se fait et qu'à ce moment-là ce n'est pas dans l'intérêt de la Grande-Bretagne d'y être, elle n'y sera pas. »* Il est pourtant actuellement l'objet de fortes pressions de ses amis politiques pour repousser toute décision après l'an 2002. *« Respectons la liberté de choix de chaque pays »*, a plaidé Jacques Chirac, qui a réaffirmé que *« la France remplira les conditions lui permettant d'entrer le 1er janvier 1999 dans l'Union monétaire »*.

Moins d'une semaine après s'être rendu à Bonn pour reserrer les mailles du partenariat franco-allemand, M. Chirac a tendu les bras aux Britanniques, comme à *« Mon cher John »* avec lequel il a en commun, remarquait *The Independent*, d'être au plus bas dans les sondages. Volonté de concilier les extrêmes en politique internationale comme en politique intérieure, de montrer au chancelier Kohl que l'amitié entre les deux rives du Rhin n'est plus exclusive, ou d'arrimer une Grande-Bretagne rétive à l'Europe ? Sans doute un peu des trois.

Les termes particulièrement chaleureux de MM. Chirac et Major avaient clairement pour objectif de se séduire l'un l'autre, de trouver un minimum de points communs à quelques mois de la conférence inter-gouvernementale (CIG) sur les institutions européennes. Mais il ne s'agissait certainement pas, pour M. Chirac, de céder aux sirènes eurosceptiques, si vociférantes ici, qu'il a prétendu ne pas entendre. Au risque de laisser planer une certaine ambiguïté.

Patrice de Beer et Sophie Gherardi

« La France étant ce qu'elle est... »

***« La monnaie unique est dans l'intérêt de la France car elle suppose une réduction des déficits qui seule permettra de relever le défi du chômage »*, a déclaré Jacques Chirac à Londres. *« La France étant ce qu'elle est, la monnaie unique est une bonne chose pour elle »*, a ajouté le président français. Appelant l'histoire à son secours, il a aussi rappelé que l'aspiration à la stabilité des changes était une vieille tradition française, et notamment gaulliste. Si, selon Jacques Chirac, l'Angleterre *« n'a pas les mêmes contraintes »* et *« n'entend pas se lier les mains »*, sa gestion étant sage et raisonnable, elle devrait néanmoins remplir à temps les critères de Maastricht. Au cas où.**



Premières élections municipales multiraciales en Afrique du Sud

Le scrutin local vient parachever la fin de la ségrégation raciale et le processus démocratique. Mais, en dépit d'une vaste campagne de sensibilisation, il ne parvient pas à susciter l'enthousiasme de la population

Dix-huit mois après les premières élections multiraciales d'avril 1994 qui ont mis fin à plusieurs décennies d'apartheid – un système politique fondé sur le développement séparé des races –, 12,3 millions d'électeurs sud-africains retournent aux urnes, mercredi 1er novembre, pour élire de nouvelles autorités locales. Ces élections parachèveront le démantèlement de la ségrégation raciale. Le scrutin a toutefois été reporté au 27 mars 1996 pour les 1,5 million d'électeurs de la ville du Cap et les 3,2 millions de la province du Kwazulu-Natal. Depuis l'ouverture officielle de la campagne, début octobre, les dirigeants des partis politiques ont sillonné le pays pour convaincre la population de prendre part au vote. Cependant, après le déchaînement de passions suscitées par l'élection à la magistrature suprême de Nelson Mandela, le 27 avril 1994, les Sud-Africains ne se mobilisent guère pour ce scrutin local, dont ils sous-estiment l'importance. Le taux de participation devrait être moins élevé qu'en 1994 (88 %).

JOHANNESBURG
de notre envoyé spécial

Affichage public, messages radio-télévisés, rondes effrénées des chefs de partis politiques, rien n'y fait. Les efforts de Saatchi and Saatchi, la société de conseil en communication britannique, sont vains. La perspective d'élire leurs conseillers municipaux n'excite pas les Sud-Africains.

Leur dernière expérience en la matière date de dix-huit mois. Une autre histoire ! Il s'agissait des premières élections multiraciales organisées dans le pays. Scrutin qui, le 27 avril 1994, portait le coup de grâce à l'apartheid, installait Nelson Mandela à la tête de l'Etat et propulsait le Congrès national africain (ANC) au pouvoir, locomotive d'un gouvernement d'unité nationale.

Les Sud-Africains célébraient l'avènement de la démocratie dans l'exaltation. Après l'investiture de M. Mandela, le 11 mai 1994, les nouveaux élus prenaient possession de l'Assemblée nationale, du Sénat, et des Assemblées provinciales. Mais la Constitution intérimaire spécifiait bien qu'il restait à élire de nouvelles autorités locales pour parachever la transition. Le moment d'apporter la dernière touche au processus démocratique est arrivé, mais l'enthousiasme populaire n'est pas au rendez-vous. L'enjeu est pourtant d'importance : les villes blanches sont maintenant indissociablement liées aux ghettos noirs, métis ou indiens, qui les entourent.

Aux extrêmes du spectre social, les Blancs sont inquiets, les Noirs impatients. Les premiers se cramponnent à leurs privilèges, les seconds veulent voir leur sort s'améliorer. Tous savent que le nivellement se fera par le bas. Il n'empêche, en dépit de toutes les explications, seulement 76 % des électeurs potentiels se sont inscrits sur les listes, pour un scrutin qui concerne 700 communes dans huit des neuf provinces du pays. Le Kwazulu-Natal et la ville du Cap ne voteront qu'en mars 1996.

Aujourd'hui, pas de commission électorale indépendante. Ces élections reposent sur les conseils municipaux encore en place, dont la plupart n'ont jamais eu à organiser de consultations d'une telle ampleur. « *C'est la quadrature du cercle*, reconnaît un député de l'ANC, *les problèmes sont complexes : il a fallu faire un nouveau découpage communal, établir les listes des candidats et celles des électeurs.* »

Un sondage de l'Institut pour une alternative démocratique, réalisé début octobre, montre que 19 % des personnes interrogées connaissent le nom d'un des candidats de leur circonscription. « *Je ne sais pas où se trouve le bureau de vote du quartier, je ne sais pas pour qui voter, je n'ai reçu ni tract, ni profession de foi* », déplore Anne-Liese, une bourgeoise libérale de Parktown, un quartier résidentiel de Johannesburg, qui avait « *voté des deux mains pour Mandela* » en 1994.

La plupart des partis ont perdu de vue l'enjeu local de la consultation

Situation d'autant plus compliquée que chaque électeur devra utiliser deux bulletins, l'un pour élire son candidat, l'autre pour choisir une liste de parti politique : les conseils municipaux seront composés à 60 % de représentants élus au scrutin uninominal et à 40 % élus à la proportionnelle. Dans les mégapoles comme Johannesburg – qui rassemble 130 circonscriptions –, un troisième bulletin s'ajoutera aux deux autres, puisque les grandes villes seront dotées d'un conseil central et de conseils de banlieue. L'ANC a axé sa campagne sur le concept d'« *une vie meilleure* » et considère que les autorités locales ne pourront jouer leur rôle et « *tenir les promesses de 1994, qu'une fois convenablement élues* ». L'organisation de M. Mandela estime avoir accru son audience dans les communautés métis et indiennes – généralement favorables au Parti national (NP) de Frederik De Klerk – et se dit sûre de l'emporter dans les zones urbaines. Ses 6 000 candidats ont donc fait campagne sur des sujets d'intérêt local. Son seul souci réside dans la dissidence de chefs traditionnels, d'anciens administrateurs des cités noires et de militants du Conseil des syndicats sud-africains (Cosatu) qui présenteront des candidats dans une quarantaine de communes.

Le NP se déclare, lui aussi, très confiant, convaincu d'être « *le seul vrai parti multiracial du pays* ». Comme le Parti démocrate (DP), qui prétend avoir réalisé une percée dans la région de Johannesburg, après sa piètre performance lors des élections de 1994. Ces deux formations ont fait de la criminalité galopante leur cheval de bataille. Comme les autres, ils enfoncent le clou en stigmatisant les promesses non tenues de l'ANC qui, en dix-huit mois de gouvernement, n'a construit que 10 000 nouveaux logements, alors qu'il s'était engagé, en 1994, à en bâtir un million en cinq ans.

Le Front de la liberté (FF) du général Constand Viljoen, le seul parti d'extrême droite à siéger au Parlement, est persuadé qu'une bonne prestation de ses 1 000 candidats démontrerait le bien-fondé de sa supplique pour un *Volkstaat*, un homeland blanc pour les Afrikaners. « *Nous sommes peu nombreux, mais nous sommes influents. Nous rejetons l'idée du NP de voir l'Afrique du Sud devenir multiraciale* », répète-t-il, en espérant prouver que son « *parti est le seul vrai représentant du peuple afrikaner* ».

L'Inkatha, le parti à dominante zouloue du chef Mangosuthu Buthelezi, le Congrès panafricain (PAC), d'extrême gauche, et le Parti conservateur (CP), d'extrême droite, ont aussi fait campagne en soulignant l'échec de l'ANC. Tous ont perdu de vue l'enjeu local du scrutin. Le maintien de l'ordre et la lutte contre la criminalité sont du ressort du gouvernement central et des gouvernements provinciaux, *a contrario* des épineux problèmes de distribution de l'eau et de l'électricité, dont 60 % des Sud-Africains sont dépourvus.

Depuis dix-huit mois, rien n'a fondamentalement changé dans le quotidien des uns ou des autres. Ce scrutin doit être considéré comme le vrai point de départ du changement. Blancs et Noirs seront, au lendemain du 1er novembre, ligotés politiquement et administrés bon gré, mal gré par les mêmes conseils municipaux. C'est aussi un test pour l'ANC de M. Mandela, qui avait remporté l'élection d'avril 1994 avec quelque 63 % des suffrages. Sa suprématie ne sera pas remise en cause, mais il pourra mesurer sa popularité à l'aune des abstentions.

Frédéric Fritscher

Le Kwazulu-Natal et Le Cap voteront en 1996

Les électeurs de la province du Kwazulu-Natal et ceux de la ville du Cap n'iront pas voter, mercredi 1er novembre. Les élections locales y ont été reportées au 27 mars 1996. Au Kwazulu-Natal, pour des considérations politiques : l'Inkatha craint de voir son pouvoir écorné par une poussée de l'ANC, et les chefs traditionnels refusent l'idée d'être dessaisis de leurs prérogatives au profit de conseils municipaux démocratiquement élus. La société zouloue est fortement ancrée dans ses traditions et les autorités provinciales militent pour l'instauration du fédéralisme en Afrique du Sud. Au Cap, pour des raisons d'organisation et de découpage des circonscriptions, la bourgeoisie blanche voit d'un mauvais œil le rattachement des bidonvilles noirs de Kayelitsha à la municipalité et les riches blancs refusent de payer pour les pauvres noirs.

La difficile cohabitation entre M. Mandela et M. De Klerk

JOHANNESBURG
de notre envoyé spécial

Le président Nelson Mandela et son deuxième vice-président, Frederik De Klerk, les architectes de la « *nouvelle Afrique du Sud* », récompensés, en 1993, par un prix Nobel de la paix, donnent l'impression d'être à couteaux tirés. Certes, leurs bisbilles ont été exacerbées par la campagne pour les élections locales. Mais l'un et l'autre semblent prendre plaisir à souffler le chaud et le froid. A peine M. Mandela déclare-t-il qu'ils ont « *besoin l'un de l'autre* » que M. De Klerk menace de démissionner, jetant le désarroi à la Bourse de Johannesburg...

Les deux hommes se connaissent bien et s'estiment. Mais il est des moments difficiles à supporter. Lorsque M. Mandela, à l'occasion d'un dîner mondain, le 29 septembre, à Johannesburg, blâme le Parti national, l'apartheid et M. De Klerk pour la criminalité qu'on lui reproche de ne pouvoir juguler, ils en viennent à s'invectiver publiquement. Deux semaines plus tard, en plein Parlement, le ministre des transports, Mac Maharaj, un proche de M. Mandela, exige que M. De Klerk soit limogé du comité de sécurité au sein du gouvernement, se référant au journal *City Press*, selon lequel ce dernier aurait menacé de faire appel à l'armée pour reconquérir le pouvoir. M. Maharaj reconnaît rapidement avoir été induit en erreur, mais persiste dans sa demande de limogeage.

Entre-temps, le premier ministre de la province de Johannesburg, Tokyo Sexwale, accuse le dernier président blanc d'être un « *cheval de Troie dans le gouvernement d'unité nationale* » et un « *traître* ». M. De Klerk réplique aussitôt en le traitant de « *poids léger de la politique* », qui gagnerait à « *apprendre les bonnes manières dans une école de perfectionnement en Suisse* ».

M. De Klerk utilise la campagne électorale pour stigmatiser l'incapacité de l'ANC à contrôler la violence et à mettre en œuvre son programme de reconstruction et de développement. « *Le problème ne vient pas de ce plan, mais des ministres ANC. Ils parlent au lieu d'agir. L'ANC craque sous la pression qui écrase le gouvernement* », répète-t-il.

La tension entre les deux hommes remonte au début de l'année, après que l'ANC eut découvert que, à la veille des élections d'avril 1994, M. De Klerk avait accordé une amnistie à 3 500 membres des forces de sécurité, dont l'ancien chef de la police, le général Johan van der Merwe, l'ancien ministre de la défense, le général Magnus Malan, et l'ancien ministre de la loi et de l'ordre, Adrian Flock. M. Mandela accuse M. De Klerk d'être un « *menteur* ». Ce dernier menace aussitôt de démissionner, mais n'en fait rien. Il contre-attaque en utilisant les affaires de détournement de fonds dans lesquelles sont impliqués Alan Boesak et Winnie Mandela, deux éminents membres de l'ANC.

M. De Klerk ne s'en laisse pas conter, mais il n'a « *plus guère d'illusions* », selon ses proches. Il se plaignait déjà, en août, d'être maltraité par l'ANC et M. Mandela, qui affichaient une défiance grandissante à son encontre. Depuis 1990, les relations entre ces deux hommes d'exception ont connu bien des vicissitudes. Les mois à venir apporteront à leur épopée commune un nouveau lot de heurts et de réconciliations.

F. F.

L'Union européenne n'a pas réussi à conclure un accord d'association avec le Maroc

Le projet de partenariat bute sur les importations de fleurs

Les ministres des Quinze doivent se retrouver, le 10 novembre, pour parvenir à un accord d'association avec le Maroc. Le royaume chérifien devrait ouvrir ses frontières aux produits de l'Union européenne (UE). Mais après le conflit sur la pêche, les négociations ont achoppé, lundi 30 octobre, sur le contingent d'importation de fleurs coupées accordé à Rabat par la Commission européenne.

LUXEMBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Pour un bouquet d'œillets ! L'accord que la Commission européenne négocie avec le Maroc, depuis des mois, au nom des Quinze, est bloqué. L'Allemagne et les Pays-Bas, en dépit de l'image de champions du libéralisme commercial dont ils aiment se parer, *ont résolument refusé*, lundi 30 octobre, à Luxembourg, lors de la réunion des ministres des af*faires étrangères des Quinze*, de relever de 2 000 à 5 000 tonnes le contingent d'importation de fleurs coupées, offert à Rabat.

Les ministres ont décidé de se revoir, le 10 novembre, avec l'idée d'imaginer, d'ici là, une solution. Dans le cas où ils ne réussiraient pas à s'entendre, ils craignent que Rabat, exaspéré par ces tergiversations, diffère la conclusion définitive du nouvel accord sur la pêche, dont la négociation suscitera, jusqu'à la mi-novembre, de grandes tensions avec l'Union européenne (UE). Elles condamneraient alors les quelque sept cents navires portugais et surtout espagnols à rester immobilisés, quelques semaines de plus : après deux mois de « repos *biologique* », la pêche *aux céphalopodes* (calamars, poulpes), vitale pour les marins d'Andalousie, de *Galice* et des *Canaries*, aurait dû normalement reprendre, à partir du 1er novembre, au large des côtes marocaines.

A l'instar de ceux déjà conclus avec la Tunisie et Israël, et proposés aux autres partenaires méditerranéens, l'accord d'association, en cours de négociation avec Rabat, prévoit, à terme, l'établissement d'une zone de libre-échange. Les produits manufacturés marocains *bénéficiant déjà d'un libre accès* au marché des Quinze, c'est le royaume chérifien qui, en s'ou*vrant aux produits européens*, devrait consentir l'essentiel de l'effort.

LA COLÈRE DES PÊCHEURS

Les Quinze, qui se sont mis d'accord, en juin, lors du sommet de Cannes, pour affecter, sur le budget de l'UE, près de 5 milliards d'écus (plus de 32 milliards de francs) à leurs partenaires méditerranéens, au cours des cinq ans à venir, font miroiter aux Marocains, sur cette base, une augmentation sensible de leur assistance financière. Sans grand enthousiasme, Rabat, soucieux de s'ancrer à l'Europe, a accepté, notamment sous l'influence de Hassan II, le schéma qui lui a été ainsi proposé, mais ré*clame cependant* avec *insistance* un meilleur accès au marché des Quinze pour ses exportations agri*coles : des réductions de droit des* quotas, des calendriers d'importation plus favorables que ceux inscrits dans le mandat adopté par les Quinze et négociés par la Commission.

L'enjeu est modeste : d'après Hervé de Charette, les concessions supplémentaires ainsi demandées – et déjà jugées raisonnables par la Commission – représentent un volume de 15 millions d'écus. Peccadille ! Certes, chacun des Etats membres se trouve peu ou prou gêné : les conserves de sardines *posent problème aux Portugais*, les pommes de terre primeurs aux Français, les oranges et les tomates *aux Italiens... Les Belges, quant à* eux, font obstruction à l'ouverture d'un contingent de 4 600 tonnes de tomates, en avril, soit 1 % de la production communautaire. Tout, cependant, rentrerait dans l'ordre si Bonn et La Haye faisaient le geste attendu sur les fleurs coupées.

Le gouvernement de Felipe Gonzalez, qui assure ce semestre la présidence de l'UE et qui doit faire face à la colère de ses pêcheurs, a consenti un maximum d'efforts pour qu'un compromis d'ensemble – pêche et agriculture – soit possible avec les Marocains. Appuyé *par les Français et par les Italiens*, il n'oublie pas que, à la fin du mois de novembre, Barcelone abritera *une conférence qui, s'appuyant sur* les accords d'association de la nouvelle génération – du type de celui négocié avec le Maroc –, est supposée lancer un ambitieux partenariat euro-méditerranéen dont l'objectif politique, face à la menace islamiste, est de pacifier durablement les relations de l'UE avec ses partenaires du Sud.

MESSAGE BROUILLÉ

M. Gonzalez, tendu à cause des négociations sur la pêche, se rappelle le jour où Klaus Kinkel, le mi*nistre allemand des affaires étran*gères, jurait qu'il allait leur « *casser les reins* » parce qu'ils menaçaient *de bloquer un accord avec la pêche* tant qu'ils n'auraient pas obtenu quelques avantages pour leurs pêcheurs. *Les Allemands accusent* les Marocains de « *chantage* ». Les Français jugent le comportement allemand « *anormal* » et celui du Parlement européen « *scandaleux* ». Celui-ci, agissant sous le coup d'une de ces impulsions irrationnelles dont il a le secret, vient de voter une résolution dénonçant les concessions trop importantes faites au Maroc. Le ministre français des affaires étrangères trouve l'épisode « *médiocre* » et se dit « *irrité* ». Le message qu'adresse l'UE *au monde demeure désespéré*ment brouillé.

Philippe Lemaître

L'économie israélienne est menacée de surchauffe

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les 5,5 millions d'Israéliens ont un niveau de vie moyen plus élevé que celui des habitants de plusieurs pays européens : 15 100 dollars de PNB par tête au lieu de 14 000 seulement en Espagne. *Mais, avec une croissance annuelle* de 6 % en moyenne depuis 1990, plusieurs fois revue à la hausse pour 1995 – *on l'estimait à 6,8 %* en octobre –, l'économie est aujourd'hui en pleine surchauffe. Préoccupée par l'expansion continue de la masse monétaire, l'aggravation du déficit budgétaire et de celui de la balance des paiements extérieurs, la Banque centrale d'Israël – dont certains commencent à remettre en cause l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique – a décidé, la semaine dernière, d'augmenter, une *nouvelle fois, de 13,7 % à 14,2 %*, le taux facturé aux banques commerciales emprunteuses. Cette hausse d'un demi-point s'ajoute à une hausse similaire décidée en septembre, date à laquelle le mouvement de reflux des taux – 17 % en novembre 1994 – s'est arrêté.

Cette nouvelle progression, automatiquement répercutée sur le *prime rate* – le meilleur taux facturé à la clientèle – des établissements privés (15,7 %), a été immé*diatement critiquée par* les entrepreneurs et les fédérations syndicales.

Le Histadrout a ainsi menacé d'exiger, lors des prochaines négociations salariales par secteur, « *une compensation complète pour les travailleurs* » qui paieront dorénavant plus cher leurs crédits à la consommation.

Le premier reproche adressé à la Banque centrale est de n'avoir pas su, malgré des avertissements répétés, contraindre le gouvernement à freiner ses dépenses. « *L'accélération ininterrompue de l'activité économique*, écrit la Banque *dans son dernier rapport* mensuel, *et l'existence continue d'un large déficit courant exigent une politique de restreinte fiscale (...) qui contribuerait, de manière significative, à la stabilité de l'économie et à son expansion constante.* »

Pour la première fois depuis le pic de 1991 (6,4 % du PNB), le déficit budgétaire, qui n'avait cessé de baisser pour se fixer à 1,6 % du produit national brut l'an dernier, remonte et pourrait atteindre 3,6 % en 1995, alors que le gouver*nement avait estimé qu'il ne repré*senterait « que » 2,75 % du PNB.

Ce dérapage, contraire à la loi spécifique votée, il y a trois ans, pour obliger l'Etat à réduire son train de vie, « *risque*, selon la dernière note de conjoncture de la banque semi-publique Hapoalim, *de poser de sérieux problèmes de crédibilité aux décideurs politiques* ». Et de rappeler qu'au début de 1994 le Trésor avait tablé sur une inflation de 8 % pour l'année, alors qu'en décembre la hausse des prix atteignait 14,5 %. La prévision officielle pour 1995 est de 9 %, mais certains conjonc*turistes tablent déjà sur une infla*tion à deux chiffres.

Patrice Claude

La France va intervenir en faveur de Sarah, la jeune Philippine

LES DÉFENSEURS français de Sarah Balabagan ont exprimé, lundi 30 octobre, leur colère après la condamnation par un tribunal des Emirats arabes unis de la jeune Philippine, à un an de prison et cent coups de bâton (et non pas de fouet) pour le meurtre de son employeur (*Le Monde* du 31 octobre).

Marie-Claude Mendès France, présidente du Comité pour sauver Sarah, s'est dite « *très déçue et très peinée* » et l'avocate Gisèle Halimi a rejeté un verdict « *qui nous ramène vers le Moyen Age* ». Lors d'une conférence de presse, en présence du sénateur socialiste Claude Estier et du député RPR Roselyne Bachelot, Me Halimi a indiqué qu'elle demanderait au Parlement européen d'émettre une protestation auprès des Emirats et a souhaité que la France soumette une résolution à l'ONU demandant aux Emirats de respecter les conventions internationales.

Hervé de Charette a affirmé que les autorités françaises allaient intervenir en faveur de la jeune fille auprès des Emirats. « *Le châtiment corporel est choquant* », a déclaré, sur RTL, le ministre des affaires étrangères, soulignant la « *dimension forte* » de la politique étrangère française, « *qui est celle des droits de l'homme* ».

« *Nulle part, et pour aucune raison, on ne peut admettre qu'un être humain soit victime d'un traitement dégradant et avilissant* », a commenté pour sa part l'ancien premier ministre socialiste, Laurent Fabius. La présidente du groupe communiste républicain et citoyen au Sénat, Hélène Luc, a « *exigé la liberté pour Sarah, sans aucune condition préalable* ».

Par le truchement de son avocat, la mère de Sarah, Bai Balabagan, a déclaré qu'elle acceptait le verdict d'un an. « *Ce n'est pas une déception. Nous aurons la patience d'attendre* », a-t-elle ajouté. Quant au président philippin, Fidel Ramos, il s'est félicité du verdict « *beaucoup plus léger* » que la condamnation à mort prononcée précédemment.

Plusieurs personnalités officielles se sont néanmoins émues de la condamnation à cent coups de bâton : « *Nous allons demander une révision de cette décision* », a déclaré Ruben Torres, secrétaire exécutif du président Ramos. – (*AFP, Reuter.*)

Les démocrates de Iabloko devraient participer aux élections russes

MOSCOU. Le scandale provoqué par le refus d'enregistrer le principal parti démocratique russe, Iabloko, en vue des législatives du 17 décembre paraissait, mardi 31 octobre, en voie d'apaisement. La commission électorale centrale a accepté de « *revoir* » sa décision au cas où le parti de Grigori Iavlinski *obtiendrait un jugement* favorable de la Cour suprême, attendu en fin de semaine. La Cour a déjà ordonné, lundi, à la Commission de recevoir la demande d'enregistrement d'un autre petit parti du « camp démocrate », *celui de Lev Ponomarev*. Lundi, le Parlement européen, la présidence américaine et le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine étaient intervenus publiquement contre ces « *atteintes à la démocratie* » en Russie. – (*Corresp.*)

La France saisit la Cour européenne à propos de Strasbourg

LUXEMBOURG. La France introduira « *dans les tout prochains jours* » un recours devant la Cour de justice européenne pour contester la décision du Parlement européen de renoncer en 1996, au profit de Bruxelles, à une des douze sessions plénières annuelles qu'il tient à Strasbourg, a annoncé Michel Barnier, ministre des affaires européennes, le 30 octobre à Luxembourg, en marge du conseil des affaires étrangères des Quinze. « *La France se montre vigilante. Il n'est pas question qu'elle accepte la remise en cause de Strasbourg comme siège du Parlement européen* », a-t-il dit. Ce conflit s'inscrit dans la vieille polémique avec les partisans de *Bruxelles comme siège*. Le gouvernement français avait évité le 19 septembre que le Parlement français ne vote, en représailles, un amendement réduisant d'un douzième le montant de la contribution française au budget communautaire.

EUROPE

■ **AZERBAÏDJAN : la catastrophe, qui a fait plus de 300 morts,** samedi, dans le métro de Bakou, serait due à un attentat. Le chef de la commission d'enquête a affirmé, lundi 30 octobre, que les policiers avaient découvert « *trois trous causés par l'explosion d'une bombe* » sous un siège du wagon où s'était déclaré l'incendie. Cette annonce intervient alors que l'Azerbaïdjan est actuellement plongé dans une campagne électorale agitée, les principaux partis d'opposition au président Aliev ayant été interdits de se présenter aux élections législatives du 12 novembre. – (*AFP.*)

■ **BULGARIE : les résultats définitifs des élections municipales** confirment la victoire du Parti socialiste (PSB, ex-communiste), qui a obtenu, dimanche 29 octobre, 42 % des suffrages, contre 24 % pour l'Union *des forces démocratiques*. L'UFD pourrait en revanche remporter au deuxième tour les trois grandes villes bulgares : Sofia, Plovdiv et Varna. – (*AFP.*)

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le Pentagone a décidé,** selon le *Washington Post* du lundi 30 octobre, de fusionner ses agences de renseignement – réparties entre armées de terre, de l'air, la marine et les commandos-marines – au sein de l'Agence du renseignement de défense (Defense Intelligence Agency, ou DIA), qui est indépendante de la Central Intelligence Agency (CIA). Ce regroupement a pour but de renforcer les opérations secrètes conduites à l'étranger, sur le terrorisme et la prolifération nucléaire. – (*AFP.*)

PROCHE-ORIENT

■ **SYRIE : le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher** s'est entretenu avec le président Hafez El Assad, lundi 30 octobre, à Damas, pour relancer le dialogue entre Israël et la Syrie. M. Christopher a indiqué à l'issue de la rencontre que les Etats-Unis vont « *garder le contact* » avec les parties syriennes et israéliennes.

■ ***JORDANIE : Stanley Fisher, directeur général adjoint du Fonds* monétaire international (FMI)**, a enjoint les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, lundi 30 octobre, à Amman, à réduire leurs dépenses de défense pour renforcer leurs performances économiques.

AFRIQUE

■ **ZAÏRE : une infirmière américaine a dû être amputée des deux jambes** après que son véhicule eut sauté sur une mine, dimanche 29 octobre, à proximité d'un camp de réfugiés rwandais, près de Goma (est). Une quinzaine d'attentats à la bombe et à la grenade ont été commis dans cette région au cours des deux derniers mois, selon l'Association zaïroise de défense des droits de l'homme. – (*AFP.*)

■ **MADAGASCAR : Emmanuel Rakotovahiny,** ancien ministre de l'agriculture, a été nommé premier ministre, lundi 30 octobre, par le président Albert Zafy. Son *prédécesseur*, Francisque Ravony, *avait démissionné*, le 13 octobre, après un référendum qui avait autorisé le chef de l'Etat à nommer et à révoquer le premier ministre. – (*AFP.*)

ASIE

■ **JAPON : le tribunal de Tokyo a ordonné,** lundi 30 octobre, la dissolution de la secte Aum Shinri-kyo, impliquée dans l'attentat au gaz dans le métro de Tokyo, le 20 mars, où 11 personnes avaient été tuées. La cour a décidé de retirer à la secte son statut d'organisation religieuse, étape administrative qui débouche directement sur un acte de dissolution. – (*AFP.*)

■ **AFGHANISTAN : dans un commentaire sur la visite** en Afghanistan du secrétaire d'Etat adjoint américain pour l'Asie du Sud, Robin Raphel, la radio d'Etat iranienne a, lundi 30 octobre, accusé les Etats-Unis « *d'ingérence* » dans les affaires afghanes. – (*AFP.*)

ÉCONOMIE

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : la partie tchèque de la liaison ferroviaire entre Vienne et Berlin** sera modernisée grâce à un prêt de 53,6 millions de dollars (265 millions de francs) consenti par la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le *développement*), *et* garanti par la République tchèque.

■ **INDE : la Banque centrale a décidé de faire passer de 10 % à 12 %** les taux d'intérêt sur les comptes en roupies à l'*étranger*, *afin d'attirer des* devises étrangères et de freiner la chute de la roupie, tombée le 30 octobre à 34,80 pour 1 dollar. – (*AFP.*)

■ **JAPON : les mises en chantier de logements** ont baissé de 5,3 % en septembre, par rapport au même mois de 1994. En août, la baisse sur un an était de 15 %. Cette amélioration s'explique par le faible niveau des taux d'intérêt, les *premiers effets du plan gouvernemental de relance* et la reconstruction de la ville de Kobe. – (*AFP.*)

L'UE disposera d'un siège au sein de l'instance d'appel de l'OMC

LUXEMBOURG. L'Union européenne a émis, lundi 30 octobre à Luxembourg, des réserves sur le fait qu'un seul siège lui ait été accordé au sein de l'instance d'appel de la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC). « *Avoir un seul siège sur sept alors que l'Union européenne représente 45 % du commerce mondial, ce n'est ni équitable ni normal* », a déclaré Hervé de Charette, le ministre français des affaires étrangères. Les autres sièges *ont été accordés aux* Etats-Unis, au Japon, à l'Uruguay, aux Philippines, à la Nouvelle-Zélande et à l'Egypte. Cette instance est chargée de trancher en cas de contestation d'une décision de l'OMC. – (*AFP.*)



EMPLOI Les instituts de prévisions économiques sont de plus en plus nombreux à prévoir un ralentissement de la croissance économique. Si cela est effectivement le cas, le gouvernement aura encore plus de difficultés qu'il ne le redoutait pour réduire les déficits publics. ● LE CHÔMAGE a déjà sensiblement augmenté au mois de septembre, de l'ordre de 1 % quelles que soient les méthodes de calcul retenues. Le chiffre du mois d'août était comparable, mais il était entâché d'incertitudes du fait de modifications sensibles dans l'établissement des statistiques. ● LES JEUNES HOMMES de moins de vingt-cinq ans sont les principales victimes de cette aggravation, qui traduit un retournement de la situation. De plus en plus d'experts estiment que seule une réduction de la durée du temps de travail permettrait de créer des emplois. Les syndicats et le patronat doivent justement en débattre mardi 31 octobre.

La forte hausse de septembre ramène le chômage au niveau du printemps

Le nombre de personnes cherchant vainement un emploi s'est accru de 1 % en un mois. D'après les critères internationaux, il regroupe 11,5 % de la population active. Le ralentissement redouté de la croissance devrait aggraver cette situation

LE DÉBAT sur l'avenir de la Sécurité sociale, prélude à des mesures douloureuses, ne doit pas faire oublier que le chômage demeure *le* premier fléau social. La publication par le ministère du travail, mardi 31 octobre, d'un très mauvais résultat pour le mois de septembre (28 200 demandeurs d'emploi supplémentaires) est venue le rappeler. Après un an de recul presque ininterrompu, la tendance s'est inversée au mois d'août. Au point que le gouvernement et les conjoncturistes s'interrogent : le ralentissement de la croissance économique perceptible depuis le début de l'année n'est-il pas le principal responsable de cette dégradation du marché du travail.

Le nombre de chômeurs inscrits dans la catégorie 1 (ceux qui recherchent un emploi et qui travaillent moins de 78 heures dans le mois) s'élève à 2 952 100 (en données corrigées des variations saisonnières). La progression est ainsi de 1 % par rapport au mois d'août. Si l'on retient l'ancienne catégorie 1, qui intégrait les demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de soixante-dix-huit heures dans le mois, leur nombre atteint 3 218 100 (+ 0,9 %). La catégorie 6, qui regroupe désormais ces « plus de soixante-dix-huit heures », compte 279 700 chômeurs à activité réduite. Enfin, si l'on retient la définition très stricte du Bureau international du travail (ne pas avoir travaillé plus d'une heure dans le mois, être immédiatement disponible et à la recherche effective d'un emploi), la France compte 2 920 000 chômeurs (+ 0,9 %), soit 11,5 % de la population active. Ce taux était de 11,4 % le mois précédent, mais de 12,2 % en septembre 1994.

« LISIBILITÉ EXACTE »

Le ministère du travail précise que, contrairement aux mois précédents, les données de septembre *« n'ont fait l'objet d'aucune correction »* pour tenir compte de la réforme du mode de calcul et des nouvelles cartes de pointage introduites en juin. Les effets de ces modifications étant neutralisés, le nouveau baromètre permet désormais une *« lisibilité exacte »* de la réalité, assure l'administration. On ne peut donc pas accuser le gouvernement d'avoir « tripatouillé » les chiffres car, quel que soit l'indice retenu, le chômage est en nette progression et revient, selon les services de Jacques Barrot, *« au niveau observé au printemps »*.

Ces mauvais résultats sont notamment imputables à la progression du chômage des hommes (+ 1,7 %), et particulièrement chez les moins de vingt-cinq ans (+ 5,1 %). La dégradation est d'autant plus inquiétante que les jeunes constituent l'une des catégories socialement les plus fragiles. De nombreux jeunes se sont inscrits à l'ANPE à la fin des vacances. Par ailleurs, on note une forte augmentation des inscriptions en raison de la fin d'un contrat à durée déterminé (+ 8,4 %) ou d'une mission d'intérim (+ 39,5 %). Quant au nombre de licenciements économiques (26 750), il est en légère progression.

En revanche, le nombre des chômeurs inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE a baissé de 8 300 (– 0,8 %) au mois de juillet, pour s'établir à 1 058 600 personnes en tenant compte des variations saisonnières (– –,5 % sur un an). Le gouvernement y voit les premières retombées du contrat initiative-emploi (CIE) créé en juillet. Selon les dernières données du ministère du travail, 91 769 personnes avaient été embauchées, fin octobre, grâce à cette formule qui prévoit, pendant deux ans, une prime mensuelle de 2 000 francs et une exonération totale de charges patronales de Sécurité sociale.

Le rythme de signature de ces contrats est de l'ordre de 8 500 par semaine, et 70 % de ceux-ci sont des contrats à durée indéterminée. Au ministère du travail, des responsables ont trouvé une des explications de ce succès. Estimant que le CIE ne durera pas – tant il est avantageux pour eux mais coûteux pour les finances publiques –, de nombreux chefs d'entreprise profiteraient de l'aubaine avant sa suppression.

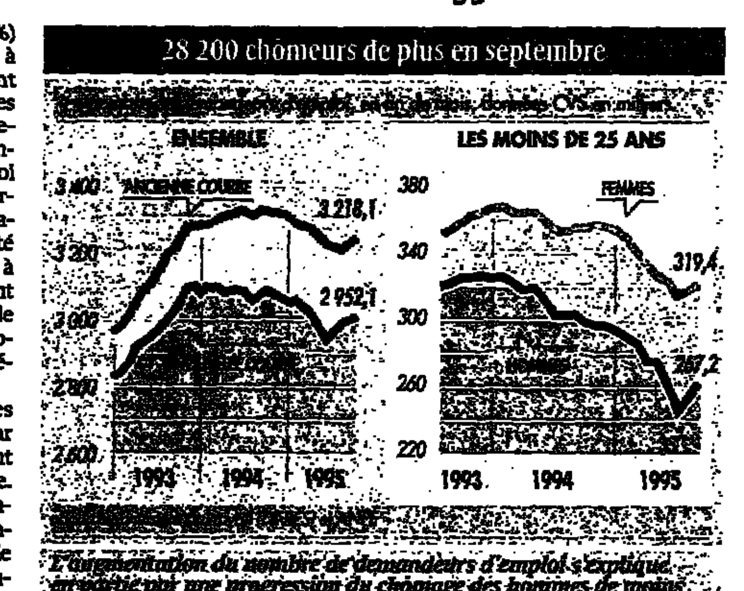
M. Barrot devait rappeler, mardi 31 octobre, en défendant les crédits de son ministère à l'Assemblée nationale, qu'à croissance égale la France créait deux fois moins d'emplois que la Grande-Bretagne et 50 % de moins que l'Allemagne. *« Il faut rendre la croissance plus riche en emplois »*, devait-il préciser, en insistant sur les *« trois leviers »* à sa disposition : la baisse des charges, l'aménagement du temps de travail et le *« développement des échanges de services »*.

En dépit des médiocres résultats d'août et de septembre, le régime d'assurance-chômage estime qu'avec 275 000 créations d'emplois en 1996 (pour 14 millions de salariés dans le privé), le nombre de chômeurs pourrait baisser de 185 000 (140 000 en 1995), alors qu'il n'escomptait en juillet qu'une baisse de 90 000.

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) table, de son côté, sur un fort recul du chômage, qui passerait de 3 324 000 fin 1994 à 2 950 000 fin 1996 (selon l'ancienne définition). L'OFCE rappelait toutefois que la réduction du temps de travail est *« sans doute la seule façon »* de créer massivement des emplois. Le patronat et les syndicats négociaient, mardi, un accord sur ce dossier. Au même moment, M. Barrot devait confirmer devant les députés que *« le gouvernement est disposé à prolonger cette négociation par la loi »*.

Jean-Michel Bezat

28 200 chômeurs de plus en septembre



L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi s'explique, en partie, par une progression du chômage des hommes de moins de 25 ans (+ 5,1 %)

Les ruptures dans les contrats d'apprentissage

Une étude des ministères du travail et de l'éducation nationale, publiée lundi 30 octobre, révèle que 24,8 % des contrats d'apprentissage sont rompus avant terme. Cette enquête, qui a porté sur un échantillon de 15 932 contrats (sur un total de 126 125), montre que trois fois sur quatre, la rupture intervient après deux mois (la durée de ces contrats variant de un à trois ans). Pour l'employeur, les causes de rupture sont l'inadaptation du jeune au métier (40 %), son manque d'intérêt (37 %), des raisons personnelles (35 %). Pour les jeunes, la principale cause de rupture est la mésentente (45 %).

Les économistes sont gagnés par un pessimisme croissant

LA BRUTALE et nouvelle hausse du chômage en est une illustration : l'économie française tourne au ralenti et la croissance se révèle beaucoup moins soutenue que prévu. C'est ce dont prennent acte de nombreux instituts de conjoncture comme les grands services d'études économiques des banques qui, les uns après les autres, révisent leurs prévisions économiques à la baisse.

Pour l'heure, le gouvernement rejette le pessimisme ambiant et a construit son projet de loi de finances pour 1996 sur une hypothèse de croissance de 2,8 %. De jour en jour, pourtant, les experts laissent à penser que cette estimation est trop optimiste. Le centre de prévision de *L'Expansion* a, le premier, fait part de ses inquiétudes, en laissant entendre que la croissance pourrait ne pas dépasser 2 % l'an prochain. Selon une étude non encore publiée, le Crédit lyonnais avance maintenant une estimation comprise entre 2 % et 2,2 %.

La Caisse nationale de Crédit agricole vient, elle aussi, de se ranger dans le camp des inquiets. La dernière note mensuelle de son département des études économiques et bancaires prévoit une croissance de 2 %. Les raisons évoquées, pour justifier cette estimation, sont marquées par un grand pessimisme, qui mérite d'être relevé. *« En ce début d'automne,* disent les économistes de la banque, *la conjoncture économique française est franchement morose : les perspectives industrielles se dégradent d'enquête en enquête, la consommation, après un sursaut au printemps, rechute (...). A l'évidence, la situation est instable et les opérateurs ne s'y trompent pas. Le doute se généralise : doute sur la pérennité de la reprise, doute sur la réalisation de l'Union économique et monétaire (...), doute sur la faisabilité des objectifs budgétaires. »*

EFFET DE FREIN

Certes, cette étude a été rédigée avant que Jacques Chirac n'annonce que la réduction des déficits serait la priorité de son action, et le *« doute »* qu'évoque la banque a été, en partie, levé. Le document souligne cependant le problème auquel risque d'être confronté le gouvernement : les nouveaux prélèvements envisagés pour limiter le déficit de la Sécurité sociale devraient freiner une croissance déjà fragile. *« Une croissance plus faible,* poursuit l'étude, *nécessiterait en cours d'année des ajustements supérieurs à ceux annoncés, pour contenir le déficit public au niveau prévu par le projet de loi de finances. Du point de vue macroéconomique, peu importe la forme que ceux-ci pourraient prendre (alourdissement de la pression fiscale, diminution des prestations sociales...) : leurs effets seraient restrictifs. »*

En clair, après 70 milliards de prélèvements supplémentaires décidés lors du collectif budgétaire de printemps, le gouvernement peut-il encore relever d'un point la CSG sans freiner l'activité et donc pénaliser l'emploi ?

L. M.

Les maires FN de Toulon, Marignane et Orange mettront en œuvre la « préférence nationale »

M. Le Pen veut marquer la différence de l'extrême droite

Au terme du bureau politique du Front national, lundi 30 octobre, Jean-Marie Le Pen a exposé les priorités fixées aux trois maires FN de Toulon, Marignane et Orange. Ces élus devront mettre en œuvre la « préférence nationale » dans l'attribution des aides sociales. Cette reprise en main traduit le souci du FN de singulariser sa gestion dans la perspective des prochaines échéances électorales.

LES TROIS ÉLUS du Front national qui ont conquis des mairies aux élections municipales de juin, Jean-Marie Le Chevallier à Toulon, Jacques Bompart à Orange, et Daniel Simonpieri à Marignane, sont désormais priés de marcher d'un même pas.

Le bureau politique du FN, réuni lundi 30 octobre, leur en a fixé la cadence. Jean-Marie Le Pen, président du parti d'extrême droite, ne s'était pas embarrassé de précautions oratoires pour faire connaître à l'avance le sens de cette réunion, à laquelle ont participé les trois élus. Ces maires, avait prévenu l'ancien candidat à l'élection présidentielle, *« ne sont pas propriétaires de leur mairie ». « Elus sur des listes du FN, sur le programme du FN, avec le patronage du FN et du président du FN »*, avait-il averti, samedi au cours de la tribune Sud-Radio-*Le Point*, ils doivent se plier au programme de leur parti (*Le Monde* du 31 octobre).

Rien n'a été négligé, lundi, pour illustrer ce retour à l'orthodoxie hiérarchique et pour donner l'image d'une bonne entente retrouvée entre le parti et ses élus municipaux. Entouré de Bruno Mégret, délégué général, et de Bruno Gollnisch, secrétaire général, M. Le Pen a lui-même présenté et commenté les mesures que les trois élus ont *« l'intention de prendre »* dans les mois qui viennent.

FLOTTEMENTS

Des trois maires qui étaient à ses côtés, seul M. Le Chevallier s'est autorisé à prendre brièvement la parole pour répondre à quelques questions, le président du Front national se chargeant de l'essentiel des réponses.



Après les semonces du week-end, l'heure était officiellement à l'apaisement. *« Rien, dans l'attitude des maires, ne justifiait qu'on ait à leur égard une quelconque suspicion de ne pas remplir leur programme »*, a affirmé d'emblée M. Le Pen. *« Entre Jean-Marie Le Pen et moi, il est difficile de faire passer une feuille de papier journal* (...). *Je ne vois pas comment on pourrait faire un distinguo entre les deux politiques »*, lui a obligeamment répondu le maire de Toulon, qui avait affirmé, le 21 juin, que ce ne serait pas le *« Front national qui* [gérerait] *la ville »*.

Le programme d'action exposé lundi a pour objectif de rappeler en quoi les élus du FN *« ne sont pas des maires comme les autres »*. Il s'agit d'apporter la démonstration qu'ils n'ont pas été élus pour *« gérer la décadence »* mais pour traduire en actes le programme de ce parti.

Au-delà, le propos du président du Front national était bien d'effacer l'impression de *« balbutiements »*, selon le terme qu'il avait employé samedi, qui a pu naître des quatre premiers mois de gestion des nouvelles municipalités frontistes au risque de décevoir les attentes de l'électorat.

Les flottements étaient d'abord venus de la mise en œuvre, annoncée par le FN lors de la campagne électorale, de la *« préférence nationale »*, que M. Le Chevallier, notamment, avait déclaré vouloir exercer dans le strict cadre de la loi. *« Nous n'avons jamais dit que nous pourrions appliquer la préférence nationale, mais que nous nous y efforcerions »*, a nuancé M. Le Pen, avant d'indiquer que les trois maires étaient chargés de pousser les feux dans ce domaine.

Les conseils municipaux sont donc priés de *« vérifier la régularité du séjour des étrangers demandeurs de l'aide sociale »*, et de donner la priorité aux Français dans l'attribution de prestations sociales ou de logements. Dans le cas où ces décisions se heurteraient à la loi – ce que constateront au besoin les tribunaux administratifs –, l'électorat sera pris à témoin de la *« préférence étrangère »* instituée, selon M. Le Pen, par la législation sociale. Cet électorat sera appelé à en tirer les conséquences aux élections législatives en votant pour les candidats du FN.

TROIS CHAPITRES

« S'il y a une contradiction entre les aspirations de l'électorat du Front national et la législation globale, nous conseillerons aux citoyens d'agir à un niveau supérieur », a indiqué M. Le Pen. *« Nous sommes respectueux de la loi, mais si nous l'estimons injuste, nous ne nous laisserons pas plier par la force injuste de la loi »*, a encore résumé le président du Front national. M. Le Chevallier s'est fait un peu plus prudent, en rappelant que *« le maire d'une ville est tenu de respecter la loi. Il est difficile pour lui de ne pas la faire appliquer »*, mais il a affirmé à son tour que *« si un étranger veut bénéficier de prestations sociales, de type RMI, c'est non »*.

Regroupées en trois chapitres (immigration, fiscalité, sécurité), les autres mesures annoncées par le président du Front national (*lire par ailleurs*) traduisent la volonté du parti d'extrême droite de ne pas risquer de banaliser la gestion municipale de ses élus. Qu'il s'agisse de la remise en cause de toutes les subventions aux associations, qui devront présenter une nouvelle demande et un bilan d'activité, de la remise en cause de tous les marchés publics, y compris ceux déjà signés par les municipalités précédentes, des emprunts et des cautions, les trois maires sont invités avec insistance à se démarquer des autres édiles.

Dans le domaine de la fiscalité locale, enfin, les maires de Toulon et d'Orange, compte tenu du *« gouffre financier »* dans lequel se trouveraient ces villes, auront pour mission de *« tendre vers l'objectif 0 % d'augmentation »* en 1996, tandis que le maire de Marignane devrait tenter de réduire de 6 % la pression fiscale.

Cécile Chambraud

Les projets municipaux du bureau politique

Au terme de la réunion du bureau politique du Front national, Jean-Marie Le Pen a fixé aux trois maires FN les orientations suivantes :

● **Immigration** : suppression des subventions aux *« associations qui favorisent l'immigration »* ; vérification de la régularité du séjour des étrangers demandeurs de l'aide sociale.

● **Fiscalité** : remise en cause de toutes les subventions aux associations, qui devront reconstituer leurs demandes ; remise en cause de tous les marchés publics et de tous les emprunts et des cautions, qui seront réexaminés et éventuellement renégociés *« dans le cadre des principes du droit public qui autorisent de telles modifications »*.

● **Sécurité** : à Toulon, les effectifs de la police municipale, doublés en 1995, seront quadruplés en 1996. *« La mendicité agressive*, assure le FN, *a pratiquement disparu dans ces trois villes à la suite des arrêtés et de l'action des maires. »*

COMMENTAIRE

PRÉPARER LES LÉGISLATIVES

C'est moins aux trois maires d'extrême droite élus dans le quart sud-est de la France qu'à un électorat déboussolé et morose que Jean-Marie Le Pen a voulu s'adresser en annonçant, lundi 30 octobre, les mesures qu'ils ont *« l'intention de prendre »* sur la fiscalité, l'immigration et la fiscalité dans les villes gérées par le FN.

Le président du Front national a toujours considéré que les représentants de son parti n'avaient d'existence qu'à travers leur étiquette politique, c'est-à-dire lui-même. Il était donc prévisible qu'il leur rappelle, quatre mois après les élections municipales, d'où vient leur légitimité et sur quel programme se fonde leur réussite électorale. L'exercice est d'autant plus aisé que ces trois-là se trouvent à la tête de majorités municipales homogènes, ce qui exclut les compromis, voire, pour une partie grandissante de l'électorat du Front national, les compromissions. Après la période d'acclimatation à la gestion, vient maintenant celle de la prise en main et de l'action.

Le moment du rappel à l'ordre n'est pas choisi au hasard : il intervient en pleine discussion du projet de budget de l'Etat, peu de temps avant l'élaboration des budgets locaux, alors que les députés s'interrogent sur la manière de réduire les déficits publics. En préconisant un maintien, ou une baisse à Marignane, de la pression fiscale, M. Le Pen veut montrer qu'il est possible de tenir les engagements d'un programme électoral. Ce faisant, il tente de disputer à Alain Madelin et aux libéraux certaines catégories socio-professionnelles qui échappent au lepénisme. En revenant à la charge sur la *« préférence nationale »*, par le biais de l'attribution des allocations d'aide sociale, il rassure son électorat, qui pouvait craindre une banalisation des municipalités Front national.

Mais, de la sorte, M. Le Pen choisit de s'opposer frontalement à la loi, puisque celle-ci interdit les discriminations fondées sur la nationalité. Le message aux électeurs est simple : si la loi entrave la réalisation de votre choix, il faut changer la loi, donc ceux qui la font. C'est à partir des municipalités que se préparent déjà les législatives.

Olivier Biffaud

M. Mazeaud veut corriger le délit d'abus de biens sociaux

Le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud (RPR), a déposé, lundi 30 octobre, une proposition de loi visant à instaurer un *« délai butoir »* de six ans pour la prescription des délits d'abus de biens sociaux. M. Mazeaud estime, en effet, que le délit d'abus de biens sociaux est devenu *« une infraction imprescriptible depuis que la jurisprudence de la Cour de cassation a fixé le point de départ du délai non pas au jour où les faits ont été commis mais à celui où ils ont été connus dans des conditions permettant de les poursuivre »*. Il suggère donc que la prescription soit acquise si la constatation du délit *« n'est pas intervenue dans les six ans suivant la date où les faits ont été commis »*, soit le double du délai de droit commun. Et pour éviter que ce dispositif ne soit interprété comme une forme déguisée d'amnistie pour les *« affaires d'abus de biens sociaux liées à des financements occultes »*, le président de la commission des lois veut *« ne rendre la loi applicable qu'aux seuls délits d'abus de biens sociaux commis après son entrée en vigueur »*.



PARLEMENT

Les députés ont adopté le budget de l'intégration

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, lundi 30 octobre, les crédits du ministère de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, qui s'élèvent à 30,8 milliards de francs. Au cours de la discussion, Eric Raoult, ministre en charge de ce budget, a affirmé, à propos des quartiers en difficulté, que *« la générosité n'exclut pas la fermeté »*. Il a précisé qu'une éventuelle redéfinition du RMI trouverait sa place dans le cadre du projet de loi de lutte contre l'exclusion qui, a-t-il précisé, sera soumis au Parlement *« au début de 1996 »*.
Les députés ont adopté, par 15 voix contre 11, un amendement visant à réduire de 15 millions de francs les dépenses d'aide sociale obligatoire, après que M. Raoult, soulignant que *« la fracture sociale est tout aussi importante que la limitation des déficits »*, s'en fut remis à la sagesse de l'Assemblée. Soulignant que *« l'État sera de toute façon obligé de payer »*, Pierre Cardo (UDF-PPDF, Yvelines), qui s'était associé à Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges) pour défendre cet amendement de compromis, faisait remarquer dans les couloirs de l'Assemblée qu'il s'agissait d'un *« bon moyen de botter en touche »*.

■ **PME : les députés ont adopté les crédits du ministère des PME, du commerce et de l'artisanat,** lundi 30 octobre dans la soirée, sans y apporter de modification. Ce budget s'élève en 1996 à 521,7 millions de francs, en régression de 10,9 %. Toutefois, les moyens du Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales (Fisac), qui ne dépendent pas de ce budget, progressent de 45 %, avec une dotation de 300 millions de francs pour 1995-1996. *« Les PME sont au cœur de la stratégie du gouvernement dans son combat contre le chômage »*, a souligné le ministre, Jean-Pierre Raffarin. Un amendement de Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges), qui visait à économiser 216 000 francs sur les crédits de fonctionnement n'a pas été défendu.
■ **ARBITRAGE : le premier ministre, Alain Juppé,** a demandé aux membres du gouvernement *« d'être très ouverts et très attentifs aux amendements d'économies demandés par le Parlement »*, a indiqué, lundi 30 octobre, Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, avait souhaité, vendredi 27 octobre, que le gouvernement *« arbitre »* sur l'affectation des 2 milliards d'économies votés par l'Assemblée nationale (*Le Monde* daté 29-30 octobre). Les députés ne sont parvenus à ce jour à réaliser que 132 millions de francs d'économies.
■ **SÉCURITÉ SOCIALE : la mission d'information commune sur la Sécurité sociale** devait se réunir, mardi 31 octobre, pour désigner son bureau et définir le calendrier de ses travaux. Cette mission, à laquelle participera notamment Nicolas Sarkozy (RPR), ancien ministre du budget, devrait être coprésidée par Pierre Méhaignerie (UDF-CDS), président de la commission des finances, et Bruno Bourg-Broc (RPR), président de la commission des affaires culturelles.

Grandes manœuvres pour la protection sociale

LA TENSION monte et les grandes manœuvres se multiplient à l'approche du débat décisif, les 13 et 14 novembre à l'Assemblée nationale, sur l'avenir de la protection sociale. Alors que les syndicats peinent à trouver une base de riposte commune, le gouvernement tire un bilan positif des forums organisés, depuis le 9 octobre, dans toutes les régions. Le financement de la protection sociale est le dossier qui *« a le plus avancé et qui a réuni le plus fort consensus »*, a ainsi déclaré Elisabeth Hubert, ministre de la santé et de l'assurance maladie, à l'issue du dernier forum régional de la protection sociale, lundi 30 octobre, à Marseille. Mme Hubert a estimé, en revanche, que *« le thème suscitant le moins de propositions était celui des retraites, en raison de la difficulté à se projeter au-delà de 2005 »*.
De son côté, l'ancien ministre de l'économie et des finances, Alain Madelin, député (UDF-PR) d'Ille-et-Vilaine, a invité *« l'ensemble des parlementaires se réclamant de la majorité »* à une *« rencontre sur la réforme du financement et de la gestion de la protection sociale »*, mardi 7 novembre au Palais Bourbon.

DÉPÊCHES

■ **MUNICIPALES : la commission nationale des comptes de campagne** a rejeté les comptes de trois maires élus en juin. Il s'agit du maire de Saintes (Charente-Maritime), Michel Baron (PS), de celui de La Teste (Gironde), Claude Espied (div. d.), et de celui de Woippy (Moselle), Sébastien Cansell (PS). Dans les trois cas, la commission reproche à ces élus d'avoir publié pendant la campagne et inclus dans leurs comptes des bulletins municipaux financés par la municipalité. A noter que l'un des adjoints au maire de Saintes est Philippe Marchand, ancien ministre de l'intérieur et auteur de la loi de 1990 traitant des comptes de campagne.
■ ***MÉCONTENTS : une majorité croissante de Français*** (61 % fin octobre contre 55 % fin septembre) estime que l'action du gouvernement *« ne va pas dans la bonne direction »*, selon le baromètre Louis Harris, réalisé le 26 octobre (avant l'intervention télévisée de Jacques Chirac) auprès d'un échantillon de 1 004 personnes pour la lettre *Profession politique*. Selon ce sondage, 29 % des personnes interrogées (contre 35 % il y a un mois) pensent au contraire que cette action va dans la bonne direction, 10 % ne se prononçant pas.
■ **COMMUNICATION : l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM)** ne manque jamais une occasion de faire la leçon au gouvernement. Dans sa lettre *UIMM-Actualités*, publiée lundi 30 octobre, elle invoque l'exemple du président américain Franklin Roosevelt qui, en 1933, *« a su redonner confiance »* aux Américains face à une crise économique beaucoup plus grave qu'aujourd'hui. *« Gouverner, c'est savoir se faire entendre du peuple, dans toutes ses composantes, les plus instruites et les plus modestes, les plus démunies et les plus favorisées. C'est un problème de ligne politique et de clarté dans son expression »*, conclut l'UIMM.

M. Lang renonce à rejoindre Radical

Les propos de M. Tapie ont semé le trouble dans l'ex-MRG

RADICAL existe, puisque Bernard Tapie en parle. Tel est le destin de ce parti, qui vient à la lumière et s'en retire au gré des humeurs de son ancienne idole. Le député des Bouches-du-Rhône, qui affirmait à la veille de l'ouverture de son procès en appel à Douai que, pour lui, *« la politique, c'est fini »*, a vite changé d'avis. Lui-même *« hors jeu »*, il n'a pas renoncé à mettre sa popularité au service d'un autre.

Jack Lang ou Bernard Kouchner sont tentés depuis longtemps par cette liaison dangereuse. Contacté dès le printemps 1994 pour les européennes, le premier avait menacé de rejoindre la liste conduite par Bernard Tapie, jusqu'à ce qu'il obtienne du PS une place éligible. Un an plus tard, parce que les socialistes rechignaient à faire de lui leur candidat à la présidentielle, l'ancien ministre avait été à deux pas de la transgression.

Plus modestement cet automne, c'est une législative partielle – dans l'Essonne – qui le fait hésiter. Réélu en 1993 dans le Loir-et-Cher, mais invalidé par le Conseil constitutionnel, Jack Lang souffre de ne plus avoir de tribune nationale, d'autant que la nouvelle direction du PS ne semble guère s'émouvoir de ses états d'âme. Son adhésion à Radical pouvait lui garantir une investiture pour cette élection partielle. Mais les confidences de Jean-Michel Baylet sur ses contacts avec M. Lang, puis la tempête suscitée par les propos de M. Tapie – lui proposant de monter un *« Meccano »* – ont visiblement gêné l'ancien ministre, qui a coupé court lundi en affirmant qu'il reste *« militant socialiste »*. Très agacé, M. Baylet a fait savoir, lundi 30 octobre, que M. Tapie *« n'est en aucun cas habilité à mener des contacts politiques »*.

THÉÂTRE D'OMBRES

Avec Bernard Kouchner, les liens sont plus flous, même s'il s'est, lui aussi, souvent montré bienveillant à l'égard de Bernard Tapie, notamment en honorant de sa présence les journées parlementaires de Radical à Ramatuelle, en septembre 1994. Les relations s'étaient poursuivies, mais en vain, dès qu'il était apparu que M. Tapie, rattrapé par ses affaires, ne pouvait s'engager dans une campagne présidentielle.

Pendant ce temps, dans le théâtre d'ombres qu'est devenu Radical, les militants préparaient leur congrès, prévu en janvier 1996, avec à la clé, la réconciliation et l'unité du parti, dans la plus pure tradition de l'ex-MRG. La démission de Jean-François Hory et la mise en place d'une direction provisoire collégiale – composée de Catherine Lalumière, Bernard Castagnède et Michel Dary – avait déjà contribué à décrisper la situation (*Le Monde* du 20 octobre). Les rumeurs sur l'arrivée de Jack Lang sont venues tout bouleverser. Encore sous le coup de son aventure avec Bernard Tapie, Radical est tout prêt à se donner à la première personnalité venue. Mais la vieille maison a encore des coquetteries. *« Venez, mais mettez-y les formes, s'il vous plaît »*, résumait sobrement un de ses dirigeants.

Pascale Robert-Diard



SÉCURITÉ ROUTIÈRE Un Livre blanc consacré aux effets des médicaments et des drogues licites ou illicites au volant a été rendu public, mardi 31 octobre. Il propose d'instaurer, en cas d'accident, un dépistage des substances psychotropes autres que l'alcool chez les conducteurs. ● CETTE MESURE, qui nécessiterait une modification législative du code de la route, pourrait *« dans un deuxième temps »* s'étendre et faire l'objet de *« contrôles préventifs »* identiques à ceux des taux d'alcoolémie. Les experts qualifient de *« phénomène social préoccupant »* la consommation de tranquillisants et jugent *« alarmant »* l'usage du cannabis. ● LES TECHNIQUES de dépistage rapide ne sont pas encore au point face à ces produits. Le rôle des médicaments et des drogues illicites dans la survenue d'accidents demeure donc très difficile à établir.

L'usage de drogues ou de médicaments au volant pourrait être dépisté

Dans un Livre blanc, un groupe d'experts recommande d'instaurer une recherche de la présence de substances psychotropes autres que l'alcool chez les conducteurs. En dépit d'une consommation jugée préoccupante, cette proposition se heurte à des obstacles techniques et juridiques

APRÈS l'alcool, les drogues et les médicaments. Parce qu'il estime que la consommation de substances psychotropes, ces molécules qui agissent sur le système nerveux central, est devenue en France un *« phénomène social préoccupant »*, le comité interministériel de sécurité routière avait décidé, le 17 décembre 1993, la mise en place d'un comité de *« personnalités reconnues pour leur compétence »*, chargées de *« rédiger un Livre blanc sur les effets des médicaments et des drogues sur la sécurité routière »* (*Le Monde* daté 28-29 août 1994). Prêt depuis au moins quatre mois, celui-ci a été rendu public, mardi 31 octobre, par ses neuf rédacteurs, sous les auspices du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports.

Premier constat : *« Près de 33 % de la population française consomme des tranquillisants au moins de façon occasionnelle. »* Sur le versant des drogues illicites, les utilisateurs de cannabis sont estimés à *« plusieurs millions »* et ceux des autres drogues illicites à *« plusieurs centaines de milliers »*. La consommation d'alcool est en baisse mais s'élève à environ 16 litres par an et par habitant.

La deuxième observation nuance la première. En effet, la revue des études effectuées chez des personnes accidentées ne prouve pas de manière irréfutable le rôle des substances psychotropes autres que l'alcool sur l'altération de la conduite automobile. Seule, sa responsabilité comme cofacteur est établie. Or, bien que les données épidémiologiques restent partielles, les rapporteurs avancent une proposition spectaculaire en réclamant *« une modification législative du code de la route organisant la recherche d'une conduite sous l'influence de substances, illicites ou détournées de leur usage, capables de modifier l'aptitude à la conduite »*. Ils appliquent ainsi sans le dire les recommandations du comité national d'éthique qui, au vu *« des progrès de la recherche en neurobiologie et en pharmacologie »*, avait souligné, en décembre 1994, que *« la distinction entre drogues licites et illicites ne repose sur aucune base scientifique cohérente »*.

Habituellement, cette remise en question de la conception historique qui distingue socialement et juridiquement l'alcool des drogues conforte les thèses des partisans de la légalisation des stupéfiants illicites, favorables à une nouvelle classification des substances en fonction des dangers encourus. Cette fois, le distinguo s'effectue en sens inverse. De toute évidence, il donne de nouveaux arguments aux militants de la répression car l'étude place sur un même plan usage abusif des médicaments, absorbtion de drogues illicites au volant et conduite en état d'ivresse alcoolique. Une telle proposition, si elle était adoptée par les pouvoirs publics, risquerait d'être apparentée à une forme de repérage implicite non seulement des patients traités par des psychotropes mais aussi des consommateurs de stupéfiants.

Affirmant leur *« souci constant des libertés individuelles »*, les membres du comité évacuent la question. Il justifient leur mission par une *« exigence de justice »*, en vue d'établir le partage des responsabilités en cas d'accident, et par une *« exigence de santé publique »* associée à celle de la prévention des conduites à risques *« dans un contexte routier »*. *« Dans cette optique*, assurent-ils, *la notion de pénalisation ou de dépénalisation d'une drogue n'a pas de signification en elle-même. »* Les experts ont donc maintenu leurs propositions dont la mise en œuvre fait l'objet de multiples précisions.

Cinq groupes de produits ont été étudiés : les médicaments utilisés dans un but thérapeutique (tranquillisants, hypnotiques, sédatifs, antiépileptiques, neuroleptiques, antidépresseurs, antihistaminiques, analgésiques, antitussifs, pour lesquels existe déjà une mise en garde) ; les mêmes médicaments mais détournés de leur usage ; les drogues illicites (cannabis, héroïne, cocaïne, ecstasy) ; licites (alcool) et les produits industriels (solvants).

> Le rapport donne de nouveaux arguments aux militants de la répression

Les dépistages des conducteurs doivent, selon les experts, *« être pratiqués en cas d'accident corporel et lors d'une infraction aux règles de la circulation mettant en jeu la sécurité »*, selon une procédure détaillée. Si la personne impliquée a un éthylotest positif (supérieur à 0,50 mg par litre de sang) et *« en cas de comportement anormal disproportionné avec les résultats de l'éthylotest, et éventuellement de l'éthylomètre »*, un dépistage par prélèvement sanguin ou urinaire est prévu, suivi *« éventuellement d'une méthode de confirmation et de quantification »*.

Le protocole de dépistage proposé est identique à celui appliqué dans les armées, lors des compétitions sportives et dans certaines professions « à risques » (cheminots, personnel des compagnies d'aviation, notamment). Le milieu biologique choisi est celui de l'urine. On peut toutefois se demander à partir de quel seuil une substance – drogue illicite ou médicament dûment prescrit – altère les réflexes du conducteur... *« Définir une concentration sanguine maximale au-delà de laquelle il serait interdit de conduire s'avère une tâche difficile et de très longue haleine, pour ne pas dire impossible »*, admettent d'ailleurs les auteurs du Livre blanc.

« Dans un second temps, estime le comité, *il sera éventuellement justifié d'instituer des contrôles préventifs analogues à ceux qui sont pratiqués pour le dépistage des alcoolémies illicites. »* Cependant, *« il ne serait pas raisonnable de les instituer par la loi dès maintenant car les techniques de dépistage sur la salive doivent être validées et la recherche sur les urines est difficile à mettre en œuvre avec un nombre de contrôles capable d'assurer une dissuasion réelle »*.

Ces propositions se heurtent à des obstacles de deux types. Les premiers sont d'ordre pratique. La mesure des « taux » de molécules psychotropes dans les urines des automobilistes en bordure des routes n'est pas pour demain, car les techniques de détection immédiate ne sont pas au point. En outre, les dosages sont brouillés par l'extrême diversité des produits et de leurs propriétés pharmacologiques, par les différences biologiques entre individus et par les circonstances. Les interactions avec l'alcool ou d'autres drogues ou médicaments achèvent de compliquer les analyses.

A cet égard, l'expertise souligne que les cannabinoïdes peuvent tout simplement *« disparaître »* chez les fraudeurs, ou encore avoir été absorbés longtemps avant le test : jusqu'à deux mois chez le consommateur *« habituel »* (cinq cigarettes de cannabis par jour). La prise de codéine, présente dans certains produits antalgiques et antitussifs, peut également venir fausser le dépistage des dérivés morphiniques. Des *« précautions »* destinées à *« éliminer toute falsification »* sont détaillées, ainsi que la liste des produits susceptibles d'induire de fausses réactions immunologiques – sel, vinaigre, citron, savon, eau de javel, etc. – et la façon de les détecter.

Le deuxième obstacle est d'ordre juridique. Comment la loi du 31 décembre 1970, qui réprime en France le simple délit d'usage de stupéfiants illicites sans opérer aucune distinction entre les substances, pourrait-elle être mise en conformité avec le code de la route ainsi modifié ? Les auteurs se contentent, sur ce point, de mentionner que l'usage de drogues est *« illégal par définition »* et *« probablement une circonstance aggravante »*. Un contrevenant dont le test de dépistage du delta 9-tétrahydrocannabinol (le principe actif du cannabis) se révèle positif sera donc, contrairement au chauffard alcoolisé, coupable de deux infractions : délinquant routier et usager de stupéfiants...

Laurence Folléa

Des contrôles déjà pratiqués en Europe

La directive européenne relative au permis de conduire qui entrera en vigueur le 1er janvier 1996 prévoit que *« le permis de conduire ne doit être ni délivré ni renouvelé à tout candidat ou conducteur en état de dépendance vis-à-vis de substances à action psychotrope ou qui, sans être dépendant, en abuse régulièrement* (...), *ou qui consomme régulièrement des substances psychotropes »*.

Déjà, la police peut imposer une prise de sang en Allemagne, en Belgique, en Espagne, au Danemark, en Grande-Bretagne, en Italie et aux Pays-Bas et une analyse d'urine au Danemark, en Italie et aux Pays-Bas. En Belgique et en Espagne, le policier doit avoir *« une ou des raisons de penser qu'il y a eu infraction à la réglementation »*. Et, en Grande-Bretagne, au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas, *« un net soupçon d'une autre cause de trouble de comportement que l'ébriété »*. Au Danemark et en Italie, le dépistage intervient en cas d'accident ou de comportement de conduite *« perturbé »*.

Neuf experts

Le Livre blanc sur « Sécurité routière, drogues licites ou illicites et médicaments » a été rédigé par un comité de neuf personnes coordonné par le professeur Georges Lagier, président de la commission des stupéfiants et psychotropes. Il comprend cinq médecins : le docteur Jacques Le Chuiton, conseiller technique du délégué interministériel à la sécurité routière, les professeurs Sylvain Dally (médecine légale et toxicologie, université Paris-VII), Claude Got (hôpital Ambroise-Paré, Paris), Paul Lafargue, président de la Société française de toxicologie analytique, et Michèle Rudler, directeur du laboratoire de toxicologie de la préfecture de police de Paris.

Figurent par ailleurs une épidémiologiste de l'Inserm (Françoise Facy, directeur de recherche), un représentant de la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (Patrick Sansoy) et un policier (Alain Tourré, chef de la mission de lutte antidrogues à la direction générale de la police nationale).

L'impact du cannabis sur les conducteurs est difficile à évaluer

PARMI toutes les substances étudiées, *« le cannabis est la drogue illicite paraissant la plus utilisée et celle qui pose de fait le plus de questions »*, estiment les auteurs du Livre blanc. *« Les usages de cannabis apparaissent peu répandus par rapport à l'alcool*, ajoutent-ils, *mais suffisamment nombreux pour qu'une attention particulière leur soit portée. »* En effet, *« les sujets utilisant de l'héroïne sont souvent assez vite désocialisés et de ce fait relativement peu motorisés »*. *« Les stimulants type cocaïne ou amphétamines, et notamment le MDMA (ecstasy), actuellement très utilisé dans les discothèques »*, posent également problème, mais, selon eux, *« la prévalence non négligeable de l'utilisation du cannabis au volant est d'ores et déjà alarmante, alors même que l'usage de ce produit est freiné dans tous les pays de l'Union européenne »*.

Effectuée en complément d'une étude française sur la consommation de benzodiazépines chez plus de trois mille sujets accidentés de la route, la recherche des dérivés cannabinoïdes a été positive pour 6,6 % de l'échantillon. Les conducteurs amateurs de « joints » sont *« célibataires dans 55 % des cas, sans enfants dans 80 % »*, indique l'étude. Ils sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des conducteurs (27,5 ans) et majoritairement des hommes.

MÉLANGES DANGEREUX

Les cadres et employés sont les professions les plus représentées (41 %), avec une proportion plus élevée de chômeurs, d'inactifs et de chauffeurs professionnels que dans l'ensemble de la population étudiée. Dans une proportion non négligeable – 36 % des cas – le véhicule impliqué était un deux-roues. Il est à noter que le pourcentage de conducteurs responsables d'accident (58 %) n'est pas plus important chez les amateurs de cannabis. En revanche, ceux qui associent cannabis et alcool sont responsables dans 80 % des cas et ceux qui ont ajouté des médicaments au mélange cannabis-alcool sont responsables à 100 %.

« Un sous-groupe de conducteurs jeunes, ayant des difficultés d'emploi, vivant dans un certain isolement, et dont l'accident a plus souvent entraîné une hospitalisation » a été identifié. Cependant, écrivent les chercheurs, *« les conducteurs usagers de cannabis apparaissent très voisins de l'ensemble des conducteurs, reflétant ainsi une certaine banalisation du produit dans des catégories sociales diverses »*. De l'aveu même des auteurs, *« cette enquête ne montre pas d'influence globale de l'usage de cannabis dans la responsabilité des accidents, elle apporte l'illustration de comportements diversifiés de recours à des psychotropes, dont les associations, ou les contextes d'usages avec difficultés sociales ou relationnelles, peuvent être considérés comme facteurs de risque d'accident »*.

L. F.

La délivrance de médicaments amaigrissants va être sévèrement réglementée

Leur prescription sera désormais réservée aux médecins hospitaliers

UNE NOUVELLE tempête se lève dans le paysage national de moins en moins serein de la prescription médicamenteuse et de l'industrie pharmaceutique. Dans une lettre datée du 25 octobre et actuellement adressée à l'ensemble des médecins français, les professeurs Jean-Michel Alexandre, directeur de l'évaluation à l'Agence du médicament, et Jean-François Girard, directeur général de la santé, détaillent les raisons et les modalités d'une décision qui suscite déjà de très vives réactions. Ces deux responsables expliquent en substance que la prescription des médicaments anorexigènes (les coupe-faim) répondra dorénavant à de nouvelles règles. Ces substances amaigrissantes seront ainsi, à l'avenir, réservées aux médecins hospitaliers spécialistes de diabétologie, d'endocrinologie ou de médecine interne.

Ces prescriptions hospitalières *« visent à assurer une prise en charge globale de l'obésité en unité de soins spécialisés »*. Elles ne seront valables qu'un an, leur renouvellement étant possible durant cette période *« en médecine de ville sur présentation de l'ordonnance hospitalière »*. En pratique, les pharmaciens d'officine ne pourront délivrer ces médicaments que sur présentation de deux ordonnances : la première hospitalière et la seconde de renouvellement de la prescription.

Ces mesures drastiques font suite à une récente alerte médicale qui a mis en relief les dangers des médicaments anorexigènes. En mai, Didier Tabuteau, directeur général de l'Agence du médicament, décidait, au vu des résultats d'une étude pharmacologique internationale, de réserver la prescription des médicaments anorexigènes aux seuls patients souffrant d'obésité majeure. Cette étude d'envergure avait mis en évidence une relation entre la survenue de quelques cas de maladies vasculaires pulmonaires graves, souvent mortelles, et la prise prolongée de ces médicaments.

22 DÉCÈS EN FRANCE

Aucune critique méthodologique n'avait été formulée contre ce travail qui avait permis d'établir une association indiscutable entre la consommation d'anorexigènes et le risque d'hypertension artérielle pulmonaire. En France, malgré les recommandations des fabricants, 22 décès imputables à la prise inconsidérée de ces substances avaient été recensés. L'Agence du médicament décida donc de restreindre les indications au *« traitement de seconde intention après échec d'un traitement diététique adapté, d'obésité patente avec indice de masse corporelle supérieur à 30 »*. Les responsables publics du médicament espéraient pouvoir de la sorte en finir avec les prescriptions « de confort », ces réponses médicales trop faciles à la demande des personnes qui souhaitent perdre quelques kilogrammes sans pour autant accepter de s'imposer une modification de leurs comportements alimentaires. Il s'agissait aussi de rompre avec les publicités souvent outrancières diffusées dans la presse, médicale ou non.

Cet objectif n'ayant pas été atteint, les responsables du médicament annoncent aujourd'hui des mesures nettement plus sévères. Après qu'eut très sérieusement été étudiée l'hypothèse d'un retrait pur et simple de ces médicaments du marché français, un compromis a pu être trouvé. Les termes en sont clairs : ces substances peuvent être commercialisées à condition que l'on ne triche plus avec les indications médicales justifiant leur usage. Seuls quelques spécialistes hospitaliers seront ainsi habilités à initier de tels traitements médicamenteux.

« La prescription des fenfluramines [Isoméride et Pondéral] *ne peut être maintenue que chez les patients « répondeurs » identifiés après une période de traitement de trois mois*, ajoute-t-on à l'Agence. *En revanche, pour les amphétaminiques et apparentés* [les autres anorexigènes], *la durée de la prescription reste limitée à trois mois, par cure de 4 à 6 semaines, en raison du risque de dépendance. »* Parallèlement, un nouvel arrêté ministériel va élargir la liste des principes actifs pouvant être utilisés dans les préparations magistrales réalisées dans les officines pharmaceutiques. L'Agence du médicament a observé que les restrictions visant les médicaments anorexigènes ont été suivies d'une augmentation du nombre des préparations coupe-faim confectionnées par les pharmaciens au vu d'une ordonnance médicale.

Ces mesures illustrent le souci des responsables du médicament d'introduire une plus grande cohérence scientifique et médicale au sein de la consommation pharmaceutique, un secteur trop longtemps caractérisé par un grand laxisme et une coupable faiblesse des autorités de tutelle. Prises avant même de savoir quelles seront, sur ce thème, les conclusions du comité des spécialités pharmaceutiques de l'Agence européenne du médicament, ces décisions témoignent de la volonté des responsables français d'occuper une position forte dans le champ de la pharmacovigilance.

Jean-Yves Nau

Neuf spécialités concernées

En pratique, neuf substances sont concernées par les décisions de l'agence du médicament. Il s'agit des spécialités commercialisées sous les marques Anorex, Dinintel, Fenproporex, Incital, Moderatan, Prefamone, Tenuate Dospan, *Isomeride et Ponderal*. Commercialisées par le groupe Servier, ces deux dernières sont en première ligne ; elles représentent plus des trois quarts des ventes de cette classe thérapeutique. Commercialisé depuis trente ans, le Ponderal totalise à travers le monde 100 millions de « mois-patients » et l'Isomeride 30 millions. On se refusait, lundi, chez le fabricant à critiquer ouvertement les mesures décidées par les autorités sanitaires. Des informations peuvent être obtenues auprès de l'Agence du médicament (Tél. : (1)-48-13-22-82, de 9 heures à 18 heures).

Clarification gouvernementale sur les rythmes scolaires

FRANÇOIS BAYROU, ministre de l'éducation nationale, et Guy Drut, *ministre de la jeunesse et des sports, devaient préciser, mardi* 31 octobre, devant le conseil des ministres, le cadre des expérimentations sur les rythmes scolaires. Priorité du chef de l'Etat susceptible *d'être soumise à un référendum, cette question a donné lieu à une su*renchère après la mise en œuvre d'une formule d'aménagement des horaires dans dix-sept communes proposée par M. Drut (*Le Monde* du 6 octobre).

Alors qu'une commission présidée par Roger Fauroux doit dresser un bilan des actions en cours et proposer des initiatives *« dans un cadre national »*, une circulaire cosignée par MM. Bayrou et Drut devrait, dans les prochains jours, rappeler le rôle prépondérant de l'éducation nationale dans ce dossier. Jusqu'à nouvel ordre, le texte en vigueur reste l'arrêté de 1991 qui confie aux inspecteurs d'académie la responsabilité d'arrêter des solutions en collaboration avec les enseignants, les parents et les collectivités locales.

DÉPÊCHES

■ **AUTOROUTE : quatre-vingt-sept opposants à l'autoroute Grenoble-Sisteron ont été condamnés**, lundi 30 octobre, par le tribunal correctionnel de Grenoble, à 2 000 francs d'amende chacun pour *« entrave à l'exécution de travaux d'utilité publique »*. Les manifestants, qui avaient mené des actions pour immobiliser le chantier de l'A 51, *devront aussi verser 47 000 francs de dommages et intérêts à la* société des autoroutes Rhône-Alpes.

■ **TERRORISME : la France demande à l'Italie l'extradition de Margot Christa Fröhlich**, arrêtée samedi 28 octobre à Rome et soupçonnée d'avoir pris part à l'attentat de la rue Marbeuf, perpétré à Paris en 1982, et attribué au groupe Carlos (*Le Monde* du 31 octobre). Citoyenne allemande, Margot Fröhlich, cinquante-trois ans, était l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière.

■ **ISLAMISME : une information judiciaire concernant des filières formant** en Afghanistan ou au Pakistan des islamistes originaires de France a été ouverte pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*, le 12 octobre, au parquet de Paris, et confiée au juge Bruguière. Cette ouverture d'information fait suite à une enquête préliminaire qui avait été confiée à la DST et à la PJ. Aucune personne n'a pour l'heure été mise en examen dans ce dossier.

■ **Les avocats de quatre Algériens écroués**, le 28 octobre, par le juge d'instruction Jean-François Ricard, substituant le juge Bruguière, ont dénoncé des *« violations des droits de la défense »*. Commis d'office, les avocats de ces hommes, soupçonnés d'appartenir à un réseau de soutien logistique aux milieux islamistes, ont déploré une *« procédure incomplète – absence de commission rogatoire, de procès-verbaux d'interpellation et de perquisition, et de procès-verbal de notification des droits – et les éléments procéduraux inaccessibles »*.

■ **AMIANTE : le directeur de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis** a catégoriquement démenti, lundi 30 octobre, l'information relative à un cas de cancer dû à l'amiante qui avait été diffusée par la section française de l'Observatoire international des prisons et le Syndicat de la magistrature. Selon cette information, un premier cas de cancer dû à l'amiante chez un surveillant venait d'être officiellement reconnu par les autorités médicales de l'établissement et classé par le comité médical de l'Essonne comme *« maladie professionnelle »*.

Les étudiants grévistes de Rouen obtiennent une rallonge budgétaire

L'intervention du médiateur a réussi à détendre le climat

Les étudiants de l'université de Rouen ont obtenu, lundi 30 octobre, un engagement de 6 millions de francs pour assurer le fonctionnement des cours jusqu'à la fin de l'année. Cette décision a été annoncée par Gilles Bertrand, le médiateur nommé par le ministre de l'éducation nationale.

ROUEN
de notre envoyé spécial

Il faut s'habituer à l'idée que, *« dans ce monde, on n'est peut-être pas au bout du pire »*, pense Joachim, vingt ans, étudiant en mathématiques. *« Alors il faut se battre, il faut qu'on apprenne à se battre. »* Lundi, dès huit heures du matin, ils sont 1 500, puis bientôt 3 000 étudiants à s'échauffer, en habitués de trois semaines de mouvement de grève, avec un slogan que certains répètent les yeux brillants : *« C'est tous ensemble qu'on gagne, qu'on gueule, c'est tous ensemble qu'on est les plus forts. »* Quelques parents sont là, des enseignants aussi. Le mouvement qui prit naissance à l'UEFR des sciences a, depuis, gagné toute l'université de Rouen. Et celle-ci est désormais rodée à la mécanique des assemblées générales où l'on vote vite, plutôt deux fois qu'une. Dans une salle adjacente à l'amphithéâtre Paul-Langevin, où s'entasse une partie de la foule, un homme nouveau est là. Gilles Bertrand, ancien président de l'université de Bourgogne, nommé médiateur par le gouvernement, vit ses premières minutes de négociations avec une délégation d'étudiants, d'enseignants et de parents tandis que résonnent à travers la cloison une clameur, des bruits de pieds qui tapent sur le plancher. Des *« Hola ! olé ! »* et, surtout, un compte à rebours, obsédant, obstiné : *« Pas 1, pas 2, pas 3... pas 10, pas 11, mais 12 millions. »*

Le conflit est né d'un état de cessation de paiement de la faculté des sciences à la rentrée. Classée parmi les plus mal loties de France, l'université de Rouen souffre d'un écart de 12 millions de francs entre le budget que l'Etat devrait théoriquement lui allouer et ce qu'elle touche réellement des services du ministère. 12 millions, *« pas de blabla, il n'y a rien à négocier »*, disent les étudiants.

« Vous me demandez de l'argent comme si j'étais un tiroir-caisse. Nous allons déterminer la valeur des sommes réelles dont les étudiants ont besoin pour poursuivre leurs études », répond Gilles Bertrand à l'issue de la première rencontre, en fin de matinée. Le médiateur est souriant. Lui aussi, rappelle-t-il, a été étudiant ; il est habitué à la *« radicalité »*, aux positions extrêmes. Sa promesse de faire en sorte que *« l'université de Rouen assume ses responsabilités pédagogiques »* sonne comme une diversion, son intention d'évaluer les besoins, faculté par faculté, comme une tentative de division. Les étudiants, eux, veulent 12 millions. Ils sont trois mille à réunir l'index et le pouce pour faire un zéro quand le médiateur rencontre une première fois la délégation. *« Zéro ! »*, lui lancent-ils. « Un médiateur, c'est quoi ? C'est un mec venu nous dire : vous vous êtes battus pour rien », dit Pierre Hébert, un des trois frères qui dirigent le mouvement, reconnaissable à son tee-shirt sur lequel on lit *« PDG recyclé »*. *« Les décisions se prennent à Paris, elles dépendent maintenant du ministre de l'éducation nationale, du premier ministre. C'est à Paris qu'on doit aller »*, lance une étudiante à l'assemblée générale. *« A Paris ! A Paris ! »*, reprend la foule. Un jeune marmonne : *« C'est le ministre qu'on devrait séquestrer, oui. »*

Une mère dit : *« Quand je pense que le conseil général des Hauts-de-Seine a réussi à trouver 13 millions de francs pour sa faculté privée alors qu'elle compte 350 étudiants. Nous, il nous faut 12 millions pour une université publique, pour 31 000 étudiants dont le quart sont boursiers. Quand vous savez que deux parents smicards avec un enfant ne peuvent pas prétendre à une bourse... Ici, c'est du service public. »* *« Ils nous prennent pour une université de grande banlieue »*, dit Laurent, en doctorat de physique, devant un réacteur d'avion exposé dans le hall de la faculté à côté d'un aquarium sans poissons.

Leïla, en première année de mathématiques, répète ce que tout le monde dit depuis le début du mouvement : pas de papiers pour les photocopies, pas de produits pour faire les expériences, même pas d'eau de Javel pour le ménage. *« Il reste en tout et pour tout sept boîtes de craie dans les amphis. En cours, il fait froid et on espère le matin que les gens seront dégoûtés, qu'ils ne viendront pas pour avoir une place en TD. Qu'est-ce qu'on va valoir sur le marché du travail ? »* Leïla pense qu'elle aurait dû faire un IUT. Un étudiant estime, lui, qu'il ne s'agit même plus de la question de la démocratisation de l'enseignement mais de sa *« massification »* : ici, en cinq ans, les effectifs de l'université ont doublé. En AG, une autre lance : *« De Boishue nous reçoit vendredi, nous dit qu'il n'y a plus d'argent et, dans la nuit, à Mururoa, ils font péter une bombe qui coûte 300 millions ! »*. Sabine, dix-neuf ans, glisse à son copain : *« 12 millions, qu'est-ce que c'est dans leurs budgets ? Et 200 profs supplémentaires, quand on voit tous ceux qui sont au chômage ? Chirac, de toute façon, il est devenu comme les autres et les patrons s'en foutent plein la poche. »*

A 16 heures, à l'issue d'une deuxième négociation avec le médiateur, un sentiment de victoire à demi consommée met le campus dans la perplexité. Le gouvernement vient de *« lâcher »*. Aux 2,5 millions déjà obtenus depuis juin dernier s'ajoutent 3,4 millions que l'Etat s'est décidé à accorder afin de terminer l'année civile : 6 millions, *« on est à la moitié, ils lâchent et maintenant on va les faire cracher ! »*, s'enflamme Pierre Hébert. De son côté, le médiateur, qui se présente comme un scientifique *« aimant les modèles mathématiques mais préférant avant tout l'expérience »*, veut être pragmatique. Il explique que, d'ici à Noël, il sera déjà difficile à l'université de dépenser toute la somme nouvellement attribuée.

« Pour le budget de 1996, je vais chercher à surestimer le surcoût de la rentrée et, ensuite, faire une proposition d'addition. Mais tout le reste sera discuté dans le cadre du plan quadriennal qui lie l'Etat et l'université de Rouen. Je vais revenir trois fois en novembre et je serai soucieux de la parole donnée. » Les étudiants se sentent soulagés d'avoir assuré un avenir à très court terme de l'université mais n'en démordent pas sur le retard des 12 millions à rattrapper. *« Il faut mettre la pression sur le médiateur. On n'a pas peur de lui. C'est l'Etat qui doit avoir peur de nous, les Rouennais »*, lance un des leaders.

Dominique Le Guilledoux

> « Il faut mettre la pression sur le médiateur. On n'a pas peur de lui. C'est l'Etat qui doit avoir peur de nous, les Rouennais »

Un engagement immédiat de 6 millions de francs

L'université de Rouen devrait bénéficier d'une dotation supplémentaire de 6 millions de francs qui portera son budget à 36 millions de francs en 1995. Après avoir d'abord accepté de verser un rattrapage de 1 million, puis de combler une partie du déficit, de l'ordre de 2 millions, le ministère a « lâché » 3 millions de francs supplémentaires pour assurer le fonctionnement des cours. De plus, 3 millions de francs seraient aussi versés début 1996.

De l'issue des négociations sur les personnels dépend la reprise des cours dès jeudi 2 novembre. Mardi matin, Jean-Marie Carpentier, président de l'université, avait décidé de fermer le campus, dont les accès étaient bloqués par des barrages de voitures. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, s'est déclaré satisfait de l'intervention *« déterminante »* du médiateur, qui a permis d'annuler la manifestation initialement prévue à Paris. L'UNEF-ID considère que *« les étudiants de Rouen ont remporté une première victoire »*.

La guerre des pigeons est déclarée dans le 16e

A DEUX PAS du pont Mirabeau, les voisins de la rue Félicien-David sont à bout. Au 33 comme au 34, et par centaines, pigeons, pigeonnes et pigeonneaux ont élu domicile. Les immeubles sont envahis. Colombiers de rapport, en plein 16e arrondissement de Paris...

Le passant qui prend garde où il met la tête et les pieds les voit par grappes, tassés sur les toits ou sur les rebords des façades, groupés sur des voitures fienteuses. Les ailes claquent, les gorges roucoulent, l'air a des relents acides. Depuis deux ans, les riverains vivent, disent-ils, un *« enfer »*.

Car, chaque jour, armée d'une petite casserole en aluminium, Mme H., soixante-dix ans, déverse de son cinquième étage plusieurs... *dizaines de kilos de blé ou de riz pour ses* protégés. A l'heure des repas, plus de cinq cents volatiles prennent position sur les toits voisins. Puis ils s'abattent sur la chaussée, piquent sur les fenêtres, volent en rase-mottes, sans respecter le silence de la nuit. De fait, Mme H. pratique aussi la charité nocturne.

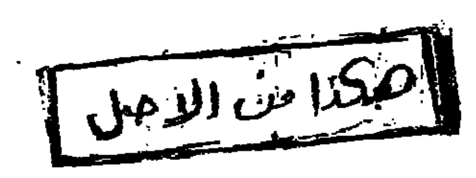
Les Oiseaux, célèbre film d'Alfred Hitchcock, vient immanquablement à l'esprit. Les appartements ne se vendent plus et des acheteurs imprévoyants ont préféré payer un important dédit plutôt que de continuer à loger en un tel voisinage. La Mère supérieure de l'Hospitalité, un hôpital religieux du voisinage, s'inquiète pour la santé de ses malades. L'aimable concierge, Mme Thomas, ferme ses fenêtres pour manger sans grain. On se plaint d'allergies, de conjonctivites. Les passants glissent sur le blé.

Alors, il a fallu s'organiser. Le voisin du quatrième, ingénieur à l'Aérospatiale, a planté des pics sur le rebord de ses fenêtres afin d'éloigner les indésirables ramiers de ses carreaux salis. En face, Mme Faisant s'est équipée pour 6 000 francs de guirlandes répulsives. Le propriétaire du deuxième a dû changer tous les vitrages qui font face au lampadaire, désormais pâle cierge dégoulinant de fiente. Certains, n'y tenant plus, ont choisi la manière forte en jetant des seaux d'eau pour noyer le grain. D'autres ont utilisé du blé empoisonné. Le mois dernier, un commando a même tenté de stopper un épicier voisin qui livrait nuitamment... 250 kilos de ravitaillement. Peine perdue : les pigeons sont toujours là. Une douzaine de plaignants ont assigné en justice la vieille dame, de noble famille polonaise dit-on. Des photos ont été prises et un voisin a filmé sa voisine en flagrant délit de gavage d'oiseaux. Les services sanitaires municipaux se seraient plaints, eux aussi, de cette pratique, strictement interdite par le règlement sanitaire de la Ville de Paris. Mais, retranchée dans son fort Chabrol où elle vit depuis plus de trente ans, la colombophile ne répond plus lorsque le visiteur sonne à sa porte blindée maculée d'insultes.

Qui est-elle vraiment ? La question demeure sans réponse. Tout juste sait-on qu'elle marche avec deux cannes et que, jadis déjà, elle livrait en 4L le Tout-Paris columbidé.

Alors les plaignants s'interrogent : *« Qui protège cette personne ? Qui finance le grain ? Qui paye les amendes ? »* L'affaire serait même remontée très haut à l'Hôtel de Ville. Sans résultat. Et c'est ainsi que, depuis deux ans, près du pont Mirabeau, roucoule la Seine.

Jean-Michel Dumay



La justice administrative rejette une requête sur le pavillon de M. Chirac

Le tribunal a refusé à un contribuable parisien l'autorisation de se substituer à la Ville de Paris pour déposer plainte contre l'ancien maire. L'argumentation de cet administré, qui considère que les intérêts de la commune ont été gravement lésés, n'a pas été retenue

Le tribunal administratif de Paris, présidé par M. Vandermeeren, a refusé, lundi 30 octobre, d'autoriser un contribuable de la ville de Paris, Evelyn Ferreira, à porter plainte avec constitution de partie civile dans l'affaire du pavillon de la rue du Bac des époux Chirac. Ce logement avait été acheté en 1990 par une SCI créée par une filiale d'une société d'économie mixte locale de la Ville de Paris, la SGIM. L'avocat de M. Ferreira, Me Pierre-François Divier, considérait que cette opération immobilière qui avait, selon lui, pour but de permettre aux époux Chirac de rester dans les lieux et de conserver un loyer modique, constituait une *« prise illégale d'intérêts »*, nouveau nom du délit d'ingérence. Malgré le refus du tribunal administratif, M. Divier compte soumettre à nouveau le dossier au procureur de la République de Paris.

AU TERME d'une décision de quatre pages, le tribunal administratif de Paris a décidé, lundi 30 octobre, de ne pas autoriser un contribuable de la Ville de Paris, Evelyn Ferreira, à porter plainte avec constitution de partie civile dans l'affaire du pavillon de la rue du Bac des époux Chirac. Dans les milieux gouvernementaux, cette décision était attendue avec une certaine nervosité : si le tribunal avait donné son feu vert à M. Ferreira, ce dossier concernant le chef de l'Etat aurait été confié, pour investigation, à un juge d'instruction parisien.

Depuis 1977, les époux Chirac louent dans le septième arrondissement le rez-de-chaussée d'un pavillon de 189 mètres carrés, qu'accompagnent une chambre de bonne, plusieurs caves et un jardin privé de 525 mètres carrés. Le loyer de ce logement situé dans l'un des quartiers les plus prestigieux de la capitale est manifestement sous-évalué : il s'élève à un peu plus de 12 000 francs par mois. En 1988, le maire de Paris avait cependant appris que le pavillon allait être mis en vente, ce qui aurait pu conduire soit à une expulsion, soit – plus sûrement – à une réévaluation du loyer.

Pour les époux Chirac, cette affaire a finalement trouvé une heureuse conclusion puisqu'en 1990 le pavillon était racheté par une société civile immobilière, la SCI Parc Vaneau, qui renouvelait leur bail sans augmenter le loyer. Cette SCI, qui avait pour objet *« l'acquisition et l'administration de tous biens immobiliers, et plus spécialement d'un appartement formant le rez-de-chaussée avec jardin d'un immeuble sis à Paris (7e), 110 rue du Bac »*, est en réalité l'émanation de la Société de gérance d'immeubles municipaux (SGIM), filiale d'une société d'économie mixte locale étroitement liée à la Mairie de Paris. La SGIM, reconnait le tribunal administratif, est *« placée sous le contrôle direct »* de la Ville, qui, bien que minoritaire, en est un *« actionnaire statutairement privilégié »*.

Pour l'avocat d'Evelyn Ferreira, Me Pierre-François Divier, ce montage financier constitue une prise illégale d'intérêts, nouveau nom du délit d'ingérence. Dans sa plainte, il considère en effet, que grâce à la création et à l'intervention de la SCI Parc Vaneau, le chef de l'Etat a évité l'expulsion et obtenu un loyer *« inférieur de moitié, sinon du tiers, au prix du marché »*. Selon l'avocat, M. Chirac exerçait en outre la *« surveillance »* de cette opération. *« Le contrôle du maire de Paris, soit directement, soit par l'intermédiaire des représentants de la Ville de Paris ou celui des trois conseillers de Paris présents dans son conseil d'administration est très étroit »*, note-t-il en estimant que le délit est bien constitué.

Présidé par M. Vandermeeren, le tribunal administratif en a toutefois décidé autrement. Tenu d'évaluer les *« chances de succès »* de l'action entreprise par Me Divier, le tribunal estime que *« l'ancien maire de Paris ne saurait être regardé comme ayant été chargé en sa qualité d'autorité communale d'assurer la surveillance ou l'administration de la SCI Parc Vaneau, société de statut entièrement privé, ni comme étant intervenu dans l'acquisition litigieuse en exerçant les prérogatives de sa fonction »*.

« UN RENDEMENT QUASI NUL »

Aux yeux des magistrats, le préjudice subi par la Ville n'est en outre pas déterminant puisque l'achat de ce pavillon, acquis *« aux conditions et prix du marché immobilier compte tenu du bail de longue durée dont le bien faisait l'objet »*, n'a pas lésé ses intérêts. *« Il n'est pas établi*, note le tribunal, *que le défaut d'utilisation, par le nouvel acquéreur, de sa faculté de résilier le bail dont bénéficiaient M. et Mme Chirac, et le maintien des conditions de loyer consenties en 1989 auraient été à l'origine de pertes financières supportées par le budget de la commune de Paris. »*

Me Divier se dit *« déçu »* par la fin de non-recevoir que vient de lui adresser le tribunal administratif. *« Cette décision encourage les maires à contourner la loi en constituant des cascades de sociétés-écrans*, estime-t-il. *Pour nous, le préjudice causé à la Ville est d'ailleurs manifeste. Elle a investi 2,3 millions de francs pour acquérir un pavillon luxueux loué à un tarif modique à M. Chirac, alors que le rendement locatif de cet investissement est quasiment nul : 1,1 %... »* L'avocat, qui, il y a une semaine, avait demandé au procureur de Paris l'ouverture d'une information, compte soumettre à nouveau son dossier au parquet.

Anne Chemin

Une disposition héritée du XIXe siècle qui permet de contourner l'inertie du parquet

Pour intervenir dans le pavillon des époux Chirac, Me Pierre-François Divier a utilisé une ancienne disposition du code des communes qui prévoit que *« tout contribuable a le droit d'exercer, avec l'autorisation du tribunal administratif, les actions qu'il croit appartenir à la commune et que celle-ci [...] a refusé ou négligé d'exercer »*. Dans les dossiers sensibles, cette disposition, héritée du XIXe siècle, a parfois permis de contourner l'inertie du parquet. En 1991, Me Divier avait ainsi arraché l'autorisation de porter plainte à la place de la ville de Marseille dans l'affaire du tunnel Prado-Carénage. Le dossier, qui relança l'affaire Urba et la polémique sur le financement du PS, avait ensuite été instruit à Lyon.

Dans l'affaire de l'appartement d'Alain Juppé, l'avocat de l'Association pour la défense des contribuables parisiens, Me Montebourg s'est, lui aussi, adressé au tribunal administratif de Paris afin d'obtenir le droit de porter plainte avec constitution de partie civile au nom de la Ville. La décision devrait être rendue début janvier.

CARNET

DISPARITIONS

Teiji Furuhashi

Une figure de proue de l'avant-garde japonaise

LE COMÉDIEN, metteur en scène, plasticien et vidéaste japonais, fondateur de la compagnie Dumb Type, Teiji Furuhashi, est mort dimanche 29 octobre dans un hôpital de Kyoto, des suites du sida. Il était âgé de trente-cinq ans.

Né le 13 juillet 1960 à Kyoto, Teiji Furuhashi a suivi les enseignements de l'université des arts de Tokyo. Il crée en 1984 la compagnie d'avant-garde Dumb Type (en bon français : « abruti »). La compagnie réunit une quinzaine de personnes recrutées à l'université mais aussi dans les sex-clubs de la ville... Tous rencontrent très rapidement une reconnaissance internationale.

Plusieurs dizaines de milliers de spectateurs ont pu mesurer en France l'excellence de ce groupe atypique, à la faveur de la présentation, à la Maison des arts de Créteil, au printemps de 1994, et dans de nombreux pays, de la création la plus récente de Dumb Type, *S/N*, pour *Signal/Noise* (Signal/Bruit), *Some/None* (Quelqu'un/Personne), *Sense/Nonsense*, etc. Ce spectacle de haute technologie et d'une grande émotion était presque l'autobiographie de Teiji Furuhashi. Il luttait depuis de longs mois contre le sida et voulait raconter, aux côtés de sept acteurs-danseurs évoluant dans un décor mêlant les images fixes et animées de quatre projecteurs high-tech, la vie d'*« un jeune Japonais homosexuel séropositif »*.

La dernière installation de Dumb Type, *Lovers*, créée en 1994 au Artlab de Tokyo, vient d'être présentée au Museum of Modern Art de New York et pourrait l'être bientôt à la Maison des arts de Créteil.

Olivier Schmitt

■ **BOBBY RIGGS**, vainqueur de plusieurs tournois de tennis à la fin des années 30, est décédé, mercredi 25 octobre, à San Diego (Californie). Il était âgé de soixante-dix-sept ans. Bobby Riggs avait remporté deux tournois du Grand Chelem en 1939 : Wimbledon et le championnat des Etats-Unis, et accédé la même année à la finale de Roland-Garros. Il avait ensuite remporté une nouvelle fois le championnat des Etats-Unis en 1941, avant de devenir un des premiers joueurs professionnels de tennis. Bobby Riggs restera célèbre pour avoir joué et perdu la « bataille des sexes » qui l'a opposé à Billie Jean King, alors meilleure joueuse mondiale, le 20 septembre 1973. C'est Bobby Riggs lui-même, alors âgé de cinquante-cinq ans, qui avait défié la championne, de vingt-six ans sa cadette. Le mouvement de libération de la femme était alors à son apogée. Riggs, qui avait battu l'Australienne Margaret Court, quatre mois avant sa défaite devant Billie Jean King, se fit alors une spécialité des matches contre les femmes.

NOMINATIONS

JUSTICE

Un décret du président de la République, publié au *Journal officiel* du 29 octobre, entérine une série de nominations dans la magistrature. Il confirme, entre autres, la nomination de **Bruno Cotte** comme avocat général près la Cour de cassation et son remplacement, comme procureur de la République de Paris, par **Gabriel Bestard**, qui était procureur général de la cour d'appel de Rouen (*Le Monde* du 16 septembre).

POLICE

Patrick Bardey a été nommé chef du Service de protection des hautes personnalités (SPHP) du ministère de l'intérieur. M. Bardey était jusqu'alors adjoint au directeur de la sécurité publique de la préfecture de police de Paris, où il a effectué toute sa carrière. A la tête du SPHP, il remplace **René-Georges Querry**, qui a été chargé d'une mission relative à la sécurité de la préparation et du déroulement de la Coupe du monde de football de 1998.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 27 octobre est publié :

● **Privatisation** : un décret pris pour l'application de la loi de privatisation du 19 juillet 1993. Il est décidé de procéder au transfert du secteur public au secteur privé de la participation majoritaire détenue directement et indirectement par l'Etat dans la Société marseillaise de crédit (*Le Monde* du 28 octobre).

Au *Journal officiel* du dimanche 29 octobre sont publiés :

● **Automobile** : deux arrêtés relatifs à l'application du décret du 19 octobre instituant une aide à la reprise des véhicules de plus de huit ans en cas d'acquisition d'un véhicule neuf.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Armelle CRESSARD
a le grand bonheur de vous annoncer la naissance de sa deuxième petite-fille,

Aurélia,

chez Gwenola
LORSIGNOL-CRESSARD,
Franck Mairine
et Salomé.

Paris, le 27 octobre 1995.

3, passage Salarnier,
75011 Paris.

Fatou,

née le 28 octobre 1995, au foyer de

Céline ELIE et Fred RADIX,

fait la joie de ses grands-parents,

Cécile et Bernard Elie

Françoise FAVARO-CLAUDE
et
Jacques CLAUDE,
Juliet, Pierre-Abel et Camille,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Clara,

le 15 octobre 1995, à Paris.

Christine et Michel
COLONNA D'ISTRIA
partagent avec **Antoine** et **Elsa** la joie d'annoncer la naissance de

Irène,

A Paris, le 27 octobre 1995.

27, rue Yves-Toudic,
75010 Paris.

Christiane et Robert BURDIN
sont heureux d'annoncer la naissance de leur première petite-fille,

Joséphine,

le 29 octobre 1995, à Lyon.

26, rue des Poiriers,
89110 Villiers-Tholon.

Décès

– Le président, les membres du conseil d'administration de l'Association pour la réadaptation des infirmes mentaux,
La direction des établissements,
ont le regret de faire part du décès du

docteur André BERGE,
président fondateur de l'Association.

Rue Joseph-Bodin-de-Boismortier,
77680 Roissy-en-Brie.

Amine BORSALI

n'est plus.

Son épouse, ses enfants demandent à tous ceux qui l'ont connu et aimé une pieuse pensée.

Il sera enterré au milieu des siens, jeudi 2 novembre 1995, à Tlemcen (Algérie).

73, boulevard Montparnasse,
75006 Paris.

– Mme Roland Billotte,
son épouse,
M. et Mme Philippe Billotte,
M. et Mme Xavier Billotte,
M. Yves Billotte,
M. et Mme Christian Billotte,
ses enfants,
Flavia, Nathalie, Marie, Céline, Christophe, Vincent, Antoine,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, entouré de tous les siens, de

M. Roland BILLOTTE,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 29 octobre 1995, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La messe d'inhumation sera célébrée en l'abbatiale Saint-Etienne de Caen, le jeudi 2 novembre à 15 heures.

L'inhumation aura lieu le vendredi 3 novembre, à 11 h 30, au cimetière de Vaugirard, 320, rue Lecourbe, Paris-15e.

Plutôt que d'envoyer des fleurs, vous pouvez faire célébrer des messes à son intention, ou adresser des dons à l'Institut Lemonnier, 60, rue d'Hérouville, à Caen, ou à l'Œuvre Notre-Dame, 63, rue de Bras, à Caen.

14, rue du Docteur-Rayer,
14000 Caen.

– Albert Taïeb,
Romain Taïeb,
son fils,
Valérie et Ivan Taïeb,
ses beaux-enfants,
Mme Paule Cléach,
sa mère,
Ses frères et sœurs, neveux et nièces,
Ses oncles, tantes, cousins et cousines,
Mme Rachel Taïeb,
sa belle-mère,
Sa marraine et ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Marie CLÉACH.

Elle a été inhumée, le 26 octobre 1995, à Landunvez (Finistère).

– Mme Marie Esperet,
son épouse,
Dominique et Louisa Esperet,
leurs enfants et petits-enfants,
Anne-Marie et David Bellini
et leurs enfants
Odile et Claude Marminat
et leurs enfants,
Ses enfants,
vous font part du décès de

Gérard ESPERET,
ancien vice-président de la CFDT,
ancien membre du Conseil
économique et social,
ancien membre du Conseil
économique et social,
des Communautés européennes,

à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 22 octobre 1995.

Selon la volonté du défunt, les obsèques se sont déroulées dans l'intimité familiale, en l'église Saint-Germain de Carteret (Manche).

Priez pour lui.

Maison de retraite « L'Acacia »,
route de Caussiclières,
31560 Nailloux.

– Mme Jacques Heurgon,
M. Marc Heurgon,
M. et Mme Jacques Peyrou,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Edith Heurgon,
Mme Corinne de Malherbe et Kostia,
Mlle Valérie Letourneau,
Mme Roger Mille
et ses enfants,
Et tous leurs parents et amis,
ont le chagrin de faire part du décès, muni des sacrements de l'Eglise, de

M. Jacques HEURGON,
membre de l'Institut,

survenu le 27 octobre 1995, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Verger,
allée de la Pavillonne,
78170 La Celle-Saint-Cloud.
27, rue de Boulainvilliers,
75016 Paris.

Gérard LEMAITRE

a quitté les siens, après une cruelle maladie, le 25 octobre 1995.

De la part
De Suzanne Lemaitre,
sa femme,
De Sylvie et Armand Belaï,
Annie et Gerard Courtot,
Laurent et Thomas Dauphin,
Jean-François et Marion Courtot,
ses enfants et petits-enfants,
De sa famille.

Selon la volonté du défunt, son corps a été remis à la faculté de médecine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

226, vallée de Vauvelle,
37210 Noizay.

– M. Jean de Nolhac,
son époux,
Mlle Madeleine Corbière,
sa sœur,
Mlle Marthe Passebosc,
sa tante,
Les familles Corbière, Passebosc, de Nolhac, Poulet, Keller,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean de NOLHAC,
née Simonne Corbière,

survenu à Paris, le 29 octobre 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 2 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle à Paris-15e.

L'inhumation aura lieu le vendredi 3 novembre, à 10 h 30, au cimetière de Puech-Auriol, Castres (Tarn).

– Mme Georges Marchal, née Germaine Weber,
sa mère,
Ses enfants,
Sa famille,
font part du décès de

M. Gilbert THURY,

survenu dans sa soixante-troisième année.

23, rue Marcel-Dassault,
93160 Noisy-le-Grand.

– Mme Jean Wartel,
son épouse,
M. et Mme Alain Wartel,
M. et Mme Alain Van Bockstaël,
ses enfants,
Nicolas, Caroline et Christophe Wartel,
Nathalie, Aymeric, Matthieu, Benjamin et Olivier Van Bockstaël,
ses petits-enfants,
Les familles Wartel et Darrieus,
ont le chagrin de faire part du décès du

général (c.r.) Jean WARTEL,
commandeur de la Légion d'honneur,

rappelé à Dieu, le dimanche 29 octobre 1995, en son domicile, à Ollioules, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques religieuses auront lieu en l'église Saint-Laurent d'Ollioules (Var), le jeudi 2 novembre 1995, à 15 heures.

Anniversaires

– En mémoire de

Roland SCHWARTZ

et de ses parents,

Denise et Pierre,

une pensée, une musique particulières.

– Vous qui l'avez connue et aimée, déplorons la tragique mort de

Lieselotte KOLZ,

survenue le 1er novembre 1992.

De ton corps détruit demeure l'âme désolée qui nous hante.

– Il y a six ans, le 1er novembre 1989,

Jacques (Jaime) OLIVER,
journaliste à *GÉO*,

se retirait d'un monde qu'il n'avait cessé d'observer avec clairvoyance. Journaliste d'une grande rigueur et honnêteté intellectuelles, entré à *GEO* dès 1979, ce Catalan, passionné par le désert saharien, a toujours pris la défense des deshérités du tiers-monde.

Que ceux qui ont partagé ses rêves, mais aussi ses exigences professionnelles et ses coups de gueule, lui consacrent une pensée particulière.

La direction de Prisma Presse.
La rédaction de *GÉO*.

Conférences

Alliance israélite universelle, Collège des Etudes juives, 45, rue La Bruyère, 75009. Conférence inaugurale, **« Jérusalem et l'espérance d'Israël »**, lundi 6 novembre 1995, à 20 h 30 (PAF). Début des cours mardi 7 novembre. Renseignements : 42-80-35-00.

Soutenances de thèses

– **Mlle Stéphanie Billioud** a soutenu, le 7 octobre 1995, à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, sa thèse de doctorat : **« Les fonds de pension. Une solution à la convergence des retraites complémentaires professionnelles en Europe. »** Le jury, sous la présidence de M. R. Garron, lui a décerné la mention « très honorable avec félicitations du jury ».

HORIZONS

PORTRAIT

Architecte de la « pax americana » qui se dessine dans l'ex-Yougoslavie, Richard Holbrooke est l'un des vingt-cinq adjoints du secrétaire d'Etat américain. S'il réussit, c'est alors une voie royale qui s'offre à lui



Le diplomate-bulldozer des Balkans

SES admirateurs et *ses ennemis en* conviennent : le talent de Richard Holbrooke n'a d'égal que son irrésistible penchant à faire reconnaître celui-ci. Depuis deux mois, la presse du monde entier salue son habileté, et son visage ne quitte plus les feux des projecteurs. Grâce à son action en Bosnie pour imposer l'amorce d'un règlement de paix, la diplomatie américaine a effectué un retour en fanfare sur la scène internationale. A un Bill Clinton impatient d'engranger *les « succès »* dans la perspective de l'élection présidentielle, le secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires *européennes et canadiennes* a donc rendu un signalé service.

Si tout se passe bien, si la *pax americana* tient en Bosnie et si les urnes sont favorables en 1996, nul doute que le chef de la Maison Blanche saura récompenser le zèle de ce collaborateur hors du commun. Pour cet homme de cinquante-quatre ans qui, hiérarchiquement, n'est que l'un des vingt-cinq « adjoints » du secrétaire d'Etat Warren Christopher, Richard Holbrooke bénéficie d'une attention digne d'un chef d'Etat. Mais l'exercice n'est pas sans risque. Un véritable accord de paix dans *l'ex-Yougoslavie lui* vaudrait d'être définitivement classé parmi les meilleurs diplomates de l'histoire des Etats-Unis. *A l'inverse, le déraillement du* processus de paix ramènerait sa notoriété à un niveau plus discret.

Il faudrait alors convenir que ses « succès » et leur extraordinaire médiatisation n'étaient que feux de paille. Mesurant le danger, Richard Holbrooke ne cesse de souligner la fragilité de tout l'édifice : *« Rien n'est acquis tant que tout n'est pas acquis »*, répète-t-il. Cette prudence ne va pas jusqu'à le dissuader de rafler au passage les lauriers qu'on lui décerne : l'autre jour, devant des « amis » qui se sont empressés de rapporter la scène, il a fièrement exhibé un portrait élogieux le qualifiant de « Kissinger des Balkans ». Le parallèle est évidemment flatteur, mais, à suivre le parcours des deux hommes, pas si mal trouvé.

Comme le Prix Nobel de la paix *1973, il est juif. Sa famille a quitté* l'Allemagne dans les années 30, pour s'installer à New York, fuyant les persécutions raciales qui se multipliaient avec la montée de l'hitlérisme. Les deux hommes sont mus par une égale ambition, un fort ego et un goût prononcé pour le pouvoir.

Pour l'acquérir, l'exercer et le conserver, ils n'hésitent pas à employer des méthodes peu conventionnelles. Depuis l'exemple du « *machiavélique* » « Dear Henry », on sait que le cynisme, l'esbroufe, voire le mensonge, font partie des outils d'une bonne diplomatie ! « Dick » Holbrooke, qui n'a jamais caché son admiration pour l'ancien secrétaire d'Etat de Richard Nixon, s'est imprégné de ses méthodes.

Il y a une vingtaine d'années, il avait jugé le personnage *« brillant, mais profondément imparfait »*. *« C'est manifestement un homme extrêmement compliqué*, écrivait-il, *avec qui il est difficile de travailler, et aussi de se fier, un mélange d'exceptionnellement bon et d'inutilement mauvais. »* Aujourd'hui, plusieurs des collaborateurs de Richard Holbrooke seraient prêts à dresser un portrait tout aussi ambigu de leur « patron »... Helmut Sonnenfeldt, expert réputé des questions stratégiques, voit en lui *« un type infatigable qui identifie ses ambitions et ses inclinations à l'intérêt national »*.

Henry *Kissinger* lui-même, tirant les leçons des efforts de l'administration Clinton pour forcer le chemin de la paix en Bosnie, soulignait récemment dans le *New York Times* : *« La puissance de l'Amérique a été utilisée habilement, et notre négociateur Richard Holbrooke a montré de la persévérance et de l'ingéniosité. »*

VENANT du « maître », c'est presque une consécration ! Comment, après cela, Richard Holbrooke pourrait-il faire preuve de modestie ? Il faut lui rendre cette justice : c'est là une qualité peu répandue dans le sérail washingtonien, cette « jungle » politico-médiatique où l'ambition et l'entregent règnent en maître.

« Dick » Holbrooke y a tellement fait ses classes que le magazine *Vanity Fair* l'a décrit comme *« une sorte de caricature du "Washington man" »*, un homme qui avance par mimétisme politique, en « collant » au sillage des hommes de pouvoir. *« Richard Holbrooke*, explique William Maynes, rédacteur en chef de *Foreign Policy, a toujours eu un sens aigu du pouvoir : il sait où se trouve celui-ci et comment rester proche des gens qui l'exercent. Tout au long de sa carrière, il a montré une grande habileté à se trouver des protecteurs. »*

> « C'est un taureau qui emporte son propre magasin de porcelaine avec lui »

Son choix en faveur de la diplomatie est ancien : il remonte à sa sortie de l'université Brown, à Rhode Island, en 1962. Il intègre alors, à vingt et un ans, le Foreign Service.

C'est à cette époque qu'il fait connaissance d'Anthony Lake, autre jeune homme pressé qui deviendra conseiller du président Clinton pour les affaires de sécurité nationale. Les deux hommes partagent des idéaux de jeunesse et, surtout, une farouche volonté de jouer un rôle. Aujourd'hui, alors que leurs relations sont devenues plus compliquées, ils restent proches (« Dick » est le parrain d'un fils de « Tony »), comme s'ils avaient irrésistiblement besoin l'un de *l'autre. Ils incarnent une génération* de responsables américains pour qui le Vietnam constitua un banc d'essai et une expérience décapante. Richard Holbrooke exerça pendant six ans diverses fonctions liées au Vietnam.

Il fera notamment partie de l'entourage du général Maxwell *Taylor*, ancien chef d'état-major et conseiller militaire du président John F. Kennedy, puis de l'ambassadeur américain à Saïgon, Henry Cabot Lodge. Le premier est l'auteur de la célèbre formule *« L'épée, instrument efficace de la politique étrangère »*, qui servira de doctrine à la diplomatie américaine, de JFK à Bill Clinton, et dont Richard Holbrooke sera l'interprète en Bosnie. Dans l'entourage du second, il retrouve, outre « Tony » Lake, Peter Tarnoff, aujourd'hui numéro trois du département d'Etat, et Frank Wisner, actuel ambassadeur en Inde. Ils font partie de ces « centurions » chargés de résister à l'avancée du *communisme en Asie*.

Ces « années Vietnam » vont être déterminantes : le futur médiateur en Bosnie voit se dérouler sous ses yeux l'histoire de l'embourbement militaire et diplomatique de l'Amérique, et il va nouer de précieuses amitiés. Car les « centurions » vont rester en contact et s'aider mutuellement à gravir les échelons du pouvoir.

EN 1969, l'arrivée du républicain Richard Nixon à la Maison Blanche force Richard Holbrooke à une traversée du désert de cinq ans. Quittant l'administration, il reste cependant proche des sphères diplomatiques, grâce à ses fonctions de directeur général de la revue *Foreign Policy*. L'élection du démocrate Jimmy Carter lui permet de revenir au département d'Etat en 1977, au poste – prestigieux pour son âge – de secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires d'Asie de l'Est et du Pacifique. Pendant *douze ans, de 1981 à 1993*, il prend un nouveau congé du service public, concentrant cette fois son activité sur la finance.

En 1985, il deviendra l'un des directeurs généraux de la banque d'affaires Lehman Brothers, au salaire coquet de 900 000 dollars par an. Contrairement à ses amis Tony Lake, Strobe Talbott ou Sandy Berger (numéro deux du Conseil national de sécurité), l'élection de Bill Clinton ne lui permet pas d'*obtenir* un *poste de* premier plan dans l'administration démocrate.

Choix personnel dicté par l'aisance *matérielle* que lui procure ses responsabilités à Wall Street ? Résultat d'un caractère déjà réputé « difficile » ? Mais tout arrive : en juin 1994, il est nommé ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne. A Bonn, il acquiert le sobriquet d'« ambassadeur Velcro », pour sa capacité à rester en permanence aux côtés des personnalités officielles. Parallèlement, il effectue de fréquents séjours à Washington. Il « campe » alors à la Maison Blanche, pour tenter de décrocher une entrevue avec Bill Clinton. Comme il arrive souvent à ses fins et qu'il semble se moquer des *susceptibilités* hiérarchiques, il agace quelques-uns de ses supérieurs.

En août 1994, il retrouve la capitale *fédérale, huit mois seulement* après son départ pour Bonn. Avec le dossier de l'ex-Yougoslavie, Richard Holbrooke va pouvoir donner sa mesure, dévoiler son charisme diplomatique et... son caractère, qui l'est si peu. Au fond, il est l'homme idoine pour tenir tête au « sanglier de Belgrade », le président serbe Slobodan *Milosevic. Grand et massif*, cheveux frisés et lunettes finement cerclées, sa corpulence tranche avec son visage d'étudiant attardé. Richard Holbrooke appartient pourtant à une espèce rare : le diplomate-bulldozer. Le général Wesley Clark, qui fait partie de l'équipe des négociateurs américains en Bosnie, a résumé avec précaution son sentiment : *« Disons que l'ambassadeur Holbrooke a une forte personnalité. »*

> Tout au long de sa carrière, « il a eu un sens aigu du pouvoir : il sait où se trouve celui-ci et comment rester proche des gens qui l'exercent »

Un autre collaborateur, anonyme celui-là, se montre plus direct : *« C'est un taureau qui emporte son propre magasin de porcelaine avec lui. »*

Brillant mais vaniteux, égocentrique et soupe au lait, il sait se montrer successivement cajoleur, conciliant, manipulateur et menaçant. Et surtout, il ne s'excuse pas : *« Il n'y a rien de mal avec l'ambition*, explique-t-il dans une interview à *Newsweek, du moment qu'elle est attelée à une mission ou à une cause morale. »*

Quant à l'utilisation (la manipulation ?) des médias, il n'a pas d'états d'âme : *« La presse est un facteur important pour favoriser un élan vers la paix. Kissinger a toujours compris cela. »*

Les anecdotes foisonnent pour illustrer son style haut en couleurs. Lors d'un tournant des négociations, il lance au président bosniaque Alija Izetbegovic : *« C'est un moment crucial, et vous jouez aux dés avec l'avenir de votre pays ! »* Au ministre des affaires étrangères Mohammed Sacirbey, qui menace de boycotter les négociations de Genève, il n'hésite pas à rétorquer qu'il prend le risque d'une grave détérioration des relations entre Washington et le gouvernement de Sarajevo, voire d'une interruption des frappes aériennes de l'OTAN contre les positions serbes. Peu *importe si son mandat* ne lui donne aucune autorité pour formuler pareille menace, cela marche...

Avec le président serbe, il va déployer toutes les ressources de sa dialectique, notamment au cours de cette incroyable discussion de onze heures, à la mi-septembre, qui a pour cadre l'ancien pavillon de chasse de Tito, dans les faubourgs de Belgrade. Lorsque, s'offrant un coup de théâtre, Slobodan *Milosevic fait* entrer *dans* la salle Radovan Karadzic, le leader des Serbes bosniaques, et Radko Mladic, le chef militaire des *mêmes Serbo-Bosniaques* – deux hommes que Washington accuse d'être responsables de nombreuses atrocités –, l'Américain continue de s'adresser, d'égal à égal, au président serbe.

Et il obtient ce qu'il demandait : la levée partielle du siège de Sarajevo.

« *Parfois*, a-t-il raconté, *Milosevic me dit que je dis des conneries, et parfois je lui dis que ses propos sont des conneries. Nous sommes directs l'un envers l'autre. »*

LES apparences sont pourtant trompeuses : au-delà du franc-parler de Richard Holbrooke se dissimule une véritable stratégie diplomatique, qui rappelle singulièrement... Henry *Kissinger. Au Proche-Orient*, l'ancien secrétaire d'Etat avait noué des relations étroites avec les Arabes et les Israéliens, obtenant ainsi un moyen de pression sur chaque camp. Richard Holbrooke, qui dirige alors la revue *Foreign Policy*, observe les méthodes du théoricien de la « diplomatie des navettes » et ne les oubliera pas.

En Bosnie, il fait apparaître les Etats-Unis en position d'offrir des avantages à chacune des factions ou de leur infliger beaucoup d'ennuis. L'Amérique, pour la première fois, montre les dents. Bref, chaque camp est « mûr » pour faire des concessions... *« Au tennis*, explique-t-il, *on dit qu'il y a un moment pour frapper un service, lorsque la balle est suspendue en l'air, qu'elle ne monte plus et ne descend pas encore. »* Voilà peut-être l'essentiel du talent de Richard Holbrooke : reconnaître le *moment propice pour pousser* son avantage. Ou plutôt celui de l'Amérique.

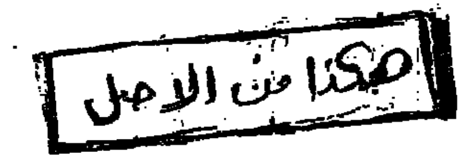
Car le débat n'est pas tranché de savoir ce qu'il faut attribuer au rôle personnel joué par l'envoyé de Washington. Quels résultats Richard Holbrooke aurait-il obtenu si la situation militaire n'avait pas été profondément modifiée, au profit des Croates et des Musulmans bosniaques ? Et celles-ci auraient-elles été possibles sans la pression de l'aviation de l'OTAN sur les Serbes, elle-même résultant d'un changement de politique à Washington ? Bill Clinton, d'autre part, aurait-il opéré ce virage s'il n'avait été inquiet des répercussions électorales d'un fiasco occidental en Bosnie et s'il n'avait été soumis aux pressions du Congrès ? Autant de questions qui conduisent à relativiser un peu les lauriers décernés à Richard Holbrooke.

Il n'empêche : là où lord Carrington, lord Owen, Cyrus Vance, Jimmy Carter et d'autres ont échoué, il a, le premier, fait naître l'espoir d'un règlement en Bosnie. En chemin, l'Amérique a perdu un peu plus de son « innocence » : d'abord, en créant les conditions d'un règlement politique qui institue une partition ethnique de fait ; ensuite, en conférant une respectabilité internationale à un homme, Slobodan Milosevic, que les responsables américains jugeaient, il y a peu encore, infréquentable.

Mais, comme pourrait le dire « Dick » Holbrooke, on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs. Il est probable que s'il succède un jour à l'élégant Warren Christopher, la diplomatie américaine deviendra plus flamboyante !

Laurent Zecchini

TULKA 95



Le Monde

L'appel du Québec

RAREMENT bataille politique aura été – jusqu'au bout – aussi incertaine. Rarement victoire aura été aussi inquiétante, et défaite aussi prometteuse. Rarement un pays aura paru aussi divisé, au lendemain d'un scrutin, que le Québec de l'« après-non ».

Le référendum de 1980 est bien loin. Il y a quinze ans, les adversaires de la souveraineté l'avaient amplement emporté. Cette fois, le verdict des urnes laisse la Belle Province écartelée entre les deux camps. Jamais les indépendantistes, désormais nettement majoritaires chez les francophones, n'auront été aussi nombreux. Jamais leur affirmation nationale n'aura été aussi résolue. Jamais le clivage qui les oppose aux anglophones et aux nouveaux immigrants n'aura été aussi net.

S'ils ont échoué d'un souffle, les « souverainistes » peuvent se réjouir de voir à quel point leurs idées se sont enracinées dans la société québécoise, à quel point le mouvement qui les porte semble irréversible. Il leur faudra maintenant dominer la probable amertume qui naîtra d'une déception d'autant plus vive qu'elle aura pris la place d'une folle espérance. Il leur faudra surmonter la tentation d'une interprétation « ethnique » à leur défaite qui leur ferait chercher des boucs émissaires du côté des minorités.

La tâche des pro-canadiens sera tout aussi rude. Le vote de lundi et l'extrême polarisation politique qui en résulte leur adressent un message sans équivoque. Ayant au fil des ans reconquis avec fierté son identité collective, le peuple québécois rejette de plus en plus massivement le *statu quo* et aspire profondément à être reconnu comme une *« société distincte »*. C'est en sachant exprimer au mieux cet ardent désir, en tenant aux Québécois le langage du cœur, mêlant lyrisme et démagogie, en leur parlant d'histoire et de mémoire, que leur chef bien-aimé Lucien Bouchard les a conduits, en quelques semaines, au seuil du succès.

Le gouvernement d'Ottawa entendra-t-il enfin l'appel du Québec ? La peur rétrospective éprouvée dans les allées du pouvoir fédéral à l'idée d'un Canada « brisé » lui donnera-t-il assez de courage et d'imagination pour « voir » enfin la spécificité du Québec et entreprendre avec lui une vaste remise en chantier des structures fédérales qui ne passe pas forcément par un nouveau – et, à coup sûr, interminable – feuilleton constitutionnel, à l'issue trop douteuse ? De toute façon, l'endettement du Canada et la cure d'austérité qui l'attend obligeront le pouvoir fédéral à réduire son « pouvoir dépensier » et à laisser une plus grande autonomie d'action aux dix provinces, Québec en tête.

Si, par malheur pour lui, le fédéralisme canadien manquait cette dernière chance de se renouveler, les souverainistes, pour qui l'indépendance n'est que partie remise, seraient tentés d'engager dans quelques années une nouvelle bataille. *« A la prochaine »*, a déjà lancé le premier ministre québécois, Jacques Parizeau, en reprenant, quinze ans après, le mot d'ordre de René Lévesque, son maître en politique. Et cette prochaine fois pourrait être la bonne.

Bons et mauvais casseurs

UNE ville française a été la proie, dans la nuit de lundi à mardi, de véritables commandos de guérilleros décidés à pratiquer la violence pour la violence.

Ce n'est pourtant pas un de ces quartiers de banlieue où régneraient, à en croire les adeptes du pire, des « bandes » de jeunes étrangers rêvant d'en découdre avec tout ce qui représente l'autorité de l'Etat. Non, c'est le cœur d'une grande métropole de province – Bordeaux – qui a été littéralement prise d'assaut. Non par de jeunes banlieusards venus faire peur au « bourgeois », mais par des commerçants et des artisans, porte-parole de cette « France profonde » qui ne rêverait que de calme et d'ordre.

A Grigny, la même nuit, dans une de ces cités de la région parisienne en proie au désespoir, un escadron de la gendarmerie mobile, c'est-à-dire quelque quatre-vingt-dix hommes, a été immédiatement dépêché pour mettre au pas une quarantaine de jeunes qui s'en étaient pris à des véhicules de particuliers. A Bordeaux, en revanche, il n'y avait que quatre cents représentants des forces de police pour tenter de contenir quatre mille manifestants qui, clairement, étaient venus pour casser.

Une des traditions dont la République n'a pas à se vanter a été une fois encore respectée. Certaines catégories sociales ont non seulement le droit de manifester mais aussi celui d'user de la brutalité pour se faire entendre.

Ce sont – est-ce un hasard ? – des professions où la droite trouve une partie de son électorat. Ainsi, avec les agriculteurs, les commerçants et les artisans ont toujours bénéficié d'une relative bienveillance.

Certes, dans le monde agricole, seules des organisations minoritaires prônent aujourd'hui la violence. Certes, ceux qui, lundi, ont mis le feu à des bâtiment bordelais agissaient à l'appel d'un syndicat qui n'est pas un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Mais jamais l'incendie d'une mutuelle d'artisans ne soulève les mêmes polémiques que celui d'un centre commercial de banlieue. Au contraire, le gouvernement est en permanence fortement incité par le président de la République à choyer ces représentants de professions qui ne se reconnaissent plus dans la société d'aujourd'hui.

En paroles, Jacques Chirac fait preuve de la même sollicitude pour les jeunes des banlieues. Mais là ses ministres répliquent d'abord par des balles en caoutchouc, celles des vraies guérillas urbaines. A Bordeaux comme à Grigny, c'est pourtant un même malaise social qui s'est exprimé, même si les causes en sont bien différentes. La République doit répondre de la même façon aux cris des manifestants, ces cris qui sont autant d'appels au secours. Qu'ils soient lancés par des commerçants ou par de jeunes banlieusards.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig

Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

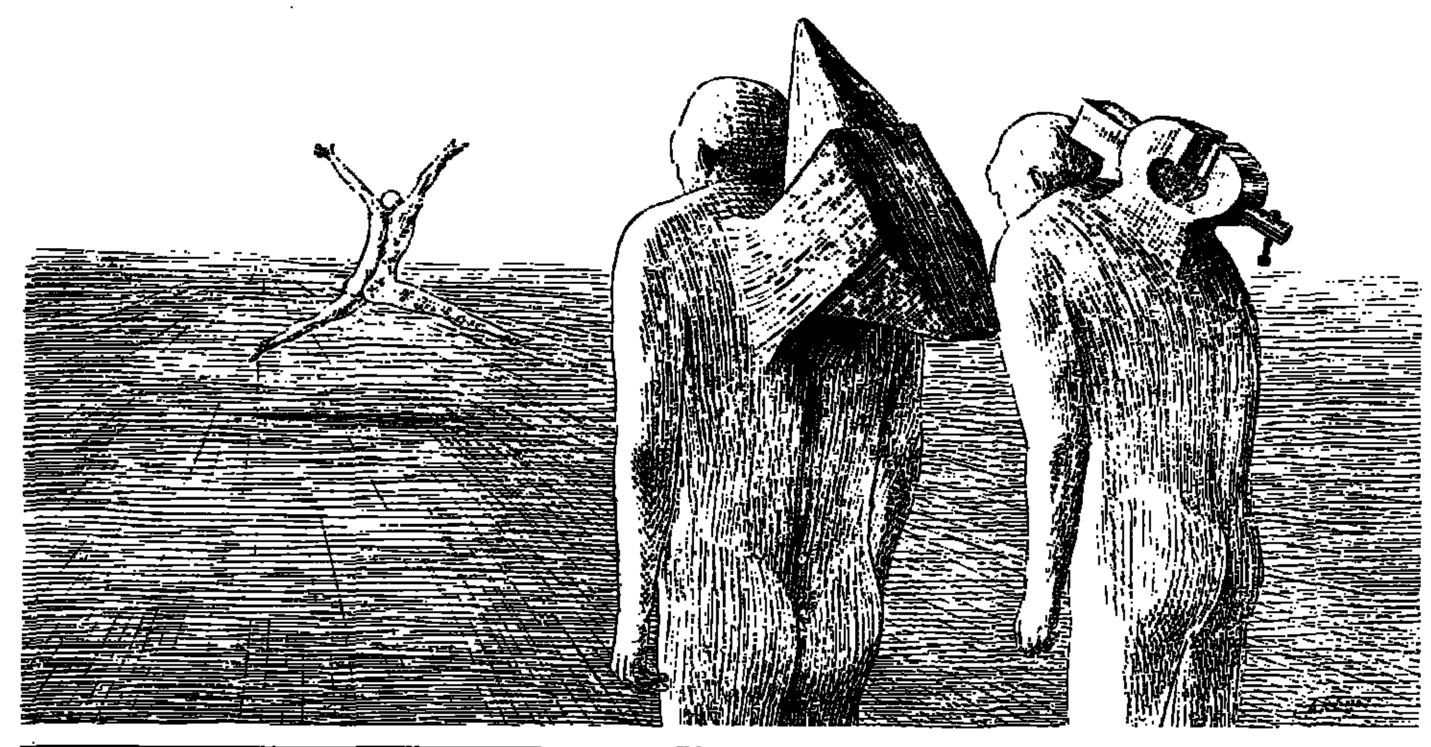
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 585 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Evasion *par Cardon*



Deuils

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

« JE VOUS AI COMPRIS ! », *avait dit de Gaulle aux pieds-noirs... et on lui doit l'indépendance algérienne. En faisant le contraire de ce qu'il a promis, Jacques Chirac est profondément gaullien* » (Pierre Bénichou, « Polémiques », France 2, 29 octobre 1995).

« De Gaulle avait du mépris pour l'intendance. Il a préféré Pleven à la rigueur. Nous avons manqué une chance » (Pierre Mendès France, *Choisir*, Stock 1974, p. 42).

« Changer la vie » (François Mitterrand, 1981).

« Les promesses n'engagent que ceux qui y croient » (Charles Pasqua, 1986).

« Les engagements du lundi furent oubliés le mercredi : rien là que d'ordinaire... Dans une démocratie d'opinion, tout l'art de la politique est de faire naître l'espoir sans s'exposer à le décevoir... Qu'est-ce qui compte le plus, la conquête du pouvoir ou l'usage qu'on en fait ? Pour moi, rien ne vaut que l'on sacrifie à cette conquête tout ce à quoi l'on croit » (Edouard Balladur, *Deux ans à Matignon*, Plon 1995, pp. 248 et 254).

« J'ai le temps pour moi » (Jacques Chirac, France 2, 26 octobre 1995).

« Confiance et défiance se disputent le cœur et la tête, les réflexes et la raison, de chacun d'entre nous, et de chaque société » (Alain Peyrefitte, *La Société de confiance*, Odile Jacob, p. 414).

« Les études doivent être le moment où l'on acquiert une formation, mais aussi celui de l'arrachement et de l'émancipation... Oui, le temps des utopies est bien clos » (Danièle Sallenave, *Lettres mortes*, Michalon édit. 1995, pp. 75 et 178).

*
**

« Au diable l'Europe occidentale ! Elle n'offre plus aucun intérêt sinon par ses antiquités... Le sang négroïde est en train de s'infiltrer vers le nord et d'abâtardir la race... La France m'a écœuré par sa prétention à être l'objet sans prix que le monde a le devoir de sauver... J'estime infiniment regrettable que l'Angleterre et l'Amérique aient empêché l'Allemagne de conquérir l'Europe. C'était le seul moyen de sauver cette flotte de vieux rafiots... Anatole France mort, la littérature française ne sera plus qu'un envieux et stupide rabâchage de querelles de techniciens. Ils sont finis, fichus » (Scott Fitzgerald, 1921, cité par Roger Grenier, *Trois heures du matin*, Gallimard 1995, p. 118).

*
**

TOUSSAINT. Le crachin noircit toutes choses, dans ce cimetière des Yvelines, cerné de bois. Des vieilles s'affairent, râtissent, pomponnent le carré propret où dort le cher disparu. A côté, des chapelles d'autrefois s'effondrent, les vitraux jaunes et rouges ont explosé, si c'est pas malheureux ! Les croix de fonte penchent, les dalles se fendent, la mousse gagne. Les bustes de notables, cols cassés, ignorent le désastre, verdis, fiers sous la fiente. Dis, maman, que deviennent les gens et les pyjamas, dans les cercueils ? Tais-toi et prie !... Famille Machin : ils sont une douzaine par-là dessous, c'est gravé, le petit ange enlevé par la fièvre typhoïde, le beau sous-lieutenant de 14 basculé dans une fosse ardennaise avant d'avoir dit ouf, sabre et gants blancs n'iraient jamais à Berlin comme prévu, des cocardes en zinc disent le gâchis de bravoure que ce fut... Ailleurs, un tué de 1944, des balles allemandes, la veille de la délivrance, la malchance ; le soleil qu'il y avait, cet été-là, mes aïeux... Contre un mur, Fernand Bonnier de la Chapelle en médaillon, boucle sur le front, il a tué Darlan en 1942, royaliste, gaulliste, on ne sait plus, il croyait bien faire, on lui avait promis la vie sauve, et puis les choses ont tourné autrement, le peloton en catimini, on avait des ordres, « mort pour la France » quand même, la belle jambe...

Automne : le temps des feuilles mortes que les enfants poussent devant eux, teuf-teuf, de l'arrosoir oublié près de la tombe à Jules ; le temps des confiances trahies, des espoirs saccagés.

Une paix au goût de cendres

Suite de la première page

Après dix semaines de navettes entre Belgrade, Zagreb et Sarajevo, le sous-secrétaire d'Etat américain Richard Holbrooke a obtenu des trois présidents qu'ils se prêtent à un jeu assez semblable à ce qu'avait été, en 1978, Camp David. Tels Sadate et Begin, ils viendront s'exiler sur la base de Wright-Patterson, loin de chez eux, loin de la presse, des pressions et des intrigues, pour des pourparlers directs et indirects dont devrait en principe résulter – fût-ce au bout de plusieurs semaines – un règlement de leurs conflits. Le médiateur américain, qui a pu mesurer en dix semaines le côté retors de ses interlocuteurs, est resté extrêmement prudent, jusqu'à la veille de ce huis clos, sur ses chances de succès. Il est clair cependant que la probabilité d'un accord s'est accrue proportionnellement à l'engagement des Etats-Unis : M. Holbrooke a de fortes chances de réussir là où les Européens, avec un plan de règlement similaire, ont échoué depuis deux ans, parce que l'affaire yougoslave est devenue depuis quelques mois un enjeu électoral pour l'administration américaine, qui fait très fortement pression.

Sur le terrain, les dernières batailles, perdues par les Serbes, ont en outre considérablement simplifié la négociation : ce sont autant de pourcentages du territoire bosniaque, autant de régions de Croatie (la Slavonie occidentale et la Krajina), dont Slobodan Milosevic, qui négocie au nom des Serbes sécessionnistes des deux Républiques voisines, n'aura pas à assumer directement la rétrocession. Le président de Serbie souhaite maintenant un accord qui entraînerait la levée de l'embargo économique imposé à son pays depuis 1992. Mais il lui aurait été impossible d'abandonner ces territoires ouvertement, à la table de négociation, même s'il ne fait de doute pour personne qu'il les a, à dessein, « lâchés » militairement.

La partie n'est pas pour autant gagnée d'avance pour M. Holbrooke. L'échec des pourparlers préliminaires qui ont eu lieu ces derniers jours sur la Slavonie orientale, principale pomme de discorde entre Zagreb et Belgrade, rappelle que MM. Tudjman et Milosevic ont les moyens de faire capoter l'ensemble du plan de paix : en l'absence d'accord sur cette région frontalière, dont la Croatie veut reprendre le contrôle aux Serbes, il n'y aura pas de reconnaissance mutuelle entre les trois Républiques et pas de règlement du problème de la Bosnie.

Quant à cette dernière, les pourparlers vont s'engager dans une ambiguïté d'assez mauvais aloi. Elle reflète non seulement les intérêts contradictoires des trois principaux protagonistes, mais aussi la confusion des Occidentaux quant à l'objectif final de cette négociation qu'ils parrainent : que doit devenir la Bosnie ?

DES APPROCHES DIVERGENTES

L'accord qui va être discuté portera en préambule le principe du maintien de l'Etat bosniaque, de son intégrité. C'est acquis. C'est ce qui va permettre aux Occidentaux de sauver la face, de tenter de faire oublier qu'ils n'ont pas su empêcher le dépeçage par les armes d'un Etat européen internationalement reconnu. Mais, au-delà de cette proclamation, à quoi cet Etat va-t-il ressembler ? Le plan prévoit qu'il sera formé de deux entités (la Fédération croato-musulmane de Bosnie et la République serbe de Bosnie) qui se partageront le territoire à raison de 51 % et 49 % respectivement, et qui pourront, chacune, entretenir des *« liens particuliers »* avec la République voisine, la Croatie pour l'une et la Serbie pour l'autre.

Même si, après les combats de ces derniers mois, la proportion 51-49 est à peu de chose près réalisée, les lignes de front actuelles ne peuvent pas constituer les lignes de partage entre les deux entités du futur Etat. Les Musulmans bosniaques ne l'accepteront pas, qui refusent notamment la division de Sarajevo, et il faudra donc procéder à de délicats échanges de territoires. Mais en outre, ce qui doit fédérer ces deux entités reste l'objet d'un insurmontable conflit : les Serbes vont vouloir vider les institutions centrales de toute substance, afin que soit consommé le partage de la Bosnie ; les Musulmans bosniaques essaieront au contraire de leur donner consistance et ils pourraient essayer d'en faire un préalable dans la négociation. Le seul véritable intérêt des Croates est le maintien de la Fédération croato-musulmane, qui fait tampon entre eux et les zones serbes et leur permet d'exercer leur contrôle sur les musulmans de Bosnie. Ils ne s'engageront sûrement pas aux côtés de M. Izetbegovic dans son combat pour restaurer à la fois une Bosnie unitaire et son pouvoir sur elle.

Quant aux Occidentaux, dont la pression sera sans doute déterminante, leur objectif essentiel est de pérenniser la cessation des hostilités, et ils ont des approches assez divergentes sur les moyens d'y parvenir. Ils se sont engagés à déployer 60 000 hommes en Bosnie sous commandement de l'OTAN pour faire appliquer un futur accord de paix. Les Européens sont plutôt d'avis de laisser une chance à la réconciliation à terme entre les différentes communautés de Bosnie, quitte à envisager pour les institutions un processus évolutif, et c'est dans cet esprit qu'ils voudraient concevoir la force de paix. Les Américains, eux, ne participeront à cette force qu'à la condition de pouvoir la quitter dans un an maximum, c'est-à-dire de faire rentrer les GI's aux Etats-Unis avant l'élection présidentielle. Que se passera-t-il après ? Peu confiants dans une hypothétique réconciliation, conscients que les intéressés ne veulent pas entendre parler d'accords de désarmement, et sans illusions désormais sur la vraie nature de la Fédération croato-musulmane, les Américains croient plutôt à la dissuasion et sont *a priori* davantage enclins à armer les musulmans bosniaques, à leur donner ce qu'ils ont réclamé pendant plus de trois ans de guerre : les moyens de se défendre eux-mêmes.

Deux entités administratives qui se tournent le dos, trois communautés dont les dirigeants nourrissent chacun leurs arrière-pensées, trois armées, le tout sous un toit de paille : l'édifice qui, dans le meilleur des cas, sortira des négociations de l'Ohio promet d'être une sorte de défi aux lois de l'équilibre et de la stabilité. Les combats se sont arrêtés, mais est-ce la fin de la guerre ? On n'a pas fini en tout cas de pleurer sur les décombres de la bibliothèque de Sarajevo et sur le souvenir de la Bosnie disparue.

Claire Tréan

RECTIFICATIF

LES MOUVEMENTS NATIONALISTES CORSES

Dans l'article de notre correspondant en Haute-Corse sur l'assassinat d'un onzième militant nationaliste (*Le Monde* du 31 octobre), une confusion a été introduite entre deux organisations nationalistes, l'ANC et A Cuncolta. En particulier, le bilan des victimes depuis le début de l'année s'élève à six morts du côté de A Cuncolta (et non ANC) et cinq du côté du MPA.

Où va la SNCF ?

par Bernard Pons

Pour la troisième fois en quelques semaines, la SNCF vient, à l'appel de plusieurs syndicats, de connaître une nouvelle journée de grève, le jour même où la direction de l'entreprise annonçait, pour 1995, un déficit prévisionnel de l'ordre de 12 milliards de francs. Les inquiétudes exprimées par ces mouvements à répétition justifient-elles la gêne, parfois considérable, occasionnée aux usagers, et le coût supporté par l'économie ? A cette question, chaque citoyen peut apporter sa propre réponse.

Il revient en revanche au ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports d'expliquer ce qu'est aujourd'hui la situation de cette grande entreprise nationale à laquelle l'Etat consacre chaque année, tous concours confondus, près de 40 milliards de francs, et de tracer les perspectives, au moment où se prépare la signature avec l'Etat du contrat de plan qui va orienter son avenir pour les cinq années qui viennent.

Beaucoup a déjà été dit sur la spirale déficitaire dans laquelle s'enfonce à nouveau la SNCF, en raison notamment d'un endettement record (175 milliards de francs cette année) et du poids corrélatif des charges financières. Il est vrai que cette entreprise a déployé ces dernières années, en particulier pour la construction de lignes nouvelles, un effort d'investissement sans précédent depuis le plan Freycinet. On sait moins, en revanche, qu'aujourd'hui ses recettes commerciales directes couvrent à peine les charges salariales et, surtout, que le trafic a diminué en volume entre 1984 et 1994, de 7 % pour les voyageurs et de 18 % pour les marchandises. La SNCF a ainsi cédé aux modes concurrents des parts de marchés significatives.

Aujourd'hui, les recettes du chemin de fer ne permettent ni de financer les investissements d'avenir, ni même d'entretenir le patrimoine considérable déjà accumulé d'infrastructures, de gares, de matériel. Toutes choses égales par ailleurs, la croissance de la dette, si rien n'est fait, sera véritablement explosive : 300 milliards *en 2000, plus de 400 milliards en* 2005. Il ne saurait être question d'accepter cette situation et d'abandonner ainsi, à terme, le chemin de fer, alors que celui-ci constitue, à l'évidence, un atout pour notre pays.

La France a su construire au fil des ans le premier réseau à grande vitesse d'Europe, dont le développement ouvre des perspectives encore inexploitées dès lors que les compagnies ferroviaires ne sont plus enfermées dans des frontières nationales, mais peuvent désormais se développer à l'échelle du territoire européen. Elle a su se doter parallèlement d'une industrie ferroviaire performante. Bientôt va apparaître une gamme de trains à grande vitesse à deux niveaux, dont le développement s'annonce prometteur.

Elle a réussi enfin à valoriser son savoir-faire en Europe (Espagne, Belgique et Grande-Bretagne) et dans le monde. La technologie de la grande vitesse, exploitée avec succès par la SNCF depuis plus de dix ans, sert de vitrine à l'ensemble de l'industrie ferroviaire et contribue ainsi au maintien des 250 000 emplois de ce secteur d'activité.

Les difficultés que connaissent les chemins de fer ont amené la plupart des grands pays européens à engager des réorganisations de grande ampleur de leurs systèmes ferroviaires. La France ne doit pas rester en marge de ce mouvement, mais elle doit le faire dans le cadre du *« service public à la française »* dont parlait Alain Juppé, premier ministre, dans sa déclaration de politique générale.

Le gouvernement souhaite ainsi maintenir la SNCF en tant qu'entreprise ferroviaire intégrée. Cela suppose que l'entreprise fasse la preuve de sa volonté et de sa capacité d'adaptation pour assurer son retour à l'équilibre. Ce redressement ne sera possible que grâce à une forte mobilisation de l'encadrement et de l'ensemble des agents.

Le nouveau contrat de plan qui doit être signé avant la fin de l'année entre l'Etat et la SNCF pour la période 1996-2000 devra reposer sur des objectifs commerciaux ambitieux, sur un équilibre économique et social acceptable par tous les partenaires concernés et sur une vision claire de l'aménagement du territoire.

L'entreprise doit en priorité retrouver la confiance de sa clientèle, en poursuivant et en amplifiant sa stratégie de reconquête commerciale. Elle doit assouplir et simplifier sa politique tarifaire et améliorer la qualité du service. Elle doit veiller à dégager des marges d'exploitation suffisantes pour chacune de ses différentes activités. En particulier, la stratégie de l'activité fret doit faire une place très importante au transport combiné.

La France doit agir dans le cadre du « service public à la française »

En matière d'organisation des transports collectifs régionaux, je suis, pour ma part, très favorable au renforcement du rôle des régions et au lancement à cet effet des expérimentations prévues par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire : qui, mieux que les élus, peut veiller à la bonne adéquation locale des services offerts aux besoins des populations ?

La SNCF doit aussi se recentrer sur son activité principale de transporteur ferroviaire et clarifier ses structures pour mieux s'insérer dans son environnement concurrentiel. Elle doit se dégager d'activités trop périphériques et rechercher des produits de cession d'actifs lui apportant des plus-values significatives. Afin de limiter les besoins d'endettement, une maîtrise accrue et une plus grande sélectivité des investissements doivent être recherchées.

Cette entreprise doit enfin améliorer très significativement son organisation et sa gestion, en déconcentrant les responsabilités et en renforçant le dialogue social au plan local.

Mais la SNCF est aussi un acteur majeur de l'aménagement du territoire. En ce qui concerne le réseau à grande vitesse, l'élaboration des schémas directeurs *prévus par la loi du 4 février* 1995 sera l'occasion de débattre des perspectives de construction de lignes nouvelles. Toutefois, la poursuite du programme des lignes nouvelles selon les modalités et le rythme observés jusqu'ici n'est, à l'évidence, pas compatible avec l'objectif d'assainissement financier de la SNCF : sur ce sujet, j'ai décidé de confier, dans les semaines qui viennent, une mission de réflexion et de proposition à une personnalité indépendante, M. Philippe Rouvillois, qui me remettra son rapport dès les premiers mois de 1996.

En ce qui concerne l'évolution du réseau classique, le gouvernement, qui n'est engagé par aucune des cartes ni par aucun des chiffres publiés récemment sur d'éventuelles fermetures de lignes, est très attaché non seulement au maintien mais aussi à l'amélioration des transports collectifs. Le critère d'appréciation sera celui du meilleur service à l'usager, dans les conditions économiques et sociales les plus avantageuses pour la collectivité. Rien ne se fera sans une concertation étroite avec les collectivités concernées, au premier rang desquelles les régions. L'adaptation du service devra se faire dans le respect des exigences de la politique d'aménagement du territoire.

Dès lors que l'ensemble des dispositions nécessaires à ces objectifs auront été arrêtées, l'Etat accompagnera les efforts de l'entreprise en contribuant, à un niveau qui reste à déterminer, à l'allègement de sa dette. Mais cet allègement sera nécessairement lié au respect par l'entreprise des objectifs globaux de redressement qui auront été définis conjointement.

La SNCF est à un tournant de son histoire. La signature par l'Etat d'un nouveau contrat de plan constitue, à mes yeux, un signe de confiance de la nation envers le chemin de fer. Encore faut-il que chacun accepte de s'adapter aux exigences du monde concurrentiel dans lequel nous vivons désormais.

Bernard Pons *est ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports.*

Sauver le rail

par Christian Stoffaës

Sauver la SNCF, ses personnels, le service public, le contribuable : telle est bien désormais la manière dont se pose la question ferroviaire. Une société commerciale serait en faillite dépassée ; la SNCF est un service public. Mais quel service public ? Cette belle notion ne peut tout justifier. Partout dans le monde et en Europe, l'organisation des chemins de fer est en mouvement. Tout particulièrement en Allemagne, où la réforme de la Bundesbank a permis le rachat par l'Etat de la dette et des droits acquis des cheminots, dotant de marges de manœuvre compétitives le premier opérateur ferroviaire européen, remarquablement placé au centre géographique de l'Europe élargie.

Avec l'ouverture du réseau ferré européen à la libre circulation des trains, dans le cadre du marché *unique, c'est une British Airways* du rail qui se construit à nos portes. D'urgence, le chemin de fer français doit se mettre en mouvement. L'outil technique est remarquable, parfaitement adapté à l'espace européen des transports.

Le rail doit cesser de se paralyser lui-même dans une attitude morose et défensive à l'égard de la route : elle lui a ravi le rôle dominant de transport universel qu'il occupait au XIXe siècle. Les distances transeuropéennes, mal exploitées, lui ouvrent au contraire la voie de la reconquête, sur des créneaux de compétitivité : les zones démographiques denses, les voyageurs à grande vitesse, le transport combiné et les marchandises à grande distance.

La question majeure concerne la clarification de la notion de service *public ferroviaire : quelles définitions*, quelles responsabilités, quelles compensations ? Il faut clairement distinguer les diverses formes de contribution ferroviaire à l'intérêt général et séparer les missions de service public de l'objectif de compétitivité.

Les charges financières, dont la croissance paraît désormais échapper à toute maîtrise, rendent vains tous les progrès de gestion et démobilisent les efforts d'amélioration. Les marchés financiers ont d'ores et déjà intégré la dette de la SNCF à celle de l'Etat. Mais ce transfert ne servirait à rien si c'était pour repartir dans le système ancien, qui a engendré la présente situation. Comme y invite l'Europe, les champs respectifs de l'entreprise compétitive et des diverses missions de service public doivent désormais être clairement stipulées dans la loi, ainsi que les autorités publiques responsables et les compensations budgétaires justifiées : services régionaux, région parisienne, avantages écologiques du transport de marchandises par train complet ou transport combiné, etc.

Comme tout service public, le transport ferroviaire est régi par des lois : aujourd'hui, essentiellement la loi d'orientation de 1982 (loti) et la directive européenne de 1991. Même si les deux textes ne sont pas formellement incompatibles – ainsi qu'il l'a été juridiquement démontré à l'occasion de la préparation du décret de transposition du *9 mai 1995* –, l'esprit de la loti et celui de la directive 91/440 apparaissent difficilement conciliables.

Le rail doit cesser de se paralyser lui-même dans une attitude défensive à l'égard de la route

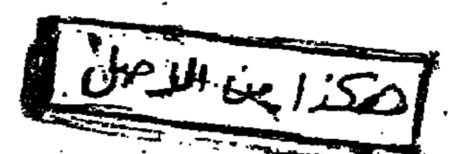
La directive européenne met en effet en avant la notion d'entreprise compétitive, l'ouverture des réseaux aux trafics internationaux, la séparation de l'infrastructure et du service et la clarification de la notion de service public, dans le cadre d'objectifs précis et de contrats spécifiques. Ces principes ne sont pas identiques à la conception de la loti, qui met en avant l'exploitation du réseau ferré national et pour laquelle le transport ferroviaire est un service public en soi, défini de manière très générale.

Lorsque les lois ne sont pas claires, lorsque les textes sont contradictoires, il est difficile d'avancer, chacun faisant la lecture qui arrange le mieux ses propres conceptions. Il appartient donc au Parlement d'arbitrer. Compte tenu de son importance et des enjeux économiques et sociaux, la loi fondamentale des transports ne peut être modifiée sans avoir été précédée d'un grand débat national. C'est davantage qu'un choix politique : un choix de société.

A l'orée du nouveau septennat de Jacques Chirac, comme en 1958, nous avons l'occasion de faire un choix de société, d'ouvrir un grand débat national et peut-être de susciter un référendum, comme l'autorise désormais la Constitution.

Christian Stoffaës *est directeur à la direction générale d'EDF, professeur associé à l'université Paris-Dauphine.*





MÉTAUX **Fusions et acquisitions se multiplient depuis dix-huit mois entre les grands groupes producteurs d'or, de cuivre ou de platine, comme en témoigne le rapprochement du géant britannique RTZ et de l'australien CRA. ● LES RAISONS de cette concentration sont d'ordres divers. La course à la taille présente des avantages au moment où les investissements deviennent lourds. Dans nombre de pays du tiers-monde, les barrières érigées au nom de la protection des richesses, dans les années 60 et 70, sont progressivement abolies. L'évolution favorable des marchés internationaux des matières premières a donné aux groupes de confortables matelas de liquidités. ● FONDÉ EN 1877, au sommet de la gloire coloniale de l'Angleterre, le London Metal Exchange fixe chaque jour les cours des six principaux métaux et monopolise 90 % des transactions mondiales.**

Le secteur minier connaît une concentration mondiale sans précédent

La bonne tenue des cours et les dénationalisations dans les pays du tiers-monde favorisent le regroupement des entreprises comme en témoigne la fusion du groupe britannique RTZ et de l'australien CRA

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Le secteur minier connaît, à l'échelle mondiale, un bouleversement sans précédent. Comme l'atteste l'union récente du géant britannique et numéro un mondial RTZ et de l'australien CRA, la réduction des coûts colossaux d'exploitation, la conquête de nouveaux marchés dans les pays émergents, la déréglementation de l'activité minière et les privatisations intervenues dans de nombreux pays en voie de développement provoquent une multitude de fusions, acquisitions ou rachats depuis dix-huit mois.

« *On s'y attendait, mais pas si vite* » : les professionnels réunis à Londres, dans le cadre de la « Metal Week », n'en finissaient pas de s'étonner de l'annonce, le 9 octobre, du mariage du siècle entre RTZ et CRA. Avec un bilan de plus de 14 milliards de dollars (70 milliards de francs), une capitalisation boursière de 20,5 milliards de dollars, et quelque 45 000 employés, RTZ-CRA, nouveau mastodonte minier, a belle allure. On trouve de tout dans cette union qui suscite de fortes craintes chez les concurrents : l'or, le cuivre, le minerai de fer, le charbon, l'aluminium, et le diamant.

Mais les rivaux de RTZ ne sont pas en reste en matière de transactions, comme en témoignent l'acquisition par l'entreprise sud-africaine Gencor de Billiton, filiale de Shell, et la fusion de ses activités platine avec celles du groupe Lonrho. Autres exemples : le regroupement des unités d'extraction de bauxite et de production d'alumine de l'américain Alcoa avec celles de l'australien Western Mining, le mariage anglo-britannique entre les deux principaux producteurs mondiaux de titane, IMI et Timet, ou la prise de participation de la société suisse de négoce Glencore dans Metaleurop, filiale de Preussag.

Cette vaste redistribution des cartes conforte tous ceux, nombreux parmi les habitués de la Bourse des métaux de Londres, qui sont persuadés que ce n'est qu'un début, et que 1996 sera l'année de coups plus spectaculaires encore.

MATELAS DE LIQUIDITÉS

RTZ a compris la nécessité de grandir vite. Economies d'échelle, accroissement de la capacité d'investissement, partage des frais d'exploration et, surtout, de la mise en exploitation..., les avantages de la taille sont légion. « *Même un groupe comme le nôtre n'a pas les énormes ressources financières pour tirer profit seul de toutes les possibilités offertes aujourd'hui par l'internationalisation du secteur* », souligne Philip Crowson, économiste auprès de RTZ. Par ailleurs, les groupes miniers qui ont bénéficié de l'évolution favorable des marchés internationaux des matières premières, où la demande vigoureuse s'est assortie d'une hausse des cours, se sont constitués de confortables matelas de liquidités. Ils sont désormais à l'affût des sociétés moyennes, dirigées par des équipes assoupies ou des groupes récemment privatisés, mal adaptés à leur nouvel environnement.

S'ajoutent les appels du pied adressés aux « grands » par de nombreux pays en voie de développement, qui s'ouvrent aux investissements étrangers, que ce soit en Asie du Sud-Est, en Amérique latine, en Inde ou en Afrique du Sud. Les barrières érigées au nom de la protection des richesses, dans les années 60 et 70, sont progressivement abolies. Les dénationalisations au Brésil, en Argentine et au Zimbabwe de compagnies publiques sclérosées, victimes du sous-investissement et de choix purement politiques, aiguisent également les appétits.

ÉLARGIR LA GAMME DE PRODUITS

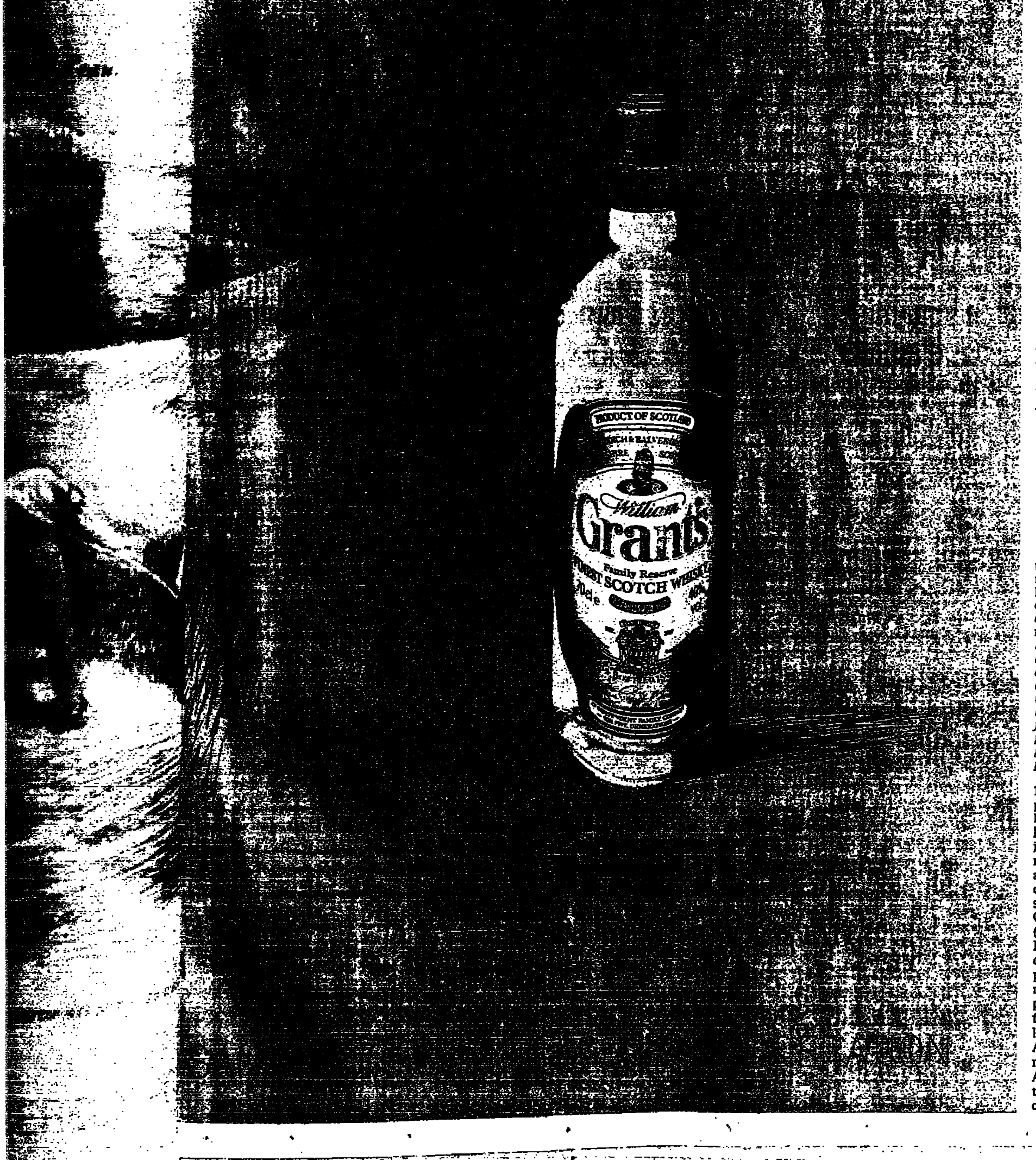
La tendance actuelle au recentrage sur le métier de base accentue ce mouvement de concentration, comme le montre la cession par RTZ de toutes ses activités énergétiques, ou de bâtiment. Enfin, en couvrant la plus large possible gamme de métaux, les sociétés se veulent moins tributaires des grandes fluctuations de cours, conséquences de la spéculation sur le LME, que subissent les firmes concentrées sur un seul produit. A la lumière de ce vaste redéploiement, Robert Wilson, directeur général de RTZ, peut proclamer haut et fort qu'il n'existera plus qu'une poignée de grands acteurs sur la scène mondiale au siècle prochain.

Dans ce nouveau paysage, bien des incertitudes demeurent. « *L'activité minière provoque bien des émotions* », comme le note Philip Crowson. Les entreprises minières sont une cible de premier plan pour les commandos écologistes. L'opposition aux projets d'exploitation, en particulier en Amérique du Nord, peut retarder de plusieurs années l'octroi de licences. Dans le tiers-monde, où le souvenir de la lutte contre le colonialisme demeure vivace, les holdings miniers occidentaux suscitent méfiance, suspicion ; leurs projets d'investissement se heurtent souvent à de fortes résistances politiques ou culturelles.

Analystes et investisseurs institutionnels n'aiment guère les conglomérats attrape-tout aux structures par trop complexes et ils les pénalisent par une décote boursière, même si la qualité des sociétés n'est pas en question. Les ensembles intégrés verticalement – de la mine au produit fini – comme c'est le cas des compagnies d'aluminium et de nickel, inspirent davantage confiance. Enfin, l'apparition de nouveaux intervenants à la recherche de placements rémunérateurs, comme les capitalistes chinois ou coréens, favorise la surenchère.

« *Malgré la course à la taille, l'activité minière reste un domaine concurrentiel où les compagnies innovatrices ont toujours un rôle important à jouer* », insiste le consultant londonien Tony Bird. Et de citer l'exemple de la société d'exploitation canadienne Diamond Fields Ressources qui, à la recherche de diamants, est tombée par hasard sur un énorme gisement de nickel dans le nord-est du Labrador. A écouter M. Bird, la firme pourrait devenir un des grands producteurs mondiaux de ce métal. Le groupe canadien Inco, le numéro un du secteur, le pense sans doute : il a pris une participation de 30 % dans son capital.

Marc Roche



Le casino des matières premières

Le London Metal Exchange (LME), premier marché au monde des métaux non ferreux, fixe chaque jour les cours des six principaux métaux (cuivre, étain, aluminium, plomb, nickel, zinc). Les dix-sept courtiers agréés qui se pressent au *Ring* du 62 Leadenhall Street achètent des millions de tonnes et en vendent mille fois davantage que la production mondiale. Contrairement à l'or qui a deux fixings, les métaux de base n'ont qu'un seul prix indicatif (benchmark), qui demeure valable pendant vingt-quatre heures.

Outre les cours, ce casino des matières premières, fondé en 1877 au sommet de la gloire coloniale de l'Angleterre, se charge de la livraison et du stockage des approvisionnements, ainsi que de l'arbitrage. Londres monopolise plus de 90 % des transactions mondiales contre 6 % au Comex new-yorkais. Le chiffre d'affaires quotidien du LME est estimé à 3 milliards de dollars.

L'Anglo-American Corp, le numéro deux mondial, est triplement menacé

LONDRES
de notre correspondant dans la City

N'utilisez pas le terme « conglomérat » à propos de l'Anglo-American Corporation. Aussitôt Mickaël Spicer, directeur de la communication du géant sud-africain numéro deux mondial des métaux, se cabre : « *Nous sommes une maison minière et financière qui s'est constituée par la création de sociétés et non pas par la reprise d'avoirs. Ce type d'organisation est intrinsèquement lié à l'histoire de l'Afrique du Sud, aux conditions difficiles d'exploitation de mines très profondes qui nécessitaient un grand savoir-faire et d'énormes capitaux* ».

Ce holding comprenant plus de 1 300 sociétés, dont la De Beers pour les diamants et Minorco pour les activités extérieures de l'Afrique du Sud, apparaît aujourd'hui triplement menacé. Le mariage RTZ-CRA permet d'abord au numéro un mondial du secteur de consolider sa place. Il porte ainsi un rude coup au monopole de la Central Selling Organization (CSO), centrale de vente de la De Beers, qui commercialise 80 % du diamant brut dans le monde, puisque CRA possède Argyl, premier producteur de diamants de la planète de qualité industrielle, affilié aujourd'hui à la CSO. Ensuite, la détérioration du climat social en Afrique du Sud, qui a particulièrement frappé les mines de l'Anglo-American Corporation, bastion traditionnel des syndicats, a contraint le groupe à céder certaines sociétés aurifères. L'inertie de l'état-major, dirigé d'une main de fer par le président Julian Ogilvie Thompson, favorise le sentiment d'incertitude. Enfin, le projet du gouvernement sud-africain visant à démanteler les groupes nationaux qui « *exercent une position dominatrice* », afin d'encourager à la fois la concurrence, le capitalisme noir et les investissements étrangers, menace directement l'Anglo-American Corporation.

« *La compagnie a choisi d'attendre que l'Afrique du Sud devienne plus attirante aux yeux des investisseurs étrangers. Elle sait que le démantèlement de ses activités est inévitable. L'immobilisme, espère-t-elle, lui permettra d'obtenir un meilleur prix pour ses avoirs* », estime Huw Roberts, expert auprès du consultant Brook Hunt. Malgré les rides, l'Anglo-American garde bien des atouts : formidable expérience minière, méthodes rodées, absence de dettes. Lors de l'exercice clos le 31 mars 1995, la firme a enregistré une hausse de 20 % de ses profits. La part croissante de la houille, du platine et des métaux de base au détriment du secteur diamantaire et de la finance, l'éclatement de sa filiale JCI, qui devrait être revendue au printemps 1996 à des hommes d'affaires noirs, et les remarquables percées effectuées en Amérique latine et en Afrique francophone sont autant de réussites de cette entreprise toujours contrôlée par la famille Oppenheimer.

M. R.

Le potentiel de baisse des taux d'intérêt français apparaît limité

L'écart restera d'au moins 1,5 % avec l'Allemagne malgré le tournant de la rigueur

Les marchés financiers français continuent à bénéficier de l'effet favorable produit par les déclarations du président de la République. Le franc s'échangeait, mardi matin 31 octobre, à 3,4660 francs pour 1 deutschemark. La baisse des taux d'intérêt, à court terme et à long terme, pourrait toutefois être bien inférieure à ce que le chef de l'Etat et le gouvernement espèrent.

DEPUIS que le président de la République s'est exprimé, jeudi 26 octobre, sur France 2, le franc s'est redressé de façon spectaculaire face à la monnaie allemande. Les taux d'intérêt à court terme et à long terme se sont fortement détendus. La Bourse de Paris, enfin, après une longue série de baisses, a renoué brutalement avec la hausse. L'« *effet Chirac* » produit sur les marchés financiers est impressionnant. Il est aussi déroutant.


ANALYSE

Car, pour l'essentiel, Jacques Chirac n'a fait que reprendre ce que le gouvernement, par la voix du ministre de l'économie et des finances ou du premier ministre, s'évertuait à répéter depuis plusieurs mois. A peine installé à l'hôtel Matignon, Alain Juppé avait déclaré la guerre aux déficits publics. Le gel des salaires des fonctionnaires décrété pour l'année 1996 avait symbolisé cette détermination gouvernementale. De la même façon, le premier ministre n'a jamais cessé de réaffirmer son attachement à la stabilité du franc. A aucun moment, malgré la pression exercée par une large partie de sa majorité parlementaire, Alain Juppé n'a remis en cause le bien-fondé de la politique monétaire suivie par la Banque de France. Enfin, les opérateurs des marchés financiers n'ont guère eu de motif de suspecter l'engagement européen du premier ministre. Il a rappelé à maintes reprises sa volonté de voir la France respecter le calendrier et les critères de convergence imposés par le traité de Maastricht.

Sur tous ces dossiers jugés capitaux par les investisseurs, le discours de Jacques Chirac ne s'est guère démarqué de celui délivré depuis des mois par son premier ministre. Et pourtant, les propos présidentiels ont réussi là où les déclarations gouvernementales avaient totalement échoué. Le paradoxe n'est qu'apparent. Depuis le mois de mai, les opérateurs ne suspectaient guère l'orthodoxie monétaire, budgétaire et européenne d'Alain Juppé. Ils s'interrogeaient, en revanche, sur celle du président de la République. M. Chirac n'avait-il pas proposé, pendant la campagne électorale, d'utiliser l'arme des taux d'intérêt et du budget pour lutter contre le chômage et réduire la fracture sociale ? Le soupçon des opérateurs ne pesait pas sur l'hôtel Matignon mais sur l'Elysée.

Faire entièrement reposer l'avenir économique de la France sur la baisse du loyer de l'argent semble totalement disproportionné

L'entretien télévisé accordé par Jacques Chirac a donc permis de lever ces incertitudes. Il a moins clarifié la politique économique du gouvernement que la propre position du chef de l'Etat. Il a moins marqué un virage par rapport au cap suivi jusqu'à présent par Alain Juppé que par rapport aux propos de campagne tenus par le maire de Paris. Les investisseurs ne pouvaient rêver de meilleur fossoyeur de l'autre politique que le chef de l'Etat lui-même.

Mais en ayant fait de la baisse des taux d'intérêt, rendue possible par la réduction des déficits publics, la condition nécessaire et presque suffisante de la bonne santé de l'économie française, le président de la République s'expose – et avec lui tous les Français – à de cruelles désillusions. Pour deux raisons.

La première est que le potentiel de baisse des taux d'intérêt français n'est pas aussi important que l'imagine le président de la République. Si les taux d'intérêt à court terme sont récemment montés en France à des niveaux très élevés – l'écart avec l'Allemagne, sur les échéances à trois mois, s'est élargi jusqu'à 3,5 % – il ne s'est agi là que d'une anomalie passagère liée à une crise aiguë sur le franc. Cette bulle est en passe de se dégonfler. Pour autant, les opérateurs des marchés financiers n'envisagent pas un seul instant que les taux d'intérêt à court terme français puissent, dans un avenir proche et même plus éloigné, venir s'aligner sur les rendements allemands.

Si l'on en croit leurs anticipations, reflétées par les cotations observées sur les marchés à terme, l'écart de taux courts entre les deux pays ne descendra pas en dessous de 1,5 % (il se situait à 0,3 % au début de l'année). Une éventuelle rechute du dollar, les incertitudes liées à la construction de la monnaie unique, les craintes de conflits sociaux et la faible popularité du gouvernement exposent le franc à subir de nouvelles attaques au cours des prochains mois. Ces facteurs de risque justifient le maintien d'une prime de taux courts élevée en France.

Le même constat vaut pour les taux d'intérêt à long terme, qui ne dépendent pas du bon vouloir de la Banque de France mais de l'appétit des investisseurs pour les obligations d'Etat françaises. La seule comparaison des niveaux de déficits et de dette des deux côtés du Rhin, nettement à l'avantage de l'Allemagne, est de nature à empêcher mécaniquement les rendements des emprunts d'Etat français de revenir au niveau de leurs homologues allemands. De surcroît, le président de la République semble oublier que la France dispose déjà, à l'heure actuelle, des taux d'intérêt à long terme, essentiels pour l'investissement, parmi les plus bas d'Europe (seuls l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suisse et la Belgique possèdent des niveaux inférieurs). Enfin, la détente des rendements à long terme français reste conditionnée par celle des taux américains. Elle dépendra davantage du taux de croissance de l'économie outre-Atlantique que des indicateurs économiques français.

Il est également dangereux de laisser croire que la baisse des taux d'intérêt constitue une panacée. Sans doute ne faut-il pas négliger – comme la Banque de France a trop tendance à le faire – l'effet positif sur l'économie française qu'aurait une détente monétaire massive. Les experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont mesuré l'important déficit de croissance (0,5 % par an) qu'avait représenté le maintien de taux d'intérêt à court terme élevés en France au cours des trois dernières années.

Pour autant, faire entièrement reposer l'avenir économique de la France sur la baisse des taux d'intérêt apparaît totalement disproportionné. Le fait que l'économie française ait été pénalisée par des rendements plus élevés que son homologue allemand ne l'empêchera pas cette année de connaître un taux de croissance nettement supérieur (2,9 % contre 2,5 % outre-Rhin). La France a davantage besoin de réformes de structures (fiscale, organisation du marché du travail, diminution du poids des prélèvements obligatoires) que d'une détente des taux d'intérêt. A trop se focaliser sur cette dernière, qui apparaît de toutes les façons limitée, le président de la République et le gouvernement d'Alain Juppé passeraient à côté de l'essentiel.

Pierre-Antoine Delhommais

Jean Debaecker devrait être nommé PDG de la Marseillaise de crédit

LE DIRECTEUR du Crédit lyonnais pour la région Rhône-Alpes-Auvergne, Jean Debaecker, devait être nommé, mardi 31 octobre au conseil des ministres, administrateur de la Société marseillaise de crédit (SMC), en prélude à sa nomination à la tête de cette banque publique. M. Debaecker, cinquante-neuf ans, qui a fait toute sa carrière au Crédit lyonnais, remplacera Jean Matouk qui dirigeait la SMC depuis juin 1992.

Le ministère de l'économie, qui avait annoncé le 26 octobre la recapitalisation de la SMC à hauteur de 1,06 milliard de francs et le lancement prochain de sa privatisation, avait également indiqué qu'un nouveau président serait *« très prochainement nommé »* à la place de M. Matouk, désigné à l'époque par le gouvernement socialiste de Pierre Bérégovoy.

DÉPÊCHES

■ **MEDIOBANCA : la commission des opérations de Bourse italienne (Consob)** devrait décider dans la semaine d'imposer ou non à Mediobanca le lancement d'une OPA sur Ferruzzi Finanziaria (Ferfin). La législation italienne prévoit que l'OPA est obligatoire en cas de changement d'actionnaire de référence. L'acquisition par Mediobanca de 10,7 % du capital de Ferruzzi annoncée au cours du week-end pourrait être considérée comme significative en terme de contrôle de Ferfin et rendre nécessaire une OPA pour clarifier la position des divers actionnaires.

■ **ROCKEFELLER CENTER : le tribunal des faillites de Manhattan** a reporté lundi 30 octobre pour la troisième fois en six semaines la prise d'une décision sur le transfert de la propriété du Rockefeller Center, tandis qu'un des repreneurs potentiels haussait le ton dans la bataille pour le contrôle du complexe immobilier new-yorkais.
*Le tribunal des faillites devait entériner un transfert ordonné du Roc*kefeller Center à ses créanciers après l'annonce en septembre que les propriétaires actuels, le groupe japonais Mitsubishi Estate (80 %) et des fondations de la famille Rockefeller (20 %), renonçaient à leur investissement. Mais, en l'absence d'indications sur l'identité finale du repreneur, le tribunal a de nouveau reporté sa décision.

■ **ÉLECTRONIQUE : l'industrie mondiale** de l'électronique va engendrer en 1995 un chiffre d'affaires de 791 milliards de dollars, en hausse de 11,7 % sur 1994, selon l'institut d'études californien Dataquest. Les prévisions de Dataquest ont été revues à la hausse pour cette année, notamment à cause de la croissance des marchés de la micro-informatique, des télécommunications mobiles, des équipements video et de l'électroménager. Les ventes mondiales de l'industrie électronique devraient atteindre 1 000 milliards de dollars en 1998 et 1 196 milliards de dollars en l'an 2000.

■ **BANQUES CHINOISES : selon Dai Xianglong, le gouverneur de la Banque de Chine**, les créances douteuses détenues par les quatre plus grandes banques commerciales chinoises représentent 20 % de leurs encours, mais 2 % des prêts peuvent être considérés aujourd'hui comme définitivement perdus. M. Xianglong a tenu à rassurer les investisseurs en indiquant que le gouvernement chinois garantissait les dettes de ses banques commerciales, qui sont d'ailleurs à capitaux publics.

■ **PLASTURGIE : le patronat de la plasturgie (transformation des matières plastiques)** vient de signer avec deux syndicats (CFDT et CGC) un accord de branche sur la flexibilité et l'aménagement du temps de travail. Environ 140 000 salariés sont concernés. L'accord prévoit que la mise en place des mesures de modulation des horaires de travail doit faire l'objet d'une négociation.

■ **DEUTSCHE TELEKOM : l'opérateur public de télécommunications allemand** a annoncé lundi 30 octobre que sa privatisation débutera à la mi-1996 et que la cotation en Bourse interviendra en novembre de la même année. La mise sur le marché sera réalisée en trois étapes : 1996, 1998 et 1999.

■ **STET : le ministre italien de l'industrie, Alberto Clo,** a indiqué que son gouvernement donnera le coup d'envoi de la privatisation du holding de télécommunications Stet avant le mois d'août.

Après l'envol des cours en début de semaine la Bourse de Paris se donne des raisons d'espérer

« SOUVENT BOURSIER VARIE. » Une réflexion fréquente dans les salles de marchés après l'envol, lundi 30 octobre, des valeurs françaises à la Bourse de Paris. L'indice CAC 40 a enregistré au cours de cette seule séance de lundi une progression de 3,04 % à 1 795,34 points, la plus forte variation quotidienne depuis celle du 7 juillet, où l'indicateur de référence avait fait un bond de 3,34 %, stimulé par la détente des taux d'intérêt américains. Mardi la séance ouvrait sur un nouveau gain de 0,34 %, l'indice repassant au-dessus des 1 800 points.

Cette progression est surprenante. Vendredi, au lendemain des déclarations de M. Chirac sur la rigueur, la Bourse de Paris avait terminé la séance sur un repli de 0,67 %, alors que le marché obligataire et le marché des changes étaient, eux, très bien orientés.

DES NOUVELLES FAVORABLES

Les analystes estimaient lundi qu'un ensemble de nouvelles favorables peut justifier ce regain d'intérêt soudain pour la place parisienne. A commencer par le rebond de la croissance américaine *(4,2 % en rythme annuel* au troisième trimestre), qui pourrait se propager sur le Vieux Continent. Surtout si l'on persiste à croire qu'il y a deux trimestres de décalage conjoncturel entre les deux côtés de l'Atlantique.

Autre point jugé positif, la nouvelle preuve de l'indépendance de la Banque de France, donnée lundi par l'institut d'émission. Les incitations pressantes du ministre de l'économie, dimanche, exhortant la Banque de France à baisser ses taux n'ont pas été suivies d'effets. Même si l'institut d'émission a réduit légèrement son taux au jour le jour. Troisième élément : la baisse jugée finalement exagérée au cours des dernières semaines des valeurs françaises, au regard notamment de fondamentaux (bénéfices), jugés dans l'ensemble satisfaisants. Enfin, le franc français a continué de poursuivre sa vive remontée amorcée dès vendredi face au mark.

Pourtant, les analystes dans leur ensemble relèvent aussi la fragilité de cette hausse, qui s'est effectuée dans des volumes qualifiés de *« quelconques »*, de l'ordre de 4 milliards de francs. Ils s'inquiètent des évolutions trop violentes dans un sens comme dans l'autre.

Pour les séances à venir, les boursiers estiment que cet élan devrait se poursuivre jusqu'au niveau des 1 850 points du CAC 40. Mais les mouvements devraient continuer à être heurtés au gré de l'annonce de *« bonnes »* et de *« mauvaises »* nouvelles du côté des taux d'intérêt et des résultats des entreprises.

François Bostnavaron

NRJ Nabisco est menacé de scission par ses actionnaires

Bennett LeBow et Carl Icahn partent à l'assaut du producteur des Camel

DEPUIS PLUSIEURS JOURS, NRJ Nabisco vit sous pression. Deux investisseurs, Bennett LeBow, actionnaire notamment de Brooke Group qui possède la société de tabac Liggett (Chersterfield, Eve, etc.), et le raider des années 80 Carl Icahn, se sont réunis pour prendre 4,8 % du capital du groupe américain, spécialisé dans le tabac et l'industrie alimentaire. Ils sont devenus les deuxièmes actionnaires, derrière le fonds d'investissement Fidelity. Forts de cette position, ils entendent maintenant valoriser au mieux leur placement. Le cours de l'action étant fort déprimé, ils exigent que NRJ Nabisco, qui a déjà introduit en Bourse près de 20 % de Nabisco Holdings Corp, la partie alimentaire du groupe, en janvier, se sépare des 80,5 % restants, afin de tenir compte des intérêts des actionnaires. *« Le titre, qui vaut 30 dollars, atteindrait au moins 40 dollars si les actions de la société alimentaire étaient distribuées aux actionnaires »*, assurent les deux investisseurs.

Et pour bien préciser leur pensée, MM. LeBow et Icahn ont menacé d'entamer une action en justice afin de pouvoir convoquer une assemblée générale extraordinaire à la demande des actionnaires, ce que ne permettent pas les statuts de NRJ Nabisco pour l'instant.

« Si NRJ Nabisco maintient le statu quo, M. LeBow va poursuivre son combat judiciaire. La direction est forcée soit d'augmenter son dividende soit de se séparer de sa division alimentaire », constate Gary Black, un analyste de Sanford C. Berstein, troisième actionnaire de NRJ Nabisco.

Pour la première fois, la direction de NRJ Nabisco a reconnu, lundi 30 octobre, qu'elle n'excluait pas de scinder ses activités alimentaires et ses activités de tabac. Ce *spin off* (« démembrement ») ne devrait pas intervenir avant 1997 voire 1999, *« afin de ne pas mettre la compagnie en danger »*, a-t-elle tenu à préciser. En attendant, NRJ Nabisco est prêt à augmenter ses dividendes. Toutes ces déclarations n'ont qu'un but : tenter d'amener les deux assaillants à renoncer à mener bataille.

La position de la direction se révèle difficile. Le producteur des Camel et des Winston traverse une passe délicate. Ses parts de *marché aux Etats-Unis ne cessent* de diminuer. Au troisième trimestre, le groupe a annoncé des résultats en baisse et ne prévoit aucune amélioration dans les mois à venir.

Jusqu'à présent, les dividendes versés ont été supérieurs à ceux du concurrent Philip Morris, notamment. Mais le lourd rachat de Nabisco en 1989, qui s'est traduit par d'importantes survaleurs, continue de peser dans ses comptes. Aujourd'hui, il pourrait coûter son intégrité au groupe.

Martine Orange
(avec l'agence Bloomberg)

■ **LE DOLLAR CANADIEN était en hausse mardi sur le marché des changes de Tokyo, après les résultats du référendum. Il se négociait à 0,7468 dollar (contre 0,7350).**

■ **LE FRANC FRANÇAIS reprenait sa progression mardi matin sur le marché des changes parisien, à 3,4650 francs pour un mark contre 3,4750 francs lundi soir.**

■ **L'OR a ouvert en hausse mardi 31 octobre sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 382,05-382,35 dollars l'once, contre 381,95-382,25 dollars lundi.**

■ **LA BOURSE DE PARIS a enregistré lundi sa plus forte progression quotidienne depuis quatre mois, dopée par le franc et la détente des taux courts. L'indice CAC a gagné 3,04 %.**

■ **LE TAUX D'INTÉRÊT moyen sur les bons du Trésor à 3 mois a progressé tandis que celui sur les bons à 6 mois a reculé, lundi, au département américain du Trésor.**

LES PLACES BOURSIÈRES

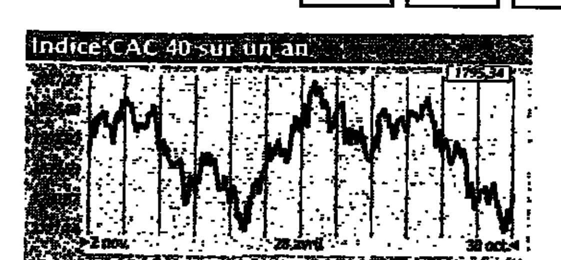
CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↗ Clôture	↗ 1 mois	↘ 1 an	↘ 1 mois	↗ DOW JONES	↗ FT 100	↗ MIB 30	↗ DAX 30

Poursuite de la hausse à Paris

TOUT EN LIMITANT nettement son allure, la Bourse de Paris poursuivait sa reprise mardi dans un marché calme qui se préparait à aborder une période sans doute assez creuse en raison de la fête de la Toussaint. En hausse de 0,35 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,34 %. A la mi-journée, les valeurs françaises évoluaient toujours au-dessus des 1 800 points en gagnant 0,46 % à 1 803,43 points. Le montant des échanges atteignait 1 milliard de francs sur le compartiment à règlement mensuel.

Opérant une brutale volte-face après les déclarations la semaine précédente du président Jacques Chirac, la Bourse avait enregistré lundi une hausse de 3,04 %. En attendant de juger le gouvernement à ses actes en matière de réduction des déficits sociaux, les milieux financiers continuent à croire à une baisse imminente des taux directeurs en France.

Du côté des valeurs, l'annonce d'une hausse de 12,6 % du chiffre d'affaires sur 9 mois pour Lapeyre entraînait une hausse de 5,6 % du titre. Technip montait de 3,9 %, DMC de 3,5 % et Esso de 3,4 %. Quelques valeurs financières, déjà recherchées la veille en raison de la perspective de baisse des taux d'intérêt, continuaient à monter : le Crédit national progressait de 3,1 % et le CFF de 2,7 %.

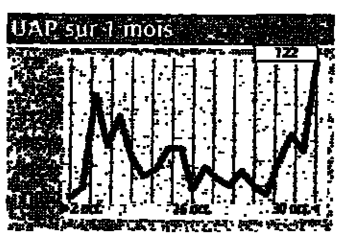


CAC 40 5 jours

UAP, valeur du jour

LES VALEURS financières, dont l'UAP, ont occupé le devant de la scène, lundi 30 octobre, à la Bourse de Paris, profitant naturellement de la baisse des taux courts. L'action du groupe d'assurance a gagné 6,55 % à 122 francs dans un volume étoffé de plus d'un million de pièces. Le titre a toutefois été proposé lors de l'offre publique de vente à 152 francs, et le retard sur son cours de privatisation est de 19,7 %. Ce qui ramène les pertes depuis le début de l'année à 11,47 %.

Le redressement du résultat pour 1995 ne sera que très faible, des pertes d'exploitation subsistant, surtout dans l'immobilier.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 31/10	Var. % 30/10	Var. % 31/12
Lapeyre 1	247,80	−7,27	−7,86
Technip 1	321,10	+3,91	+31,65
Bazar Hot. Vile 2	420	+3,70	−26,31
Comptoir Entrep. 1	12,95	+3,60	−94,08
ERAMET 2	332	+3,42	—
Cred.Fon.France 1	91,50	+3,38	−64,51
SFIM 2	785	+3,26	−7,64
Credit National 1	298	+3,07	−26,23
Europe 1-1	1039	+2,87	−28,93
Cofleup	158	+2,60	−45,01
BAISSES, 12h30			
Metaleurop 1	50,20	−5,28	−34,12
BIC 1	442	−4,94	+31,74
UGC DA (M) 1	221	−3,91	+14,50
Euro RSCG W.W 1	460	−3,76	−16,36
Saupiquet (Ns) 1	1326	−3,06	+6,66
UIS 2	130	−2,98	−38,90
Jean Lefebvre 1	296,20	−2,88	−7,43
I.D.I.A 1	116,60	−2,83	−25,06
Finextel 1	62,10	−2,81	−53,29
Sophia 1	180	−2,65	−15,86

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	31/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
LVMH Moet Vuitton1	60501	58884984
Societe Gale A 1	94563	52239504
Axa 1	179674	46558963,80
Elf Aquitaine 1	135669	44553046,80
L'Oreal 1	33070	39510055
UAP 1	318914	39397944,90
Saint-Gobain 1	66437	38082927
Danone 1	45635	35760508
Rhone Poulenc A 1	304185	32246962
Peugeot 1	50529	31997314

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

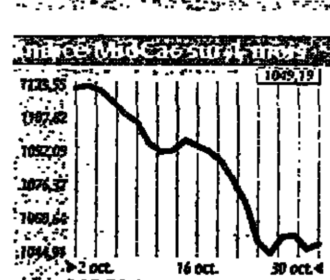
HAUSSES, 12h30	Cours au 31/10	Var. % 30/10	Var. % 31/12
Pier Import	85,60	+22,28	−9,89
IPBM 2	70,60	+9,62	+2,31
I.C.C. 2	131,10	+9,25	−28,36
CNIM CA#	165	+5,76	−36,78
Deveaux(Ly)	365	+4,86	−42,24
BAISSES, 12h30			
MGI Coutier 2	290	−4,91	−48,21
Change Bourse (M)	197,10	−4,78	−14,30
Christ.Dalloz 2 #	1090	−4,38	+56,83
Nortene	110	−3,50	—
Monneret Jouet #	62,70	−3,46	−30,33

INDICES SBF120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	30/10	27/10	var. %
Ind. gen. SBF 120	1235,79	1205,13	+2,54
Ind. gen. SBF 250	1190,83	1164,80	+2,24
Ind. Second Marché	245,75	246,28	−0,21
Indice MidCac	1049,19	1046,96	+0,21
Valeurs indus.	1362,29	1334,63	+2,07
1 - Energie	1284,94	1255,70	+2,33
2 - Produits de base	1341,99	1329,40	+0,95
3 - Construction	1379,10	1350,78	+2,10
4 - Biens d'equip.	914,84	890,69	+2,72
5 - Automobile	1670,73	1609,90	+3,78
6 - Biens consom.	1945,69	1919,64	+1,35
7 - Indus. agro-alim.	1373,44	1348,05	+1,89
Services	1240,24	1220,08	+1,65
8 - Distribution	2129,21	2099,33	+1,42
9 - Autres services	882,67	866,67	+1,85
Sociétés financieres	914,60	887,95	+3
10 - Immobilier	645,80	647,32	−0,24
11 - Services financ.	940,98	904,24	+4,06
12 - Sociétés invest.	1055,63	1037,44	+1,75

Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice Second marché sur 3 mois



Tokyo termine en hausse

LA BOURSE de Tokyo est parvenue à regagner le terrain perdu initialement pour terminer en hausse mardi 31 octobre. L'indice Nikkei a progressé de 145,47 points, soit de 0,83 %, à 17 654,64 points. Des achats de fin de mois émanant des sociétés de Bourse étrangères ainsi que des fonds publics ont incité les investisseurs à renoncer à leurs ordres de vente.

La veille, Wall Street a également terminé la séance en hausse mais l'activité a été quelque peu restreinte à quelques heures de la clôture du référendum sur la souveraineté du Québec et alors qu'aucun accord n'a encore été conclu sur le relèvement du plafond de la dette américaine. L'indice Dow Jones a gagné 14,82 points, soit 0,31 %, à 4 756,56 points. En Europe, la Bourse de Londres est repassée au-dessus des 3 500 points, stimulée par la bonne orientation de Wall Street. L'indice Footsie a gagné 12,1 points, soit 0,3 %, à 3 510 points. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort est repassée au-dessus des 2 100 points, l'indice DAX affichant en clôture une progression de 2,39 % à 2 146,11 points, notamment grâce à la reprise du billet vert.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 30/10	Cours au 27/10	Var. en %
Paris CAC 40	1795,34	1742,38	+2,95
New-York/DJ indus.	4755,12	4741,75	+0,28
Tokyo/Nikkei	17509,20	17537,20	−0,98
Londres/FT100	3510	3497,90	+0,34
Francfort/Dax 30	2146,11	2096,08	+2,33
Frankfort/Commer.	777,82	765,61	+1,57
Bruxelles/Bel 20	1650,35	1641,53	+0,53
Bruxelles/Général	1422,72	1415,12	+0,53
Milan/MIB 30	963	960	+0,31
Amsterdam/Gé. Cbs	296,50	294,20	+0,78
Madrid/Ibex 35	294,50	291,62	+0,98
Stockholm/Affarsal	1325,77	1325,77	—
Londres FT30	2579,60	2565,70	+0,54
Hong Kong/Hang S.	9672,39	9680,75	−0,09
Singapour/Strait t	2100,16	2105,43	−0,25

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	30/10	27/10
Alcoa	51,62	49,25
American Express	40,37	41
Allied Signal	43,50	43,62
AT & T	62,75	62,12
Bethlehem	13,37	13,50
Boeing Co	67	67,75
Caterpillar Inc.	55	54,62
Chevron Corp.	46,62	46,37
Coca-Cola Co	71,87	71,50
Disney Corp.	57,62	56,87
Du Pont Nemours&Co	62,87	62,37
Eastman Kodak Co	62,25	62,62
Exxon Corp.	76	74,75
Gén. Motors Corp.H	46,25	46,25
Gén. Electric Co	63,12	62,25
Goodyear T & Rubbe	38,12	37,50
IBM	98,12	96,37
Intl Paper	36,87	37,12
J.P. Morgan Co	77,37	78,37
Mc Don Dougl	81,50	80,37
Merck & Co.Inc.	57,87	58,12
Minnesota Mng.&Mfg	56,37	55,50
Philip Moris	83,25	84,37
Procter & Gamble C	81,37	81,37
Sears Roebuck & Co	34,62	34,12
Texaco	68,37	67,87
Union Carb.	37,75	39
Utd Technol	88,37	88,25
Westingh. Electric	13,75	13,75
Woolworth	14,37	14,62

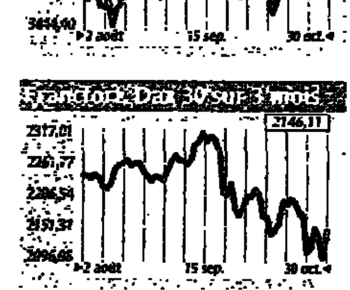
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	30/10	27/10
Allied Lyons	5,09	5,12
Barclays Bank	7,35	7,37
B.A.T. Industries	5,24	5,24
British Aerospace	7,09	7,05
British Airways	4,58	4,60
British Gas	2,39	2,41
British Petroleum	4,62	4,60
British Telecom	3,73	3,66
B.T.R.	3,33	3,28
Cadbury Schweppes	5,23	5,20
Eurotunnel	0,96	0,91
Glaxo	8,53	8,45
Grand Metropolitan	4,35	4,34
Guinness	5,02	4,99
Hanson Plc	1,94	1,96
Great Ic	5,60	5,58
H.S.B.C.	9,15	9,13
Imperial Chemical	7,73	7,74
Lloyds Bank	7,72	7,68
Marks and Spencer	4,26	4,25
National Westminst	6,21	6,28
Peninsular Orienta	4,77	4,77
Reuters	5,76	5,54
Saatchi and Saatch	0,84	0,83
Shell Transport	7,27	7,26
Smithkline Beecham	6,65	6,65
Tate and Lyle	4,50	4,48
Univeler Ltd	12,35	12,29
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	11,66	11,82

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	30/10	27/10
Allianz Holding N	2551	2492
Basf AG	311	301,50
Bayer AG	370,30	357,50
Bay hyp&Wechselbk	33,75	32,95
Bayer Vereinsbank	39,60	38,70
BMW	748,50	731,50
Commerzbank	324,50	319,50
Continental AG	19,80	19,05
Daimler-Benz AG	670,50	659
Degussa	449,50	437
Deutsche Babcock A	140	136,50
Deutsche Bank AG	62,98	61,95
Dresdner Bk AG FR	37,35	36,60
Henkel VZ	515	504
Hoechst AG	365,50	352,50
Karstadt AG	603,90	593
Kaufhof Holding	473	466
Linde AG	849	835
DT. Lufthansa AG	190	187,50
Man AG	406,50	397
Mannesmann AG	458,50	449
Mettallges AG	28,38	27,90
Preussag AG	406,50	397,50
Rwe	495	481
Schering AG	97,20	96,40
Siemens AG	731,50	719
Thyssen	260,80	256,50
Veba AG	57,96	57,31
Viag	566,50	555
Wellag AG	758	810

New York Dow Jones sur 3 mois



Francfort Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
↘ Jour le jour	↘ OAT 10 ans	↘ Jour le jour	↘ Bonds 10 ans	↘ Jour le jour	↘ Bunds 10 ans

Léger progrés du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif – le contrat à terme sur les obligations d'Etat françaises – a ouvert en légère hausse mardi matin 31 octobre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre gagnait 4 centièmes à 116,78. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 7,31 %, soit un écart de 0,84 % par rapport aux titres d'Etat allemands de même échéance.

La Banque de France a guidé, mardi matin, une nouvelle baisse du taux de l'argent au jour le jour. Celui-ci est revenu à 6,25 % contre 6,44 % la veille. Une détente aussi rapide laisse anticiper une réduction très prochaine du taux plafond de la banque centrale, toujours fixé à 7 %. Celui-ci pourrait être ramené de 7 % à 6,75 %. Le guichet des pensions de 5 à 10 jours, fermé depuis le 9 octobre et remplacé par des opérations à 24 heures, pourrait également être rouvert à cette occasion.

Notionnel 10 %, première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 30/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	6,50	7,30	7,97	2
Allemagne	3,88	6,48	7,27	1,50
Grande-Bretagne	6,50	8,05	8,27	3,90
Italie	10,37	11,98	12,35	5,80
Japon	0,41	2,84	4,75	−0,20
Etats-Unis	5,59	6,03	6,34	2,50

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 30/10	Taux au 27/10	indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	6,65	6,71	104,01
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,80	6,82	104,77
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	7,31	7,36	106,23
Fonds d'État 10 à 15 ans	7,59	7,66	106,28
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,99	8,07	106,89
Obligations françaises	7,66	7,69	105,22
Fonds d'État à TME	−1,06	−1,04	101,25
Fonds d'Etat à TRE	−0,91	−0,86	101,37
Obligat. franc. à TME	−0,75	−0,73	100,33
Obligat. franc. à TRE	−0,74	+0,12	100,13

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,20 %)

	Achat 30/10	Vente 30/10	Achat 27/10	Vente 27/10
Jour le jour	6,8750	—	6,9375	—
1 mois	6,20	6,35	7,37	7,37
3 mois	6,20	6,35	7,96	7,16
6 mois	6,15	6,30	6,37	7,25
1 an	5,93	6,10	6,87	6,87
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	7	—	7	—
Pibor Francs 3 mois	7	—	7	—
Pibor Francs 6 mois	6,8125	—	6,8125	—
Pibor Francs 9 mois	6,5781	—	6,5781	—
Pibor Francs 12 mois	6,4375	—	6,4375	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	5,8333	—	5,8333	—
Pibor Écu 6 mois	5,8281	—	5,8281	—
Pibor Ecu 12 mois	5,8281	—	5,8281	—

MATIF

Échéances 30/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	112239	117,84	117,10	116,70	116,74
Mars 96	2743	116,52	116,52	116,10	116,08
Juin 96	2	116,70	116,70	116,70	116,34
Sept. 96	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	57955	93,60	93,76	93,58	93,61
Mars 96	12987	94,17	94,36	94,20	94,21
Juin 96	12363	94,60	94,62	94,45	94,47
Sept. 96	4472	94,43	94,52	94,42	94,44
ECU LONG TERME					
Déc. 95	426	87,56	87,56	87,20	87,22
Mars 96	—	—	—	—	86,32

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 30/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 95	40555	1768	1802	1768	1800
Nov. 95	22799	1775	1811	1775	1808,50
Déc. 95	1419	1785	1819	1785	1818,50
Mars 96	450	1826,50	1845	1826,50	1845

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↗ 4,8920	↘ 1,4060	↘ 101,6500	↘ 3,4727	↗ 7,7075

Fermeté du dollar et du franc

LE DOLLAR était orienté à la hausse, mardi matin 31 octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,41 mark, 101,90 yens et 4,90 francs. Le billet vert était soutenu par la victoire du « non » à l'issue du référendum concernant l'indépendance de la province du Québec. Les premiers sondages, sortie des urnes, qui avaient donné le résultat contraire, avaient suscité en début de séance d'importantes ventes de dollars canadiens et exercé une pression à la baisse sur le dollar américain face au mark et face au yen. Les investisseurs estimaient qu'un vote favorable à l'indépendance risquait d'affecter les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et le Canada.

Le franc restait très ferme, mardi matin, face à la monnaie allemande. Il s'échangeait à 3,4670 francs pour un deutschemark et se montrait peu affecté par les mauvaises statistiques du chômage.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 30/10	% 27/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	347,2700	−0,63	338	362
Ecu	6,3710	−0,41	—	—
Etats-Unis (1 usd)	4,8920	+0,63	4,6000	5,2000
Belgique (100 F)	16,8865	−0,62	16,4500	17,5500
Pays-Bas (100 fl)	309,8800	−0,67	—	—
Italie (1000 lir.)	3,0620	+0,44	2,7700	3,2700
Danemark (100 krd)	89,5600	−0,36	84	94
Irlande (1 iep)	7,9030	+0,06	7,5500	8,3000
Gde-Bretagne (1 L)	7,7075	+0,16	7,2700	8,1200
Grèce (100 drach.)	2,1075	−0,36	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	73,9000	−0,15	66,5000	76,5000
Suisse (100 F)	429,8400	−0,42	418	442
Norvège (100 k)	78,5900	−0,25	74	83
Autriche (100 sch)	49,3440	−0,62	48,1000	51,2000
Espagne (100 pes.)	4,0045	−0,01	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,2900	−0,46	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	3,5892	+1,30	3,2500	3,8500
Japon (100 yens)	4,8069	−0,28	4,6500	5
Finlande (mark)	115,1600	−0,46	109	120

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	31/10	30/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4060	1,4070	−0,07
TOKYO : USD/Yens	101,6500	101,7500	−0,10

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,8897	4,8912	4,8895	4,8910
Yen (100)	4,7846	4,7898	3,8220	4,8282
Deutschemark	3,4629	3,4639	3,5195	3,5205
Franc Suisse	4,2816	4,2858	4,3195	4,3245
Lire ital. (1000)	3,0685	3,0714	3,0694	3,0732
Livre sterling	7,6944	7,6986	7,7269	7,7317
Peseta (100)	3,9960	3,9980	4,0193	4,0222
Franc Belge	16,824	16,849	17,048	17,060

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	6,84	6,81	6,62
Eurodollar	5,75	5,81	5,81
Eurolivre	6,62	6,75	6,75
Eurodeutschemark	4,06	4,06	4,06

L'OR

	cours 30/10	cours 27/10
Or fin (k. barre)	59900	60100
Or fin (en lingot)	60150	60600
Once d'Or Londres	382,60	382,15
Pièce française(20f)	347	347
Pièce suisse (20f)	345	348
Pièce Union lat(20f)	348	347
Pièce 20 dollars us	2240	2300
Pièce 10 dollars us	1170	1330
Pièce 50 pesos mex.	2245	2240

LE PÉTROLE

En dollars	cours 30/10	cours 27/10
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	17,30	17,52
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	30/10	27/10
Dow-Jones comptant	216,25	215,99
Dow-Jones à terme	309,73	308,63
CRB	—	—
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2760	2784
Cuivre à 3 mois	2672	2696
Aluminium comptant	1629	1639
Aluminium à 3 mois	1669	1676
Plomb comptant	691	691
Plomb à 3 mois	678	676
Etain comptant	6230	6275
Etain à 3 mois	6270	6320
Zinc comptant	983	995
Zinc à 3 mois	1005	1017
Nickel comptant	8630	8700
Nickel à 3 mois	8720	8775

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	5,31
Platine à terme	424	405,50
Palladium	155,25	136,85
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	4,95	4,98
Mais (Chicago)	3,35	3,34
Grain. soja (Chicago)	6,66	6,62
Tourt. soja (Chicago)	205,80	205
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	100	184
Orge (Londres)	107,60	111,85
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1329	1336
Café (Londres)	2545	2315
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	0,83
Jus d'orange (New-York)	1,01	1,17

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 31 OCTOBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 7,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,67 %
CAC 40 : 1807,30

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	7490	7529	+ 0,52	163,35
B.N.P. (T.P)	931	930	− 0,10	60,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	810	812,50	+ 0,30	60,21
Renault (T.P.)	1910	1895	− 0,78	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	1980	1980	—	103,71
Saint Gobain(T.P.)	1100	1120	+ 1,81	81,63
Thomson S.A (T.P)	1091,50	—	—	56,02
Accor 1	576	583	+ 1,21	18
Air Liquide 1	813	815	+ 0,24	14
Alcatel Alsthom 1	410,20	413,70	+ 0,85	15
Alcatel Cable	287,40	285	− 0,83	10
Alspi	325	327,80	+ 0,86	15
AGF-Ass.Gen.France	139	140,30	+ 0,93	3
Axa 1	268	272	+ 1,49	5,50
Bail Invest. 1	800	805	+ 0,62	70,15
Bancaire (Cie) 1	491,30	504	+ 2,58	10
Bazar Hot. Ville 2	405	420	+ 3,70	16
Bertrand Faure 1	154,20	156	+ 1,16	3,50
BIC 1	465	442	− 4,94	12
BIS 1	447,50	446	− 0,33	4
B.N.P. 1	198,50	199,90	+ 0,70	3,20
Bollore Techno.1	429	428	− 0,23	22
Bongrain 1	2561	2550	− 0,42	61
Bouygues 1	520	522	+ 0,38	12
Canal + 1	834	840	+ 0,71	15
Cap Gemini Sogeti 1	132	135	+ 2,27	7
Carnaudmetalbox 1	198,20	201,40	+ 1,61	4,40
Carrefour 1	2885	2883	− 0,06	26
Casino Guichard 1	139	139,30	+ 0,21	4
Casino Guich.ADP 1	101,80	100	− 1,76	4,25
Castorama Dl (Li) 1	781	785	+ 0,51	10,60
C.C.F. 1	243,80	243,20	− 0,24	4,50
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	40,10	40,10	—	2,40
Cegid (Ly) 1	374,90	375	+ 0,02	25
CEP Communication 1	530	—	—	8
Cerus Europ.Reun 1	63,50	63,70	+ 0,31	10
Cetelem 1	775	785	+ 1,29	10
CGIP 1	932	932	—	35
Chargeurs 1	1012	1009	− 0,29	14
Christian Dior 1	484,50	479,80	− 0,97	8
Ciments Fr.Priv.B	208	209,80	+ 0,86	17,50
Clarins 1	452,80	450	− 0,61	7
Club Mediterranee 1	381	380,80	− 0,05	7
Coflexip	134,50	138	+ 2,60	3,30
Colas 1	812	830	+ 2,21	23
Comptoir Entrep. 1	12,50	12,95	+ 3,60	7,50
Comptoir Moder. 1	1550	1580	+ 1,93	20
CPR 1	372	374	+ 0,53	20
Cred.Fon.France 1	88,50	91,50	+ 3,38	28
Credit Local Fce 1	390	387	− 0,76	12,66
Credit Lyonn.CIP 1	260	255	− 1,92	10
Credit National 1	289,10	298	+ 3,07	12
CS(ex.CSEE) 1	174	173	− 0,57	4,50
Damart 1	4300	4320	+ 0,46	60
Danone 1	780	786	+ 0,76	16
Dassault-Aviation 1	352	359	+ 1,98	8,50
Dassault Electro 1	179	179	—	4,30
De Dietrich 1	247,80	247,90	+ 0,04	53
Degremont 1	407	416	+ 2,21	8
Dev.R.N-P.Cal#Li 2	43	42,45	− 1,27	—
DMC (Dollfus Mi) 1	200	204	+ 2	4
Docks France 1	746	743	− 0,40	13
Dynaction 1	93	94	+ 1,07	3
Eaux (Gle des) 1	446	447,10	+ 0,24	11,25
Ecco 1	749	754	+ 0,66	12
Eiffage 1	712	730	+ 2,52	28,70
Elf Aquitaine 1	325,50	330,90	+ 1,65	13
ERAMET 2	321	332	+ 3,42	5,40
Eridania Beghin 1	816	816	—	30
Essilor Intl 1	899	898	− 0,11	11,50
Essilor Intl ADP 1	625	629	+ 0,64	12,30
Esso 1	530	536	+ 1,13	33
Eurafrance 1	1615	1640	+ 1,54	48
Euro Disney 1	16,55	16,45	− 0,60	0,68
Euro RSCG W.W 1	478	460	− 3,76	11,80
Europe 1-1	1010	1039	+ 2,87	19

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Montant coupon (1)
Volkswagen A.G 1#	1521	1521	—	7,68
Volvo (act.B) 1#	111	110,50	− 0,45	1,66
Western Deep 1	135,60	138	+ 1,76	1,37
Yamanouchi 1#	105,50	108,10	+ 2,46	0,33
Zambia Copper 1	1,92	1,90	− 1,04	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 31 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
[illegible]		

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	128,80	128,80
Commerzbank AG	1125	1125
Fiat Ord	15	14,70
Gevaert	261	261
Gold Fields South	127	133

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 31 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 31 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Sté lecteurs du Monde	◆	210	170,10
Nobel	◆	150	150
Mumm	◆	842	842
Générale Occidentale	◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 30 octobre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Uni-Associations	◇	124,40	124,40
Uni-Foncier		1139,02	1111,24
Unifrance		568,20	554,34
Uni-Garantie C		1568,09	1538,85
Uni-Garantie D		1361,16	1335,76
Uni Régions		1388,62	1354,75
Univar	◇	292,82	292,82
Univers Actions		1586,34	1547,65
Univers Obligations		2098,08	2058,96
Valorg		2448,11	2431,93
Valreal		33672,21	33655,38
Winterthur St-Honoré		250,20	238,85

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

SCIENCES

ENVIRONNEMENT La lutte biologique contre les insectes ravageurs des cultures, alternative prometteuse aux pesticides chimiques, revêt désormais de multiples formes. ● DES TOXINES naturelles de scorpion, produites par des virus d'insectes génétiquement modifiés, pourraient ainsi constituer une arme efficace contre les chenilles. ● TESTÉ depuis 1983, en Grande-Bretagne, par l'un des meilleurs laboratoires du Conseil britannique de la recherche en environnement, ce procédé n'en reste pas moins controversé. ● LES CONSÉQUENCES de la diffusion dans la nature d'organismes génétiquement modifiés ou non restent mal connues, comme le montre l'expérience australienne. S'ils veulent réussir à s'imposer dans les cultures, les biopesticides ne devront pas seulement tuer plus vite. Ils devront aussi être plus sélectifs que les poisons chimiques.

La toxine du scorpion s'attaque aux chenilles anglaises

Dans la région d'Oxford, les biologistes d'un laboratoire du Conseil britannique de la recherche en environnement testent l'innocuité écologique d'un biopesticide utilisant un virus génétiquement modifié

LONDRES
correspondance

Les Martiens existent. Les habitants de la campagne anglaise les ont rencontrés, par une belle journée d'été, à Wytham, aux abords d'Oxford. Un vrai commando, avec combinaison intégrale en plastique, gants et protège-chaussures ! Une dizaine de zombis ont envahi à plusieurs reprises, pendant les mois de juin et de juillet, un rectangle de terre dénudé au cœur du bocage, à 8 kilomètres au nord-ouest de la grande cité. Là, on les a vu s'affairer autour de 360 cages renfermant des choux, avec une bassine, de petites boîtes rondes et une pince à épiler...

Après enquête, ces Martiens-là se révèlent être des chercheurs de l'Institut de virologie et de microbiologie de l'environnement (IVME), l'un des fleurons du Conseil britannique de la recherche en environnement (NERC). Le but de leur mission est de contrôler, dans la parcelle expérimentale de l'université, l'action d'un virus d'insecte (un baculovirus spécifique de l'espèce *Autographa californica*) doté d'un gène de scorpion d'origine algérienne. Leur cible : la chenille *Trichoplusia ni*, une noctuelle de la famille des papillons de nuit, grand dévoreur de choux. Et pas question de laisser échapper la moindre particule virale dans la nature... D'où l'accoutrement et les mesures de sécurité prises par les chercheurs.

Depuis l'origine des essais à Wytham, en 1983, la polémique n'a fait pourtant que grandir. Véritable arme biologique pour les uns, ce virus « alien » serait un merveilleux insecticide écologique pour les autres.

L'introduction dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés alimente les commentaires dans la presse. Cette controverse nationale a même entraîné plusieurs plaintes auprès du NERC, et le renvoi, en mars dernier, du patron de l'Institut, David Bishop. Ce qui n'a pas empêché l'étude de terrain incriminée de se poursuivre sous la houlette de Jenny Cory, une de ses collaboratrices. « *Si nous avons choisi cette toxine de scorpion, après d'autres tests et plus de dix ans de travaux sur les biopesticides*, explique-t-elle, *c'est parce que ce gène permet au virus de tuer plus rapidement son hôte.* »

LARVES VERT POMME

La vitesse est en effet l'une des conditions pour rendre ce biopesticide crédible sur le marché agronomique. Et de contempler avec satisfaction les petites larves vert pomme qui s'accumulent sur le sol de la cage nº 85, marquée de jaune. Ici, pas de risque de confusion : le jaune symbolise les cages où l'équipe a pulvérisé le virus modifié, le rouge celles où les choux ont reçu le virus sauvage d'*Autographa californica*, et le noir, les cubes sans biopesticide, les cages étant stérilisées avant et après chaque expérience.

Jenny Cory prélève des larves de chenilles entre les feuilles, puis les enferme dans des boîtes contenant une épaisse bouillie sucrée – « *de quoi les nourrir* » – qu'elle ramène à Oxford. « *Ensuite, on attend... Nous observons les larves qui meurent et calculons en combien de temps.* » Le verdict tombe alors : peut mieux faire ! Certes, le virus génétiquement modifié – testé en laboratoire – détruit en trois jours les prédateurs du chou, contre une douzaine de jours pour le virus sauvage. Mais leur équivalent chimique, lui, y parvient en quelques heures...

S'ils veulent réussir demain à s'imposer dans les potagers, les biopesticides – dont plusieurs baculovirus utilisés aux Etats-Unis, au Brésil et en Europe – ne doivent pas seulement tuer plus vite, mais aussi plus sélectivement que les poisons chimiques. Cette exigence est au cœur de la polémique actuelle, riverains, entomologistes et écologistes craignant que cette « tornade verte » n'élimine toutes les chenilles de sa gracieuse Majesté.

« *Rien de ce qui a été publié jusqu'ici ne prouve que ce virus, modifié ou pas, n'est pas suffisamment persistant ou capable de se recombiner avec d'autres virus pour infecter de nombreux insectes. Et menacer, en chaîne, la biodiversité* », souligne George McGavin, qui veille sur les collections d'insectes du Muséum de l'université d'Oxford.

Crainte justifiée ou pur fantasme ? Difficile à dire. « *Le problème*, fait remarquer Charles Godfray (Imperial College, Silwood Park) dans le numéro de novembre de la revue scientifique *Tree*, *c'est que la plupart des écologistes manquent d'expertises et de connaissances moléculaires, et que la plupart des virologues ne sont pas au fait des questions écologiques.* »

Seule certitude : à la différence des bactéries, un virus a besoin, pour se reproduire, de composants chimiques présents dans les cellules de certains insectes et pas d'autres. Et nombre de chercheurs, tels Mark Williamson, professeur de biologie à l'université de York, font remarquer que le virus d'*Autographa californica* choisi par l'IVME est capable, à l'état naturel, de nuire à plus de 10 % des 2 500 espèces de papillons britanniques. Sans parler des termites et des scarabées.

LA TOLÉRANCE DE L'HÔTE

De son côté, David Bishop assure que sur les 140 espèces d'insectes qu'il a testées en laboratoire, 5 seulement seraient vraiment « sensibles » et 27 « semi-sensibles ». La notion de « sensibilité » reste toutefois subtile. Selon les doses de biopesticides et l'âge des larves (leur tube digestif devient moins perméable avec le temps), la tolérance de l'hôte ne sera pas la même. Quant à la toxine de scorpion introduite dans ce virus, elle ne le transformerait pas en virus incontrôlable. « *La toxine modifie seulement la vitesse d'infection et de destruction du virus, pas son niveau d'infectivité* », indique Jenny Cory. Ce qui signifie que ce gène n'élargirait pas la liste des victimes.

Pour en avoir le cœur net, les chercheurs devront encore infecter beaucoup de larves (chaque expérience en « consomme » environ 14 000) avec leur virus modifié. Quelques jours plus tard, celles-ci seront transportées en champ, afin de respecter au mieux les conditions naturelles, puis placées dans des cages où s'ébattent d'autres larves, saines et appartenant à une autre espèce de chenille. Une semaine encore, et les chercheurs récupéreront ces dernières pour vérifier si elles ont été infectées à leur tour. « *Au vu de nos premiers résultats, ce risque paraît bien peu probable* », précise Jenny Cory.

Une seconde crainte vient s'ajouter : si ce virus modifié persiste dans le sol, ne peut-il se recombiner avec d'autres, et réussir ainsi à infecter de nouvelles espèces ? A en croire l'équipe d'Oxford, cette éventualité est hautement improbable. Reste que la diffusion massive d'un virus, même naturel, n'est jamais dépourvue de risque écologique. L'histoire du contrôle biologique des « pestes agricoles » par des micro-organismes, des insectes ou d'autres animaux a illustré maintes fois, au cours des dernières décennies, la difficulté à en prédire les effets, et surtout l'incapacité des humains à les éradiquer lorsqu'ils deviennent trop envahissants.

Vincent Tardieu

Des risques limités mais réels

La toxine du venin de scorpion peut-elle « courir » la campagne, « sauter » d'un virus à l'autre et menacer tout ce qui rampe ? Peu de dangers apparemment. Tout d'abord parce que le virus qui la porte s'avère moins « compétitif » que le virus naturel d'*Autographa californica*. Pour fixer le gène du scorpion, l'équipe d'Oxford l'a substitué à une séquence de gènes utile à la reproduction du virus sauvage, si bien que la descendance du virus modifié est moins nombreuse que celle de son homologue naturel.

Ensuite, en admettant que ce virus réussisse à se diffuser dans la nature, il ne pourrait, selon David Bishop, se recombiner qu'avec *« un virus apparenté »*, ce qui réduit nettement le risque. Mais si celui-ci se concrétisait tout de même ? *« Vraisemblablement, le gène importé perturberait alors la structure du génome du virus-hôte, et rendrait ce dernier moins productif et compétitif »*, estime Guy Croizier (station de recherches de pathologie comparée de l'INRA, Saint-Christol-lès-Alès, Gard).

Alerte virale en Australie

LONDRES
correspondance

Depuis le milieu du mois d'octobre, l'Australie est au bord de la crise écologique : un virus testé dans l'île de Wardang, au sud du pays, pour éliminer les lapins, s'est échappé et a gagné le continent. Le 29 octobre, six de ces mammifères étaient retrouvés morts, victimes de ce virus, sur la côte, à Point Pearce, près d'Adélaïde, et sept autres à 260 kilomètres de là, dans le Yunta.

Apparemment, toutes les précautions avaient été prises par les chercheurs de l'organisme national de la recherche australienne (Csiro), qui pilote ce programme d'essai australo-néo-zélandais : en mars, les lapins ont été « *placés en quarantaine* » dans des enclos sur l'île, moustiques et puces ont été testés pour s'assurer qu'ils ne pouvaient diffuser le microbe, et 20 000 doses de vaccin contre ce calicivirus (ou virus hémorragique du lapin) ont été achetés à l'Espagne, au cas où...

C'était sans compter sur la « mouche de la brousse », apportée en septembre du Queensland par les courants d'altitude, ou peut-être, sur certains oiseaux charognards. Car tous ces volatiles ont pu transporter de la chair de lapin infecté, déféquer et diffuser ainsi le virus. Mais, cette éventualité n'avait jamais été prise en compte, malgré les mises en garde de Keith Wardhaugh, un entomologiste vacataire du programme. Après un « *démarrage plutôt lent* » en septembre, le virus a fait des ravages parmi les lapins, précisément à l'époque où la fameuse mouche a débarqué. Et les vents ont pu aisément emporter mouches et virus à l'extérieur de l'enclos, puis sur la côte, séparée de l'île de seulement 4 kilomètres. Depuis, une cinquantaine d'agents sanitaires surveillent les terriers d'une zone de 30 000 hectares autour de Point Pearce qui sont systématiquement empoisonnés et recueillent les lapins morts. Mais les chaleurs estivales font craindre un regain d'activité des insectes. Et, comme on ignore la façon dont ce virus se diffuse, personne ne sait si on pourra le contenir.

LAPINS MAUDITS

« *Fiasco scientifique... Fléau mortel en fuite... Menace pour des millions d'animaux* », titrent les journaux australiens. Et les écologistes et les protecteurs des animaux exigent un renforcement de la réglementation sur les introductions d'espèces exotiques et génétiquement modifiées à des fins expérimentales ou commerciales. « *Des douzaines d'espèces sont testées chaque année en Australie, avec des protocoles très variables, notamment comme agents de lutte contre des insectes ou des mauvaises herbes* », s'indigne Bob Phelps de la Fondation australienne de la conservation (ACF), qui soutenait à l'origine « *ces essais certifiés sans risque* ».

Depuis l'introduction de vingt-quatre lapins par Thomas Austin en 1859, pour la chasse, l'animal défend sa réputation et s'est reproduit abondamment. On évalue leur nombre entre 200 et 300 millions. Les botanistes les accusent d'entraver la régénération forestière, et les agriculteurs les maudissent : chaque année, ces charmantes bêtes à fourrure causent 90 millions de dollars de dégâts aux cultures. Rien n'y fait : chasse intensive, clôtures, renards, myxomatose..., l'animal triomphe de tout. C'est dire l'intérêt que suscite ce calicivirus et les pressions pour l'utiliser.

Bien connu des lapins d'Europe qu'il a décimés par millions depuis son introduction vers 1988, ce virus est, en dépit de son nom, moins hémorragique que coagulant. Il entraîne la formation de caillots dans le cœur, les poumons et les reins du lapin, et le tue par insuffisance respiratoire en moins de deux jours.

Si l'on en croit les premières études, son impact sur la faune du continent semble limité : 28 espèces (dont 14 de sauvages) ont été soumises au microbe, et « *aucune d'elles ne s'est révélée susceptible au virus* », assure-t-on au Laboratoire de santé de l'animal (Melbourne) chargé des tests. « *Durant dix ans, ce virus a envahi la Chine et l'Europe. Il n'a affecté que les lapins d'origine européenne et aucun autre animal, ni l'homme.* » « *Quatorze espèces sauvages testées en laboratoire sur les centaines d'espèces endémiques d'Australie, ce n'est pas sérieux* », rétorque Bob Phelps. Mais la menace principale pour la faune est peut-être indirecte : si les lapins sont décimés, renards et chats sauvages risquent fort de se rabattre sur les petis marsupiaux et les agneaux. Les fermiers pourraient finir par regretter Bugs Bunny.

V. T.

Les écologistes contestent l'ensevelissement des déchets radioactifs à la Hague

L'Andra s'apprête à achever la couverture des 525 000 mètres cubes de résidus de l'industrie nucléaire entreposés sur le premier centre de stockage français

CAP DE LA HAGUE (Manche)
de notre envoyé spécial

A l'extrémité d'un vaste tumulus partiellement recouvert d'herbe, une noria de pelleteuses, de rouleaux compresseurs et de camions façonnent des pentes rectilignes. Sous ce tertre d'une douzaine d'hectares, dont le sommet se découpe en une série de plans légèrement inclinés, sont entreposés 525 000 mètres cubes de déchets de faible et moyenne radioactivité.

En bordure du centre de retraitement de la Cogéma, à Digulleville, à l'extrémité du cap de La Hague (Manche), l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) met la dernière main à la couverture du premier centre de stockage français. Celui-ci a réceptionné son ultime colis radioactif en juillet 1994 et a déjà un successeur – d'une capacité d'un million de mètres cubes – ouvert à Soulaines (Aube) en 1991.

Au moment où se déclenche une polémique autour de l'immersion de déchets par les Britanniques au large de la presqu'île du Cotentin, entre 1959 et 1963 (*Le Monde* du 20 octobre), l'Andra a tenu, non sans opportunisme, à vanter les mérites du stockage en surface. Mais cette solution ne convainc pas les écologistes, qui craignent une mauvaise isolation du site et ont déposé une demande d'interruption des travaux pour expertise technique. La cour d'appel de Caen devait se prononcer, mardi 31 octobre, sur la poursuite de l'opération de couverture du site, censée garantir son imperméabilité pendant trois siècles.

C'est en effet la durée estimée pour que ces déchets « à vie courte » – essentiellement issus de l'industrie électronucléaire, mais aussi d'origine militaire et médicale – perdent leur radioactivité, qui décroît de moitié tous les trente ans. Leur couverture doit isoler les éléments radioactifs des eaux de pluie pouvant ruisseler jusqu'à la nappe phréatique qui court sous le site.

Ce souci n'a pas toujours été prioritaire. En 1969, lorsqu'un décret autorise le Commissariat à l'énerie atomique (CEA) à stocker des déchets radioactifs à La Hague, ceux-ci sont d'abord entreposés en pleine terre, exposés aux intempéries. Le CEA entreprend ensuite de construire des plates-formes étanches et drainées pour accueillir les colis, qui sont stockés dans des cases de béton. Mais, en 1973, on détecte une fuite de césium. Trois ans plus tard, c'est du tritium qui contamine un ruisseau qui borde le site. En 1979, l'Andra est créée avec pour mission de rompre avec cette gestion, aujourd'hui qualifiée d'« *artisanale* » par ses responsables. Techniquement, il s'agit de mettre en place un système « multibarrière ». Les colis sont noyés dans le béton, posés sur une dalle imperméable, dans des cases antisismiques, empilés en « châteaux » et finalement recouverts de six couches comprenant matériaux bruts, membrane bitumineuse imperméable, sable et finalement terre végétale engazonnée. Le tout est parcouru d'un réseau de drains et de collecteurs qui permet de repérer toute infiltration et sa teneur éventuelle en radionucléides.

ENQUÊTE PUBLIQUE

« *L'édifice a été conçu pour garantir l'imperméabilité de la couverture* », explique Franck Duret, le directeur du site, qui admet cependant que, en 1986, un « *épisode pluvieux exceptionnel* » avait entraîné une nouvelle fuite d'eau contaminée, nécessitant un redimensionnement des circuits de drainage. Autre inconvénient, la structure géologique « compliquée » ne permet pas d'exclure la remontée de la nappe phréatique. Pour prévenir ce « scénario catastrophe », des puits ont été aménagés afin d'évacuer l'eau avant qu'elle atteigne le socle radioactif de l'édifice.

L'ensemble du dispositif de surveillance a coûté 500 millions de francs, dont le financement a été assuré par les producteurs de déchets. « *Le coût du stockage en surface est d'environ 10 000 francs par mètre cube, soit dix fois plus que celui des déchets classiques* », précise Yves Kaluzny, directeur de l'Andra. Après cinq années de rodage, la surveillance, mobilisant une dizaine de personnes, devrait représenter un budget annuel de 12 à 13 millions de francs. « *Existe-t-il actuellement des instruments financiers garantissant de tels revenus sur trois cents ans ?* », s'interroge M. Kaluzny, qui envisage de présenter aux pouvoirs publics, d'ici à la fin de l'année, des propositions incluant la constitution d'un fonds de 600 à 700 millions de francs permettant le financement au long cours du centre.

Outre la décision de la cour d'appel de Caen, la mise en sommeil effective de celui-ci doit attendre la conclusion de l'enquête publique concernant l'autorisation de son passage d'une période de « stockage » à une « phase de surveillance ». Jean Pronost, président de la commission d'enquête, prévoit d'effectuer des contre-mesures de radioactivité et d'en confier l'analyse à un laboratoire « *indépendant* ». Une réunion publique d'information est prévue le 10 novembre à Beaumont. L'avis de la commission, qui peut être assorti de recommandations, et reste consultatif, devrait être rendu au mois de décembre.

Hervé Morin

Une couverture imperméable

1. Couche de terre végétale engazonnée, facilitant l'évapotranspiration.
2. Barrière de matériaux bruts contre l'agression des racines et des animaux fouisseurs.
3. Couche de sable avec drains dans le creux des toits.
4. Membrane imperméable, à base de bitume.
5. Seconde couche drainante en sable.
6. Couche de forme, en matériaux bruts.

Colis de déchets radioactifs noyés dans des cuves de béton.

10m

Infographie Le Monde

Le centre de stockage de la Manche contient 525 000 m³ de déchets, qui sont ensevelis sous six couches de matériaux censées garantir l'étanchéité de la couverture pendant trois siècles. Des drains sont disposés à divers niveaux de l'édifice pour contrôler toute infiltration.

L'UEFA réfléchit à une formule plus élitiste pour améliorer l'audience de la Ligue des champions

Privée de quelques clubs prestigieux, la compétition phare du football européen déçoit cette année

Le FC Nantes se déplace chez les Danois d'Aalborg, mercredi 1er novembre, pour la quatrième journée de la Ligue des champions. Vainqueurs à l'aller (3-1), les Nantais doivent réussir au moins un match nul pour espérer conserver leurs chances de qualification dans une poule A très serrée. En match retour du deuxième tour de la Coupe de l'UEFA, le RC Lens reçoit les Ukrainiens du Tchernomorets Odessa (0-0 à l'aller).

FOOTBALL

L'ENNUYEUX, lorsque l'on veut gagner beaucoup d'argent dans le football, c'est cet archaïsme nommé « incertitude du sport ». *Les événements du terrain peuvent* périmer les prévisions des économistes, le choc de vingt-deux volontés ébranle parfois les compétitions aux architectures les plus subtiles. Ainsi de la Ligue des champions : jamais coupe d'Europe n'avait été conçue, calibrée, remaniée avec autant de soin pour produire de l'audience télévisée et du profit.

Son apparition, en 1991, a rendu caduque la vieille coupe d'Europe des clubs champions et la simplicité de son cheminement par élimination directe. Le principe d'égalité qui voulait que le champion des îles Féroé parte à peu près sur la même ligne que celui d'Italie a été éliminé. Depuis quatre ans, chaque modification de la Ligue des champions a été calculée pour en renforcer l'élitisme et multiplier les affiches de haut niveau. Au fil des années, le nombre des poules est passé de deux à quatre ; des demis, puis des quarts de finale ont été créés.

Mais c'est surtout un changement intervenu au cours de la dernière intersaison qui illustre la philosophie de la Ligue. Désormais, les huit clubs qualifiés d'office ne sont plus choisis en vertu de leur propre *indice de performance mais du* coefficient de leur pays dans la hiérarchie européenne. Plus que jamais, les nations majeures du continent sont avantagées par cette règle. Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne et France, en fournissant les plus gros contingents de téléspectateurs, financent la Ligue des champions. Il serait donc malvenu que l'un de leurs champions bute sur un tour préliminaire. *« D'autant plus que sous son apparence élitiste, la Ligue contribue à élever le niveau du football dans toute l'Europe*, plaide Klaus Hempel, codirecteur de Team, la société suisse qui détient l'exclusivité des droits de commercialisation de la compétition. *Les sommes qu'elle génère sont redistribuées équitablement à toutes les fédérations. Les pays qui n'y participent pas en bénéficient donc aussi.* »

L'INCERTITUDE DES TERRAINS

Or, cette année, l'incertitude des terrains s'est vengée. Les championnats nationaux ont tranché dans un sens qui n'arrange pas les affaires de la Ligue des champions. Plusieurs poids lourds européens – le Milan AC, le FC Barcelone, Manchester United ou encore le Bayern Munich –, devancés dans leur pays, sont restés à la porte de la compétition. Le tirage au sort a *aggravé les choses en offrant* à la Ligue un groupe B composé des Russes du Spartak Moscou, des Polonais du Legia Varsovie, des Anglais de Blackburn et des Suédois du Rosenborg Trondheim. Mercredi 1er novembre, les Français assisteront à un Aalborg-Nantes très loin de l'émotion des grandes soirées de Coupe d'Europe. Du coup, c'est le laissé-pour-compte, la Coupe de l'UEFA, censée accueillir le rebut de la Ligue des champions, qui vole la vedette à sa prestigieuse grande sœur en se réservant les plus belles affiches et les noms qui attirent l'oeil dans les programmes de télévision. La logique élitiste de la Ligue a été prise en défaut par le sport.

Toujours attentive aux récriminations des chaînes de télévision et des clubs dominateurs du continent, l'Union européenne des associations de football (UEFA) a entrepris de réfléchir sur une énième nouvelle formule de la Ligue des champions. Un groupe de travail présentera prochainement ses propositions au comité exécutif de l'UEFA. Celui-ci pourrait adopter d'éventuelles évolutions dès la saison prochaine ou attendre 1997 pour une réforme plus radicale. Les trois principaux projets, dont l'hebdomadaire *France Football* a révélé des détails dans son édition du 17 octobre, tendent tous vers le même objectif : réduire la part *d'imprévisible des championnats* nationaux en offrant des passe-droits aux clubs phares du continent.

SYNDICAT DE NANTIS

Le projet le plus extrémiste, venu du Milan AC, propose d'admettre tous les anciens champions d'Europe, quel que soit leur classement dans leur championnat, en tour préliminaire de la Ligue des champions. Moins audacieux, le FC Barcelone demande que soient seulement repêchés les anciens champions qui se sont classés deuxièmes de leur championnat. Selon les calculs du club, cela ne concernerait pas plus de trois équipes par an. Lennart Johansson, le président suédois de l'UEFA, proposerait, lui, la création d'une compétition d'été pour ces glorieux recalés ; elle offrirait, à l'image de l'Intertoto inauguré cette année, des places en Ligue des champions. Une deuxième division de la Ligue pourrait accueillir les éliminés du tour préliminaire.

Quelle que soit la formule retenue, l'éventuelle réforme transformerait encore davantage la Ligue en un syndicat des clubs nantis. Les plus riches, assurés d'amortir leurs investissements par une participation régulière à la plus prestigieuse des coupes d'Europe, continueraient à s'enrichir sans avoir à vérifier leur légitimité dans leur propre championnat. Les équipes modestes resteraient confinées dans des trophées ghettos. La Ligue des champions ressemblerait à l'ébauche de ce grand championnat européen que réclament les gros clubs du continent. L'équité sportive aurait reculé une nouvelle fois devant l'efficacité financière.

Jérôme Fenoglio

Moins de télespectateurs sur TF 1

PROFUSION de matches, rencontres d'inégale qualité : les retransmissions télévisées des deux premiers tours des coupes d'Europe de football n'ont pas retrouvé leurs audiences de la saison 1994-1995. Selon Jean-Claude Dassier, directeur du service des sports de TF 1, *« les audiences de la rencontre du premier tour de la Ligue des champions entre Nantes et Aalborg, ainsi que celles des matches des deux autres compétitions européennes de football, étaient en recul de 2 à 3 points »*.

Ainsi, en septembre 1994, la rencontre Paris-Saint-Germain - Bayern Munich, au premier tour de la Ligue des champions, a attiré 15,2 % d'audience représentant 37,8 % de parts de marché ; un an plus tard, au même stade de la compétition, le match Nantes-Porto a réalisé 13 % d'audience et 32,3 % de parts de marché. Jean-Claude Dassier juge *« la Ligue des champions un peu faiblarde cette année »*. En clair, Nantes, Porto ou le Panathinaïkos ne font pas le poids en audience face au FC Barcelone ou au Milan AC. En revanche, Roumanie-France, en match éliminatoire de l'Euro 96, a enregistré *« une audience formidable »*.

Pour le patron des sports de TF 1, *« proposer huit matches sur deux ou trois jours n'est pas raisonnable »*. Phénomène passager ou tendance lourde ? Jean-Claude Dassier note que *« le dernier score d'audience du FC Nantes-Atlantique s'est redressé »*. Toutefois, il propose que toutes les parties concernées – télévision, clubs et instances internationales du football – *« réfléchissent pour l'an prochain à un système plus souple »*.

LES HOMMES DE 15 À 50 ANS

Jean-Claude Dassier invite *« l'UEFA à prendre le taureau par les cornes afin d'aménager et décaler son calendrier sans pénaliser les clubs et les chaînes »*. Sans attendre, Jean-Claude Darmon, le grand argentier du football français, Canal Plus et TF 1 devraient déjà se concerter pour trouver des solutions sur le plan national. Ainsi, la Une s'interroge sur *« la crédibilité de la participation du cinquième d'un championnat national à une coupe européenne »*. Pour l'avenir, le patron des sports de la Une estime qu'*« on va évoluer vers un championnat européen »*. TF 1 pourrait se satisfaire d'un calendrier plus favorable avec *« le décalage d'une coupe d'Europe par rapport aux deux autres »* ; une solution plus radicale passerait par *« une réduction de trois compétitions européennes à deux »*. Dans ce cas, la Ligue des champions pourrait se voir *« renforcée »*. Selon TF 1, la profusion des matches pourrait, à terme, *« déclencher une discussion dans les familles »*, les uns pouvant imposer à d'autres de passer la soirée sur une autre chaîne que TF 1. En outre, constate Jean-Claude Dassier, *« la manne publicitaire n'est pas extensible à l'infini »*. Très ciblé, le football séduit principalement les annonceurs qui veulent toucher un public composé d'hommes de quinze à cinquante ans. Déjà, la Une reconnaît certaines difficultés à remplir quelques écrans publicitaires pendant les soirées de football. A l'inverse, la place manque pour des spots diffusés avant et après d'autres programmes.

Guy Dutheil

Henri Leconte fait encore les beaux jours de l'Open de Paris

Lionel Roux et Daniel Courcol ont été éliminés

TENNIS

ÉVIDEMMENT, tout le monde crie puisque Henri Leconte est sur le court. De plus, à cause de la rapidité des précédents vainqueurs, il a fallu l'attendre une demi-heure, le temps de se chauffer la voix, d'appréhender ou d'espérer, en tout cas de se payer une bonne tranche d'émotion, puisque Henri est là. A trente-deux ans, le Français soulève encore et toujours les foules. Dans les tribunes, il y a Guy Forget, venu en vieux compère, et aussi le président de la Fédération française. Leur présence à tous sonne comme un adieu. Leconte avait annoncé qu'il disputait son dernier Open de Paris.

Evidemment, les organisateurs lui ont accordé une invitation : Henri fait toujours le spectacle. Lundi, en *prime time* du tournoi, sa rencontre avec Aaron Krickstein – 58e mondial – était comme la friandise de la journée. Les jeunes supporters qui l'acclament ne connaissent que le héros de la finale de la Coupe Davis, en 1991 ; les plus vieux ont aujourd'hui mauvaise conscience de l'avoir houspillé ici même, il y a des années.

Henri Leconte est 145e joueur mondial. Il s'en fout. Il attaque le match, retentissants services-volées, virevoltants passings croisés, calamiteuses fautes. Henri, toujours. Aaron Krickstein souffle comme un trompettiste de jazz quand il sert, comme un boxeur quand il frappe, mais ses poumons sont étranglés, ses semelles de plomb. Il regarde passer la furie, et Henri qui s'énerve. Il s'était amusé de cette programmation. Lui et Riton sont deux éternels revenants, toujours blessés, encore talentueux.

Deuxième set. On pense l'illusion évanouie. Henri a gagné la première manche dans une sacrée hargne. Il s'ébroue, se fatigue. Pas trop longtemps. Il se précipite à la volée car, à son âge, il n'y a plus moyen de poireauter au fond du court. Il sait, bien sûr, que sa seule chance est là. Il aime vraiment Paris et voudrait rester un peu, pour le public. Il fut deux fois demi-finaliste en 1986 et 1987, puis quart de finaliste très surprenant en 1992. Il avait déclaré forfait en 1994.

L'année 1995 n'a été balisée que de ces gentilles bornes vers la retraite. Après sa demi-finale, à Doha, en janvier, il n'a plus jamais passé de deuxième tour dans un tournoi du circuit professionnel. Blessé pour Roland-Garros, il a fait ses adieux à Wimbledon, en juillet, battu dès le premier tour.

Il a recommencé une préparation physique, il y a trois semaines, pour la fin de saison. Il pense surtout à Roland-Garros 1996, où il espère faire sa quinzième apparition. A Bercy, il a pris son match très au sérieux, comme à l'accoutumée, il s'en rengorge avec raison : *« J'avais une tactique bien en tête parce que je savais comment le jouer. J'ai pris Krickstein à la gorge dès le début. J'ai fait le jeu. J'avais l'impression de voler. »* Il rit : *« J'étais Batman, Bioman. »*

PLEURS

Après sa victoire, il a tremblé d'émotion, et puis beaucoup pleuré dans sa serviette. Maintenant, les échéances ne peuvent plus être les mêmes. Cet Open de Paris est-il vraiment le dernier ? *« Il faut bien faire des choix un jour, mais après une émotion comme celle-ci... »* Henri Leconte a donc pleuré. Pour ce public et cette fièvre, et pour son talent, toujours inaltérable.

Des trois Français en lice, il est le seul qualifié. Il accepte la nostalgie, regrette que les jeunes ne s'amusent pas assez. *« Des types comme Lionel Roux ou Jérôme Golmard, ils travaillent, ils ont une bonne mentalité. Mais ils sont partout, sur le circuit. Ils jouent trop. Ils ne s'amusent plus et ils n'ont plus le temps de travailler techniquement. Vous savez, ils frappent, aujourd'hui. Mettre des boîtes, ça amuse dix minutes. Monter à la volée, trouver des angles, c'est tellement mieux. Il faudrait juste qu'ils aillent vers l'avant. Qu'ils puissent avoir le temps de s'en apercevoir. »*

Lionel Roux a été battu par le 409e mondial, Hendrik Jan Davids. Auteur d'une grande saison en 1994 et rentré parmi les cinquante meilleurs mondiaux, le Français sera proche de la 100e place après sa piteuse défaite à Bercy. Ici, il s'était vu offrir une invitation pour sauver son année. Il ne lui restera plus que le tournoi de Moscou et le tournoi de Nantes pour *« limiter les dégâts »*.

Bénédicte Mathieu

Les rugbymen néo-zélandais contestent les essais nucléaires

LA SÉLECTION néo-zélandaise de rugby en tournée en France n'entend pas faire de chaque conférence de presse un plaidoyer antinucléaire. Lors de leur premier contact avec les journalistes français à Toulon, lundi 30 octobre, les All Blacks n'ont toutefois pas hésité à s'exprimer sur le sujet, après leur entraîneur, Laurie Mains, dans *Le Monde* du 31 octobre. *« Nous sommes là pour jouer au rugby, mais puisqu'on nous le demande nous tenons à faire connaître notre avis personnel*, a expliqué Sean Fitzpatrick, leur capitaine. *Même s'il n'y a pas de prise de position collective, je n'ai pas encore trouvé un seul d'entre nous qui soit pour les essais »*.

Le troisième ligne centre maori, Zinzan Brooke, désigné capitaine pour le premier match sur le sol français, a affirmé avoir longtemps songé à ne pas participer à la tournée. *« Je suis très profondément opposé aux essais nucléaires dans le Pacifique, et s'il n'y avait pas d'autres facteurs en jeu, j'aurais voulu ne pas venir. »* Se rappelant les deux matches violents qu'il a connus en terre toulonnaise, en 1988 avec la sélection des Maoris, puis avec les All Blacks, battus en 1990, Brooke a toutefois l'intention de se reconcentrer sur le jeu : *« Notre opposition aux essais est une chose, le rugby en est une autre. »*

■ **DOPAGE : trois cent vingt contrôles, dont quarante-six inopinés,** ont été effectués durant les troisièmes Jeux intervilles, qui se sont achevés lundi 30 octobre à Nankin, a annoncé un responsable chinois de la lutte contre le dopage. C'est la première fois que la Chine, toujours à la recherche de crédibilité dans ce domaine, procède ainsi à des tests en compétition. Les résultats de ces contrôles seront rendus publics dans les derniers jours de novembre après analyse des échantillons à Pékin dans l'unique laboratoire accrédité par le CIO en Chine.– (*AFP*)

■ **AUTOMOBILISME : Le pilote espagnol de rallye Carlos Sainz quitte Subaru** pour rejoindre, l'an prochain, l'écurie Toyota Team Europe avec laquelle il a signé pour trois saisons. – (*AFP*)

RÉSULTATS

TENNIS

10e OPEN DE BERCY

1er tour

H.-J. Davids (P-B) b. L. Roux (Fra.) 6-2, 3-6, 6-3 ; R. Reneberg (E-U) b. M. Sinner (All.) 6-2, 7-5 ; A. Volkov (Rus.) b. D. Courcol (Fra.) 4-6, 6-3, 6-3 ; M. Woodforde (Aus.) b. J. Grabb (E-U) 6-1, 6-3 ; H. Leconte (Fra.) b. A. Krickstein (E-U) 7-5, 6-3 ; J. Hlasek (Sui.) b. B. Karbacher (All.) 6-1, 6-3 ; D. Wheaton (E-U) b. R. Furlan (Ita.) 6-2, 6-3 ; B. Black (Zim.) b. A. Pavel (Rou.) 7-6 (7-4), 6-3.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT D'ANGLETERRE

11e journée (match en retard) :

Bolton-Arsenal 1-0



TABLE

L'Oustau de Baumanière a cinquante ans

Célébration, en Provence, d'un fameux restaurant

EN 1945, Raymond Thuillier s'installe dans un vieux mas des Baux-de-Provence. Il vient du milieu des affaires ; il a été assureur. Il va créer *L'Oustau de Baumanière*. De blanc vêtu, comme un chef, il accueille ses hôtes, dont le providentiel Georges Pompidou, alors adjoint au Commissariat au tourisme, qui préside la cérémonie d'inauguration, il y a juste cinquante ans. *L'Oustau* – la maison, en provençal –, à l'entrée du Val-d'Enfer, est transformé en très peu d'années, avec piscine, jardin, chambres décorées, et devient le modèle des Relais & Châteaux.

Raymond Thuillier y accueille les princes, les Rothschild, les rois, du moins ceux qui restent. Lettré, comme on l'entendait autrefois du côté du Félibrige, il fait graver tous ses menus par Louis Jou, le magicien des Baux. Raymond Thuillier est peintre aussi à ses heures. « *Je fais de la peinture*, dit-il, *car c'est un art qui s'apparente à la cuisine.* » On a dit de Raymond Thuillier qu'il n'est pas un cuisinier qui peint, mais un peintre qui cuisine. Bientôt, il impose son style et obtient la troisième étoile Michelin (1954). La bâtisse est adossée aux masses de calcaire cristallin. Alentour, la houle argentée des oliviers déferle sous le mistral. Ici, une terre puissante et riche. Et, partout dans ces Alpilles, l'écho de quelques vers de Virgile célébrant la terre sacrée sous la « *gamme étonnante des gris* » (Pierre Emmanuel).

LE GÉNIE DU PETIT-FILS

Le génie du lieu, Jean-André Charial le connaît bien. Il en a été nourri. Il est le petit-fils de Raymond Thuillier, dont il va prendre la succession, après vingt-trois ans de collaboration. Jean-André Charial a voyagé. Il s'est préparé à ce destin. L'air du temps, il l'a humé, en sus du thym et de la lavande des Alpilles. Il connaît l'Inde et ses épices, il accueille le Japon et ses stagiaires, et, selon la tradition, il fait le voyage de Londres où il installe une équipe. Comme les aînés auprès desquels il apprend : Troisgros, Bocuse, Haeberlin, Chapel, il figure bientôt parmi les chefs, ses pairs, par le maintien, l'éducation aussi. Car la conception de la cuisine aujourd'hui appelle une sérieuse remise en question. Une nouvelle approche des goûts, des saveurs, des textures servies par une technologie précise.

Certes, sur la « carte du cinquantenaire » de *L'Oustau de Baumanière*, voulue par Jean-André Charial, on retrouve le gigot en croûte, les filets de rougets poêlés et les queues de langoustines. Soit une cuisine traditionnelle consciemment revisitée, selon les exigences actuelles de simplicité. Retour également au « génie du lieu » par le dépouillement de la nouvelle décoration et la sobriété de l'aménagement des abords. Ce qui donne cette impression, si vous avez la chance de découvrir Baumanière dans la lumière, d'« entrer dans la pierre » comme au Thoronet, selon l'image de Fernand Pouillon, un homme de passions, amoureux des Baux.

Aujourd'hui, sur la carte d'automne de Jean-André Charial, une place est faite au souvenir avec le « petit pâté chaud de gibier à la façon de Raymond Thuillier ». Et, dans l'air du temps, c'est le velouté de topinambours, en amuse-bouche, délicat et incongru, puis la salade de coquilles saint-jacques et mâche à la truffe d'Alba. La daurade royale aux cardons et à la moelle, à la sauce sapide, appelle un côtes-du-rhône, Château de Fonsalette 1992, de Jacques Reynaud. L'éventail de pigeon aux cèpes, les ris et pieds de veau en croustillant de pommes de terre vont à l'essentiel. La cuisine à ce stade, sans excès de style, exprime une forme de liberté et triomphe des contraintes multiples. Elle n'en garde pas moins force et cohérence, à l'image du lieu et de son histoire.

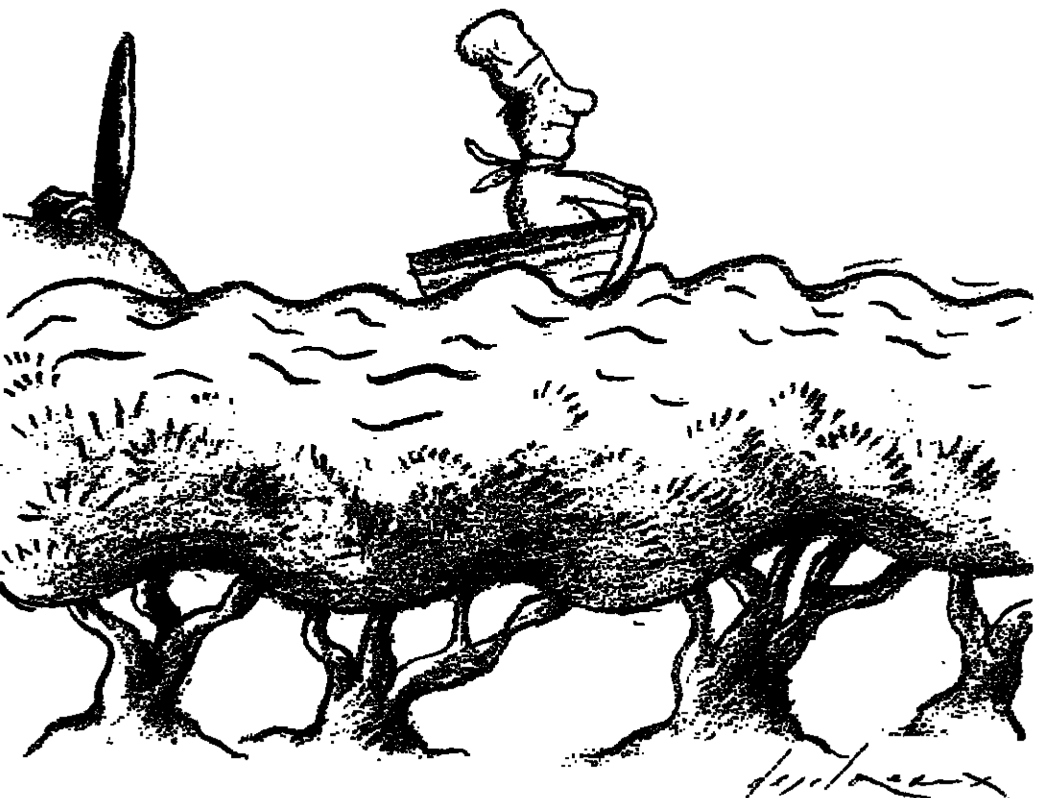
POUR LE PLAISIR DE LA REINE

Ainsi est proposé un nouveau chemin, la « balade dans notre jardin », un peu au-delà de la Cabro-d'Or, jardin des simples, haricots verts et petits pois, les plus merveilleux qui soient, pour un menu de légumes. Et parallèlement, sur la carte, la « ballade des Baux » propose toujours les immortels pétales de filets de rougets au basilic. « *Je suis content pour la reine d'Angleterre*, écrivit James de Coquet en 1972, à l'occasion de la visite d'Elisabeth II à Baumanière... *Elle gardera une image toute simple et pleine de poésie, celle d'un petit rouget enguirlandé de basilic.* » Un plat de simplicité apparente qui cache une réelle précision d'exécution, pour un résultat éblouissant.

Raymond Thuillier, un petit homme toujours vêtu de blanc, dans cette permanente kermesse aux étoiles que fut Baumanière, restitua, au lendemain de la guerre et jusqu'au début des années 80, les fastes de l'ancienne cuisine dont la légitimité était déjà quelque peu contestée. Il est bien que subsistent à la carte quelques plats de mémoire et que, par ailleurs, nous puissions partager les passions de Jean-André Charial. Il entend toujours – le mot est de son grand-père – « *chercher la perfection, sans avoir jamais la prétention de l'atteindre* ».

Jean-Claude Ribaut

★ *L'Oustau de Baumanière*, de Jean-André Charial. Editions du Rocher, 1995, 220 F. Cinquante recettes du soleil pour célébrer cinquante ans d'art de vivre en Provence.



La saison des Guides

POURQUOI des guides ? La question n'est-elle pas plutôt « pourquoi des cuisiniers ? », en ces temps de récession et de mutation technologique ? Le guide gastronomique devient aujourd'hui un recueil de symptômes. Le Champérard 1996 plaide pour un « *retour à l'authentique* » et consacre un « *cuisinier-paysan* » Jacques Thorel à Laroche-Bernard. Un choix judicieux, le message est clair. Le nouveau classement effectué par le Guide Gault-Millau 1996, en revanche, est plus ambigu.

Parmi les douze chefs qui obtiennent la note suprême (19/20), certains, tels Loiseau, Gagnaire, Veyrat, Bras, vivent la cuisine comme une forme de liberté parmi des contraintes multiples. D'autres – Troisgros, Guérard, Blanc – se refusent à rompre le pacte.

PERTURBATEURS ET CONTINUATEURS

Pourtant, si la cuisine est bien un langage par lequel s'exprime une époque, celle-ci est en train de changer. Le lièvre à la royale garde certes tout son prestige, mais les « *légumes en cocotte de fonte* » de Ducasse à Monte-Carlo visent à perturber.

Les choix du Guide Gault-Millau semblent privilégier ces perturbateurs, au détriment des continuateurs, parfois endormis et suffisants, il est vrai. Champérard, au contraire, affirme que la vraie star, c'est le produit. Fini, pour lui, « *l'époque de la nouvelle cuisine et des cuisiniers stars* ». Pourquoi ce pétard dans les cuisines ?

Alors, deux conceptions de la cuisine qui s'affrontent, entre la tradition et la mode ? C'est peut-être ce que tente, imparfaitement sans doute, l'édition 1996 de Gault-Millau. La mode en cuisine est l'expression d'une culture, même si sa dimension, de prime abord, est ludique, fantasque, ou choquante. Les chefs, Paul Bocuse en tête, agitent leur toque et protestent. La fin d'une époque ?

J-C. Rt.

★ France entière, Belgique, Luxembourg, Suisse : « Champérard 1996 », 830 p. 160 F ; « Gault-Millau 1996 », 898 p. 175 F.

★ Paris : « Pudlo 1996 », Gilles Pudlowski (un chapitre est consacré aux villes gourmandes). Ramsay & Michel Lafon. 350 p. 129 F. « Lebey 1996 », Julliard, 110 F.

TOQUES EN POINTE

■ **JACQUES CAGNA.** Depuis une vingtaine d'années, Jacques Cagna régale son monde dans un confortable restaurant d'étage. A cette saison, il porte attention au gibier en s'efforçant d'en simplifier les apprêts et d'en renouveler l'accompagnement. Ainsi d'une hure de sanglier au romarin, flanquée d'une petite fougasse aux lardons un peu superflue, mais aussi de judicieux légumes au vinaigre. La cuisse de faisan aux choux, foie gras et genièvre en cocotte lutée pourrait passer pour un poncif du genre. Non ! Quelques tomates séchées et une succulente saucisse de pied de veau en soulignent les saveurs. Plus classiques, sans doute, sont la tourte de gibier sauce poivrade, les suprêmes de grouse rôtis, les côtelettes de biche ou le perdreau désossé et rôti entier. Quelques magnifiques bouteilles sont disponibles dans une carte surtout bordelaise. Quant à nous, nous avons apprécié un délicat hermitage de Jean-Louis Chave. Paris-brest un peu trop sucré. Menu au déjeuner, à 270 F. A la carte, compter 480 F.

★ Paris. 14, rue des Grands-Augustins (75006). Tél. : 43-26-49-39. Fermé le samedi midi et le dimanche.

■ **LE BISTROT DE PIERROT.** Ici, la cochonaille est à l'honneur : le cervelas et son céleri rémoulade frais (utile précision), le plat de museau, la terrine de pâté de tête, voilà pour les entrées. Les jambettes de porc pommes à l'huile ou en choucroute, les tripes de porc au vin blanc, c'est tout le cochon, mais pas que le cochon. « *Ah ! nos célèbres flamiches !* » précise une carte aussi joviale que Pierrot, le patron. L'andouillette de Cambrai est à l'honneur, grillée ou flambée au genièvre. Le potje-vleesh – une terrine de quatre viandes blanches aromatisées et cuites à l'étouffée – est servie « *selon l'humeur et les amours de Pierrot* ». C'est-à-dire souvent. Un tableau dans la salle élargit le choix de la carte et suscite le dialogue, animé, passionné, joyeux. Comptez entre 150 F et 200 F.

★ Lille. 6, place de Béthune (59000). Tél. : 20-57-14-09. Fermé le dimanche.

■ **CHEZ LÉON.** C'est l'archétype du bistrot : murs sombres, nappes immaculées, clientèle d'habitués. La carte-menu à 145 F admet quelques suppléments. Comment résister aux cèpes présentés sur le bar, qui seront servis à la bordelaise (+ 30 F). La tradition, ici, c'est le saucisson lyonnais pommes à l'huile, les escargots, les moules marinières et le jambon persillé de Bourgogne. Pourquoi alors hésiter entre la tête de veau vinaigrette et le cassoulet au confit de canard ? Opter pour le rognon de veau grillé, le carré d'agneau aux haricots panachés plutôt que pour les saint-jacques meunière ? Il faudra aussi goûter la tarte aux quetsches ou l'île flottante aux pralines. Quelques bonnes bouteilles bordelaises. Menus à 130 F et à 170 F. A la carte, compter 260 F.

★ Paris. 32, rue Legendre (75017). Tél. : 42-27-06-82. Fermé le samedi et le dimanche.

J-C. Rt

ÉCHOS GOURMANDS

■ **TRUFFES BLANCHES.** Voici deux adresses pour les amateurs de *tartufi di Alba* (truffes blanches d'Italie), accompagnant soit un risotto crémeux, soit des *tagliolini* à la juste cuisson. A *La Maison de la truffe* (19, place de la Madeleine, 75008 Paris ; tél. : 42-66-10-01), on accueille sur quelques tables de l'arrière-boutique les habitués du quartier : plat de pâtes à la truffe blanche (165 F), vins au verre et atmosphère de trattoria. Au *Carpaccio*, l'élégant restaurant du Royal Monceau (37, avenue Hoche, 75008 Paris ; tél. : 45-61-98-00), ces plats, préparés par le chef Diego Chiarini, valent 210 F. La truffe développe ses arômes essentiels et s'accorde avec un chardonnay 1990 « La Castellada », recommandé par Bruno Malara, le sympathique sommelier.

J.-C. Rt

■ **UNE BOUTEILLE** de Château Yquem, le prestigieux sauternes, millésime 1855, a été adjugée pour 31 000 francs à un acquéreur français par Me Eric Pillon lors d'une vente aux enchères dimanche 29 octobre à Calais (Pas-de-Calais).

VINS

Appellations décontrôlées

LA TOURMENTE mortificatrice et moralisatrice qui, depuis quelque temps déjà, sévit dans l'Hexagone pouvait-elle épargner le précieux concept d'appellation d'origine contrôlée, cette clé de voûte tricolore de notre culture viticole ? Dans une alliance contre nature, un mensuel consumériste à grand tirage et un groupe de critiques élitistes dénoncent, sans nuance aucune, la « *qualité en péril* » des meilleurs des vins français (*Le Monde* du 21 octobre). Le beau procès, où l'on condamne sans peine celui que l'on a, au préalable, désigné comme coupable et que l'on montre au peuple des consommateurs pour hâter sa mise a mort !

L'affaire fut rondement menée : on réunit dans les locaux du mensuel – *Que choisir ?* – un petit groupe de « *très grands spécialistes* » – de la revue *Le Rouge et le Blanc*. On présente à ces derniers quelques dizaines de vins. Objectif : dire s'ils étaient français ou étrangers. Les spécialistes, bien évidemment, se trompent. Verdict : « *De grands vins de chez nous* [sont pris] *pour des produits étrangers beaucoup moins chers.* » Haro sur le système ! « *La France, fille aînée de Bacchus, s'est comportée en enfant prodigue. Son héritage* (...) *a trop souvent été dilapidé sur l'autel du profit. L'oncle d'Amérique, le cousin d'Italie ou d'Australie viennent piétiner ses vignes...* » La défense outrancière du consommateur a ainsi, certains jours, d'inquiétants accents. Et le propos autodestructeur n'a, bien évidemment, pas manqué de réjouir, ces derniers jours, la presse anglophone.

Où serait donc notre mal ? Défini il y a plus d'un demi-siècle, régulièrement traduit en termes réglementaires depuis, le concept d'appellation d'origine contrôlée (AOC) est – faut-il le rappeler ? – une invention française ! C'est avant tout un rigoureux carcan définissant les principales caractéristiques géologiques et géographiques, ampélographiques et physico-chimiques des meilleurs vins. C'est, en d'autres termes, le plus sévère et le plus juste des garde-fous, la traduction moderne, rationnelle, de séculaires usages « *locaux, loyaux et constants* ».

ACCESSOIRE ET ESSENTIEL

Faut-il, dans une société du spectacle, s'étonner que l'on prenne plaisir à mélanger l'accessoire et l'essentiel ? Il faudrait donc condamner les AOC au motif que les gardiens ne se sont pas opposés à l'entrée des marchands dans leur temple ? C'est vrai, trop d'appellations ont, ces dernières années, trop aisément été décernées. D'autres, prestigieuses, se sont galvaudées. On cite habituellement, et avec raison, le cas des vins jouissant de l'appellation chablis, dont beaucoup sont issus de terres qui ne devraient pas être plantées en vignes. On surprend par ailleurs l'Institut national des AOC mener des combats dérisoires contre des vins d'exception – celui de Daumas Gassac, par exemple – qui ne respecteraient pas l'usage réglementaire de certains mots de la langue française.

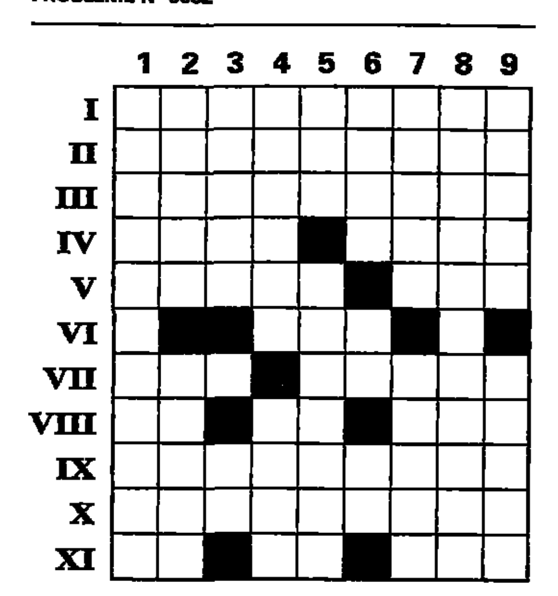
Pour autant, a-t-on à ce point dilué l'excellence que l'on ait déjà perdu nos repères identitaires ? Rien ne permet de le dire. La violence du réquisitoire démontre d'ailleurs la faiblesse d'une accusation qui se nourrit pêle-mêle de la porosité de la tutelle, des dérives œnologiques et de l'inculture gustative. Plus que par les anathèmes, l'avenir des grands vins français passe aujourd'hui avant tout par la défense acharnée des plus grandes des appellations d'origine contrôlée, doublée d'un apprentissage, d'un partage du sensoriel.

Jean-Yves Nau

★ Les amateurs découvriront avec plaisir la somme du nouvel atlas mondial des éditions Hachette : *Atlas Hachette des vins du Monde*, d'Oz Clarke, 320 pages, 180 cartes. 315 F jusqu'au 31 janvier 1996, 350 F ensuite.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6682



HORIZONTALEMENT

I. Laisse à d'autres le soin de s'occuper des détails. – II. Qu'on pourrait prendre pour des vierges. – III. Grands, ils pouvaient avoir beaucoup de pages. – IV. N'est pas sur la ligne. Se découvre quand il est triste. – V. Des légumes aux Indes. Blanc, pour l'innocent. – VI. Ne se laisse pas facilement oublier. – VII. Peut mener loin quand il est faux. Asile pour une folle. – VIII. Est parfois sur les dents. Symbole. Trait de lumière. – IX. Produit qui rend comme de l'argent. – X. Qui peut nous laisser assis. – XI. En Suisse. Préposition. Instruments du hasard.

VERTICALEMENT

1. Ont les talons dans l'estomac. – 2. Ripostera brutalement. Au milieu du bar. – 3. Chasseur devenu une constellation. Nappe. – 4. Rigole au Sahara. Bien fixé sur un pied. – 5. Peut être accompagné de lumière. Des lignes tracées sur le champ. – 6. Glorieuses, dans l'océan Indien. Saint. Dieu. – 7. Certaines substances en ont un. Huile d'Espagne. – 8. Qui peut donner beaucoup de jetons. – 9. Sur la Ruhr. De beaux coins.

SOLUTION DU N° 6681

HORIZONTALEMENT

I. Hippiatre. – II. Eteinte. – III. Râleur. Et. – IV. Blessé. Ur. – V. Oie. Réa. – VI. Râ. Sb. – VII. Indélicat. – VIII. Sirventès. – IX. Tsar. Cor. – X. Emmêla. Eu. – XI. Sées. Sort.

VERTICALEMENT

1. Herboristes. – 2. Italianisme. – 3. Pelée. Drame. – 4. Pies. Sevrés. – 5. Inusable. – 6. Atre. Incas. – 7. Té. Recto. – 8. Eue. Aérer. – 9. Entrants. Ut.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 2 novembre

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les peintres à la cour de Bourgogne, 11 h 30 ; *Eliezer et Rebecca*, de Poussin, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE HÉBERT** (34 F + prix d'entrée), 12 h 30, 85, rue du Cherche-Midi (Musées nationaux).

■ **DE LA PLACE DAUPHINE** au couvent des Grands-Augustins (50 F), 14 h 30, sortie du métro Pont-Neuf (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** (55 F), 14 h 30, au pied des marches de l'Opéra-Bastille (Europ explo).

■ **HÔTEL DE VILLE** (carte d'identité, 60 F), 14 h 30, sortie du métro Hôtel-de-Ville côté Lobau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **MAISON DE VICTOR HUGO** : visite pour les jeunes (27 F + prix d'entrée), 14 h 30, 6, place des Vosges (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER DU TEMPLE** (50 F), 14 h 40, sortie du métro Temple (Art et Histoire).

■ **MUSÉE DE L'ORANGERIE** : Cézanne et ses contemporains (50 F + prix d'entrée), 14 h 45, entrée du musée (Tourisme culturel).

■ **L'HÔTEL LE MAROIS** et le quartier François Ier (carte d'identité, 50 F), 15 heures, angle de la rue Jean-Goujon et de l'avenue Franklin-Roosevelt (Didier Bouchard).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS**, 15 heures (37 F), sortie du métro Pont-Marie (Monuments historiques) ; 15 heures (50 F), sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE GUIMET** : la femme dans l'art asiatique (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 6, place d'Iéna (Approche de l'art).

■ **LE PANTHÉON** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, devant l'entrée côté rue Soufflot (Monuments historiques).

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES** du XIXe siècle (50 F), 15 heures, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

■ **LA SORBONNE** (55 F), 15 heures, devant l'entrée côté rue des Ecoles (Paris et son histoire).

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Le pain et le vin

LE MINISTRE du ravitaillement a commenté hier, devant les représentants de la presse, les taux des rations fixées pour novembre. Après avoir confirmé la mise en vente libre du pain à partir du 1er novembre, il a indiqué que la ration de matières grasses reste fixée à 600 grammes (750 pour les J 3).

Pour la viande, M. Pineau espère pouvoir augmenter la ration hebdomadaire, si les apports se maintiennent aux niveaux actuels ; les services continuent à congeler des quantités importantes de viande en vue de l'hiver. Les J 2 recevront désormais 625 grammes de sucre par mois, et les V 125 grammes de chocolat.

Notre récolte en pommes est très inférieure à la normale ; nous en importerons de Belgique. En revanche, nous recevrons des oranges d'Espagne et d'Algérie (3 ou 4 kilos par consommateur). En pommes de terre, situation mauvaise : 5 200 000 tonnes, contre 13 millions l'an dernier. Les importations américaines (300 000 tonnes) ne nous aideront guère. Pour le vin, la ration mensuelle de 4 litres ne sera maintenue que si les vins d'Algérie peuvent être transportés dans la métropole. Le régime des cantines scolaires ne cessera d'être amélioré.

M. Pineau a déclaré en outre qu'il espérait arriver bientôt à la suppression totale du système des inscriptions et au retour de la liberté commerciale. Pour toutes les viandes, les œufs, le chocolat et la confiserie, l'inscription disparaîtra prochainement ; pour le sucre, les confitures, les légumes secs, les matières grasses, le fromage et les conserves, ce serait chose faite pour janvier.

Parlant du traitement des prisonniers allemands, M. Pineau a dit enfin que ceux qui travaillent reçoivent les mêmes rations que les travailleurs français de même catégorie ; les non-travailleurs ont une ration équivalant à 2 000 calories.

(1er novembre 1945.)

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** A l'occasion des vacances de la Toussaint, la SNCF a mis en circulation, les 27 et 28 octobre, 953 trains, dont 542 TGV, au départ de Paris. Pour les retours, samedi 4 et dimanche 5 novembre, 759 trains, dont 406 TGV, permettront à près de 430 000 vacanciers de regagner la capitale. – *(AFP.)*

■ **VIETNAM.** La cité impériale de Hué, ancienne capitale du Vietnam, va être restaurée. Dès mars prochain, les colonnes, les charpentes et le mobilier de cette cité, classée « patrimoine mondial » par l'Unesco et rongée par les termites, vont être traités par le Fipronil, un insecticide mis au point par Rhône-Poulenc. – *(AFP.)*

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.** La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) va participer à la modernisation de la ligne de chemin de fer reliant Vienne, Prague et Berlin, en octroyant un prêt aux chemins de fer tchèques. Le projet prévoit l'aménagement de 455 kilomètres de voies sur lesquelles les trains pourront circuler à des vitesses atteignant 160 kilomètres-heure. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** L'un des syndicats de conducteurs du métro de Londres appelle à un arrêt de travail de deux jours, du mardi 7 novembre à midi au jeudi 9 novembre à la même heure. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** Tous les trains de passagers qui circulaient à travers les Etats-Unis se sont arrêtés une heure, dans la nuit de dimanche, en raison du changement d'heure. Depuis la généralisation du partage de l'année en heure d'hiver et en heure d'été, en 1966, les compagnies ferroviaires américaines n'ont pas trouvé de meilleure solution que l'arrêt des trains pour régler les problèmes de synchronisation d'un trafic qui s'étend sur quatre fuseaux horaires. – *(AFP.)*

■ **SEYCHELLES.** Le gouvernement américain a confirmé son intention de fermer son ambassade aux Seychelles l'année prochaine. – *(AFP.)*

MÉTÉOROLOGIE

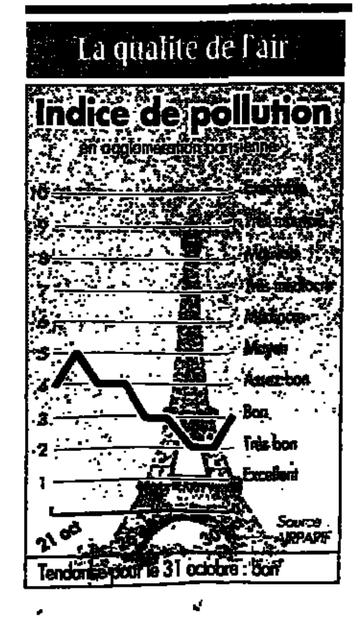
A la suite de mouvements sociaux à Météo-France, nous sommes dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Brouillards matinaux

LES HAUTES PRESSIONS vont se renforcer sur l'Angleterre. La zone dépressionnaire au large du Portugal reste stationnaire. Brouillards et nuages bas alterneront sur l'Auvergne et Rhône-Alpes. Sur la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne, l'Ile-de-France, le Centre, Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Normandie, les Pays de la Loire et le Limousin, les brouillards seront denses le matin, avec une amélioration l'après-midi. Sur l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et les régions méditerranéennes, les brouillards seront plus localisés. Côté températures, le thermomètre indiquera le matin 3 à 7 degrés sur le nord du pays et 7 à 10 degrés au sud. L'après-midi, il fera de 12 à 16 degrés au nord et de 17 à 20 degrés au sud, jusqu'à 22 degrés sur le pourtour méditerranéen.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air





CINÉMA **Quatre ans après *Van Gogh*, Maurice Pialat a composé un film aux allures de portrait de famille, autour de son propre fils, Antoine, de son complice attitré, Gérard Depardieu, et de Géraldine Pailhas. En apparence plus directement autobiographique que ses autres films, *Le Garçu* est pourtant de la même veine, exploration à vif des plaies de l'existence, des obsessions et des angoisses de l'être humain confronté à son propre vieillissement et à la mort. ● A LA NUDITÉ d'une réalisation délibérément livrée pour ce qu'elle est, répond la totale disponibilité des acteurs et l'inquiétude permanente d'un cinéaste décidé à aller au bout de lui-même et de son film. ● LA GRAVITÉ de ce film bouleversant, dont personne ne peut sortir indemne, est équilibrée par le rayonnement insouciant du petit Antoine, en qui semble s'incarner tout l'amour du monde.**

Maurice Pialat filme à vif la dérive des sentiments

Avec « Le Garçu », le réalisateur signe la plus intime et pourtant la plus universelle de ses œuvres

GERARD. –Chut ! Qu'est-ce tu fais là mon chéri ?
ANTOINE. –J'arrive pas à dormir.
GERARD. –Pourquoi tu dors pas mon bébé ?
ANTOINE. –J'arrive pas.
GERARD. –T'as peur de Bougody ?
ANTOINE. – Oui.
ANTOINE. – Oui.
GERARD. –Qu'est-ce qui va faire Bougody ? Tu crois
...t lui là-bas ?
ANTOINE. –Oui.
GERARD. – Où tu le vois
ANTOINE.
GERARD.
...i là-b
ANTOINE.
GERARD.
ANTOINE.
GERARD. –Chut . Attends, on va le voir. comme il a peur...
VOIX OFF. – Ah! Ah!
GERARD. –Qu'est-ce que c'est ?
VOIX OFF. – Ah....
GERARD. –Regarde, qu...
c'est le vent...
GERARD. –Qu'est-ce que c'est ?
VOIX OFF. –Ah... Ah...
GERARD. –Regarde, qu'est-ce c'est tu crois... Mais non, c'est le vent...

D'APRÈS DES PHOTOS DE MARIE-LAURE DE DECKER/ORENOK PRESSE

LE GARÇU, film français de Maurice Pialat. Avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu, Claude Davy. (1 h 40.)

Il y a, dans les films de Maurice Pialat, des moments qui semblent ne pas appartenir au cinéma. Ainsi, dans *Le Garçu*, cette scène au restaurant : Gérard, Sophie et Jeannot s'installent à une table, ils sont rejoints par Cathy, à laquelle Gérard demande si elle ne préfère pas une table près de la fenêtre. Elle préfère, tout le monde se déplace. En termes d'économie de tournage, c'est un coup pour rien. Ce pourrait être un repentir du metteur en scène, au sens pictural, dont le film aurait conservé la trace comme par mégarde. Non, c'est une idée de mise en scène, qui produit du sens sans que l'on y prenne garde, puisque cette remise en place débouche sur un conflit entre Gérard et Sophie.

Ou Gérard et Sylvie, car le personnage interprété par Géraldine Pailhas change parfois de prénom en cours de film. Ce qui n'arrive jamais non plus au cinéma. Comme, en principe, il n'arrive jamais que des protagonistes regardent la caméra. Le petit Antoine Pialat (le fils de Maurice et de Sylvie – Sophie ? – Danton, la femme et coscénariste du cinéaste) « donne » une ou deux fois son regard à la caméra. Et dans une scène où Antoine et Sophie-Sylvie se trouvent dans un bus, sur l'île Maurice, ce sont des dizaines d'enfants qui crient et rient ouvertement pour la caméra. C'est ainsi que Pialat fait le cinéma, inscrivant son onzième film, comme son premier (*L'Enfance nue*, en 1967), dans un espace qui n'appartient qu'à lui, où l'artifice semble de la réalité toute crue, où la fiction se gorge du réel, qui lui-même en vient à produire de la fiction.

Cet espace, Pialat s'attache à le remplir. D'abord, sur la bande-son, les voix d'un enfant et d'une femme, tandis que le générique se déroule sur fond bleu. Puis la première image, celle d'un gamin en short qui déboule dans une pièce toute blanche. Ensuite, le gosse et sa mère sur le lit, sans que l'on sache encore à qui l'on a affaire, où on se trouve. Sinon qu'on est dans un film de Pialat, puisque nulle part ailleurs les acteurs parlent ainsi, parce que personne ne les filme comme cela.

Onze films en vingt-six ans

● **1967-1969** : *L'Enfance nue*, avec Michel Tarrazon, Marie-Louise et René Thierry.
● **1971** : *La Maison des bois* (télévision), avec Pierre Doris.
● **1972** : *Nous ne vieillirons pas ensemble*, avec Marlène Jobert, Jean Yanne.
● **1974** : *La Gueule ouverte*, avec Monique Mélinand, Hubert Deschamps, Nathalie Baye, Philippe Léotard.
● **1979** : *Passe ton bac d'abord*, avec Sabine Haudepin, Philippe Marlaud, Annick Alane.
● **1980** : *Loulou*, avec Gérard Depardieu, Isabelle Huppert, Guy Marchand.
● **1983** : *A nos amours*, avec Sandrine Bonnaire, Dominique Besnehart, Maurice Pialat.
● **1985** : *Police*, avec Gérard Depardieu, Sophie Marceau, Richard Anconina, Pascale Rocard, Sandrine Bonnaire.
● **1987** : *Sous le soleil de Satan*, avec Gérard Depardieu, Sandrine Bonnaire, Maurice Pialat.
● **1991** : *Van Gogh*, avec Jacques Dutronc, Alexandra London, Gérard Séty.
● **1995** : *Le Garçu*.

ARRÊTER LE TEMPS

Et puis, quelques repères. On est chez Gérard, Sophie et Antoine, à Paris, ou en vacances sur l'île Maurice, ou encore aux Sables-d'Olonne, pour un week-end. On sait où, mais jamais précisément quand. Lorsque Cathy (Fabienne Babe) apparaît, elle se glisse dans le lit de Gérard. Plus tard, une scène ressemble à ce qu'a pu être leur première rencontre. Un flash-back ? Pas vraiment. Pour qu'il y ait un flash-back, il faut un présent du récit et il n'y en a pas dans *Le Garçu*.

Pas de présent, pas de passé ou plutôt les deux intimement liés qui annoncent inexorablement ce que sera le futur. Lorsqu'il parle de son passé, Gérard regrette de n'avoir pas assez baisé. Sans sentiments, juste pour la baise. Pourquoi pas de sentiments ? Parce qu'entre une femme et un homme, cela se termine toujours de la même façon. Par les cris et les larmes, par la jalousie et la violence, la lassitude de l'autre et le dégoût de soi. Gérard sait tout cela et il le dit, même si cela fait mal. Surtout si cela fait mal.

« Je n'ai jamais vu un enfant sans penser qu'il deviendrait vieillard ni un berceau sans songer à une tombe », a écrit Flaubert à Louise Collet. Dans *Le Garçu*, il y a Antoine. Le petit Antoine, que Pialat filme comme pour arrêter le temps. *« Mon dieu, ça va vite »*, constate Gérard en regardant des photos d'Antoine plus jeune. Antoine qui, imagine-t-il, dit chaque matin *« Bonjour, Maman... Bonjour, monsieur. »* Parce que Maman vit avec un autre monsieur que Papa, un monsieur tout calme et tout silencieux. Antoine sait que Gérard est son père, mais Gérard est-il encore le père d'Antoine ?

« UN BON FILS »

Gérard, lui, cesse brutalement d'être un fils. *« Un bon fils »*, affirme la bonne sœur devant le cadavre du père, arrachant à Depardieu un regard désemparé, éperdu. Le film en est alors à environ quatre-vingts minutes, et on découvre que le Garçu du titre n'est ni Antoine (sans entendre ce patois-là, on se disait que « garçu » doit signifier « garçon») ni Gérard, mais le grand-père d'Antoine, le père de Gérard. *« Ça y est »*, a griffonné le Garçu sur un morceau de papier avant de mourir. Oui, ça y est. Ensuite, pendant la mise en bière, un début de fou rire, lorsque les sœurs entonnent un cantique, et le regret de n'avoir pas prévu que, sans précision du client, le linceul serait un simple morceau de plastique. La petite valise pleine de lettres, le portefeuille et quelques photos, la brosse à dents dans un verre, le flacon d'eau de Cologne sur la tablette du lavabo. Un autre a déjà pris la place du mort dans le lit. *« Au revoir, messieurs. »* C'est ça, au revoir, et à jamais.

Une séquence comme un film à l'intérieur du film, mais qui éclaire ce qui s'est passé avant et modifie la perception de ce qui vient après, qui ne sera pas vraiment différent mais pas vraiment pareil non plus. Comme l'eau de cette mare dont Sophie a remarqué qu'elle ne bougeait pas, là, alors qu'il y avait un courant, là. Rien ne bouge et pourtant il y a ce mouvement que Pialat capte sans en détourner le cours, qu'il dompte sans l'apprivoiser et qui le conduit d'une scène à la suivante, d'un film au prochain, ou au précédent. Quand il filme la danse mécanique et sinistre de ceux qui se donnent à désirer, appelant commentaires obscènes et appréciations sexistes, la scène du bordel de *Van Gogh* revient à la mémoire, qui sentait, elle aussi, la fin d'un monde et la mort prochaine de l'homme.

Gérard a-t-il raison de constater que, dans le frigo de Sophie, *« ça pue »*, ou bien est-ce sa propre histoire qui sent mauvais et l'odeur de sa mort qui le saisit, cette mort qu'il mime au moment de l'orgasme ? Au contraire de Jeannot, qui ne fait jamais de bruit, Gérard est trop envahissant, trop bruyant, trop encombrant. Comme le cadeau qu'il apporte à Antoine, autant pour démontrer qu'il existe, pour se prouver qu'il est vivant, que pour faire plaisir à son fils. Lourd à bouger, Sophie le lui a reproché, surtout maintenant qu'il ne sert plus à rien. A la fin, Gérard est derrière la vitre, spectateur d'un film dont la première scène l'excluait déjà et qui, s'il ne se terminait pas, continuerait sans lui. Le dernier plan est pour Sophie.

En faisant ainsi disparaître son alter ego, Pialat referme la porte qu'il a entrouverte sur sa vie (son enfant, la mort de son père, les précipités de ses films précédents). Le ton de confession intime qui saisit tout au long du *Garçu* tient pourtant moins à sa dimension directement autobiographique qu'à la manière, unique et bouleversante, qu'a Pialat de se livrer, en s'imposant comme l'acteur invisible d'une œuvre dont il est à la fois le démiurge et le spectateur, et qu'il semble découvrir à mesure qu'il la réalise. En filmant ainsi le cinéma au travail, il révèle la nudité de la vie et offre en partage une solitude qui est peut-être la sienne, et qui devient la nôtre.

Cette mise à nu des fils de l'existence passe notamment par celle des acteurs, Géraldine Pailhas et Depardieu, de manière symbolique, presque initiatique, en prélude au don de soi. Leur générosité, celle également de Dominique Rocheteau, de Fabienne Babe et d'Elisabeth Depardieu, illuminent le film. L'humour de Depardieu, sa faculté de s'abandonner à son personnage et au réalisateur tout en demeurant lui-même, la force qui émane de Géraldine Pailhas, derrière les humiliations et les insultes, créent un espace qu'investit en liberté Antoine Pialat, incarnation rieuse de la pérennité de la vie, affirmation insouciante de la permanence de l'espoir.

Pascal Mérigeau

Les paradoxes d'un grand cinéaste qui se dit « franchouillard »

Maurice Pialat est un paradoxe vivant, ce qui explique sans doute beaucoup sa réputation de mauvais coucheur, dont il ne reste plus trace lorsqu'il reçoit dans sa maison, sur les contreforts des Pyrénées, convivial, chaleureux et rieur.

● **L'ARTISTE** Adolescent, il peignait (il a exposé avec Buffet et Messagier). Lorsqu'il a renoncé, il dit être « *resté hébété, K.-O. pendant plus d'un an* ». Chacun de ses films, quelle que soit leur teneur autobiographique, témoigne d'une implication personnelle absolue. D'où, sans doute, qu'il ne tolère pas, ne comprend même pas qu'un autre puisse vouloir lui dicter ce qu'il doit faire. Mais, simultanément, Pialat ne conçoit le cinéma que populaire. Une ombre de nostalgie passe lorsqu'il évoque son « *plus beau souvenir* » de réalisateur : les foules qui attendaient devant les salles où passaient *Nous ne vieillirons pas ensemble*, son seul véritable succès commercial, en 1972. « *Faire un film, c'est vouloir partager.* » Il convient : « *Il se passe trop de temps entre mes films. J'aimerais tourner tout le temps, mais je n'y arrive pas.* »

● **LE STYLE** Au détour d'une phrase, il lâche que certains plans n'ont pas été tournés par lui, mais par sa femme, Sylvie. Le metteur en scène qui incarne le cinéma le plus personnel laisser tourner des scènes par une autre ? Cela aussi, c'est le paradoxe du cinéma : un « auteur » de films n'est pas forcément celui qui en contrôle le moindre élément, mais celui qui imprime sa marque.

On résume son style (sans le définir) d'un mot : « réaliste ». « *J'aime bien être un réaliste, mais souvent, lorsqu'on emploie ce terme, j'ai le sentiment qu'il signifie « borné », « manque d'imagination ». Un malentendu de plus.* » Il tient Police (1985) pour un échec, dans la mesure où il a dérogé aux règles dans lesquelles il prétendait s'inscrire. « J'aimerais bien faire un vrai polar, un « film de genre » classique. Ou Robinson Crusoé ou L'Ile au trésor, mais on ne peut pas, c'est confisqué par Disney maintenant. »

● **L'AILLEURS** Souvent, au détour d'une phrase, filtre cette impatience et cette inquiétude devant la vieillesse, qui vient, à soixante-dix ans, ce sentiment de n'avoir pas accompli ce qu'il aurait dû, et de manquer de temps et de force désormais. Passe l'ombre de la mort, qui plane dans les films, les problèmes de santé qui ont ralenti la préparation du *Garçu*, et pesé sur le tournage : « Je suis tombé plusieurs fois pendant le tournage, j'aurais pu me tuer. Mais je tombe très bien, c'est une chance. »

Mal à l'aise là où il est (on devine qu'il le serait où qu'il soit), Pialat caresse de longtemps le projet d'aller tourner à l'étranger, en Amérique par exemple, ou « en Nouvelle-Zélande ». Paradoxe à nouveau, de la part du cinéaste peut-être le plus « français » (il dit « franchouillard »). « Il y a longtemps, j'ai essayé d'adapter un roman de Yachar Kemal, Memed, j'aurais tourné en Anatolie, en turc, et cela aurait été un film 100 % turc. »

C'est dans un pays exotique qu'il avait conçu une histoire inspirée par son passé lointain, quand, dans les années 50, il fut représentant de commerce, pour un laboratoire médical puis pour des machines à écrire. Il en avait fait le cadre d'une histoire de couple, entre deux personnages qui deviendront ceux interprétés dans Le Garçu par Géraldine Pailhas et Dominique Rocheteau. Cette approche « socioprofessionnelle » a disparu du film tel qu'il existe aujourd'hui, tout comme la mort du père du cinéaste – « la séquence la plus autobiographique du Garçu » – a changé de nature.

● **ANTOINE** Entre-temps est intervenue l'urgence, celle de filmer son propre fils, Antoine, et le scénario a évolué pour donner une place prépondérante à l'enfant, et à son père (Depardieu). « *Je voulais filmer Antoine à cet âge-là.* Impossible d'attendre, à quatre ans les enfants changent trop vite. *Antoine, je ne l'ai pas dirigé du tout,* nous n'avons fait aucune répétition. J'ai seulement essayé de créer des situations de jeu qui lui permettaient de faire ce qu'il voulait dans le cadre du film. Je ne voulais pas de scènes « cucul-nounours ».

Avec son fils, Pialat a d'une certaine manière trouvé son acteur idéal, lui qui dit souhaiter que « le film se tourne tout seul, que les acteurs jouent d'eux-mêmes. J'ai connu cela une fois de manière parfaite, au moment de La Maison des bois (1971), grâce à la liberté qu'offrait la longue durée (six heures) d'une série télévisée ». Pas de problème avec Depardieu, devenu, depuis quinze ans (Loulou, 1980), quatre films et quelques gros remous, un quasi-alter ego : « Je ne le dirige pas, il fait tout de lui-même. J'ai dû lui donner deux indications de jeu en tout sur le tournage. » Même complicité, imprévue, avec Géraldine Pailhas, rencontrée par hasard lors d'une soirée des Césars, venue auditionner à reculons, et en qui Pialat voit aujourd'hui « le plus réussi de tous mes personnages féminins ».

● **LE MONTAGE** Ecrit, très écrit (ses scénarios atteignent souvent des volumes impressionnants), le film est entièrement livré aux aléas du tournage. Encore ne s'agit-il que de constituer la « *matière* ». La construction définitive, particulièrement complexe dans Le Garçu, « s'est entièrement bâtie au montage ». Pialat a fait appel à Hervé de Luze, monteur habitué à des narrations très classiques (celle des films de Claude Berri, notamment) : « Je l'ai laissé seul durant trois mois. Je ne suis venu qu'ensuite. La structure du film s'est entièrement inventée à ce moment, mais les éléments étaient là. » Encore leur existence a-t-elle parfois été aléatoire : « Je n'étais pas sûr d'avoir envie d'aller à l'île Maurice. Une semaine avant le départ, j'ai tiré à pile ou face, la pièce est tombée du côté du voyage. Et, pour une fois, je n'avais pas triché. »

● **DEMAIN** Avec ce film à fleur de peau, Pialat est-il définitivement revenu à des sujets contemporains ? Pas sûr. Un sujet, dix fois approché et délaissé, mobilise toujours le cinéaste : l'époque de l'Occupation « sur laquelle personne n'a dit la vérité ». Meurtri et furieux qu'on l'ait parfois soupçonné de complaisance vichyste, il évoque un projet appelé Lyon, revient sur sa propre expérience des années noires, refuse d'absoudre l'antisémitisme de Céline au bénéfice du talent, dévie vers la tentation d'adapter une pièce de Marcel Aymé, La Galère... Fatigué et apaisé, Maurice Pialat ? Allons donc !

Jean-Michel Frodon

Rocheteau, de l'Ange vert à Jeannot

Il fut l'Ange vert qui fit vibrer les Stéphanois dans le « chaudron » du stade Geoffroy-Guichard. Il fut l'Ange bleu, qui fit vibrer la France sous le maillot national, qu'il a porté quarante-quatre fois dans la grande équipe de Platini, Giresse and Co. Il termina sa carrière sous celui du Paris-Saint-Germain à la fin de la saison 1989, à l'âge de trente-trois ans. Personnage à part dans le monde du foot, un peu baba cool, un peu bohème, son goût pour les arts et les questions du temps lui ont fait une place à part dans le monde des footeux. Sa reconversion dans le métier d'impresario de footballeurs en surprit plus d'un. Pialat semble satisfait de l'acteur Dominique Rocheteau : *« C'est Gérard Depardieu qui m'a suggéré l'idée de faire appel à lui, il venait de le rencontrer. J'aime bien le football ; mais, à l'époque, mon préféré était Didier Six. Rocheteau s'est révélé parfait pour le rôle, il possède le calme, la douceur nécessaire au personnage. Il a le talent pour faire une carrière d'acteur, mais je ne crois pas qu'il en ait envie. »*

Nicole Garcia et André Dussollier jouent l'amour fou

Les « Scènes de la vie conjugale », d'Ingmar Bergman, au théâtre de la Madeleine

Deux comédiens magnifiques, Nicole Garcia et André Dussollier, pour jouer, tout à fait au diapason de Bergman, ses *Scènes de la vie conjugale* adaptées par Jacques Fieschi, mélange très bergmanien de cruauté et d'ironie, d'amour et de désespoir. *« J'ai mis trois ans pour écrire les* Scènes de la vie conjugale, *dit Ingmar Bergman, mais il m'a fallu un temps assez long de la vie pour les vivre. »*

SCÈNES DE LA VIE CONJUGALE, d'Ingmar Bergman. Mise en scène : Rita Russek et Stephan Meidegg. Avec Nicole Garcia et André Dussollier.
THÉÂTRE DE LA MADELEINE. 19, rue de Surène, 8e. Mo Madeleine. Tél. : 42-65-07-09. 100 F à 250 F. à Du mardi au vendredi à 21 heures. Samedi à 17 heures et 21 heures. Dimanche à 15 h 30.

Tout va bien. Marianne et Johan sont mariés, ils ont deux filles, des métiers qui les passionnent, une famille, des amis. Ils ont même été socialistes.

Tout va mal. Pour les mêmes raisons. L'amour de Marianne et Johan est trop beau, trop lisse, trop calme. Joliment maquillé, comme leur vie. Ils en ont assez. Mais comment le dire, quand on a décidé de tout se dire ?

Un matin, Johan lit le journal, Marianne se prépare. Tout à coup, elle éclate. Pas envie d'aller chez les parents comme chaque dimanche. Pas envie de sortir au théâtre le soir. Pas envie d'aller au cocktail. Ni de dîner chez les Bergman. Johan lève les yeux de son journal. *« Marianne, tu penses que la vie est ennuyeuse ? – Et toi ? – Je ne sais pas. »* Marianne s'en va. Rideau.

Le soir de la même journée. Ils sont allés au théâtre : *La Maison de poupée*, d'Ibsen. Marianne a aimé, Johan s'est ennuyé. Il trouve fatigante la problématique des femmes libérées. Marianne, non. Ils en viennent à parler de leur jeunesse, de leur rencontre. Johan : *« Tu étais très séduisante en socialiste. – Maintenant, je ne le suis plus ? – Quoi, socialiste ? »*

Un peu plus tard dans la soirée, Johan caresse les seins de Marianne. Elle dit qu'elle veut voir leurs filles. Elle se dégage. Rideau. Une scène plus tard, Marianne annonce à Johan qu'elle est enceinte. Vont-ils garder l'enfant ? Rideau. La scène suivante, Johan annonce à Marianne qu'il est tombé amoureux. Va-t-il partir ? Oui. Partir, est-ce se quitter ? Bonne question. Sans réponse.

« J'ai mis trois ans pour écrire les Scènes de la vie conjugale, *mais il m'a fallu un temps assez long de la vie pour les vivre. »* Tout Ingmar Bergman est dans cette phrase. La cruauté et l'ironie, l'amour et le désespoir. Tourné pour la télévision en 1973, en six épisodes de cinquante minutes, les *Scènes de la vie conjugale* ont donné un film de trois heures. Et aujourd'hui, une pièce d'une heure trente. Excellente adaptation du scénariste Jacques Fieschi : pas un raccourci, un condensé. Le texte des *Scènes de la vie conjugale* s'y prête. C'est le calendrier perpétuel du mariage bourgeois. Ridicule, tragique. Et pourquoi pas ?

Les deux acteurs sont au diapason de Bergman. Ils ont vécu un temps assez long de leur vie de comédien pour jouer sans tricher

Roberto Plate a trouvé le décor idéal : un salon blanc, des fauteuils blancs. Ordonné, élégant. Johan peut ainsi déplier ses longues jambes vêtues de velours côtelé, et Marianne croiser ses belles jambes à point dénudées. Ils peuvent même se frapper – ils le feront.

On ne verra pas les filles. Ni les amis ni les nouveaux mari et femme de Johan et Marianne – car chacun se remariera. On ne verra pas Stockholm. Même pas à travers la fenêtre. L'amour se joue à huis clos. Tant mieux. On ne voit que Nicole Garcia et André Dussollier. Nicole Garcia est belle et avoue son âge. André Dussollier a des cheveux blancs, et ne joue pas avec. Rien que pour ça, ils donnent envie d'aimer.

Leurs jeux se répondent. Marianne est un personnage qui « démarre au quart de tour ». Johan, lui, se sent *« plutôt handicapé du côté du premier mouvement »*. En fait, ils sont les deux faces d'une médaille : pile, solitude, face, solitude. Nicole Garcia et André Dussollier sont au diapason de Bergman. Ils ont vécu un temps assez long de leur vie de comédien pour jouer sans tricher. Elle, rapide, lui, calme. Dans les duos de théâtre, l'alternance a du bon.

Si Ingmar Bergman était une femme, ce serait Ingmar Bergman. Les répliques de ses *Scènes de la vie conjugale* ont la force troublante de la gemellité. Tout unit, tout sépare, comme dans ces télégrammes de la passion, où l'on écrit : *« Impossible de vivre sans toi, ni avec. »* Nicole Garcia et André Dussollier ont la chance de pouvoir jouer avec ces mots. Et le talent de nous faire croire qu'il s'agit d'un jeu.

Brigitte Salino

DANS LES SALLES DE THÉÂTRE

LA MOUETTE
de Tchekhov. Mise en scène : Pierre Debanche. Avec Elsa Lepoivre, Matthieu Marie, Françoise Danell, Cyrille Josselyn. Théâtre 13, 24, rue Daviel. Paris-13e. Mo Glacière. Tél. : 45-88-62-22. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 15 heures. 120 F à 60 F. Jusqu'au 19 novembre.

Il faut vraiment aller voir la jeune comédienne Elsa Lepoivre jouer Nina, de *La Mouette*, au Théâtre 13 : un prodige de transparence, de lumière fraîche, d'instinct vif. Elle donne à la plus belle pièce de Tchekhov, la plus aimée des Russes, une évidence aiguë, comme une petite brise matinale qui balaierait tout « théâtre », tout « faisons comme si ». Mais il y a, cachés derrière, deux responsables. Antoine Vitez a fait la traduction. On croirait que c'est Tchekhov lui-même qui, ce soir, parle français de naissance. Vitez unissait toutes les chances d'une traduction-miracle : il était un grand poète, il parlait et écrivait aussi bien le russe que le français, il était metteur en scène, il était acteur. L'autre responsable, c'est le metteur en scène de cette *Mouette*, le géant insaisissable du théâtre de notre temps, Pierre Debanche. Jean Vilar était arrivé à lui mettre le grappin dessus, pour lui confier les grands rôles, mais il s'échappa. Il créa en 1965 le Théâtre de Nanterre, dont il fit, pendant treize ans, le tremplin de tous les acteurs et metteurs en scène qui allaient compter. Mais ce Pierre Debanche aimait avant tout les jeunes, lancer les jeunes sur les planches, et aussi les terres privées de théâtre. On le vit à la Martinique, ou dans des ports de pêche plus proches. Aujourd'hui, il bivouaque, depuis 1993, à Agen, dans un ancien entrepôt de pharmacie, avec cinquante acteurs tout jeunes, qui viennent jouer à Paris la plus claire, la plus spontanée *Mouette* que jamais nous ayons vue. Une rareté. *Michel Cournot*

CANDIDES
Cirque baroque. Parc de La Villette, espace chapiteau. Paris-19e. Mo Porte-de-la-Villette. Tél. : 40-03-75-03. Du mardi au samedi à 20 h 30. Le dimanche à 17 heures. 120 F, enfants : 60 F.

Voilà un spectacle qui fait plaisir. Le chapiteau est modeste, les bancs en bois, l'atmosphère chaleureuse. Sur une idée de Christian Taguet mise en scène par le Chilien Mauricio Celedon, c'est une histoire contée en plusieurs tableaux : celle du Candide de Voltaire ballotté dans notre monde sans pitié. Le naïf est malmené par une armée totalitaire, fait prisonnier et suspendu aux cintres, condamné par des juges répressifs, entraîné dans des farandoles enivrantes, où Voltaire tourne comme un derviche. Au bal tragique de la vie, les trapézistes se jettent dans le vide, les jongleurs se balancent des massues comme des grenades dégoupillées, les acrobates souffrent et s'écartèlent. La musique va crescendo. Candide porte sa seule amie dans un numéro de perche parfait. Tout cela est plein de trouvailles, joli et rythmé. On ne frémit pas comme sous le plus grand chapiteau du monde : le Cirque baroque n'est pas fait pour. Les numéros sont exécutés pile poil par des professionnels impeccables au service exclusif du récit. Désespéré ? Non pas. L'optimisme ? *« C'est la rage de soutenir que tout va bien quand tout va mal »*, dit le programme. Certains soirs, ça fait du bien. *Jacques Buob*

■ **CINÉMA : le Festival de Sarajevo** permet, pour la deuxième fois, d'apporter en masse des images dans la ville, longtemps coupée du monde : ce festival, mis sur pied par le Centre d'art Obala avec l'aide du Festival de Locarno, propose, jusqu'au 4 novembre, une sélection où l'on retrouve *JLG/JLG* de Godard, *Pulp Fiction* de Tarrantino, le jeune cinéma iranien, ainsi qu'un éventail de documentaires récents.

■ **25 jeunes cinéphiles de 15 à 25 ans** seront sélectionnés en France pour leur passion, leurs connaissances cinématographiques et leur esprit critique, parmi plus de cinq cents candidatures, pour composer le comité de présélection du Grand Prix de la jeunesse de l'Institut supérieur de commerce de Paris (ISC). Cinq films seront retenus puis soumis au vote national. Le film sélectionné recevra le trophée du Grand Prix de la jeunesse ISC 1996. En 1995, *Léon* de Luc Besson a été récompensé (renseignements et inscriptions avant le 1er décembre : 48-88-92-12).

■ **MUSIQUE : Gabriel Bacquier démissionne** de sa charge d'administrateur de l'Adami (société pour l'Administration des droits des artistes musiciens interprètes). Le baryton manifeste ainsi son désaccord avec les conditions de renouvellement du conseil d'administration de cet organisme. Avec sept autres candidats, il a assigné en justice l'Adami en raison des *« multiples irrégularités qui ont entaché les dernières élections »*. Ces candidats font remarquer que sur les 11 884 associés de l'Adami, seuls 9 853 adhérents ont reçu le matériel de vote, une irrégularité, qui selon eux, a entravé le bon déroulement du scrutin. Les conditions de gestion de l'Adami font l'objet de contestations régulières depuis plusieurs années.

■ **L'Antigone d'or 1995** a été décerné au film *Machaho*, de l'Algérien Belkacem Hadjadj, lors du 17e Festival international du cinéma méditerranéen de Montpellier, qui a eu lieu du 21 au 30 octobre.

■ **Le « Variety International Film Guide » 1996** vient de paraître. A l'usage des seuls anglophones, cette publication annuelle réalisée sous la direction de Peter Cowie réunit une masse d'informations sans équivalent, sur l'actualité artistique et économique des cinématographies de soixante pays, ainsi que sur les festivals du monde entier, les écoles de cinéma, les cinémathèques... (448 pages, 230 F.)

Les mélodies du bonheur de Charles Trenet

Douze nouvelles chansons composent son premier album depuis trois ans

LE JOUR où il décidera de partir en retraite n'est pas encore arrivé. Pour notre plus grand plaisir. A quatre-vingt-deux ans, ignorant les tourments de l'âge, Trenet rebondit entre les plis du temps. Contre la morosité ambiante, il fait de la résistance, toujours avec la même gourmandise, insatiable.

Quand Trenet passe, la sinistrose vole en éclats. Il a l'art du couplet qui fait mouche, accroche en deux rimes des sourires au coeur. Chacun de ses albums prend des allures de bravade contre les obstacles au bonheur.

Fais ta vie, trois ans après *Mon coeur s'envole*, revendique le même optimisme, ardent et déterminé. C'est sa façon à lui, Trenet, de nager à contre-courant, avec un brin constant d'insolence. L'actualité fait la grimace ? Raison de plus pour brandir très haut la bannière de la vie, ensoleillée de préférence.

Celui qui sortait de son chapeau *Y'a de la joie* et *Je chante* en 1937, *Boum* en 1938 ou *Rendez-vous avec la lune* en 1939, peut bien se permettre aujourd'hui d'écrire *« Fais ta vie, sur ton chemin avance/Crois en lui, c'est pour demain la chance/Crois en toi, garde ta foi, ça ira ! »* Positif ! Telle est sa loi. Tout feu tout flamme, il ne s'assagit pas. D'humeur badine, léger, Trenet continue d'inventer de la chanson qui désaltère. D'une indéfectible verdeur, il s'autorise les jeux de mots, les allusions qui font pouffer en fin de banquet (*« J'ai des mites, des mites au logis ! »* ou bien encore *« Le tulbétulque de papa... »*).

Dans son album précédent, il imitait Maurice Chevalier. Il renouvelle ici son salut amical à celui qui, en 1937, le présente au public du Casino de Paris comme l'auteur de l'un de ses derniers succès, *Y'a de la joie !* Des clins d'oeil, *Fais ta vie* en est soupoudrée. Tour à tour adressés à Gaston Ouvrard (*« J'suis un mur bien trop mûr/J'ai l'crépi qui s'décolle/Quand il pleut ça rigole... »*), Johnny Hess, Mireille, Charlie Chaplin... Autant de personnages trônant en bonne place dans sa galerie de héros. C'est en 1932 qu'il croise la route de Johnny Hess, dans un club de jazz, à Paris. Une rencontre déterminante d'où naîtra le duo Charles et Johnny, à qui l'on doit *Sur le Yang-Tsé-Kiang* et *Quand les beaux jours seront là*, restés gravés dans la mémoire de la chanson.

Mireille, elle, est là en 1938, debout aux côtés de Jean Cocteau, Max Jacob, Sacha Guitry, Colette, Emmanuel Berl, applaudissant à tout rompre le jeune homme coiffé d'un chapeau qui fait la première partie de Lys Gauty, au Théâtre de l'ABC. C'est alors le départ d'une carrière en pleine lumière pour Charles Trenet. Une carrière qui le mène aux Etats-Unis après la guerre, où il rencontre Charlie Chaplin, avec qui une complicité vraie s'installe aussitôt.

« Fais ta vie, sur ton chemin avance/Crois en lui, c'est pour demain la chance/Crois en toi, garde ta foi, ça ira ! »

Trenet, le poète vagabond, l'hurluberlu cocasse, trompe son monde parfois. Il fait un écart de romantisme ou de nostalgie (*« Ce soir, j'ai la nostalgie de cette magie qui ne revient pas... »*), de tristesse diffuse même (*Le Peintre perdu*). C'est peut-être dans ces moments en demi-teinte, presque incongrus dans la légèreté ambiante de l'album, qu'il est le plus touchant. A des années-lumière des rythmes échevelés, les musiques en appellent au swing, au charleston ou à la guinguette.

Soixante ans de carrière et des centaines de chansons derrière lui, Trenet s'entête à chanter, le timbre toujours clair. Tant mieux. *Fais ta vie* ne contient sans doute pas de titres dignes des grands crus, mais il n'en témoigne pas moins d'une fécondité créatrice qui perdure. L'enregistrement de ce nouvel album ayant quelque peu surmené le chanteur, les dates de sa tournée prévue en novembre ont été annulées. Mais, dès le 1er décembre, il sera à nouveau sur les routes. Avec toujours du tonus à revendre.

Patrick Labesse

★ ***Fais ta vie*, 1 CD WEA 0630120392.**
Prochaines dates : le 1er décembre à Saint-Chamond, le 5 à Avignon, les 6 et 7 à Marseille, le 12 à Amiens, le 16 à Aulnay-sous-Bois, le 19 à Fontainebleau. Puis reprise de la tournée en avril.

Michel Fugain, « on the road again »

MICHEL FUGAIN, Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Mo Trinité. 20 h 30, matinées les dimanches à 17 heures. Jusqu'au 5 novembre. Tél. : 49-95-99-99. Location Fnac. De 160 F à 230 F.

La difficulté lorsqu'on est un chanteur à tubes, c'est de faire passer la pilule, parfois amère, des nouvelles chansons. C'est un long exercice, qui demande constance, patience et abnégation.

Certains, tel Nino Ferrer, qui a pris *Les Cornichons* en grippe, ne s'y conforment pas, et le public non plus, qui déteste être frustré des plaisirs promis. Michel Fugain, lui, est bonne pâte. Il comprend parfaitement que la salle vienne le voir pour chanter à l'unisson, une fois encore et sans s'en lasser, *Je n'aurai pas le temps* ou *Fais comme l'oiseau*.

De bon coeur, Fugain joue les gentils profs, citant des maximes, Sainte-Beuve ou Alain à l'aide d'*« anti-sèches »*, laissant les chanteurs en herbe prolonger à souhait les basses modulées du *lendemain, ain, ain, ain, ain...* (*« C'est l'autoroute des vacances, c'était peut-être un jour de chance, un cadeau de la providence, alors pourquoi penser au lendemain »*), etc., etc., avant de glisser, en douce, une petite dernière, extraite de *Plus ça va*, son dernier album (en vente dans tous les bons magasins à grande surface).

Avec les paroliers Pierre Delanoë, Maurice Vidalin et quelques autres, Michel Fugain a fabriqué assez de mélodies faciles pour faire un honorable medley, exercice auquel il s'est souvent livré avec son Big Bazar, sympathique symptôme des aspirations communautaires des années 70, mais dont il fait une heureuse économie au Casino de Paris.

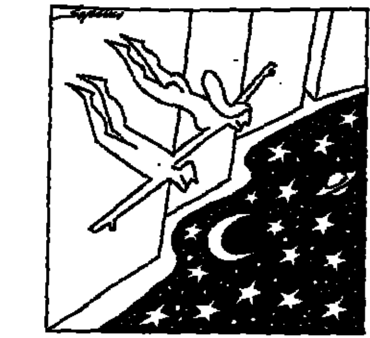
Pour ses grands succès, le chanteur – voix impeccable, chemise large, jeans noirs, cheveux en arrière – a préféré concocter de nouveaux arrangements, aidé par cinq excellents musiciens (dont Thierry Fanfant à la basse et José Le Gall à la guitare). En ces années *unplugged*, la tribu Fugain a choisi un style plus *« ethnique »*, explique Fugain. Et d'ailleurs, le mot est dans l'air du temps, comme les îles du Cap-Vert, auxquelles le chanteur attribue *Comme l'oiseau*, adaptation d'une célèbre chanson brésilienne d'Antonio Carlos e Jocafi.

L'air du temps, Michel Fugain a toujours su le humer sans complexes. De l'appel à la vie vécue plein pot des années 70 aux colères politiquement correctes (le sida, la corruption, les vieux dans la rue) de *Plus ça va*, Fugain remplit son rôle de chanteur de variétés, miroir des aspirations et des déceptions populaires. A ce titre, il ne trompe pas son public sur la marchandise, il distrait, il décontracte ; le son, la lumière (Rouveyrolis) sont parfaits. Au détour, il parvient même à convaincre que le sérieux peut ne pas nuire à son image. Qu'il dénonce le fascisme renaissant et *« les salauds dans les salons* [qui] *trouvent des excuses* [à la Bête immonde] *»*, nous voilà projetés dans un grand film humanitaire à la Lelouch.

Véronique Mortaigne

Musiques du Sud en balade

Oumou Sangaré et Salala à l'affiche d'un festival itinérant



DÉDIÉ aux musiques urbaines d'Afrique et de l'océan Indien, le festival Africolor, né à Saint-Denis en 1989, depuis quelques années est devenu itinérant. Après celui de Marseille (Fiesta des Suds) le week-end dernier, ce concert marque le véritable départ du périple annuel qui conduit la caravane à travers la France et l'Europe.

Ambassadrice de la musique du Wassoulou, région du Mali située à la frontière de la Guinée, Oumou Sangaré porte avec une grâce de princesse le chant ample et profond d'une tradition. Ses cassettes se vendent par milliers dans toute l'Afrique de l'Ouest, et son deuxième disque, *Kosira*, est l'un des albums jalons de la musique africaine de ces dernières années. Nouvelle étoile dans la voie lactée des divas du continent noir, souveraine et lyrique, elle réalise le fragile équilibre entre tradition et modernité. L'enchanteur trio vocal Salala vient de Madagascar. Il s'inspire du *beko*, une tradition au caractère sacré, à qui il fait prendre un chemin buissonnier pour chanter le quotidien et l'ordinaire des Malgaches d'aujourd'hui.

★ Saint-Denis (93). Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde. Mº Saint-Denis-Basilique. 20 h 30, le 31. Tél.: 42-43-00-59. De 50 F à 100 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Monica Lypso Combo
Après le succès de Mambomania, le dancing de la Coupole accueille, tous les mardi soir, une parisienne gouailleuse, dingue de salsa. Pour cette soirée de Halloween, Monica promet des danses à réveiller les morts.
La Coupole, 102, boulevard du Montparnasse, Paris-14e. Mº Vavin. 21 h 30, le 31 octobre et le 7 novembre, jusqu'au 26 décembre. Tél. : 43-20-14-20. 90 F.

Branford Marsalis
En juillet 1994, les responsables de l'Ecole Koenig, une structure d'enseignement où le jazz a la part belle auprès des jeunes, avaient accueilli le pianiste Herbie Hancock aux Bouffes du Nord pour une masterclass mémorable. C'est au tour du saxophoniste Branford Marsalis, rejeton touche-à-tout de la lignée néo-orléanaise, de participer à cette rencontre qui tient de la conférence et du show. Aux apprentis instrumentistes avides de conseils peut se joindre le public non musicien.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin. 16 heures, le 1er novembre. Tél. : 42-00-14-14. 50 F. Renseignements à l'Ecole Koenig, tél. : 45-31-16-15.

Fontella Bass
Chanteuse soul dans les années 60, un temps égérie du free jazz auprès de l'Art ensemble of Chicago, reprenant par la suite ses marques dans le gospel, la chanteuse Fontella Bass est aussi de celles qui savent donner le frisson sur un répertoire inépuisable de ballades. Etendue de ses capacités dans le faux luxe du Club Lionel Hampton.
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris-17e. Mº Porte-Maillot. 22 h 30, du 1er au 11 novembre (relâche le 5). Tél. : 40-68-30-42. 130 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

La Chair de l'homme
de Valère Novarina, mise en scène de l'auteur, avec Roséliane Goldstein, Laurence Mayor, Agnès Sourdillon, Michael Baudinat, Didier Dugast, Claude Merlin, Pascal Omhovère, Leopold von Vershuer et Emmanuelle Touly-Stromwasser (alto) et Alexis Le Pichon (pianiste).
Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e. Mº Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées - Clemenceau. A partir du 3 novembre. Le mercredi, à 19 h 30 ; les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-95-98-10. De 80 F à 150 F. Jusqu'au 2 décembre.*

La Chèvre, le Cheval et la Vierge
de Marie Luise Fleisser, mise en scène de Bérangère Bonvoisin, avec Bérangère Bonvoisin, Armance Brown et Bruno Krief.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris-6e. Mº Odéon, RER Luxembourg. A partir du 3 novembre. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche, lundi, à 18 h 30. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 15. 70 F. Jusqu'au 30 décembre.

Drames brefs I
de Philippe Minyana, mise en scène de Philippe Minyana, Robert Cantarella et Catherine Bernad, avec Jean-Paul Dias, Dylan Jones, Frédéric Klein, Frédéric Maragnani, Valérie Régis et Emmanuel Texeraud.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, Paris-18e. Mº Blanche. A partir du 7 novembre. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 30. Tél. : 42-62-59-49. Durée : 1 h 10. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 2 décembre.

L'Ecole des amants
de Philippe Beaussant, d'après Molière et Lully, mise en scène de Ferruccio Soleri et Philippe Lenaël, avec Richard Biren, Catherine Buquen, Corinne Caslain, Isabelle Desrochers, Mathieu Dion, Guylaine Drouillé, Nathalie Duong, Eléonore Gratton, Sophie Hiéronimus, François Lauzon, Sophie Mas, Véronique Murillo, Nick Nguyen, Gilles Poirier, Miriam Ruggeri, Françoise Semellaz et Nathalie Van Parys.
Opéra-Comique - Comédie-Française, 5, rue Favart, Paris-2e. Mº Richelieu-Drouot. Les mardi 7, vendredi 10, samedi 11, à 20 heures ; le dimanche 12, à 16 heures. Tél. : 42-44-45-46. Durée : 1 h 40. De 50 F à 280 F. Jusqu'au 28 novembre.

Jérôme Bel
de Jérôme Bel, avec Claire Haeni, Eric Lamoureux, Yseult Roch, Frédéric Seguette et Gisèle Tremey.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mº Bastille. Du jeudi 2 au samedi 4, à 21 heures. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 0 h 50. 70 F et 100 F.*

L'Opéra de quat'sous
de Bertolt Brecht, mise en scène de Charles Tordjman, avec Dominique Balzer, Monique Brun, Philippe Fretun, Mona Heftre, Edwart Ingey, Pierre Meunier, Philippe Crubezy, Isabelle Gozard, Jean-Claude Legay, Daniel Martin, Sophie Mayer, Isabelle Mazin, Annick Perona, Jean-Claude Perrin et Marc Spilmann.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. Mº Trocadéro. A partir du 7 novembre. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 3 heures. 120 F et 160 F. Jusqu'au 2 décembre.*

La Parisienne
d'Henry Becque, mise en scène de Jean-Louis Benoît, avec Nathalie Baye, André Marcon, Jean-Marie Winling, Marie Mergey et Niels Dubost.
Théâtre de l'Atelier, 43, rue d'Orsel, Paris-18e. Mº Anvers. A partir du 3 novembre. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 46-06-49-24. Durée : 1 h 30. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 30 décembre.

Le Sens de l'épopée
de Mario de Carvalho, mise en scène de Jacqueline Ordas, avec Josée Lefebvre, Catherine Therouenne et Frédéric Witta.
Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Le dimanche 5, à 16 heures. Tél. : 48-34-67-67. Durée : 1 h 15. 40 F et 50 F.*

Le Songe d'une nuit d'été
de William Shakespeare, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Gérard Belliard, Marc Bodnar, Bertrand Bossard, Cécile Brune, Olivier Dupuy, Hélène Fabre, Frédéric Fisbach, Guillaume Gatteau, Eric Laguigne, Valérie Lang, Pierre Marello, Stanislas Nordey, Myrto Procopiou, Christophe Reymond, Richard Sammut, Josée Schuller et Virginie Volmann.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. A partir du 7 novembre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 2 h 45. De 80 F à 130 F. Jusqu'au 10 décembre.*

Le Songe d'une nuit d'été
de William Shakespeare, mise en scène de Serge Lipszyc, avec Bruno Cadillon, Daniel Cohen, Juliane Corre, Stéphane Gallet, Pascal Gleizes, Serge Lipszyc, Lionel Muzin, Henri Payet, Marie-Céline Tuvache et Corinne Vasson.
Espace Paris-Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, Paris-15e. Mº Porte-de-Versailles. A partir du 3 novembre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 40-43-01-82. Durée : 1 h 50. 80 F. Jusqu'au 26 novembre.

SÉLECTION

C 3 3.
de Robert Badinter, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Roland Bertin, Claude Evrard, Pierre Decazes, Sylvain Thirolle, Jean-Loup Wolff, Claude Aufaure, Luc-Antoine Diquero, Philippe Laudenbach, Bernard Spiegel, Frédéric Norbert, Jean-Claude Jay, Dolorès Torres, Max Delor et Carlos Kloster.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Mº Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 heures. 110 F et 160 F. Jusqu'au 16 décembre.*

Candides
de Christian Taguet, mise en scene de Mauricio Celedon, avec Michel Arias, Laurent Attali, Jean-Claude Belmat, Pierre Billon, Joël Colas, Eliane Domansky, Pascal Fernandez, Augustin Letelier, Bruno Lussier, Didier Mugica, Hélène Mugica, Aline Muhew, Pierre Munoz, Jean-Marie Rase, A. Horde-Richarte, Mahmoud Saïd, Valérie Sangouard et Eric Stieffatre.
Parc de la Villette, Espace chapiteau, Paris-19e. Mº Porte-de-la-Villette. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 40-03-75-75. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 26 novembre.*

La Chambre des reflets
d'après Colette, mise en scène de Gilles Guillot, avec Isa Mercure, Dominique Journet et les voix de Suzanne Flon, François Chaumette et Léa Wertheimer.
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris-6e. Mº Montparnasse-Bienvenüe. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 45-48-92-97. Durée : 1 h 20. De 100 F à 160 F. Jusqu'au 30 décembre.

La Dernière Salve
de Jean-Claude Brisville, mise en scène de Marcel Bluwal, avec Claude Brasseur, Jacques François, Yves Lambrecht et Lucien Lorenz.
Théâtre Montparnasse, 31, rue de la Gaîté, Paris-14e. Mº Edgar-Quinet, Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 h 15 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-22-77-74. Durée : 1 h 45. De 100 F à 270 F. Jusqu'au 31 décembre.

L'Homme du hasard
de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Alexsandre, avec Françoise Fabian et Michel Aumont.
Théâtre Hébertot, 78 bis, bd des Batignolles, Paris-17e. Mº Villiers, Rome. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 1 h 20. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.

La Mouette
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Pierre Debauche, avec Emma Battesti, Sophie Borissoff, Françoise Danell, Claude Saint-Dizier, Pierre Debauche, Florent Ferrier, Richard Grolleau, Cyrille Josselyn ou Didier Kersten, Elsa Lepoivre ou Charlène Lyczba et Matthieu Marie ou Emmanuel Vérité.
Théâtre 13, 24, rue Daviel, Paris-13e. Mº Glacière. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, a 15 heures. Tél. : 45-88-62-22. Durée : 2 heures. 85 F et 120 F. Jusqu'au 19 novembre.*

Le Prince de Hombourg
d'Heinrich von Kleist, mise en scène d'Alexander Lang, avec Catherine Samie, Catherine Ferran, Gérard Giroudon, Muriel Mayette, Michel Favory, Thierry Hancisse, Jean-François Rémi, Igor Tyczka, Olivier Dautrey, Samuel Le Bihan, Eric Théobald et Alain Umhauer.
Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, Paris-1er. Mº Palais-Royal. Les vendredi 3, mardi 7, vendredi 10, lundi 13, à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 heures. De 25 F a 175 F. Jusqu'au 23 novembre.

La Princesse de Clèves
d'après Mme de La Fayette, mise en scène de Marcel Bozonnet, avec Marcel Bozonnet.
Théâtre des Arts, place des Arts, 95 Cergy. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 34-20-14-14. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F. Jusqu'au 15 novembre.*

Scènes de la vie conjugale
d'Ingmar Bergman, mise en scène de Rita Russek et Stephan Meldegg, avec Nicole Garcia et André Dussollier.
Théâtre de la Madeleine, 19, rue de Surène, Paris-8e. Mº Madeleine. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-65-07-09. Durée : 1 h 45. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 décembre.

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec Myriam Azencot, Duccio Bellugi Vannuccini, Sergio Canto, Juliana Carneiro Da Cunha, Hélène Cinque, Laurent Clauwaert, Martial Jacques, Brontis Jodorowsky, Shahrokh Meshkin-Ghalam, Nirupama Nityanandan, Renata Ramos-Maza, Nicolas Sotnikoff, Valérie Crouzet, Marie-Paule Ramo-Guinard, Jocelyn Lagarrigue, Jamalh Aberkane, Haim Adri et Sylvain Jailloux.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 30 décembre.

Un mari idéal
d'Oscar Wilde, mise en scène d'Adrian Brine, avec Anny Duperey, Dominique Sanda, Didier Sandre, Florence Darel, Edith Perret, Jacques Debary et Frédéric Van den Driessche.
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris-10e. Mº Strasbourg - Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-08-77-71. Durée : 2 heures. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 30 décembre.

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection, des films en exclusivité et les reprises

NOUVEAUX FILMS

DRAGON BALL Z (à partir de mardi 31 octobre)
Dessin animé japonais de Shigeyasu Yamauchi, Mitsuo Hashimoto, (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e 37-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

LE GARÇU (à partir de mardi 31 octobre)
Film français de Maurice Pialat, avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC-Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC-Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont-Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

MORTAL KOMBAT
Film américain de Paul Anderson, avec Christophe Lambert, Linden Ashby, Cary-Hiroyuki Tagawa, Robin Shou (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cite les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

THE GARDEN
Film britannique de Derek Jarman, avec Roger Cook, Tilda Swinton, Johnny Mills, Kevin Collins, Phillip MacDonald, Spencer Leigh (1 h 32).
VO : Accatone, 5e (46-33-86-86).

3 STEPS TO HEAVEN
Film britannique de Constantine Giannaris, avec Katrin Cartlidge, Frances Barber, James Fleet, Con O'Neil, David Cardy (1 h 30).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

UNDERGROUND
Film européen d'Emir Kusturica, avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana Jokovic, Slavko Stimac, Ernst Stötzner (2 h 47).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, dolby, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts I, dolby, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

WATERWORLD
Film américain de Kevin Reynolds, avec Kevin Costner, Dennis Hopper, Jeanne Tripplehorn, Tina Majorino, Michael Jeter (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ANGES GARDIENS
de Jean-Marie Poiré,
avec Gérard Depardieu, Christian Clavier, Eva Grimaldi, Yves Rénier, Alexandre Eskimo, Olivier Achard.
Français (1 h 50).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol,
avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel.
Français (1 h 51).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE CONFESSIONNAL
de Robert Lepage,
avec Lothaire Bluteau, Patrick Goyette, Kristin Scott-Thomas, Jean-Louis Millette.
Canadien-britannique-français (1 h 40).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

DOLLAR MAMBO
de Paul Leduc,
avec Dolores Pedro, Roberto Sosa, Raul Medina, Litico Rodriguez, Tito Vasconcelos, Eduardo Lopez Rojas.
Mexicain (1 h 20).
Latina, dolby, 4e (42-78-47-86).

L'ENFANT NOIR
de Laurent Chevallier,
avec Baba Camara, Madou Camara, Kouda Camara, Moussa Keita, Koumba Doumbouya, Yaya Traoré.
Franco-guinéen (1 h 32).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

LA FLEUR DE MON SECRET
de Pedro Almodovar,
avec Marisa Paredes, Juan Echanove, Imanol Arias, Carmen Elias, Rossy De Palma, Chus Lampreave.
Espagnol (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglase, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maia Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

TROIS JOURS
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Rima Latypova, Audrius Stonys, Arunas Sakalauskas.
Lituanien (1 h 20).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

REPRISES

CHAUSSURES À SON PIED
de David Lean,
avec Charles Laughton, John Mills, Brenda De Banzie, Daphne Anderson, Prundella Scales, Richard Wattis.
Britannique, 1954, noir et blanc, copie neuve (1 h 45).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24).

DRÔLE DE DRAME
de Marcel Carné,
avec Françoise Rosay, Michel Simon, Louis Jouvet, Jean-Pierre Aumont, Jean-Louis Barrault, Nadine Vogel.
Français, 1937, noir et blanc (1 h 45).
VO : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48). Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

LAURA
de Otto Preminger,
avec Gene Tierney, Dana Andrews, Clifton Webb, Vincent Price.
Américain, 1944, noir et blanc (1 h 28).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

PEE WEE BIG ADVENTURE
de Tim Burton,
avec Pee Wee Herman, Elisabeth Dailly, Mark Holton, Diane Salinger, Judd Omen, Daryl Roach.
Américain, 1986 (1 h 30).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

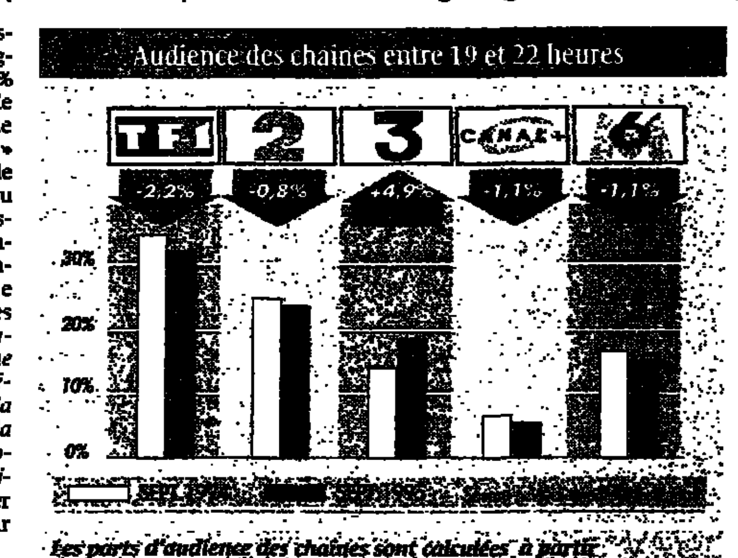
France 3 est devenue la valeur sûre du paysage audiovisuel

Une politique fondée sur le long terme et une programmation cohérente permettent à la chaîne d'attirer de plus en plus de téléspectateurs et d'engranger des recettes publicitaires enviables

ALORS QUE les projecteurs sont braqués sur les erreurs de programmation ou les dérives déontologiques de TF 1 ou de France 2, France 3 poursuit son petit bonhomme de chemin, jalonné par une progression régulière de son audience. Il y a deux ans, la part de marché hebdomadaire de la chaîne était de 14,6 %. En 1994, elle est de 15,6 % et, du 1er janvier au 17 septembre de cette année, elle s'établit à 17,3 % en moyenne. En face, TF 1, depuis la rentrée, mais aussi France 2 et Canal Plus connaissent une légère érosion.

Depuis un an, selon les chiffres de Médiamétrie, la « petite régionale » du service public gagne même sur tous les tableaux : + 18 % de parts de marché sur l'ensemble de la journée, + 24 % sur la tranche 19-20 heures, + 35 % pour le 19-22 heures et + 44 % sur le 20-22 heures. La chaîne tire vraisemblablement profit des erreurs et donc de la baisse de ses consœurs. Mais la 3 récolte également les résultats d'une politique à long terme, traduite par une certaine cohérence de sa grille, sur une toile de fond régionale, et par des points forts comme l'information et les émissions jeunesse.

La chaîne de service public s'est d'abord attachée à maintenir sa programmation, en évoluant depuis trois ans sans à-coups ni bouleversements. Le fait de laisser le temps de s'installer à certaines émissions s'est révélé payant. Le « 19-20 », avec le journal et les informations régionales, est passé de 12 % de parts de marché à ses débuts à 44,9 % aujourd'hui. « Questions pour un champion » a longtemps stagné autour des 11 % avant d'atteindre son rythme de croisière actuel (43 %), tandis que « La Cuisine des mousquetaires » réalise une moyenne régulière de 20 %. Enfin, « Faut pas rêver » a eu besoin de deux années pour s'installer et égaler les scores de « Thalassa » (20 %), bel exemple de longévité puisque l'émission de Georges Pernoud vient de fêter ses vingt ans. *« Ce qui est encourageant, c'est que notre progression ne repose pas sur des recettes médiocres mais sur la cohérence et la rectitude de nos décisions, sur la permanence de notre ligne éditoriale et de l'idée que nous nous faisons de France 3 »*, souligne Xavier Gouyou-Beauchamps, directeur général de la chaîne.



Les parts d'audience des chaînes sont calculées à partir de quarts d'heure moyens agrégés, elles ont pour cible les ménagères de 15 à 49 ans.

SOIRÉES SPÉCIALES

France 3 a aussi su créer des cases supplémentaires, destinées à des rendez-vous, qui remportent quotidiennement un succès. « Fa si la chanter », dont les performances ont plus que doublé par rapport à 1994, et « Questions pour un champion » ont désormais droit à des « soirées spéciales » le mardi vers 21 heures. Ces émissions semblent séduire les téléspectateurs.

La 3 a préféré miser sur la contre-programmation plutôt que sur la compétition ou la surenchère. Les mardis, face aux films diffusés par TF 1 et France 2 et aux productions à la Dysney de M 6, France 3 a installé des divertisssements populaires et conviviaux. Le samedi, alors que les autres chaînes proposent des émissions où les vedettes se bousculent, elle a choisi des téléfilms. Ce qui a contraint ses responsables à peaufiner leur politique de fiction.

La chaîne tient à se distinguer dans ce domaine et à souligner sa spécificité de télévision régionale. Pas question pour elle de mettre sur son antenne de « nouveaux polars » dont l'action se passe en milieu urbain, et en particulier à Paris. Elle leur préfère des fictions dont l'histoire est liée aux régions et les personnages aux milieux ruraux. *« Nous sommes plus Chabrol que Woody Allen »*, résume Jean-Pierre Cottet, directeur des programmes.

L'information, particulièrement le journal télévisé de début de soirée (le « 19-20 ») et sa tranche élargie d'information régionale, est devenu un pilier de France 3. Avec une moyenne de 43 % de parts de marché depuis janvier, le « 19-20 » parvient à dépasser le journal télévisé de France 2 ! France 3 a même réussi l'exploit de modifier les habitudes, ce qui est généralement le fait des chaînes leaders : elle est parvenue à avancer l'heure d'écoute des téléspectateurs, pourtant habitués à la messe télévisée du 20 heures. Forte de cette assise du « 19-20 », France 3 prépare l'extension de cette formule au 12-13 heures, son point faible actuel.

L'offre des programmes jeunesse a aussi progressé – de 32 % en 1994 à 36 % en 1995 –, en allongeant en particulier ceux destinés aux plus petits. Une cible que la troisième chaîne a appris à connaître et à satisfaire. Ces émissions présentent, pour la chaîne, un double avantage. Elles touchent les petits et attirent également leurs mères, ces fameuses « ménagères de moins de cinquante ans », cible préférée des publicitaires, qui tiennent à garder un œil sur ce que regardent leurs enfants.

UN PUBLIC QUI RAJEUNIT

France 3, qui souffrait de l'image d'une chaîne destinée à un public plutôt âgé, amorce un rajeunissement de son audience. En plus de sa progression sur les quatre-dix ans et leurs mères – même si la hausse sur cette cible est moins forte que sur les autres –, la 3 obtient des scores inquiétants pour ses concurrentes sur des tranches horaires précises. En septembre, France 3 a devancé TF 1 sur ces « ménagères de moins de cinquante ans » entre 19 heures et 19 h 30, avec 30,2 % de parts de marché contre 28,9 % pour la « Une ». Et sur la deuxième demi-heure (19 h 35-20 heures), la part de marché de France 3 progresse de 39,5 % – toujours sur la même cible – par rapport à septembre 1994. La chaîne régionale s'est peu à peu imposée, jusqu'à devenir le modèle d'une télévision de service publique qui rassure les publicitaires. Pour ces derniers, elle incarne la stabilité, la valeur sûre du paysage audiovisuel français. Ses contraintes économiques sont pourtant plus fortes que pour les autres chaînes, France 3 doit fournir pour ses éditions régionales 17 000 heures de programme par an, soit deux fois plus que France 2 pour un budget équivalent de l'ordre de 5 milliards de francs. Il faut ajouter ses contraintes de programmation, comme « Questions de l'Assemblée » deux après-midi par semaine.

En matière de publicité, la 3 a des chances de réaliser l'objectif qu'elle s'est assigné : 1,85 milliard de francs de recettes pour 1995. Au 30 septembre, elle avait déjà engrangé 900 millions de francs. Mais ce succès a son revers. Il n'y a pas si longtemps que TF 1 et M 6 dénonçaient la dérive publicitaire des chaînes publiques (*Le Monde* du 21 janvier). Concernant France 3, tribune convoitée par les élus, la réussite peut aussi susciter certaines appétences. L'amendement du député Alain Griotteray (UDF-PR, Val-de-Marne), adopté lundi 23 octobre par la commission des finances de l'Assemblée (*Le Monde* du 24 octobre), qui vise à retirer 20 millions de francs à France 2 pour les affecter à France 3, peut légitimer quelques inquiétudes.

Véronique Cauhapé

MARDI 31 OCTOBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.45 Les Feux de l'amour.
14.30 Feuilleton : Dallas.
15.30 Série : La loi est la loi.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.20 La Philo selon Philippe.
17.50 Sport : Football. En direct. 16e de finale de la Coupe de l'UEFA, match retour : Rotor Volgograd (Russie)-Girondins de Bordeaux ; 18.00, Coup d'envoi ; 18.45, Mi-temps ; 19.00, 2e période.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.

20.50 Cinéma : Le Cercle des poètes disparus. ■ ■ Film américain de Peter Weir (1989). Avec Robin Williams, Robert Sean Leonard, Ethan Hawke.
23.05 LMI, le magazine info. Présenté par Guillaume Durand. Invité : Roger Hanin.
0.20 Tiercé.
0.25 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Alexandre Couvelaire (Euralair).
0.45 Journal, Météo.
1.00 Programmes de nuit. Reportage (rediff.) ; 1.25, TF 1 nuit (et 2.35, 3.35, 4.10) ; 1.35, Histoires naturelles (et 4.20, 5.05) ; 2.45, L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 3.45, Intrigues ; 4 50, Musique.

FRANCE 2

12.59 Journal, Transat, Point route, Météo.
13.45 Série : Derrick.
14.50 Série : Soko.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.00). Les années Bécaud.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.20 Série : Quoi de neuf, docteur ?
17.45 Série : Génération musique.
18.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.45 Jeu : Que le meilleur gagne (et 4.00).
19.15 Bonne nuit les petits. Nicolas zappeur.
19.20 Studio Gabriel (et 2.15).
19.59 Journal, l'Open de Bercy, Météo.

20.50 Téléfilm : L'Affaire Dreyfus. [2/2] D'Yves Boisset, avec Thierry Frémont, Philippe Volter
22.40 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Comédiens populaires : acteurs pour de rire ?
0.40 Les Films Lumière.
0.45 Transat, Journal, Météo, l'Open de Bercy.
2.45 Programmes de nuit. Taratata (rediff.) ; 4.25, 24 heures d'infos ; 4.40, Urti ; 6.00, Dessin animé

FRANCE 3

12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.35 Sport : Tennis. (et 16.05). 10e Open de Paris, en direct du Palais omnisports de Paris-Bercy.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
17.10 Les Minikeums. Le Cahier de Taz ; Batman.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Hémisphère Nord*, de Patrick Roegiers.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.50 Spectacle : Cirque. 19e Festival international du cirque de Monte-Carlo. Présenté par Sergio.
22.20 Météo, Journal.
22.50 Décrochage régional : Couleur pays. Programme des treize télévisions régionales.
0.20 Sagacités (rediff.).
0.50 Sidamag (rediff.).
1.05 Feuilleton : Dynastie.
1.50 Musique Graffiti. *Symphonie du Nouveau Monde,* 1er mouvement, de Dvorak, par l'Orchestre symphonique de Prague, dir Libor Pesek (15 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : Haut comme le ciel. De James Whitmore Jr, avec Damon Martin, Anthony Rapp.
15.05 Boulevard des clips (et 1.30, 6.05).
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Série : Classe mannequin.
17.30 Dessin animé : Tintin. [2/2] L'Oreille cassée.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : E = M 6 junior. Présenté par Mac Lesggy et Caroline Avon. Le Mont-Saint-Michel. Le vent, ennemi des ponts suspendus.

20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin. [1/2] et [2/2] Cooper contre Quinn. C'est quoi, l'amour ? Avec Jane Seymour, Joe Lando.
23.40 Magazine : Capital (rediff.) Présenté par Emmanuel Chain. Restaurants : des recettes en or
2.30 Rediffusions. Culture pub ; 2.55, Starnews ; 3.20, Jazz 6 ; 4.15, Black Ballad ; 5.10, Culture rock (La Saga Sting).

CANAL +

EN CLAIR JUSQU'À 13.45

12.30 La Grande Famille. Présenté par Alexandre Devoise et Philippe Vecchi.
13.40 Le journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : L'Etoffe des héros. ■ ■ Film américain de Philip Kaufman (1983). Avec Sam Shepard.
16.50 Documentaire : Etat d'apesanteur. De Maciej Drygas.
17.45 Surprises.
17.55 Dessin animé : Les Multoches. La Nouvelle année.
18.00 Le Dessin animé. Iznogoud.
18.30 Magazine : Cyberflash.

EN CLAIR JUSQU'À 20.30

18.40 Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi ; à 19.10, par Philippe Gildas, Bruno Gaccio et Valérie Payet.
19.30 Flash d'informations.
19.40 Zérorama, le contre-journal.
19.55 Les Guignols.

20.25 Sport : Football. En direct. Lazio Rome-Lyon. Match de 2e tour retour de la Coupe de l'UEFA ; 20.30, Coup d'envoi.
22.30 Sport : Football. En différé. Nottingham Forest-Auxerre. Match de 2e tour retour de la Coupe de l'UEFA.
0.20 Série : Babylon 5 [17/22] Une faute habillement rachetée.
1.05 Cinéma : Le Syndicat du crime. ■ Film chinois (Hongkong) de John Woo (1986, v.o.). Avec Ti Lung.

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Détours de France. Les Potasses d'Alsace.
13.27 Le journal du temps (et 18.57).
13.30 ▶ Le Sens de l'Histoire. De Gaulle et *les gaullistes (rediff.)*.
14.30 Défi. Les Olympiades [2/2].
15.30 Qui vive ! La Génétique.
15.45 Allô ! la Terre. Les Volcans [2/5].
16.00 ▶ La Preuve par cinq. [2/5].
16.30 Va savoir. L'Assemblée nationale.
17.00 Rintintin. Omère le Magnifique.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Eco et compagnie.
18.15 Cinq sur cinq.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : Ivanhoé [17/25] Evasion, d'Arthur Crabtree.
19.30 Documentaire : Leonard Berstein, concert pour les jeunes. [5/8] Qu'est-ce qu'une forme sonate ? Avec l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Leonard Bernstein.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Transit. Présenté par Pierre Thivolet. La Marée nationaliste. Québec ; Minorités hongroises en Slovaquie ; La Corse, le chant nationaliste ; Komotini, entre ciel et terre. Avec Dietmar Loch.
21.50 ▶ Soirée thématique : Halloween. Proposée par Christoph Jörg.
21.51 Documentaire : Halloween Cavalcade De Philippe Truffaut (et 23.00, 0.50).
22.20 Documentaire : Le Retour des esprits. De Thomas Johnson.
23.20 Cinéma : La Nuit des morts-vivants. ■ ■ Film américain de George A. Romero (1968, v.o.). Avec Judith O'Dea, Russel Streiner, Duan Jones.
1.10 Velvet Jungle. Les Who. Louise, d'Olivier Legan, avec The Whuck ; The Who : Thirty Years of Maximum R&B ; Série : Les Zombies de la stratosphère, de Fred C. Brannon, [4/12] Contraband Cargo, avec Judd Holdren, Aline Towne (v.o.) ; Close Up : Brigitte Fontaine, par Annie Amsellem (rediff., 100 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumieres. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Envoyé spécial. 20.35 Les Amants de Nazareth. De Dominique Torres. 22.00 Journal de France 2.. Edition de 20 heures 22.40 Bouillon de culture. 23.50 Viva. 0 30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min). 1.15 Surprise sur prise. 2.55 Ça colle et c'est piquant.
PLANÈTE 19.15 Les Passeurs. De Valérie Denesleet Anne Peyrègne. 20.05 L'Everestdes droits de l'homme. De Bernard Germain. 20.35 Smoothie. De Jean-Henri Meunier. 21.50 Le Noir, le Jaune et le Rouge De Richard Olivier. 22.20 Cameroun, la dégringolade D'Alex Feuz. 22.45 Deux frères. De Jean-Marc La Rocca. 0.20 Sports équestres. [8/8] Rodéo II, les cowboys.De Roger Parson (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Eco, écu et quoi ? 19.30 Stars en stock. Deborah Kerr. 20.00 20 h Paris Première. 21 00 Jean-Edern's Club. 21.55 Premières loges. 22.25 Et vogue le navire. ■ ■ ■ Film italien de Federico Fellini (1983, v.o.). 0.30 Paris modes (55 min).
CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, C'est la vie ; 18.20, Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Des souris et des Rom ; 19.15, C'est la vie ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.55, Bricolage et au revoir ; 20.00, Tarmac ; 20.30, Cajou l'invite.
CANAL JIMMY 21.00 Série : Les monstresnouveaux sont arrivés. Drac l'éventreur. 21.30 Série : Lucky Luke. Magie indienne. 22.20 Chronique bakélite. 22.25 Série : Les Aventuresdu jeune Indiana Jones. Prague, août 1917 23.15 Rock Stories. [1/2] Yes Years. 0.15 Série : Bottom. Accident. 0.50 Top bab (40 min).
SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melonet bottes de cuir (et 23.25). Les espions font le service. 19.50 Série : Cher oncle Bill. L'Enfant clandestin. 20.15 Série : Skippy le kangourou. Tex le forestier. 20.45 Série :Les Chevaliers de la nuit (et 0.20). The Knights Before Christmas. 21.40 Le Club. 21.50 Série : Les Espions. Lori. 22.40 Série :200 dollars plus les frais. Souffler n'est pas jouer (45 min).
MCM 19.00 Zoom zoom (et 19.45). Invité : Renaud Hantson. 19.15 Rave On. 19.55 Mangazone (et 23.25). 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. Def Leppard. 22.25 MCM Home Vidéo. 22 30 Passion cinéma. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 La Nuit gore (150 min).
MTV 19.30 MTV Sports 20 00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night 23 15 CineMatic. 23.30 Feuilleton :The Real World London. 0.00 The End ? (90 min).
EUROSPORT 19.30 Tennis. En direct. 10e Open messieurs de Paris-Bercy. 21.30 Eurosportnews (et 1.00). 22.00 Football. En différe.Coupe de l'UEFA : 16e de finale Matches retour. 0.30 Echecs. Championnats du monde 1995 (60 min)
CINÉ CINÉFIL 18.45 Le Dernier Voyage ■ Film britannique de Vincent Sherman (1949, N., v.o). 20 30 Esa pareja feliz. ■ Film espagnol de Luis Garcia Berlanga et Juan Antonio Bardem (1951, N., v.o.). 21.50 Le Passage du Rhin. ■ Film français d'André Cayatte (1960, N.). Avec Charles Aznavour. 23.50 Le Grain de sable. ■ Film franco-italo-allemand de Pierre Kast (1964, N., 100 min). Avec Pierre Brasseur.
CINÉ CINÉMAS 18.55 Amelia Lopez O'Neill. Film franco-hispano-suisse de Valeria Sarmiento (1990, v.o.). Avec Franco Nero 20.30 Hélas pour moi. ■ ■ Film franco-suisse de Jean-Luc Godard (1992). Avec Gérard Depardieu. 21.50 Chaplin. □ Film américain de Richard Attenborough (1992, v.o.). Avec Robert Downey Jr. 0.10 Patton ■ Film américain de Franklin J. Schaffner (1970, 165 min). Avec George C. Scott.

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique :Le Rythme et la Raison. Tout un monde sonore inouï. 2. Le solfège et au-delà. Œuvres de Teruggi, Vinao, Risset, Nilini. 20.30 Archipel médecine. Les Médicaments. 2. L'homéopathie. 21.28 Poésie sur parole. Célébration du cheval (2). 21.30 Les historiens racontent. L'Héritage au risque de la haine (2). 22.40 Les Nuits magnétiques. Les neveux du roi. L'enfance du septième art ou quelques enfants du cinéma. 0.05 Du jour au lendemain Silvia Baron-Supervielle (Nouvelles cantates). 0.50 Musique : Coda. Schoenberg et les autres. 2. Quelques propos de Schoenberg sur Brahms. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 5 mai, salle de la Philharmonie de Munich, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Myung-Whun Chung : Offrandes oubliées, de Messiaen ; Symphonie nº 4 Italienne, de Mendelssohn ; Symphonie nº 6, de Chostakovitch. 22.00 Soliste. Thomas Hampson, baryton. Les Noces de Figaro (final du 2e acte), de Mozart, par l'Orchestre Royal du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Nikolaus Harnoncourt. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Canciones pour douze voix mixtes : Herida nº 2, Esposo nº 4, Lamparas de juego nº 5, Paz nº 6, de Canat De Chizy, par l'Ensemble Musicatreize, dir. Roland Hayrabedian ; Sonate pour violon et harpe nº 1, de Ferguson. 23.05 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes nº 1, de Tchaïkovski, par le Quatuor Borodine ; Trio pour violon, violoncelle et piano nº 1, de Lalo, par le Barbican Piano Trio. 0.00 La Guitaredans tous ses états. Œuvres de Bach (Grèce), Rak (République tchèque), Dyens (Allemagne). 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Eduard Hanslick : Du beau dans la musique. Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg, extraits, de Wagner, par le Chœur et l'Orchestre du Deutsche Oper de Berlin, dir. Eugen Jochum, Placido Domingo (Walther), Dietrich Fischer-Dieskau (Hans Sachs), Roland Hermann (Beckmesser) ; Concerto nº 1, de Brahms, par l'Orchestre de Cleveland, dir. George Szell, Rudolf Serkin, piano ; Scherzo de l'octuor, op. 20, de Mendelssohn, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Claudio Abbado ; Le Clavier bien tempéré, extrait, de Bach, Bob van Asperen, clavier ; Symphonie nº 54, de Haydn, par la Cappella Coloniensis, dir. Ferdinand Leitner ; Orphée et Eurydice, extraits, de Gluck, par l'Orchestre de l'Opéra de Vienne, dir. Charles Mackerras, Maureen Forrester, contralto ; Sonate WoO 23, de Spohr, Marielle Nordmann, harpe, Andras Adorjan, flûte. 22.15 Les Soirées.... (Suite). 0.00 Les nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

Un vidéogramme à la gloire d'Alfred Jarry

Subtilité des surimpressions, voix juste : Jean-Christophe Averty a génialement croqué l'auteur d'« Ubu roi » pour l'émission de France 3 « Un siècle d'écrivains »

JARRY, Alfred, non-écrivain français (1873-1907), croise lourdement au lycée, à Rennes, M. Hébert, dit « père Heb », professeur de physique, professeur au lycée de Rennes, fameux, adulé et donc bordelisé. M. Hébert devient, *mutatis mutantis*, « Pèrèb » le roi de Pologne, roi de la pièce potache *Les Polonais* (coproduction coprophilique des copains du consigneur Jarry). Puis, sans s'en douter, finit dans la peau du modèle d'*Ubu roi*, lui-même le père Heb, père Ubu. Jarry, le premier à faire danser la langue, à la casser.

Alfred Jarry, le vidéogramme de Jean-Christophe Averty, son chef-d'œuvre, s'ouvre sur des images d'*Ubu roi* dues anciennement au même phénomène vidéographe, Averty. Réalisant cet *Ubu* historique, Averty savait de toute éternité (retrouvée) qu'un jour il nous incrusterait les scènes de son (auto)portrait pour « Un siècle d'écrivains ». La distance à Jarry est l'exacte distance de l'empathie et de la passion. Rythme, mobilité, douceur et justesse de surimpressions, tout justifie une vie d'idées vidéographiques qui ne laissent pas tranquille. La laideur de Laval y trouve sa grâce.

La *merdre*, au début figurée, pure vue d'esprit de la télévision, puis insistante, recoulée, et finissant – alors qu'il s'agit toujours de la même image de pichore dévalant en gouttière de bois – par être répugnante et donner un soubresaut. C'est l'énergie intérieure du travail qui impressionne. Dans la série commanditée par Bernard Rapp, pas mal de portraits relèvent du Lagarde et Michard plus l'électricité ; quelques-uns, de la dervicherie narcissique ; très peu d'une véritable opération de fond, œuvre, chef-d'œuvre de marqueteur, très peu, mais celle-ci, oui ! Jarry retrouvé. Jarry collé, Jarry, le premier à casser la porcelaine de l'écrivain, de sa pute de vanité.

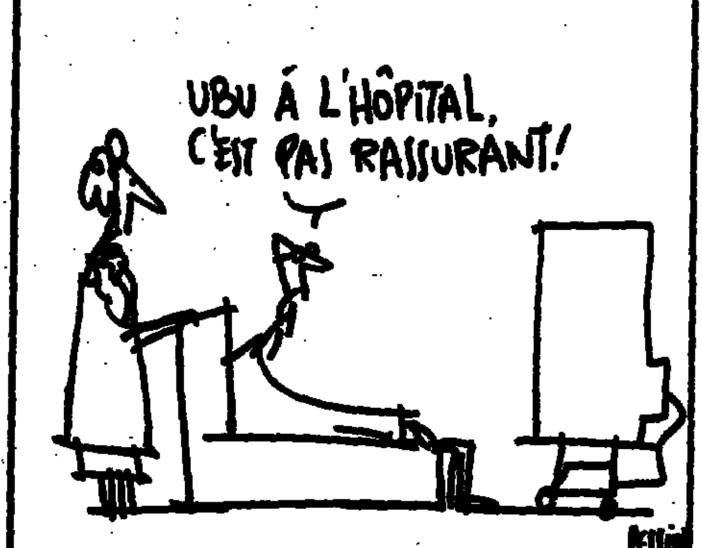
Rien de plus difficile à filmer qu'un lycée français. Regardez les quatre ou cinq images du lycée filmé par Averty. Tout est vert. Comptez aussi cet interminable travelling *sous-imprimé* dans les venelles d'une ville. Au fait, comment les a-t-il descendues ? caméra portée ? non : le mouvement est trop fluide, trop coulé, trop stable ; en poussette d'enfant, comme Raoul Coutard le fit sur les Champs-Elysées dans *A bout de souffle* ? Quelle vitesse encore, pour donner cette impression de fuite en avant ? Ce vidéogramme a tant de grâce qu'il laisse oublier les questions de sa fabrique et l'on aime se les poser.

La subtilité des surimpressions, celle des syncopes, doivent leur accent à la voix d'Averty. La voix dit *nous*. Elle dit *nous* au pluriel, *nous* comme un pluriel de majesté merdrique, *nous* parce qu'il s'agit de « Jarry », d'Ubu et lui en un seul. Le rythme des voix dans les rues vides, la vitesse des échanges, des voix et de ce *nous* qui pérore ont quelque chose de périmant. Puissent-ils donner à penser aux innocents de l'image. Ou les renvoyer aux hasards objectifs qu'Averty télescope : ces instants de grâce dont on dirait qu'il lui a fallu une vie pour les saisir (c'est qu'il la lui a fallu), ces passants que l'on dirait nés pour occuper cette très accidentelle place à l'image. Et ce panneau, inespéré, qui ne fait que passer : « *Rennes à vélo, c'est encore plus sympa.* »

Sertie dans cet opéra-bouffe, la voix d'Averty, sa juste voix, est ce qu'il faut au film. Surtout s'il prononce le mot « *définition* », à sa manière : « *DÉ-finifion* ». Dans chacune de ses syllabes surgit sa pensée sur Jarry. Autre exemple : les deux reprises qu'il se permet lorsqu'on parle de l'absinthe ; la voix d'Averty se met à créoliser en privé, traduit à mi-voix « *l'herbe soin* ». On n'apprend rien, lisant le vidéogramme d'Averty. C'est beaucoup plus grave : on sait tout sur Jarry. On sait l'intimité du monde qui fait une vie décousue, ce carnaval de détails inessentiels qui comptent, donc on n'écrit pas *Le Surmâle* pour rien. Tout est là. Plus sérieusement : une mère peut venir de Rennes, s'installer huit jours au 11, rue Cujas, juste pour escorter son khâgneux de fils dans ses tentatives (ratées) de concours de la Rue d'Ulm. Les mères, même celle de Jarry, sont prêtes à tout.

Francis Marmande

★ « Un siècle d'écrivains : Alfred Jarry » France 3, mercredi 1er novembre à 23 h 15.



Diafoirus contre charlatans

par Luc Rosenzweig

LES FRANÇAIS entretiennent des relations ambiguës avec la médecine et les médecins. Pétris d'idéologie positiviste, ils portent au pinacle une corporation qui s'est coulée dans le moule scientifique pour exercer un art qui comporte toujours une bonne part d'intuition. Eux seuls se prévalent d'un titre de docteur qui, dans d'autres pays, n'est pas réservé aux seuls émules d'Hippocrate et de Galien. On leur prête également des pouvoirs de thaumaturge, et les miracles qu'ils ne font pas sont portés au débit d'une médecine qui prétend au monopole de la lutte contre la maladie et la mort.

Christophe Dechavanne avait toutes les chances de faire surgir les passions sur le plateau de « Comme un lundi » en mettant en scène l'affrontement classique entre les Diafoirus et les charlatans sur le thème « Pour ou contre la médecine traditionnelle ». La recette est bien connue pour avoir fait la fortune de magazines populaires, et partant celle d'escrocs qui spéculent sur l'irrépressible pulsion vitale de l'espèce humaine. On met d'un côté les pontes de la médecine, et de l'autre ceux qui témoignent d'une guérison miraculeuse grâce à des méthodes non conventionnelles. Débat biaisé s'il en est, puisque sont considérés comme normaux les succès de la médecine officielle, et que l'on ne tient pas rigueur aux sorciers de leurs patients passés *ad patres* après avoir utilisé leurs gris-gris. Il faut dire que pendant longtemps la gent médicale s'est enfermée dans un discours à usage interne, transformant le patient en objet dépourvu de toute autonomie entre leurs mains. De Molière à Jules Romains, de bons auteurs ont fait de ce travers sujet de comédie.

C'était moins drôle chez Dechavanne, en dépit de la présence de Rika Zaraï, qui n'a pas réussi à vraiment placer son couplet toujours désopilant sur la vertu des méthodes de cure avec des plantes improbables qui l'ont rendue multimillionnaire en droits d'auteur. L'animateur de « Comme un lundi » avait comme principale préoccupation de tenir son monde dans la limite de la loi réprimant l'exercice illégal de la médecine. Il ne tenait pas, et on le comprend, à se retrouver dans la situation de Patrick Sabatier traîné en justice pour avoir laissé un charlatan escroquer en direct l'humanité souffrante. On ne peut qu'être fasciné par la dialectique de ces marchands d'illusions qui sont capables de persuader des gens d'acheter à prix d'or des lunettes concentrant sur le cerveau l'énergie tellurique, ou de transformer le jus de betterave en potion vendue à des prix ophtalmocéphaliques (c'est-à-dire coûtant les yeux de la tête. Merci Alphonse Allais). Si tout être bien portant est un malade qui s'ignore, tout téléspectateur est un gogo en puissance.

MERCREDI 1er NOVEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo, Trafic infos.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Cinéma : L'Aventure du Poséidon. ■ Film américain de Ronald Neame (1972). Avec Gene Hackman.
15.40 Sport : Patinage artistique. Skate America (Detroit, Etats-Unis), 1re épreuve du Grand Prix.
16.35 Bonheur City.
17.20 Série : Les Années fac.
17.55 Série : Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, La Minute hippique.

20.20 Sport : Football. Grande soirée de la Ligue des champions, 4e journée : Aalborg-FC Nantes en direct du Danemark ; 21.15, Mi-temps, Météo, Tiercé ; 21.30, 2e période ; 22.25, Extraits, analyses et résultats des sept autres rencontres.
0.10 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Le Grand Cirque (Japon). Les Derniers marins sous le vent ; Panne d'ascenseur ; Les Saltimbanques du ciel ; Duel au sommet ; Garimperos.
1.15 Journal, Météo.
1.30 Programmes de nuit. L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 2.25, TF 1 nuit (et 3.30, 4.10) ; 2.35, Kandinsky ; 3.40, Histoires naturelles (et 5.10) ; 4.20, Série : Côté cœur ; 4.45, Musique.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours (et 3.45).
12.55 Météo (et 13.35).
12.59 Journal.
13.45 Téléfilm : Soleil d'automne. Avec Philippe Rouleau, Catherine Allégret.
15.20 Tiercé. En direct d'Auteuil.
15.30 Couleur Maureen (et 16.30, 17.00).
15.35 Série : Mission casse-cou.
16.35 Série : Seconde B.
17.20 Série : Quoi de neuf, docteur ?
17.50 Série : Génération musique.
18.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.45 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 2.00).
19.55 Loto (et 20.50).
19.59 Journal, l'Open de tennis à Bercy, Météo.

20.50 Téléfilm : Assedicquement vôtre. De Maurice Frydland, avec Patrick Chesnais, Pascale Rocard.
22.40 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. J'ai survécu à la mort d'un proche.
23.49 Les Films Lumière.
23.50 Journal, Météo, l'Open de Bercy.
1.25 Programmes de nuit. Histoires courtes : Le Condamné ; L'Amour à 10 ans ; 2.30, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.30, 24 heures d'infos ; 4.15, Cristophe ; 4.40, Répétition ; 5.00, Outremers (rediff.) ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

12.30 Méridionales. Jardins des villas légendaires.
12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.35 Sport : Tennis. 10e Open de Paris, en direct du Palais omnisports de Paris-Bercy.
17.10 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Cinquante ans de sport. 1946-1995*, sous la direction de Robert Parienté.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50 La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Les douleurs de l'exploit : le retour des champions blessés. Invités : Nathalie Bouvier, Henri Pescarolo, Pascal Eouzan, Jean-Marie Soubira, David Douillet, Frédéric Lancien ; Reportage à Cuba : Ana Fidelia Quirot : le sport l'a sauvée.
22.45 Météo, Journal.
23.15 Un siècle d'écrivains. Présenté par Bernard Rapp. Alfred Jarry, par Jean-Christophe Averty. *Alfred Jarry (1873-1907), éternel potache, inventeur de la 'pataphysique et père d'Ubu, filmé par un homme d'images irrévencieux.*
0.05 Documentaire : Les Quatre Dromadaires. Chroniques de l'Afrique sauvage. [8/12] L'Intrus (rediff.).
1.00 Feuilleton : Dynastie.
1.45 Musique Graffiti.

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Cinéma : La Bande à Picsou, le film. ■ Film d'animation américain de Bob Hathcock (1991).
14.55 Magazine : M 6 Kid. Barcelone. 15.00, Draculito ; 15.30, Creepy Crawlers ; 16.00, Highlander.
16.25 Cinéma : Le Flic de Hongkong. □ Film chinois (Hongkong) de Samo Hung (1983). Avec Jackie Chan.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
19.50 Sport : Voile.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Pesticides : médecines chimiques en vente (trop) libre.

20.40 Téléfilm : Les Saigneurs. D'Yvan Butler, avec Véronique Jannot, Claude Giraud.
22.30 Téléfilm : Le Pénitencier de l'enfer. De William A. Graham. *Une jeune gardienne de prison est affectée à Saint-Quentin, une prison pour durs où s'affrontent les différentes communautés.*
0.15 Secrets de femmes.
0.45 Boulevard des clips (et 5.10).
2.30 Rediffusions. Culture rock (La Saga Sting) ; 3.25, La Tête de l'emploi ; 3.50, Starnews ; 4.15, Jazz 6.

CANAL +

En clair jusqu'à 13.45
12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Alexandre Devoise et Philippe Vecchi.
13.40 Magazine : Le Journal de l'emploi.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Documentaire : L'Envol des écureuils.
15.05 Sport : Rugby. En direct. Barbarians-All Blacks.
17.05 Sport : Football américain. Match de championnat de la NFL.
17.20 Sport : Football. En direct. Lens-Odessa. Match de 2e tour retour de la Coupe de l'UEFA : 17.30, Coup d'envoi.
18.30 Magazine : Cyberflash.
19.30 Série : Babylon 5 [15/22] Héritage.
En clair jusqu'à 21.00
20.10 Dessin animé : Tom et Jerry.
20.20 Flash d'informations (et 22.45).
20.30 Magazine : Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.

21.00 Cinéma : Indiscrétion assurée. □ Film américain de John Badham (1994).
22.50 Court métrage : Clara et Jérémy. De F. Hernandez.
22.55 Cinéma : Blink. ■ Film américain de Michael Apted (1994, v.o.).
0.40 Surprises.
0.55 Cinéma : A toute épreuve. ■ Film chinois (Hongkong) de John Woo (1994, v.o., 123 min)

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Documentaire : Arctique, le chant du béluga.
13.25 Le Journal du temps (et 18.57).
13.30 ▶ L'Esprit du sport. Alain Delon.
14.30 A tous vents. Titanic : épaves et hautes technologies.
15.30 Qui vive ! La Génétique.
15.45 Allô ! La Terre. Les Volcans [3/5].
16.00 ▶ La Preuve par cinq [3/5].
16.30 Pareil, pas pareil. Paris.
17.00 Cellulo.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Affaires publiques.
18.15 L'Œuf de Colomb. L'Avion
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : Ivanhoé [18/25] Meurtres à l'auberge.
19.30 Documentaire : Le Sauvetage des bébés dauphins. [1/2] De Mark Davis.
20.15 Documentaire : Un poisson de la famille des dipneustes. De Heinz von Matthey.
20.20 Le Dessous des cartes. La Méditerranée [1/2]
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Les Mercredis de l'Histoire. Les Années TSF, de Claude Fusée et Philippe Collin, commentaire de Pierre Bouteiller. *Depuis son invention jusqu'à l'avènement de la télévision, la radio a été le média populaire par excellence, celui qui permettait de s'informer et de se distraire. Un florilèges d'images d'archives.*
21.40 Les Espoirs du chant. Documentaire d'Anette Kanzler et Enrique Sanchez-Lanz (v.o.). *Tous les deux ans des jeunes artistes lyriques participent au concours international de chant « Neue Stimmen ».*
23.15 Musique : Montserrat Caballé. Liceu de Barcelone 1975, avec l'Orchestre du Gran Teatre del Liceu de Barcelone, dir. Gianfranco Masini.
23.45 Entretien. Nagisa Oshima.
0.35 La Chute du Mur, une chronique [7/12].
0.50 ▶ Cinéma : A nos amours. ■■■ Film français de Maurice Pialat (1983, rediff. du lundi 30, 89 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Invité : Michel Blanc. 21.00 Faits divers. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Jours de guerre. [4/7] Avril 1945. 23.30 Pulsations. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).

PLANÈTE 19.40 Watergate. [4/5] Massacre. De Paul Mitchell. 20.35 Les Passeurs. De Valérie Denesle et Anne Peyrègne. 21.20 L'Everest des droits de l'homme. De Bernard Germain. 21.50 Smoothie. De Jean-Henri Meunier. 23.10 Le Noir, le Jaune et le Rouge. De Richard Olivier. 23.35 Cameroun, la dégringolade. D'Alex Feuz. 0.05 Deux frères. De Jean-Marc La Rocca (95 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Premières loges. 19.35 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Paris Match Première. 22.20 Guy Montagné. 23.45 Paris dernière. 0.40 Concert : Freak Power (30 min).

CANAL J. 17.25 Comte Mordicus. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, La Super Finale de Rébus ; 18.15, Dodo, le retour ; 18.20, T'es pas cap ; 18.25, La Leçon de cinéma ; 18.30, 18.35, Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18.45, La Cuisine. 18.50, Les Mission du Capt'am J ; 19.00, Cajou l'invité : Bernard Pivot ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.50, Au revoir.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Elvis, Good Rockin' Tonight. Four Mules. 20.25 Série : Route 66. Quitte ou double. 21.20 Série : Au cœur du temps. Le Retour de Machiavel. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. Vengeance. 22.40 Série : Les Incorruptibles de Chicago. L'Envers du rêve. 23.30 Série : Liquid Television. 23.55 Nonante. 0.55 Série : New York Police Blues. Episode no 20 (50 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.15). L'Héritage diabolique. 19.50 Série : Cher oncle Bill. Le Majordome chinois. 20.15 Série : Skippy le kangourou. Soucoupe volante. 20.45 Série : The Thunderbirds. Les Amateurs (et 0.10). 21.35 Série : Les Espions. Lisa. 22.25 Série : 200 dollars plus les frais. Rocky règle ses comptes. 1.00 Série : Mission impossible. Le Trésor (45 min).

MCM 19.00 Zoom zoom (et 19.45). Invité : Elie Semoun. 19.15 Buzz Tee Vee. 19.55 Mangazone (et 23.25). 20.00 Zoom zoom Guest. 20.40 Médiamag. 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. Def Leppard. 22.30 Cinémascope. 22.45 Clips non-stop (et 1.00). 23.00 MCM Mag (et 0.30). 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Passion cinéma (30 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.30 Tennis. En direct. 10e Open messieurs de Paris-Bercy : seizièmes de finale. 21.30 Eurosportnews (et 1.00). 22.00 Olympic Magazine. 22.30 Patinage artistique. Résumé. Le Skate America. A Detroit (Michigan). 23.30 Formule 1 Magazine. 0.00 Equitation. Résumé. Grand Prix Pulsar : finale. A Monterrey (Mexique) (60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.55 La Route Napoléon. ■ Film français de Jean Delannoy (1953, N.). 20.30 L'Amour d'une femme. ■■■ Film français de Jean Grémillon (1953, N.). 22.10 Hamlet. ■■ Film britannique de Laurence Olivier (1948, N., v.o.). 0.40 Le Dernier Voyage. ■ Film britannique de Vincent Sherman (1949, N., v.o., 100 min).

CINÉ CINÉMAS 18.05 Tous les matins du monde. ■■■ Film français d'Alain Corneau (1991). 19.55 Séquences 79. 20.30 Deux flics à Downtown. □ Film américain de Richard Benjamin (1989). 22.05 L'Indic. ■ Film français de Serge Leroy (1982). 23.40 Ciné Cinécourts. Invité : Thomas Gilou. 0.40 Téléfilm : Tout le monde dit oui. Téléfilm classé X (90 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Tout un monde sonore inouï. 3. Ecoute au pluriel. Œuvres de Bach, Debussy, Chion. 20.30 Antipodes. L'univers touareg. 21.28 Poésie sur parole. Célébration du cheval (3). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Illustres ou inconnus. Une chapelle à la Baie d'Hudson, avec Charles Tremblay. Une émission de Radio Canada. 22.40 Les Nuits magnétiques. Madrid : La Muerte. 0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Faye (La Frontière). 0.50 Musique : Coda. Schoenberg et les autres. 3. Quelques propos de Schoenberg sur Franz Liszt. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Festival de Schwetzingen. Donné le 10 mai, par le Quatuor Cherubini : Quatuor à cordes n 16, de Beethoven ; Quatuor à cordes n 2 avec voix de soprano, de Schoenberg ; Quatuor à cordes n 8 Razoumovsky, de Beethoven. 22.00 Soliste. Samson François, piano. Œuvres de Chopin : Polonaise op. 53 Héroïque ; Valse n 6 Minute ; Valse n 9 ; Scherzo n 2 op. 31. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. De Noche pour orchestre, de Canat De Chizy, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Denis Cohen ; Tres fragmentos, de Mannis (Concert donné le 19 juin, salle Olivier Messiaen). 23.05 Ainsi la nuit. Mensa sonata pars VI, de Biber, par le Musica Aeterna, dir. Peter Zapicek ; Sonate en trio, de Benda, par le Musique philharmonique de Prague ; Partita pour deux hautbois, deux cors et deux bassons, de Druzecky, par l'Ensemble Philidor ; Sanatae tamaris quam aulis servientes, de Biber, par le Musica Aeterna. 0.00 Jazz vivant. Gospels Songs avec le Deep River Gospel Choir, au Festival Banlieues Bleues ; Georges Mays et The Voices of Praise of Chicago, au Festival de Boulogne-Billancourt ; Le Cosmopolitan Church of Prayer Choir of Chicago, au Festival de Vienne ; Shirley Wahls Singers avec les Blind Boys of Alabama, au Festival de Marciac. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Pelléas et Mélisande, opéra intégral, de Debussy, par le Chœur Raymond Saint Paul et l'Orchestre national de la radiodiffusion française, dir. André Cluytens. 22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Ravel : Pavane pour une infante défunte, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Carlo Maria Giulini ; Quatre chants populaires ; Mélodies, de Fauré. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde

MERCREDI 1er NOVEMBRE 1995

Châtiments

par Pierre Georges

SARAH BALABAGAN est vivante. Condamnée à un an de prison. Mais vivante. Condamnée à cent coups de canne. Mais vivante.

On peut et l'on doit s'indigner de ce jugement qui, selon les termes utilisés par Gisèle Halimi, membre du comité « Pour sauver Sarah », *« nous ramène au Moyen Age »*. La fustigation, ces cent coups de canne, peine annexe et codifiée par le droit coranique, est effectivement un châtiment d'un autre âge.

Le fait qu'ils puissent être administrés, en plusieurs séances, avec une relative retenue et par un bourreau féminin, ne change pas grand-chose à la nature de ces cent coups de canne. Il s'agit d'un châtiment corporel inacceptable, indigne, dégradant pour la personne humaine. Fût-il accompli, comme le veut la tradition, un livre religieux sous le bras du bourreau.

Il faut donc aux dizaines, aux centaines de milliers de personnes qui se sont mobilisées dans le monde pour « voler » Sarah à la mort et à l'injustice, se battre encore pour l'arracher à la prison et aux coups de canne. Il leur faut espérer en l'éventuelle clémence de Cheikh Kayed, président des Emirats arabes unis. Lui, et désormais lui seul, peut gracier la jeune Philippine, peut-être à l'occasion de la fête nationale des Emirats, le 2 novembre. Lui, et lui seul, peut mettre les actes, y compris judiciaires, de son pays en conformité avec les engagements pris récemment à Pékin. Les Emirats en effet avaient souscrit à la convention signée le 15 septembre, convention qui stipule *« l'élimination de toute forme de violence contre les femmes et les fillettes »*.

Femme-fillette, esclave domestique et victime de viols, condamnée à mort puis à la prison et aux coups de canne pour le meurtre de son violeur – sans d'ailleurs que ces viols soient simplement évoqués en cour d'appel –, Sarah aura tout connu, tout vécu de la violence. Femme-symbole, elle aura mobilisé sur son cas et son nom, toute la légitime indignation du monde.

Mais au moins, cela ne fut-il pas en vain. Sarah Balabagan est vivante. Et c'est déjà un miracle, presque un exploit. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la réaction de ses parents, de sa mère, Bai : *« Ce n'est pas une déception. Nous aurons la patience d'attendre. »* Une manière de dire que ce fut moins pire que le pire prévisible, ce pire ordinaire.

Des Sarah en effet il y en eut d'autres. Jugées sans témoins. Condamnées sans appel. Exécutées sans remords. En moins de trois ans, onze femmes ont été décapitées en Arabie Saoudite. Les procès furent secrets, les exécutions publiques. Un journal anglais, *The Independent*, a dressé récemment la liste, presque le mémorial de ces condamnées inconnues. Mariées ou non à des Saoudiens, originaires de ce pays ou Pakistanaises, Egyptienne, Indonésienne, Philippines, Nigériane. Condamnées pour le meurtre de leur mari ou de leur employeur, ou pour trafic de drogue.

Dans les Emirats, une Philippine, Sithi Farouq, dix-neuf ans, employée de maison, a été jugée, condamnée et fusillée, le 13 avril, pour le meurtre du fils de la famille qui la persécutait.

Dans l'ensemble des pays du Golfe, des centaines de jeunes femmes, pour la plupart sri-lankaises et philippines, ont été jetées en prison, sans trop de jugement. Simplement pour avoir fui leurs employeurs, rompu leur contrat de travail ou dénoncé des violences sexuelles.

Toutes choses qui n'ont rien à voir avec la justice, fût-elle coranique. Mais plutôt avec l'esclavage, eût-il l'attirant masque du pétrodollar.

Violente manifestation à Bordeaux de la Confédération des commerçants

Deux immeubles incendiés, 30 blessés et 81 arrestations

BORDEAUX
de notre correspondant

Deux immeubles incendiés, une trentaine de blessés : la journée d'action nationale organisée par la Confédération de défense des commerçants, artisans, professions libérales et agriculteurs (CDCA) a regroupé près de 4 000 personnes et atteint un niveau de violence que la ville n'avait pas connu depuis 1968.

Depuis qu'Alain Juppé est premier ministre et maire de Bordeaux, la capitale d'Aquitaine a pris l'habitude d'être le lieu de toutes les récriminations. La dernière en date, également assez musclée, avait été organisée le 27 octobre par des salariés de Renault. On s'attendait donc à ce que Bordeaux, pour la journée de la CDCA, soit une cible toute particulière. Mais tout le monde pensait que le gros des manifestants, venus du sud de la France et des départements de l'ouest, se dirigerait vers Périgueux (Dordogne) où est incarcéré Henri Biendicho, responsable de la région Aquitaine, condamné à huit mois de prison pour s'être opposé à la saisie des biens d'un adhérent.

En fait, la majorité des autocars a convergé sur Bordeaux où un premier incident s'est produit en début d'après-midi : près d'un millier de manifestants ont attaqué le siège de la Cancava (Caisse d'assurance vieillesse des artisans). Situé dans le quartier du Lac, en banlieue, il était fermé en prévision de leur venue, et protégé par des forces de l'ordre, mais les manifestants s'en sont pris à d'autres locaux du même immeuble. Un incendie a été allumé avec des pneus enflammés et plusieurs employés ont dû être évacués par les fenêtres.

« JE NE RISQUE PLUS RIEN »

Les manifestants se sont ensuite regroupés progressivement dans le quartier administratif de Mériadeck, en plein centre de Bordeaux, autour du conseil régional réuni en assemblée plénière. Ils ont été tenus à distance par des effectifs de police assez faibles alors qu'il paraissait évident que bon nombre d'entre eux étaient venus pour en découdre. Masques, casques de chantier, bâtons, gourdins, manches de pioche, sacs à dos chargés de cailloux n'étaient pas cachés.

Les incidents ont commencé après 17 heures quand les manifestants ont estimé que les nouvelles qu'ils recevaient de la table ronde engagée à Paris avec Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, n'étaient pas assez bonnes. Un commando a pénétré dans un immeuble occupé essentiellement par la Macif mais aussi par la Caisse régionale des artisans et commerçants d'Aquitaine. Des dossiers ont été jetés par les fenêtres, et un violent incendie s'est déclaré pendant que les policiers et les manifestants s'affrontaient avec des grenades lacrymogènes et des cocktails Molotov.

De nombreux incidents, souvent violents, ont ensuite secoué Bordeaux, notamment dans les quartiers proches de la mairie. Plusieurs voitures ont été endommagées. Le gros des manifestants s'est alors replié vers la mairie où l'attendait un service d'ordre important.

Nicolas Jacquet, préfet de police à Bordeaux, a fait état de 81 arrestations de gens armés de barres de fer, de bâtons, de couteaux, et de 21 blessés parmi les forces de l'ordre. Les dégâts dans les deux immeubles incendiés sont considérables. Les autres dégradations portent sur le mobilier urbain et les automobiles ou fourgons de police.

Selon des policiers bordelais spécialistes du maintien de l'ordre, la première personne qu'ils ont interpellée était un manifestant du Gers. *« Vous savez, vous ne pouvez plus rien contre moi. Je ne risque plus rien. On vient de me saisir. On m'a tout pris. Je suis tout nu »*, leur a-t-il dit.

Pierre Cherruau

COMMENTAIRE

UN POUJADISME DÉSESPÉRÉ ET OBTU

Les commerçants et les artisans font partie des professions qui ont la faveur de Jacques Chirac. Affection pour les « petits » ou conviction qu'ils représentent la trame du tissu social des villes et des campagnes ? Toujours est-il que le chef de l'Etat s'inquiète régulièrement de leur sort auprès de Jean-Pierre Raffarin, leur ministre de tutelle (*Le Monde* du 21 octobre). Effectivement, commerçants et artisans ont des motifs d'angoisse.

Ils ont vécu la montée des super, puis des hypermarchés et le triomphe de la productivité. Mal préparés à la gestion et incapables de réduire des coûts qu'ils ignorent, mal à l'aise pour s'adapter aux évolutions de la consommation, ils ont été des centaines de milliers à fermer boutique. Amers de ces évolutions qu'ils ressentent comme des injustices, ils se sont tournés vers des mouvements comme l'UDCA ou le CID-Unati et des hommes comme Pierre Poujade ou Gérard Nicoud, sortes de Robin des bois protecteurs des « petits » contre les « rapaces » c'est-à-dire le fisc, les caisses de retraite et tous ceux auxquels ils doivent de l'argent.

C'est cette tradition poujadiste, désespérée et obtuse, que perpétue la Confédération de défense des commerçants, artisans, agriculteurs et professions libérales (CDCA). Elle revendique 80 000 membres. Elle fait son cheval de bataille de la lutte contre les régimes obligatoires de sécurité sociale et de retraite de ces professions. Le niveau des cotisations a mobilisé certains qui ont refusé de les acquitter, entrant dans une spirale de condamnations et de saisies.

Présidée par Christian Poucet, surtout implantée dans le Midi et proche de l'extrême droite, la CDCA organise les manifestations qui détruisent rituellement les locaux des caisses de retraite et les études d'huissiers. Cet activisme ne lui vaut pas de réelle représentativité auprès de professions qui grognent, mais répugnent à entrer en rébellion.

Alain Faujas

Treize personnes interpellées après des incidents à Grigny (Essonne)

TREIZE JEUNES GENS se trouvaient en garde à vue, mardi matin 31 octobre, au lendemain des violents incidents qui ont secoué le quartier de la Grande Borne à Grigny (Essonne). Vitrines brisées, Abribus et cabines téléphoniques saccagés, véhicules incendiés : la ville garde les traces de ce déferlement de violences, dû à une cinquantaine de jeunes, semble-t-il résidents du quartier. Les affrontements ont eu lieu jusqu'aux portes du poste de police, situé dans le secteur du Damier, au cœur de la ville. Menacé par plusieurs jeunes gens, un gardien de la paix chargé de l'îlotage a dû s'enfuir alors qu'un début d'incendie se déclarait dans le local de police. Quatre-vingt-cinq fonctionnaires et un escadron de gendarmes mobiles ont été mobilisés pour mettre un terme à ces débordements, qui se sont prolongés jusqu'aux alentours de 22 h 30, lundi soir.

Selon certains témoins, les violences auraient débuté après qu'une dizaine d'individus eurent tenté d'envahir l'appartement des parents d'un jeune riverain, soupçonné d'avoir tué, le 25 octobre, un Algérien du quartier. A l'arrivée d'une patrouille de police, accueillie par des jets de pierres, les « émeutiers » se sont rendus au poste d'îlotage, où ils ont brûlé une voiture de police, puis se sont dispersés dans la cité, provoquant une série d'incidents, dans les secteurs du Damier et du Méridien et sur la place du Marché. Six d'entre eux ont été interpellés en flagrant délit de pillage dans un magasin d'alimentation. Deux centres commerciaux ont été partiellement saccagés. Un groupe a tenté d'attaquer une station-service, mais l'intervention de la police l'en a empêché.

Mardi matin, plusieurs commerces gardaient leur rideau baissé, et les riverains descendaient dans les rues, inquiets, afin de vérifier l'état de leurs véhicules. De mémoire policière, ces troubles sont les plus violents constatés à Grigny, même si l'on y enregistre des *« incidents réguliers »*. *« L'atmosphère se dégrade depuis une dizaine d'années »*, regrettait un résident du quartier de la Grande Borne.

Patrick Desavie

SOMMAIRE

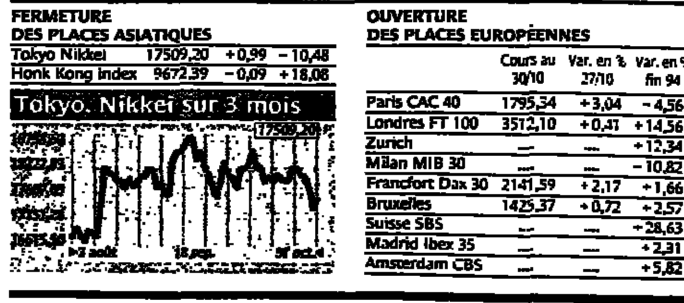
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 31 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17509,20	+0,99	−10,48
Honk Kong index	9672,39	−0,09	+18,08



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 30/10	Var. en % 27/10	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1795,34	+3,04	−4,56
Londres FT 100	3512,10	+0,41	+14,56
Zurich	—	—	+12,34
Milan MIB 30	—	—	−10,82
Francfort Dax 30	2141,59	+2,17	+1,66
Bruxelles	1425,37	+0,72	+2,57
Suisse SBS	—	—	+28,63
Madrid Ibex 35	—	—	+2,31
Amsterdam CBS	—	—	+5,82

DEMAIN dans « Le Monde »

« WEST SIDE STORE » À LA FRONTIÈRE FINNO-RUSSE : petite route, petite ville, mais gros commerces et gros profits pour Finlandais astucieux qui ont su tirer profit de la chute du rideau de fer et de la ruée vers l'Ouest à partir de la Russie voisine.

Tirage du *Monde* daté mardi 31 octobre 1995 : 469 241 exemplaires - 3

Les syndicats acceptent le principe d'une réforme de la Sécurité sociale

DANS LA NUIT du lundi 30 au mardi 31 octobre, les huit organisations syndicales (CFDT, CGC, CFTC, CGT, FO, FEN, FSU et UNSA), réunies au siège de la CFDT, sont parvenues, après sept heures de discussions, à une déclaration commune sur *« l'avenir de la Sécurité sociale »*, initiative sans précédent depuis 1967. Les organisations syndicales annoncent aussi *« un temps fort de la mobilisation »* pour le 14 novembre, jour où se tiendra à l'Assemblée nationale le débat sur la protection sociale voulu par le gouvernement. Les forums régionaux sur la protection sociale qui se terminent aujourd'hui sont dénoncés comme *« un simulacre de concertation »*. De leur côté, les syndicats ne sont pas d'accord sur les suites à donner au mouvement sur le terrain. L'organisation du *« temps fort de la mobilisation »* ne suffit pas à masquer les divergences entre ceux qui souhaitent, le 14 novembre, manifester ou mener des débrayages dans les entreprises, et ceux qui ne veulent que faire passer un message au gouvernement.

Dans le préambule de leur déclaration commune, les organisations signataires, pour la première fois, affirment qu'elles *« se rejoignent sur* [des] *propositions de réformes »*. Loin d'être les partisans du *statu quo* ou d'un immobilisme de plus en plus critiqué, les syndicats veulent désormais former un front uni pour proposer et accepter des réformes. Le préambule rappelle encore *« le droit à une couverture sociale universelle dans le cadre d'une Sécurité sociale fondée sur la solidarité nationale »*. Ce préambule, ainsi que le premier paragraphe consacré au problème de financement de la Sécurité sociale, ont été les plus longs à rédiger. Force ouvrière, la plus difficile à convaincre, s'est finalement ralliée à la position commune. Les organisations « modérées », CFDT, CFTC, CGC, FEN et UNSA, marquent un point en obtenant l'accord de FO, de la CGT et de la FSU sur le principe d'une réforme de la protection sociale.

TENSIONS ET DIVERGENCES

La déclaration comprend un paragraphe sur chacune des trois branches de la Sécurité sociale : santé, famille et retraite. Un quatrième paragraphe est consacré aux problèmes de financement, le cinquième à la gestion de la protection sociale. Ce paragraphe, reflet des tensions et divergences entre les organisations signataires, correspond au plus petit dénominateur commun qu'elles ont pu trouver.

Au sujet du financement de la protection sociale, le texte rappelle, à la demande de FO, que toutes les centrales sont *« attachées à un financement assis pour l'essentiel sur les salaires »*. *« Conscientes de l'ampleur des problèmes »*, les organisations signataires demandent aussi *« une clarification des comptes »*. Elles rappellent enfin au gouvernement leur refus de tout projet de *« fiscalisation »* ainsi que de *« toute forme d'étatisation de la Sécurité sociale »*.

Alain Beuve-Méry

■ **OTAN : Ruud Lubbers candidat de M. Kohl au poste de secrétaire général.** Le chancelier allemand Helmut Kohl soutiendra la candidature de l'ex-premier ministre néerlandais Ruud Lubbers si celui-ci brigue le poste de secrétaire général de l'OTAN, a annoncé mardi 31 octobre la chancellerie. *« Si Ruud Lubbers décide de se porter candidat pour le poste de secrétaire général de l'OTAN, je le soutiendrai »*, a déclaré Helmut Kohl.

■ **CHINE-CORÉE DU SUD : le président Jiang Zemin est attendu** le 13 novembre, à Séoul, pour la première visite en Corée du Sud d'un chef d'Etat chinois depuis la division de la péninsule en 1945, a annoncé, mardi 31 octobre, la présidence sud-coréenne. Séoul et Pékin avaient normalisé leurs relations en 1992, près de quarante ans après la fin de la guerre de Corée où des « volontaires » chinois avaient combattu aux côtés des forces du Nord. – (*AFP*.)

■ **RACISME : le mouvement Agir, présidé par Martine Aubry, a** déposé une plainte contre X, le 30 octobre, auprès du procureur de la République. Il entend ainsi protester contre la diffusion depuis quelques jours, notamment à la sortie des établissements scolaires de nombreuses villes de France, d'un tract anonyme se présentant comme un tract d'organisations islamistes. Ce texte, qui dénonce *« la France et son peuple enjuivé jusqu'à la moelle »*, constitue une grossière provocation à la discrimination et à la haine raciale.

